SCoT
DU PAYS DE FIGEAC

Vu pour être annexé à la délibération du Comité Syndical approuvant le SCoT en date du

REÇU LE
23 DEC. 2016
SOUS-PREFECTURE
FIGEAC

Rapport de Presentation

Livre 1 : Diagnostic territorial

Dossier d'approbation - Décembre 2016

SCoT DU PAYS DE FIGEAC

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOT CONSEIL GÉNÉRAL

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Etude réalisée par :

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE FIGEAC

Association pour le Développement du Pays de Figeac

35 Allées Victor Hugo

46103 FIGEAC 05 65 11 22 76

www.pays-figeac.fr

Et

CITADIA CONSEIL SUD OUEST

1029, boulevard Blaise Doumerc

82000 MONTAUBAN

05 63 92 11 41

www.citadia.com

EVEN CONSEIL ATLANTIQUE

24 cours Georges Clémenceau

33 000 BORDEAUX

05 35 54 48 08

www.even-conseil.com

CEREG MASSIF CENTRAL 12000 RODEZ www.cereg-mc.com

2, rue Pasteur 05 65 75 51 41

SOMMAIRE

Partie 1 :.....9

Durabilité sociale et culturelle 9

1.1..... POSITIONNEMENT ET CONTEXTE DU PAYS DE FIGEAC 11

1.2. 1 Le périmètre d'études du diagnostic 11

1.2. 2 Le périmètre officiel du SCoT 13

1.2. 3 Contexte géographique 15

1.2..... DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES 18

1.2. 1 Un territoire au rythme de croissance soutenu entre 1999 et 2008 mais en fort ralentissement depuis 18

1.2. 2 Un territoire attractif 20

1.2. 3 Une population vieillissante 22

1.2. 4 Une population inégalement répartie sur l'ensemble du territoire 24

1.2. 5 Des densités de population fortement marquées par un axe Nord-Ouest /Sud-Est 24

1.2. 6 De plus en plus de petits ménages aux revenus inférieurs à la moyenne régionale 26

1.2. 7 SYNTHESE 30

1.3. ..... DYNAMIQUES DE L'HABITAT 32
1.3. 1 Les dynamiques liées à l'habitat 32
1.3. 2 Des résidences principales largement majoritaires 34
1.3. 3 Une progression du nombre de résidences secondaires 35
1.3. 4 Une forte progression de la vacance 37
1.3. 5 Les raisons de la vacance … 37
1.3. 6 Le parc de logements sociaux 39
1.3. 7 Les politiques de l'amélioration de l'habitat 40
1.3. 8 Les dynamiques du marché du logement 41
1.3. 9 Dynamiques de l'habitat : ce que dit le PNR des Causses du Quercy 44
1.3. 10 SYNTHESE 47
1.4 ..... EQUIPEMENTS –SERVICES-COMMERCES 48
1.4.1 Equipements 48
1.4.2 Analyse du tissu commercial 60
Figeac regroupe le plus grand nombre de commerces (175) sur le territoire du SCoT. En comptant Capdenac et Capdenac-Gare, le nombre de commerces de l'agglomération est de 240. 61
Nombre de commerces sur quelques agglomérations voisines : 61
1.4.3 SYNTHESE 73

Partie 2 :.....74

Durabilité économique 74

2.1..... POSITIONNEMENT DU TERRITOIRE SUR LE PLAN ECONOMIQUE 75

2.2..... EMPLOI ET ACTIVITES 78

2.2.1 Dynamiques de la population active 78

2.2.2 Une progression de l'emploi qui tend à se concentrer sur quelques communes 81

2.3..... ORGANISATION ET DYNAMIQUES ECONOMIQES 88

2.3.1 Une industrie tournée principalement sur l'aéronautique et l'agroalimentaire 88

2.3.2 Les sites d'activités du territoire 90

2.3.3 Un tissu d'entreprises commerciales et artisanales dense mais avec une tendance à la concentration autour des pôles urbains. 94

2.3.4 Des activités agricoles qui revêtent encore une importance majeure dans ce territoire rural 95

2.3.5 Une économie à développer autour des ressources forestières 107

2.3.6 Un potentiel touristique peu exploité 110

2.4..... DURABILITE ECONOMIQUE - SYNTHESE 117

Partie 3 :..... 123

Déplacements et infrastructures..... 123

3.1..... ACCESSIBILITE GLOBALE DU TERRITOIRE 125

3.1.1 Un territoire en marge des grandes infrastructures routières 125

3.1.2 Une connexion au réseau ferré national perfectible 129

3.1.3 Une desserte aérienne de qualité à moins d'une heure 131

3.1.4 Un réseau fluvial participant au dynamisme touristique 133

3.2..... UNE DESSERTE INTERNE ENCORE ORIENTEE SUR L'UTILISATION DE LA VOITURE 135

3.2.1 Un réseau routier organisé en étoile à partir de Figeac 135

3.2.2 Un réseau ferré en étoile modernisé grâce au Plan Rail Midi-Pyrénées 149

3.2.3 Les réseaux routiers de transports en commun 151

3.2.4 Modes de déplacements doux 159

3.3..... TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS : SYNTHESE 161

Partie 4 :..... 163

Fonctionnement du territoire..... 163

ANALYSE DES ZONES D'EMPLOIS ET AIRES URBAINES DE L'INSEE 165

4.1.1 Un périmètre d'études majoritairement représentatif de la zone d'emploi de Figeac 165

4.1.2 L'aire urbaine Figeacoise : un resserrement de la population et de l'emploi autour de la ville centre 167

4.2..... ANALYSE DES MOBILITES DOMICILE TRAVAIL ET DEFINITION DES BASSINS D'EMPLOIS DU PAYS DE FIGEAC 169

4.2.1 Un rayonnement des pôles d'emplois du Pays de Figeac souvent étendu 169

4.2.2 Une influence limitée des pôles d'emplois extérieurs au Pays de Figeac 171

4.2.3 Les bassins d'emplois présents sur le Pays de Figeac 175

4.3..... L'ORGANISATION DU TERRITOIRE EN INTERCOMMUNALITES (JANVIER 2015) 176

4.4..... ANALYSE DES BOURGS DU FIGEACOIS 178

4.4.1 Rappel de la structuration des pôles de services du territoire 178

4.4.2 Des relations entre les bourgs tissent des systèmes plus ou moins en réseaux 179

4.4.3 Des environnements concurrentiels 180

4.4.4 Potentiel structurant des bourgs 180

4.4.5 Attractivité et dépendance sur le plan de l'emploi 181

4.4.6 L'impact des infrastructures nouvelles sur le fonctionnement du territoire 184

Fonctionnement du Pays de Figeac - synthèse 185

4.5..... FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE : SYNTHESE 186

SYNTHESE DES ENJEUX 187

SCoT Pays DE FIGEAC

Partie 1 :

Durabilité sociale et culturelle

1.1. POSITIONNEMENT ET CONTEXTE DU PAYS DE FIGEAC

1.2. 1 Le périmètre d'études du diagnostic

Lors du démarrage des études du Schéma de Cohérence Territoriale en 2012 et de l'élaboration du diagnostic du territoire, la définition du périmètre du SCoT se trouvait en cours de réflexion.

Le Pays de Figeac se composait alors officiellement de 3 communautés de Communes et de 69 Communes.

Figeac Communauté : Bagnac sur Célé, Béduer, Cadrieu, Cajarc, Cambes, Camboulit, Camburat, Capdenac Gare, Capdenac le Haut, Carayac, Cuzac, Faycelles, Felzins, Figeac, Fons, Fourmagnac, Frontenac, Gréalou, Larroque Toirac, Lentillac Saint Blaise, Linac, Lissac et Mouret, Lunan, Marcilhac sur Célé, Montredon, Planioles, Prendeignes, Puyjourdes, Saint Chels, Saint Félix, Saint Jean de Laur, Saint Jean Mirabel, Saint Perdoux, Saint Pierre Toirac, Saint Sulpice, Viazac.

La Communauté de Communes Causse Ségala Limargue : Albiac, Anglars, Aynac, Cardaillac, Espeyroux, Issendolus, Labathude, Le bourg, le Bouyssou, Lacapelle Marival, Leyme, Molières, Rudelle, Rueyres, Saint Bressou, Sainte Colombe, Saint Maurice en Quercy, Thémines, Théminettes.

La Communauté de Communes du Haut Ségala : Bessonies, Gorses, Labastide du Haut Mont, Ladirat, Latronquière, Lauresses, Montet et Bouxal, Sabadel Latronquière, Saint Cirgues, Saint Hilaire, Saint Médard Nicourby, Sénaillac Latronquière, Terrou.

Et d'une commune isolée : Montbrun.

La Communauté de Communes de la Vallée et du Causse se trouvait en cours d'intégration du Pays de Figeac avec les communes de : Assier, Boussac, Brengues, Corn, Durbans, Espagnac-Sainte-Eulalie, Espédaillac, Flaujac-Gare, Grèzes, Issepts, Livernon, Quissac, Reilhac, Reyrevignes, Saint-Simon, Sonac.

Plusieurs communes limitrophes au territoire du Pays avaient par ailleurs été interrogées pour intégrer la démarche SCoT. Ces communes sont localisées à l'Ouest dans le département du Lot et au Sud dans le département de l'Aveyron.

Communes isolées : Asprières, Balaguier-d'Olt, Causse-et-Diège, Le Bastit, Promilhanes, Salvagnac-Cajarc, Sonnac

Communauté de communes de Lot-Célé : Calvignac, Laramière, Larnagol, Lauzès, Lentillac-du-Causse, Orniac, Sabadel-Lauzès, Sauliac-sur-Célé, Vidaillac

Communauté de communes de Villeunevois, Diège et Lot : Ambeyrac, Saujac

Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat : Blars, Caniac-du-Causse, Fontanes-du-Causse, Lunegarde, Sénaillac-Lauzès

Les études menées dans le cadre du diagnostic prennent en compte l'ensemble de ce périmètre d'études.

Le périmètre d'études

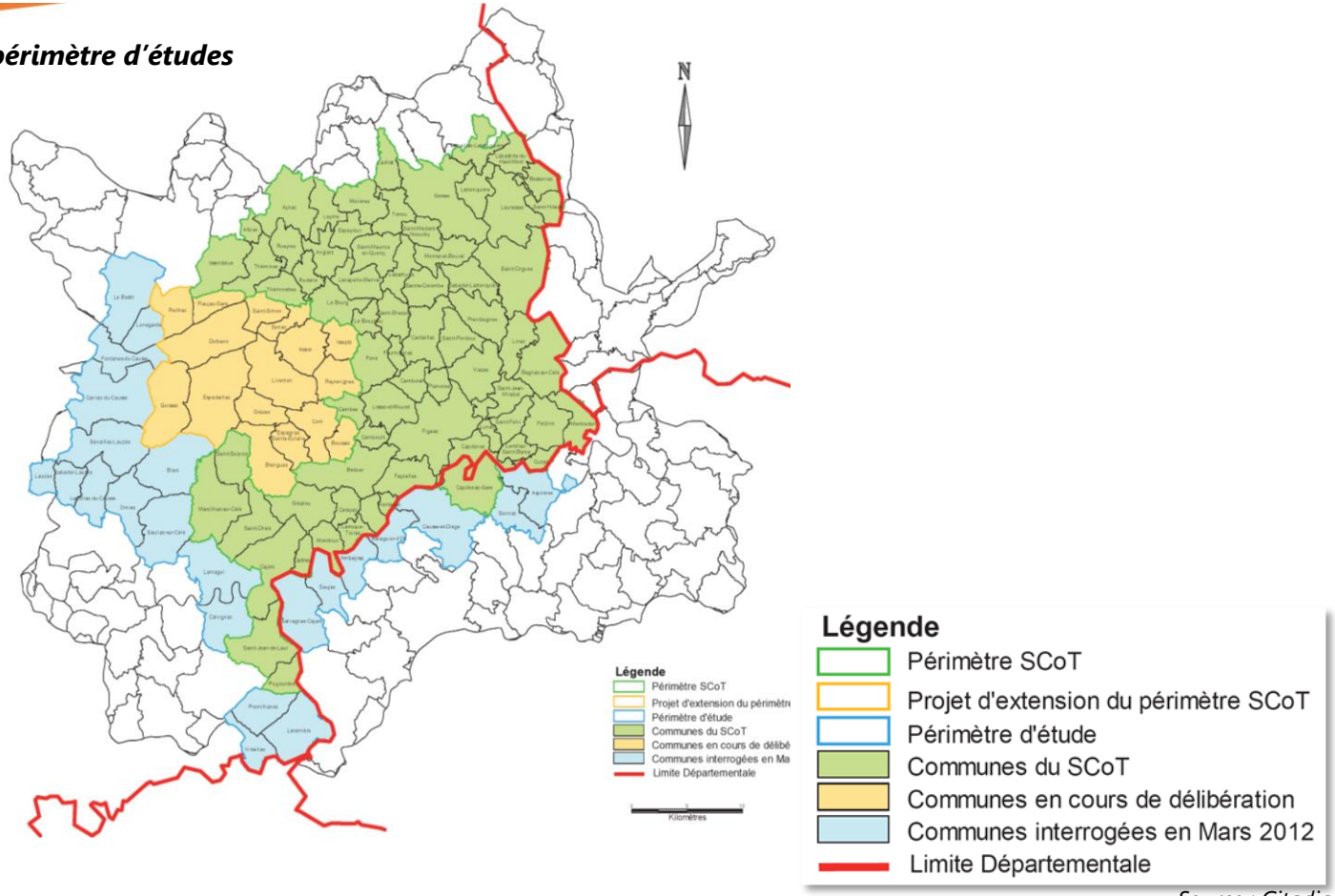

Source : Citadia

SCoT Pays DE FIGEAC

1.2. 2 Le périmètre officiel du SCoT

Le Pays de Figeac regroupe deux communautés de communes pour un total de 91 communes :

Communauté de Communes du Grand Figeac *(en jaune sur la carte suivante)* **:** Albiac, Anglars, Le Bourg, Le Bouyssou, Cardaillac, Espeyroux, Issendolus, Labathude, Lacapelle-Marival, Leyme, Molières, Rudelle, Rueyres, Saint-Bressou, Sainte-Colombe, Saint-Maurice-en-Quercy, Thémines, Théminettes, Assier, Boussac, Brengues, Corn, Durbans, Espagnac-Sainte-Eulalie, Espédaillac, Flaujac-Gare, Grèzes, Issepts, Livernon, Quissac, Reilhac, Reyrevignes, Saint-Simon, Sonac, Asprières, Bagnac-sur-Célé, Béduer, Cadrieu, Cajarc, Calvignac, Cambes, Camboulit, Camburat, Capdenac, Capdenac-Gare, Carayac, Causse-et-Diège, Cuzac, Faycelles, Felzins, Figeac, Fons, Fourmagnac, Frontenac, Gréalou, Larnagol, Larroque-Toirac, Lentillac-Saint-Blaise, Linac, Lissac-et-Mouret, Lunan, Marcilhac-sur-Célé, Montbrun, Montredon, Planioles, Prendeignes, Puyjourdes, Saint-Chels, Saint-Félix, Saint-Jean-de-Laur, Saint-Jean-Mirabel, Saint-Perdoux, Saint-Pierre-Toirac, Saint-Sulpice, Salvagnac-Cajarc, Sauliac-sur-Célé, Sonnac, Viazac.

La Communauté de Communes du Haut Ségala *(en bleu sur la carte suivante)***:** Bessonies, Gorses, Labastide du Haut Mont, Latronquière, Lauresses, Sabadel Latronquière, Saint Cirgues, Saint Hilaire, Saint Médard Nicourby, Sénaillac Latronquière, Terrou.

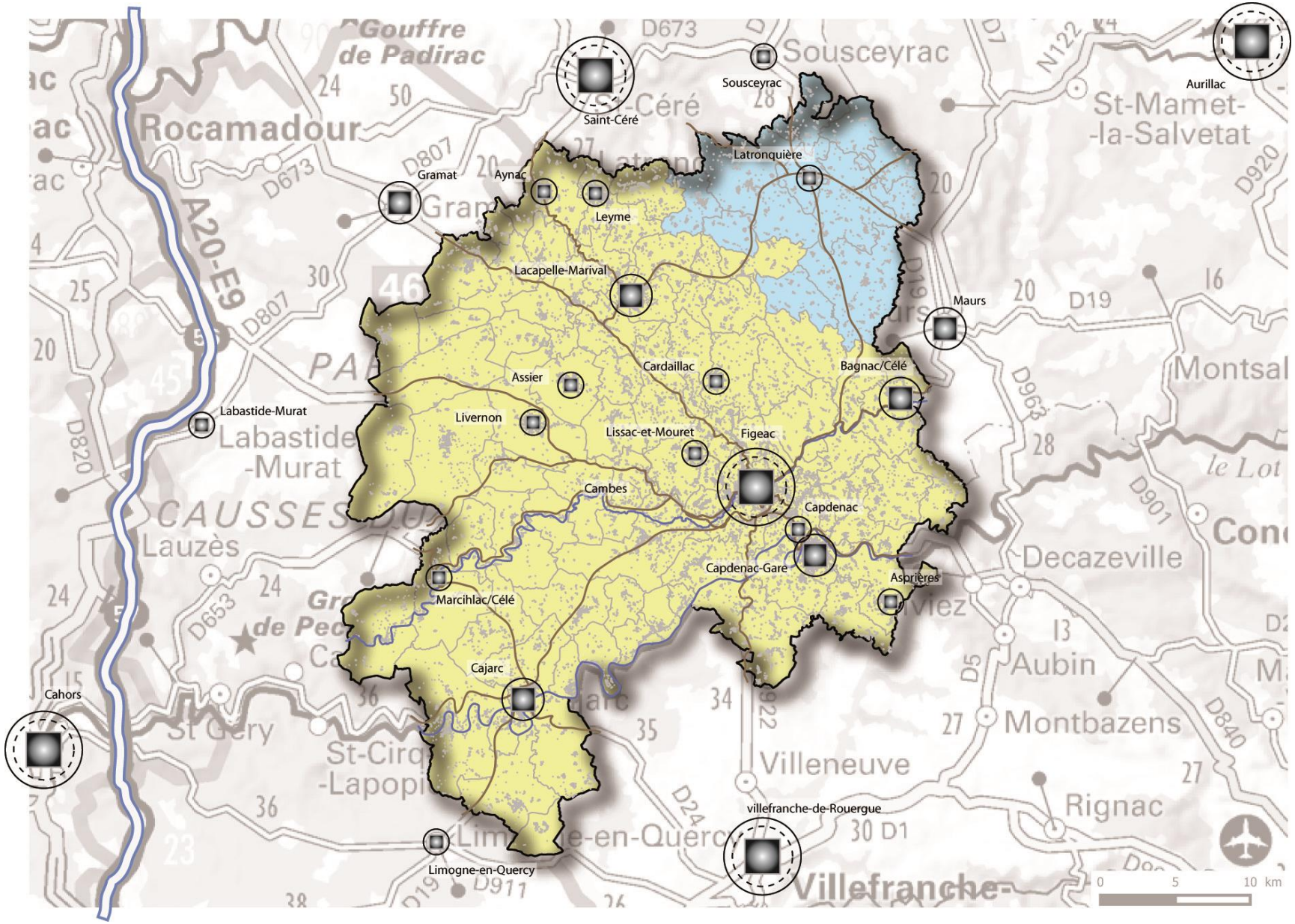

SCoT Pays DE FIGEAC

1.2. 3 Contexte géographique

Situé au sud du Massif Central, au nord de la Région Midi Pyrénées et à l'est du département du Lot, le territoire du Pays de Figeac se caractérise par une forte identité rurale.

Le territoire se situe à 2 heures de Toulouse, et à équidistance d'Aurillac, Brive, Rodez et de Cahors. Il est à 25 minutes de l'A20 et à 1 heure de l'aéroport de Rodez-Marcilhac.

Les axes D 840, D 922 et N 122 irriguent le territoire, Figeac constituant le cœur de ce réseau routier.

Le réseau ferroviaire permet d'accéder à Paris en 5 heures 30 et à la capitale régionale en moins de 2 heures 30.

Même si l'on note un attachement majoritaire à la région toulousaine, la position limitrophe du Pays, à proximité des départements de l'Aveyron, du Cantal et de la Corrèze, favorise les relations avec les territoires voisins et notamment les pôles de services de Maurs, Decazeville, Villefranche-de-Rouergue, Brive, Rodez et d'Aurillac pour la partie Est du territoire.

Quelques données sur le Pays de Figeac :

- densité moyenne de moins de 50 hab/km^2
- peu d'espaces urbanisés
- une dominance des espaces boisés, agricoles et naturels
- une forte proportion d'emplois tertiaires (64 % des emplois en 2006)
- une tradition agricole (8% des emplois en 2006) et industrielle (20 % des emplois en 2006)

Positionnement du périmètre d'études dans un contexte élargi

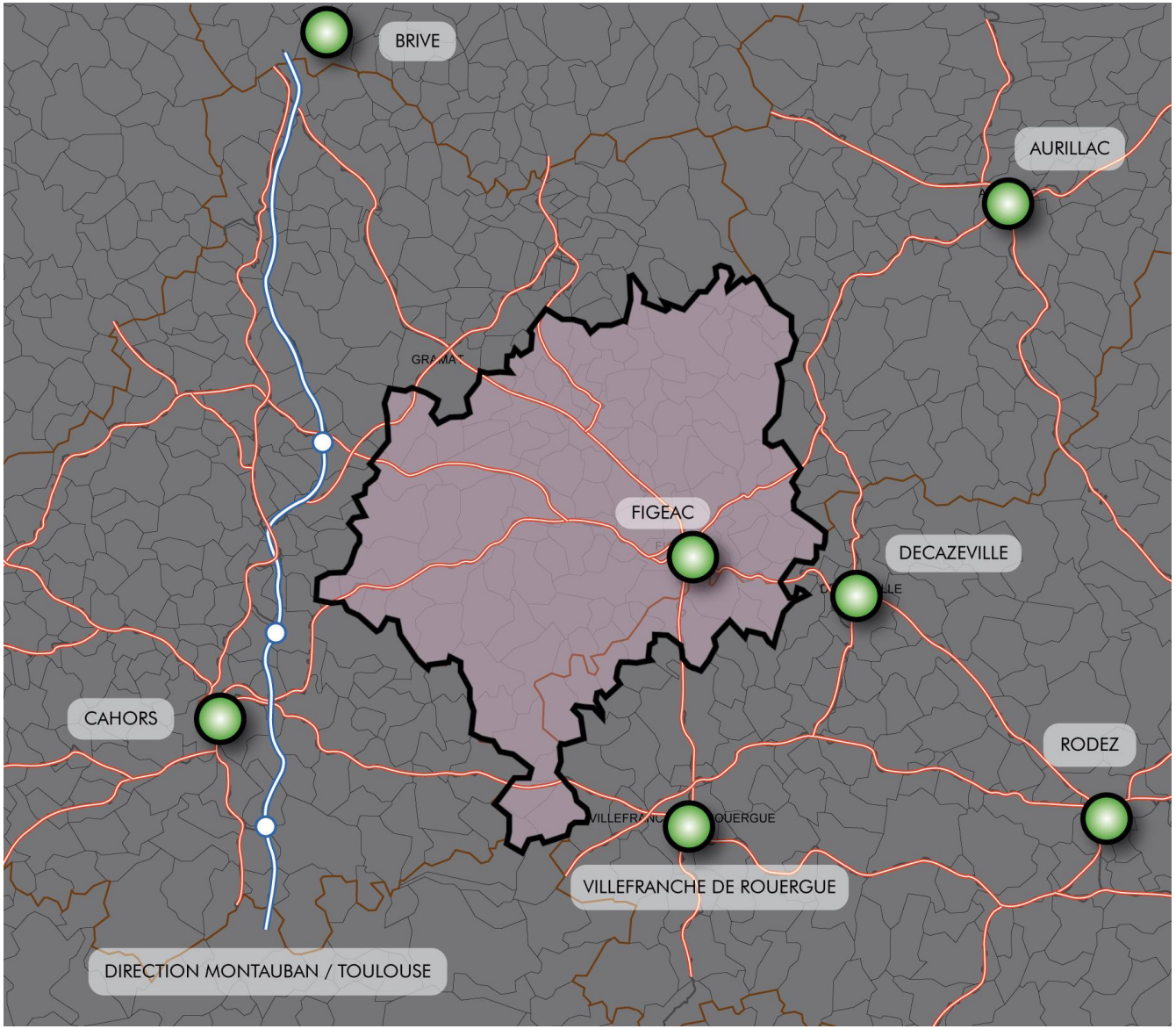

Source : Citadia

Taux de croissance annuel moyen du SCoT

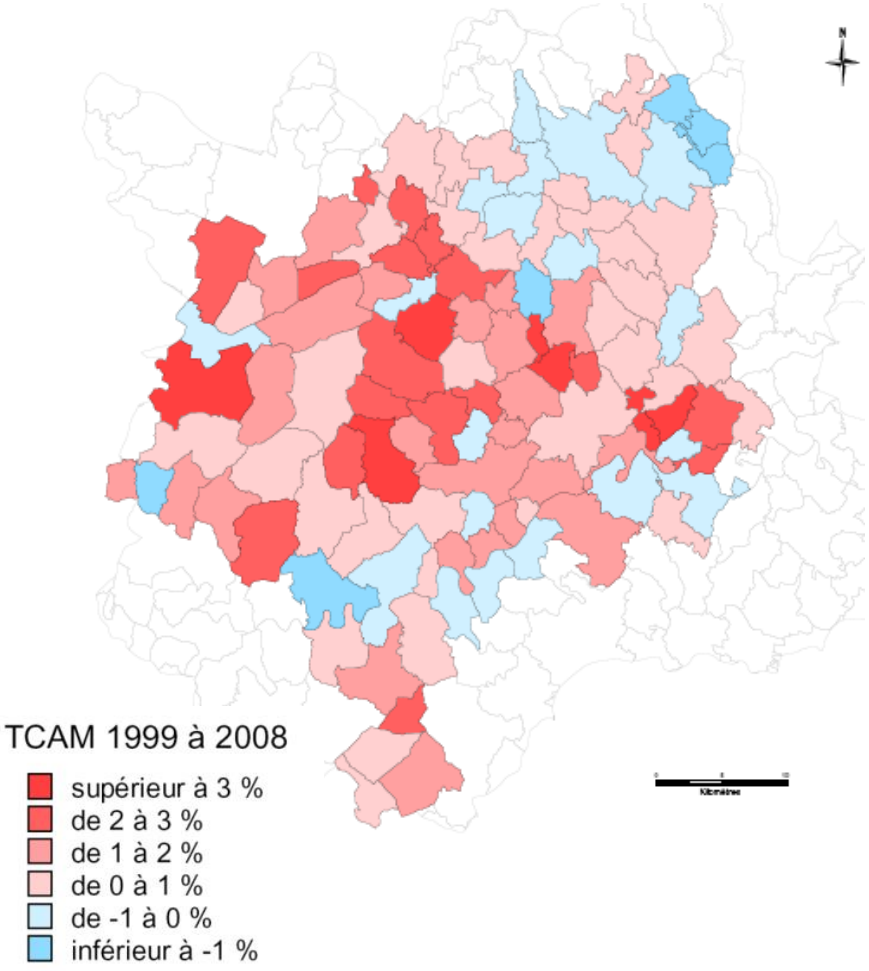

Evolution de la population sur le SCoT en nombre d'habitants entre 1999 et 2008

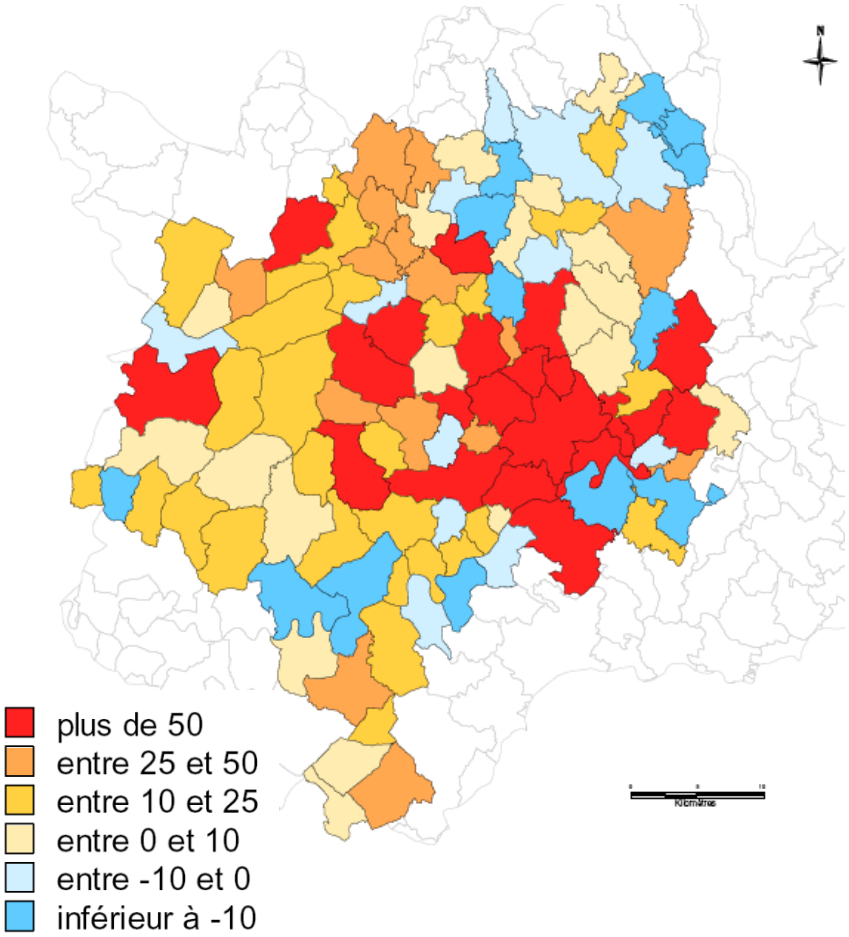

1.2. DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES

1.2. 1 Un territoire au rythme de croissance soutenu entre 1999 et 2008 mais en fort ralentissement depuis

En 2008, la population au sein du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est de 45 359 habitants.

Le SCoT a accueilli près de 356 habitants supplémentaires chaque année sur le SCoT entre 1999 et 2008. Il est un territoire dynamique qui après avoir connu une perte continue de sa population depuis les années 1960, connaît une forte croissance démographique depuis 1999.

Globalement, le SCoT du Pays de Figeac a connu une hausse de la population d'environ 6 % sur la période 1990/2008.

Le territoire connait un réel développement démographique, néanmoins les dynamiques locales sont variées. Alors que certaines communes se développent à un rythme très soutenu, d'autres communes, situées en majorité au Sud et Nord du territoire, voient leurs populations stagner voire décroître. La commune de Figeac et les communes proches de celle-ci ont connu l'évolution de la population la plus soutenue entre 1999 et 2008.

Mais, il faut noter que les communes qui ont connu un taux de croissance annuel moyen[1] le plus élevé entre 1999 et 2008 se situent plutôt au centre et à l'Est du territoire.

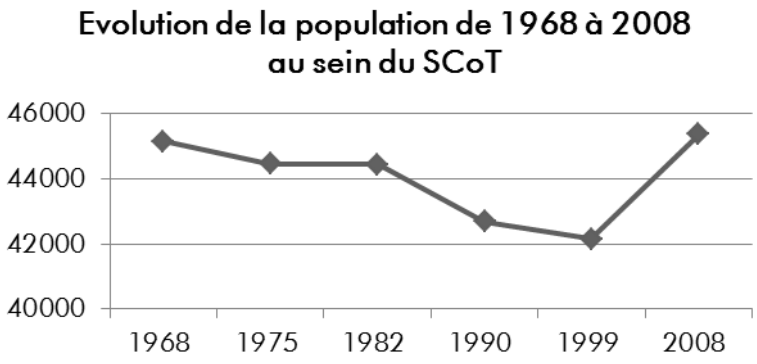

Source : données INSEE

Mise à jour du diagnostic :
En 2011, la population au sein du périmètre d'étude du SCOT, est de 45 410 habitants. La croissance démographique durant la période 2008-2011 est donc presque nulle, contrastant ainsi avec la tendance qui a pu être observée entre 1999 et 2008. La baisse de la démographie est même significative dans les communes de Figeac, Capdenac et Capdenac Gare avec une perte de 348 habitants au profit de territoires plus ruraux.

[1] Définition : Le Taux de Croissance Annuel Moyen, ou TCAM, permet de calculer un taux d'évolution moyen sur une durée de n périodes.

Solde migratoire sur les communes du SCoT entre 1999/2008

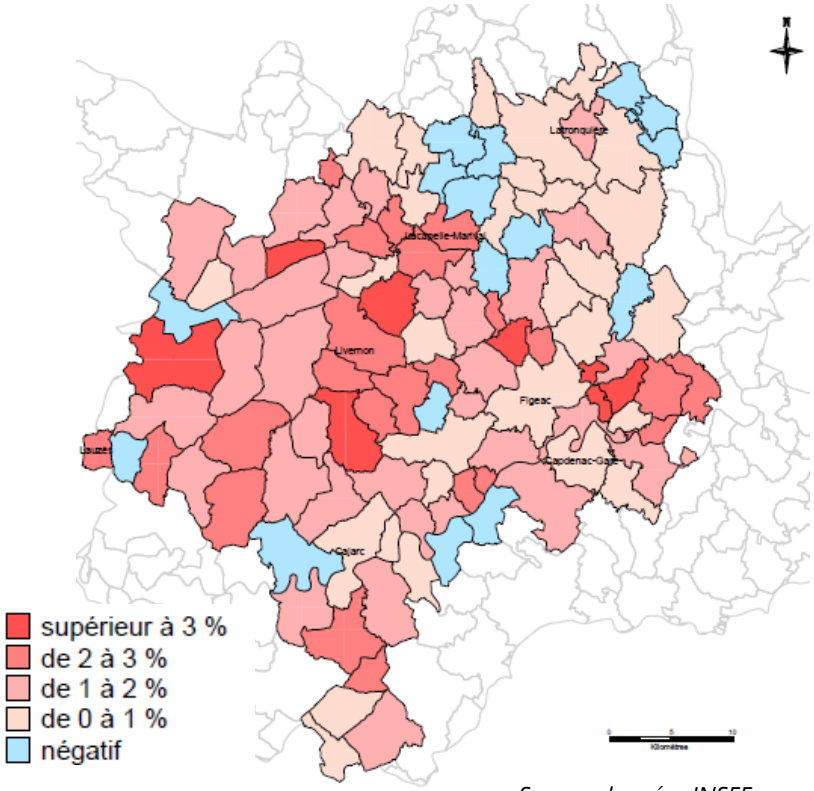

Source: données INSEE

Solde naturel sur les communes du SCoT entre 1999/2008

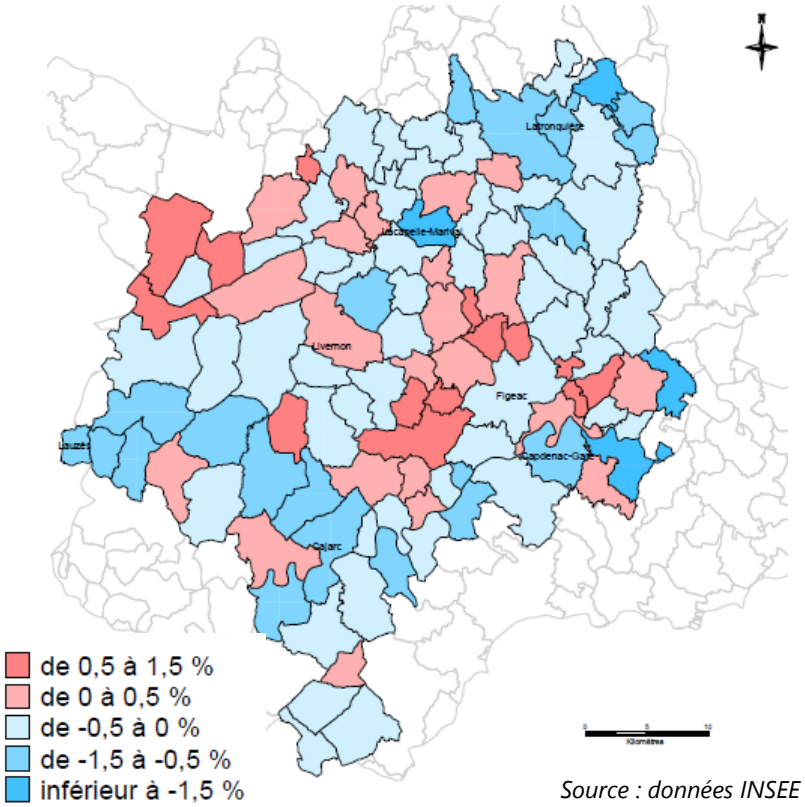

Source : données INSEE

<u>Remarque :</u> *Les communes comptabilisant des maisons de retraite ou des établissements pour personnes âgées peuvent avoir des soldes naturels faibles, ce qui ne reflète pas forcément la situation de la commune.*

1.2. 2 Un territoire attractif

La croissance de la population s'explique en grande partie par un solde migratoire favorable qui vient compenser un solde naturel négatif. Le département du Lot figure dans les départements les plus attractifs en France métropolitaine.

Il faut noter que même si le territoire propose un rythme de croissance soutenu, celui-ci n'est pas homogène sur l'ensemble des communes. Le solde migratoire[2] et naturel est plus important au centre du périmètre d'étude. A contrario, l'extrême Sud du territoire et les Causses au nord souffrent dans leur grande majorité d'un solde naturel[3] négatif (Cf. Cartes page suivante).

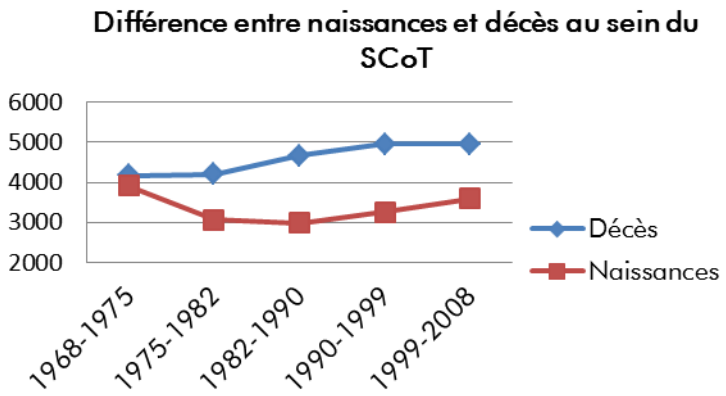

Quelques données :

- **Au sein du SCoT entre 1999/2008 :**
- la **moyenne** du solde naturel ➔ - 0,3
- la **moyenne** du solde migratoire ➔ + 1,2
- **Au sein du département du Lot entre 1999/2008 :**
- la **moyenne** du solde naturel ➔-0,3%
- la **moyenne** du solde migratoire ➔1,1%
- **Au sein de la région Midi-Pyrénées entre 1999/2008 :**
- la **moyenne** du solde naturel ➔ 0,1%
- la **moyenne** du solde migratoire ➔ 1,0%

Source : données INSEE

Mise à jour du diagnostic :

Durant la période 2008-2011, le solde naturel est de -0,4%. Même si le nombre d'habitants se stabilise, le territoire du SCOT reste attractif par un solde migratoire positif (+0,4%), confirmant la tendance observée sur la période précédente.

[2] *Définition INSEE : Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité.*

[3] *Définition INSSE : Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.*
Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année.

Population des moins de 20 ans sur les communes du SCoT en 2008

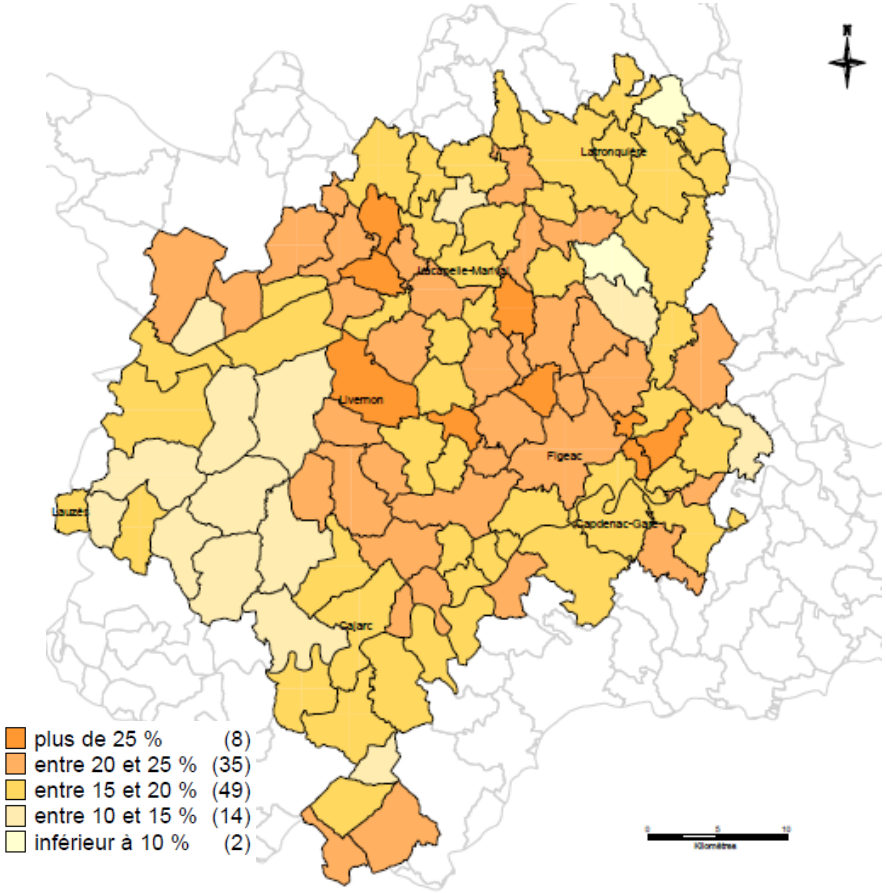

Source : données INSEE

Indice de jeunesse sur les communes du SCoT en 2008

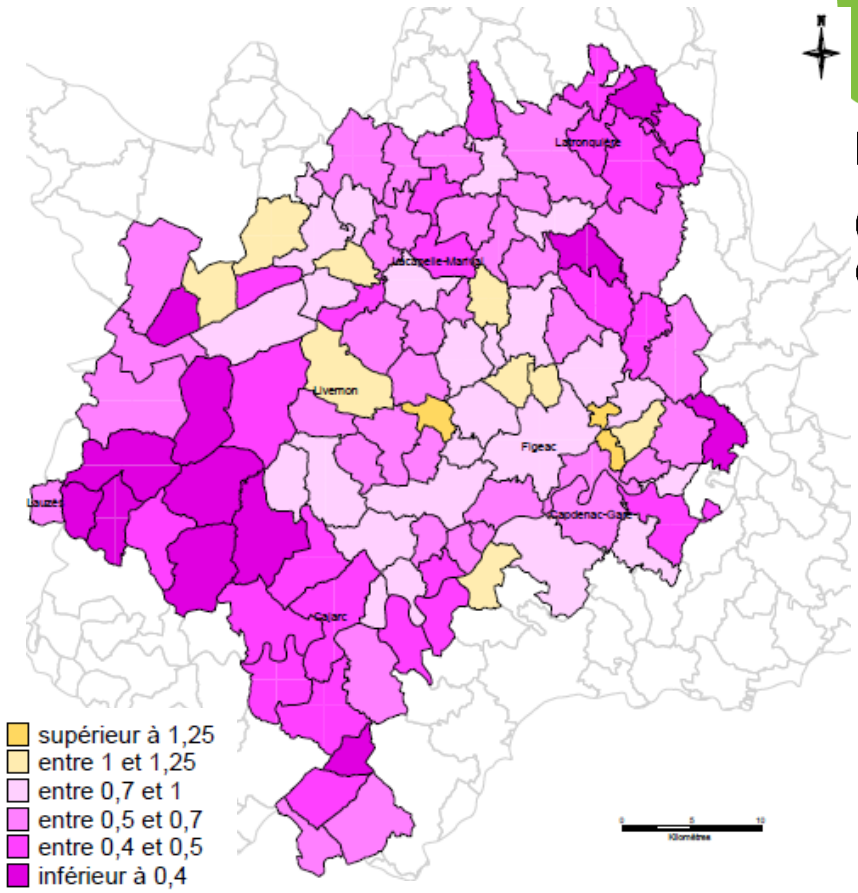

Source : données INSEE

1.2. 3 Une population vieillissante

D'après les données INSEE de 2008, la classe d'âge de 45-59 ans est la plus représentée sur le territoire du SCoT. Néanmoins, les 0-14 ans sont un peu plus nombreux en 2008 qu'ils ne l'étaient en 1999. Les 75 ans ou plus ont particulièrement augmenté entre 1999 et 2008.

La population du SCoT tend majoritairement vers un vieillissement, mais les dynamiques sont variables selon les communes. La population jeune (issue en partie d'une migration extérieure au territoire du SCoT) se concentre sur un axe Nord-Ouest/Sud-Est, fortement influencé par la centralité Figeacoise.

Le déficit des moins de 25 ans est dû en grande partie à la poursuite de leurs études ou à la recherche d'un emploi dans les métropoles. Cependant, cette dynamique tend à s'inverser grâce à l'arrivée d'actifs (45-59 ans) à la recherche d'un meilleur cadre de vie et d'un emploi, qui concourent à ralentir le vieillissement de la population. Mais, c'est également une population qui est en forte progression et qui dans quelques années viendra augmenter fortement la population des retraités et personnes âgées qui demanderont notamment des équipements spécifiques.

Mise à jour du diagnostic

D'après les données INSEE de 2011, le vieillissement de la population est confirmé, puisque le nombre de personnes de 60 ans et plus a augmenté de 3,6% en trois ans. Il est important de souligner que toutes les autres catégories sont en baisses excepté les 0-14 ans.

Quelques données :

Entre 1999 et 2008

- Forte augmentation de plus de 75 et plus
- Augmentation des 0-14 ans
- Forte augmentation de la classe d'âge des 45-59 ans qui est la plus représentée
- Légère baisse des 15-29 ans

Indice de jeunesse en 2008 pour le SCoT➔ 0,6

Indice de jeunesse en 2008 pour le Lot ➔ 0,6

Source : données INSEE

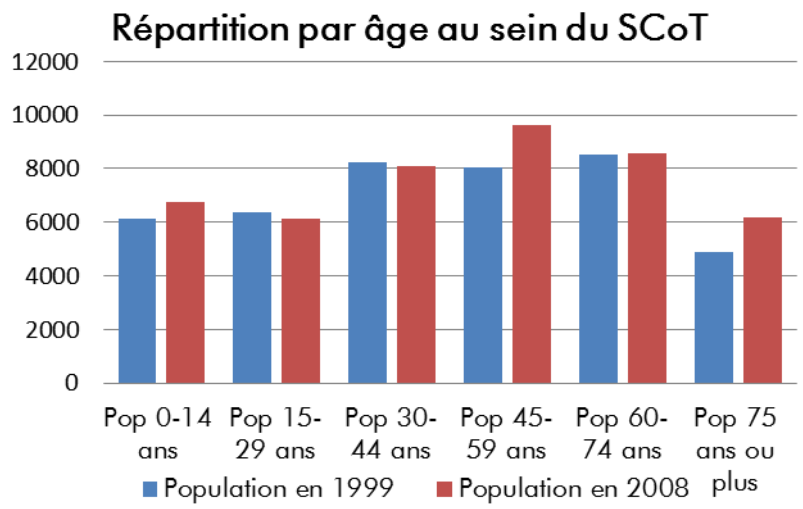

Densité de population sur les communes du SCoT en 2008

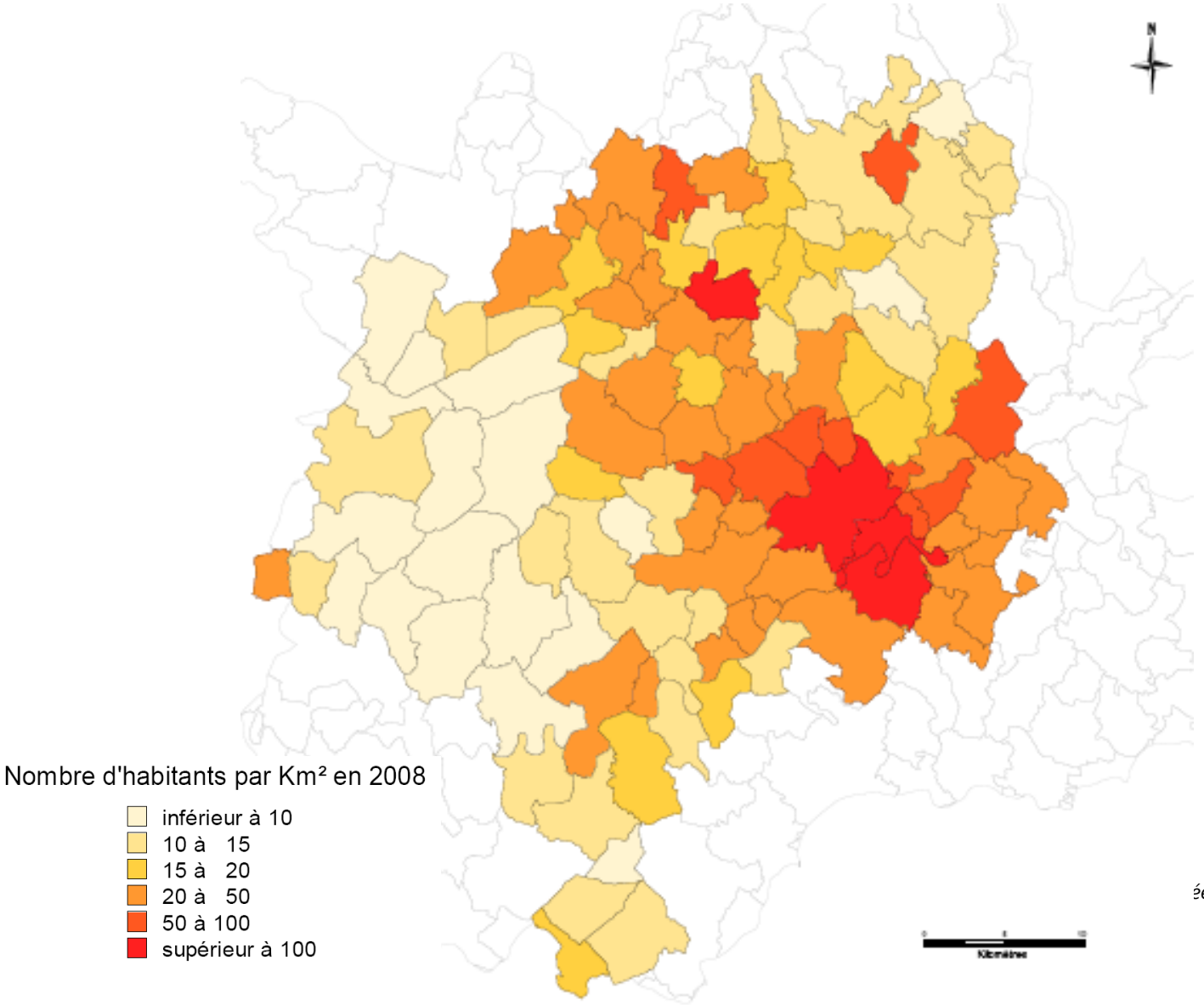

ées INSEE

1.2. 4 Une population inégalement répartie sur l'ensemble du territoire

Le territoire est structuré autour :

- **D'un pôle principal,** Figeac 9 847 habitants (soit 22 % environ de la population totale)
- **D'une couronne périurbaine** avec notamment Capdenac-Gare (4 492 habitants), Capdenac (1 101 habitants), Lissac-et-Mouret (928 habitants), Béduer (730 habitants), ou Faycelles (626 habitants).
- **De pôles secondaires**, présentant une fonction de centralité-relais : comme Bagnac sur Célé (1 571 habitants), Cajarc (1 109 habitants), Lacapelle-Marival (1 326 habitants), Aynac (573 habitants), ou Latronquière (546 habitants).
- **De communes rurales** dont 15 communes de moins de 100 habitants.

Source : données INSEE 2008

1.2. 5 Des densités de population fortement marquées par un axe Nord-Ouest /Sud-Est

Les communes les plus peuplées sont généralement concentrées sur un axe Nord-Ouest/Sud-Est. A contrario, les communes les moins peuplées sont celles situées à l'extrême Nord du territoire et au Sud, sur les Causses.

Quelques données :

- Densité moyenne de **27,9 hab/km²** en 2008 sur le **SCoT**
- Densité moyenne **33,1 hab/km²** en 2008 sur **le département du Lot**
- Densité moyenne **62,6 hab/km²** en 2008 sur **la région Midi-Pyrénées**

Source : données INSEE

Taille moyenne des ménages sur les communes du SCoT

En 1999

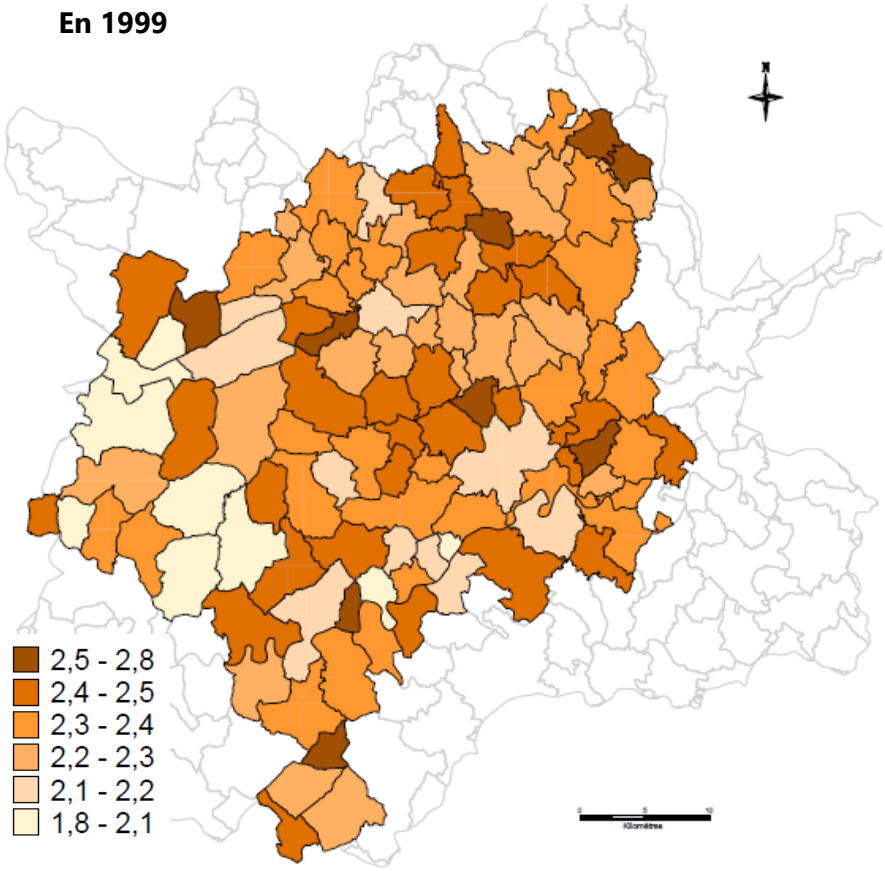

Source : données INSEE

En 2008

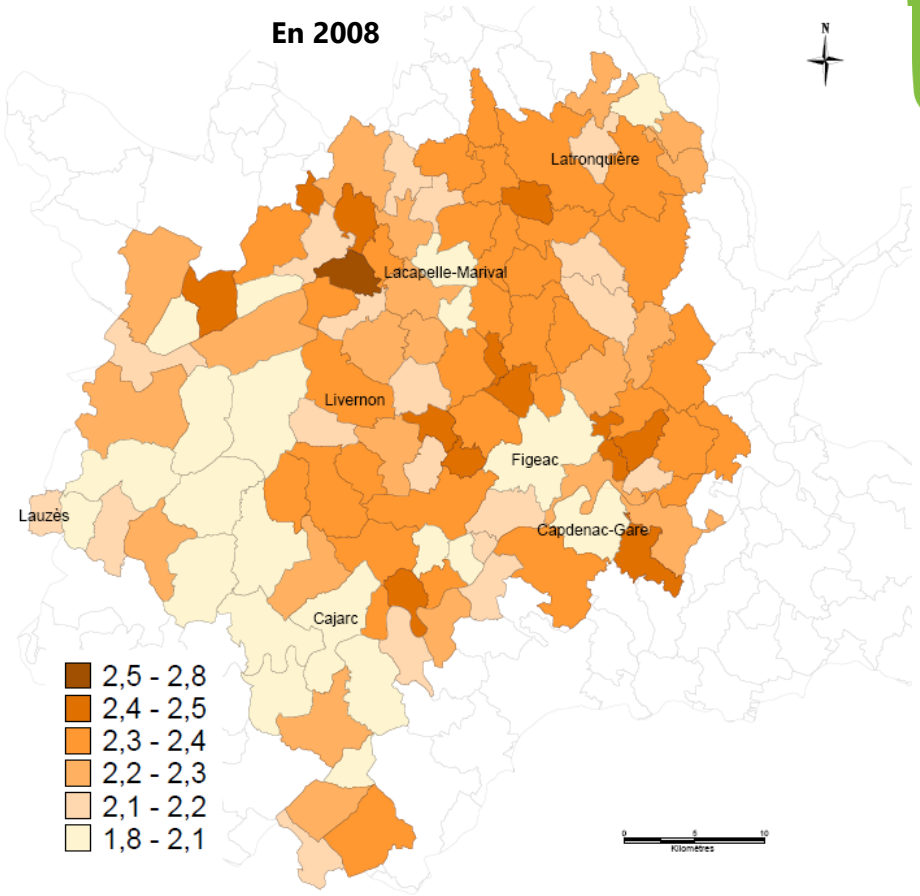

Source : données INSEE

1.2. 6 De plus en plus de petits ménages aux revenus inférieurs à la moyenne régionale

a. Le nombre des ménages en augmentation

On observe une augmentation continue du nombre des ménages qui s'explique en partie par une évolution sociétale (augmentation des familles monoparentales, augmentation des personnes vivant seules …). Les plus grands ménages se trouvent concentrés pour la plupart au Nord, Nord/Est du territoire à l'exception notable de Figeac, Capdenac-Gare et Lacapelle-Marival dont la taille moyenne des ménages est dans les plus basses du SCoT.

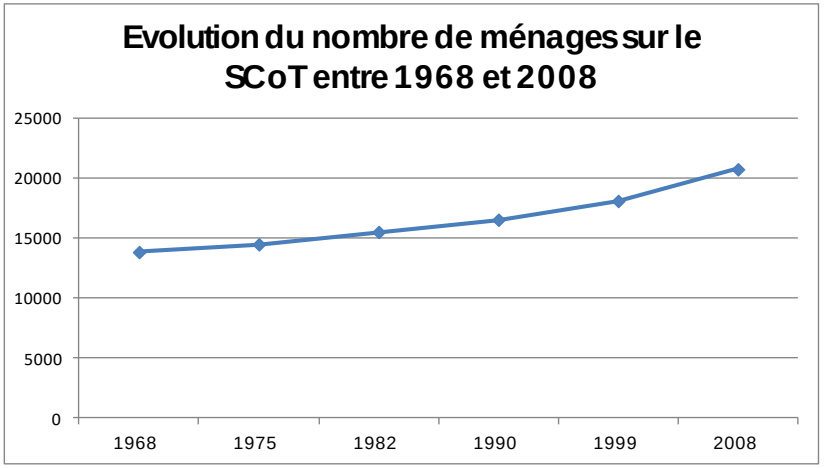

Quelques données :

Le nombre de ménages sur le SCoT :

- **En 2008 → 20 737**
- **En 1999 → 18 096**
- **En 1990 →16 531**

Moyenne de personnes par ménage

Sur le SCoT :

- ***en 2008 → 2,1***
- ***en 1999 → 2,3***

Sur le département du Lot :

- **en 2008 → 2,1**
- **en1999 → 2,3**

Sur la région Midi-Pyrénées

- **en 2008 → 2,2**
- **en 1999 → 2,3**

Source : données INSEE

Mise à jour du diagnostic :
D'après les données INSEE de 2011, le nombre de ménages sur le SCOT est de 21 015 confirmant la tendance des précédentes périodes.

b. Une répartition des types de ménages en évolution

On observe sur le territoire, une tendance à l'évolution dans la structuration des ménages avec notamment :

- Une très forte augmentation des personnes vivant seules
- Une très forte augmentation des couples sans enfants
- Une légère augmentation des familles monoparentales
- Une très légère baisse des couples avec enfants

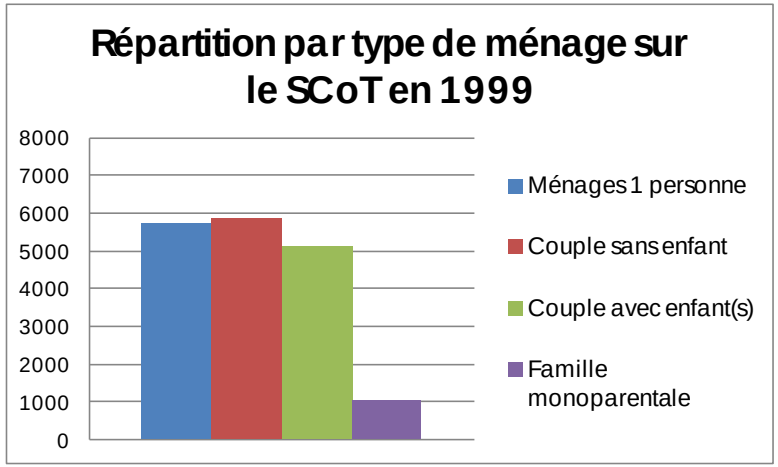

Les effets de décohabitation[4] seront donc importants sur le territoire. Le phénomène de décohabitation a des effets importants et il sera à prendre en compte notamment au niveau du besoin en logements sur le territoire.

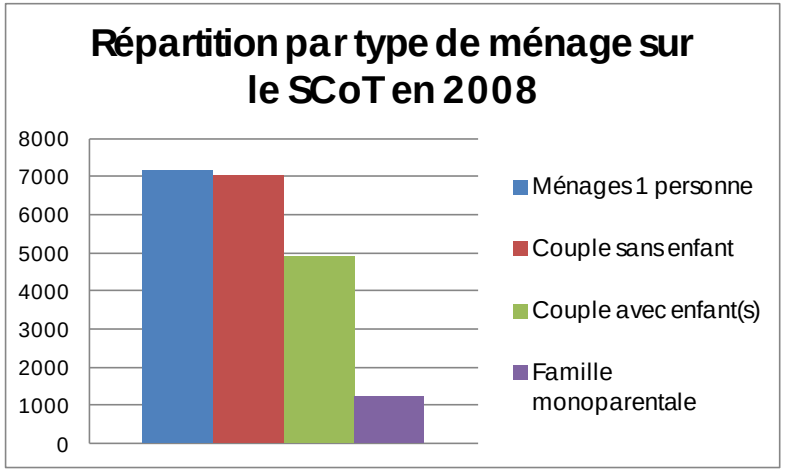

Source : données INSEE

Mise à jour du diagnostic :

D'après les données INSEE de 2011, la tendance dégagée sur la période 1999-2008 se confirme.

[4] Définition : La décohabitation est le moment au cours duquel des personnes formant un même foyer cessent d'habiter sous le même toit. On parle de décohabitation au cours par exemple d'une rupture conjugale ou d'une mutation professionnelle.

c. Un niveau de revenus moyen des ménages inférieur à celle du département et de la région

Au sein du territoire d'études, les territoires se différencient socialement. Sur Figeac Communauté, les revenus nets moyens déclarés atteignent environ 20 000 euros par an avec 49 % de foyers imposables ce qui se rapproche de la moyenne lotoise.

Sur les Communautés de Communes « Causse-Ségala-Limargue » et « Vallée et Causse » les revenus déclarés moyens se situent entre 18 000 et 19 000 euros et la part des foyers imposables est de 43 % et 46 %.

Enfin, les ménages sont moins aisés sur la partie Nord-Est du territoire étant donné que les ménages de la Communauté de Communes du Haut Ségala ont un revenu annuel moyen déclaré d'environ 15 700 euros. Sur cette collectivité, seuls 1/3 des ménages sont imposables.

	Revenu net déclaré moyen	Part de foyers fiscaux imposables	Revenu net déclaré moyen des foyers fiscaux imposables	Part de foyers fiscaux non imposables	Revenu net déclaré moyen des foyers fiscaux non imposables
Figeac communauté	19 946 €	49,00%	30 464 €	51,00%	9 824 €
Communauté de Communes causse Ségala Limargue	18 240 €	43,40%	30 516 €	56,60%	8 834 €
Communauté de Communes du Haut Ségala	15 746 €	33,10%	30 100 €	66,90%	8 659 €
Communauté de Communes de la Vallée et du Causse	18 890 €	46,20%	29 694 €	53,80%	9 630 €
Total SCoT (hors périmètre d'étude)	***18 501***	***46,82%***	***30 390***	***53,18%***	***9 538***
Lot	*20 111 €*	*46,70%*	*32 043 €*	*53,30%*	*9 661 €*
Midi-Pyrénées	*21 525 €*	*51,10%*	*33 049 €*	*48,90%*	*9 495 €*

Dynamiques démographiques - synthèse

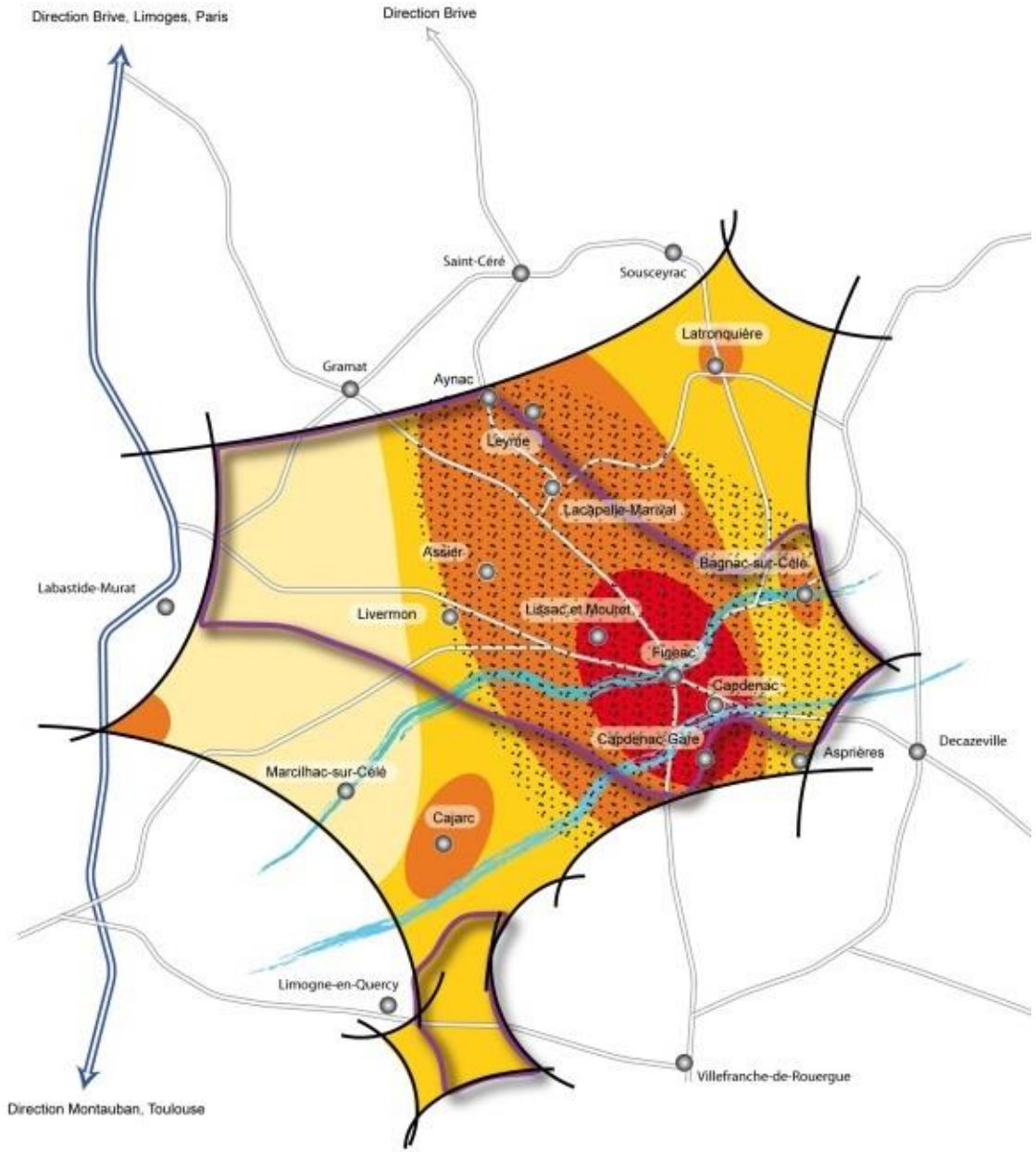

1.2. 7 SYNTHESE

ATOUTS / OPPORTUNITES	FAIBLESSES / MENACES
⇧ Un retour de l'augmentation de la population depuis les années 2000 notamment concentrée sur la centralité figeacoise ⇧ Un territoire attractif	⇩ Un renouvellement de la population inégalement réparti sur le territoire ⇩ Un solde naturel négatif entre 1999 et 2008 ⇩ Une très faible densité de population ⇩ De plus en plus de personnes vivant seules ou sans enfant.
LES PRINCIPALES TENDANCES	
➔ Croissance démographique fragile **➔ Vieillissement de la population qui devrait s'accentuer**	
LES ENJEUX	
➔ La prise en compte de l'augmentation du vieillissement quel que soit le scénario retenu **➔ La création de conditions nécessaires à l'attractivité de nouvelles populations actives et au maintien des jeunes**	

Evolution du nombre de logements sur les communes du SCoT entre 1999 et 2008

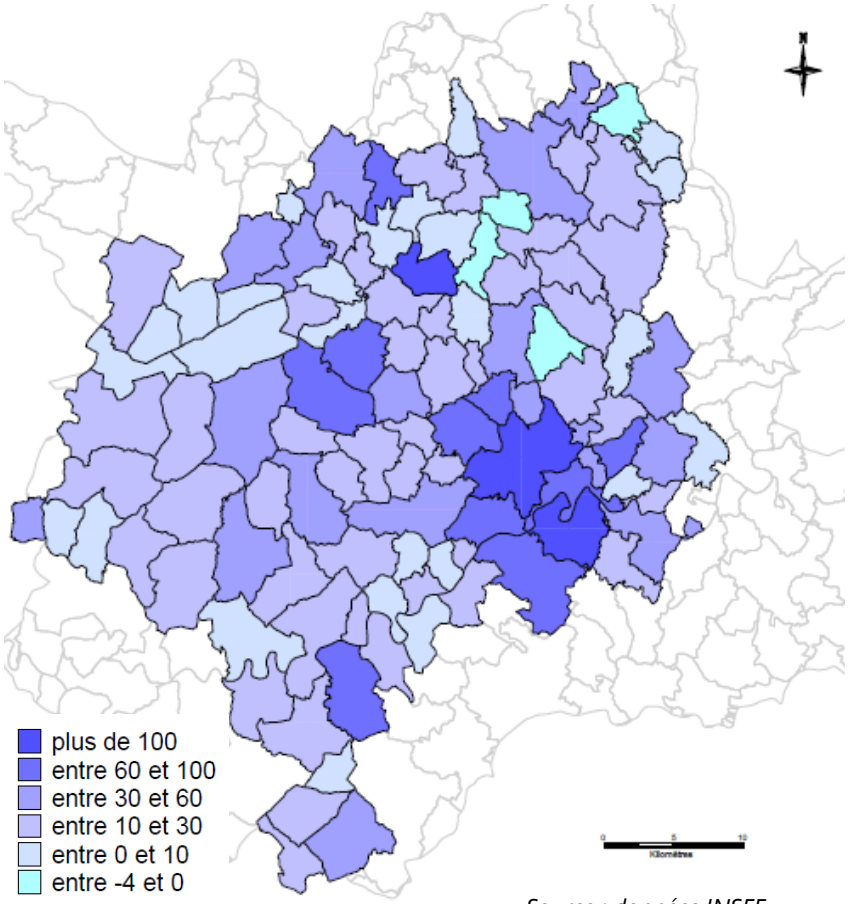

Source : données INSEE

Nombre moyen de logements commencés par an sur les communes du SCoT entre 2000 et 2009

Une croissance observée en lien avec la RD840

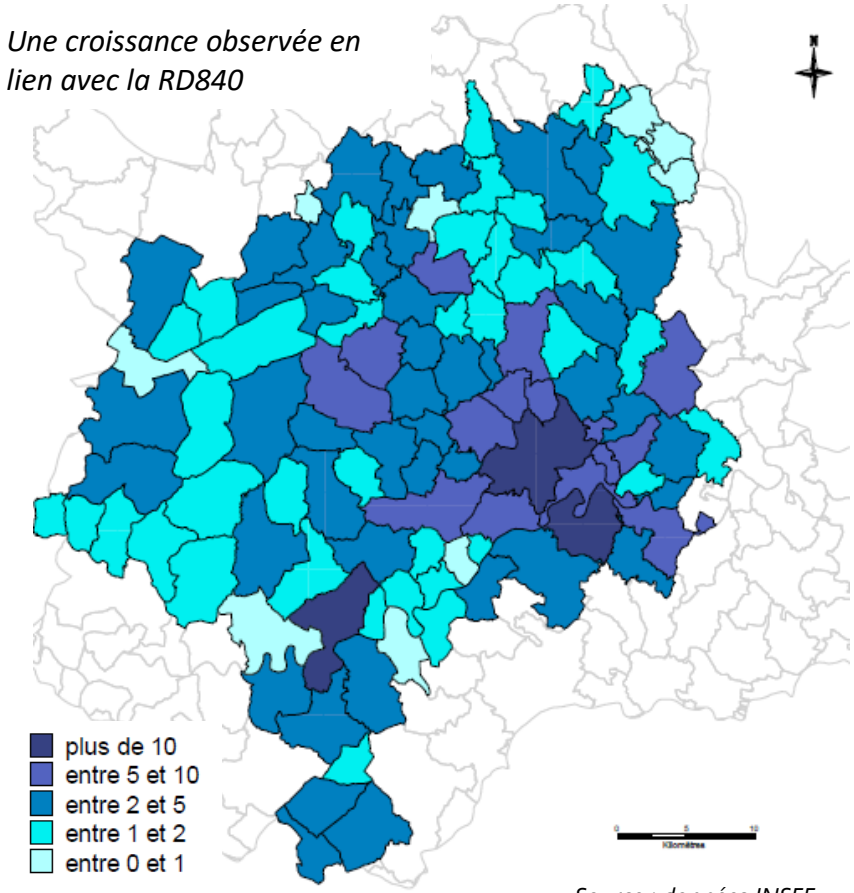

Source : données INSEE

1.3. DYNAMIQUES DE L'HABITAT

1.3. 1 Les dynamiques liées à l'habitat

Le territoire compte 28 929 logements en 2008. Le parc de logements a progressé de 13,3 % depuis 1999, soit 380 logements supplémentaires chaque année.

Ce parc se répartit de la manière suivante :

- 20 737 résidences principales
- 5 508 résidences secondaires
- 2 684 logements vacants

On observe que le parc de logements se développe plus vite que la population (soit un peu plus de 1 logement pour un nouvel habitant sur le territoire).

Ainsi, les phénomènes de décohabitation des ménages, et la diminution de la taille des ménages, ne peuvent constituer les seules explications de cette évolution très importante du parc de logements.

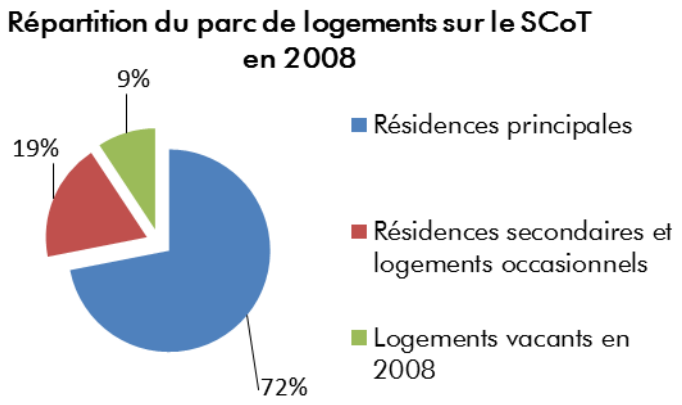

	1999	2008	Evolution 99-08	Evolution 99-08 en %
Population	42 149	45 359	+ 3210	**7,62 %**
Nbe de logements	25 527	28 929	+ 3402	**13,33 %**

Mise à jour du diagnostic :
Les chiffres de 2011 viennent confirmer cette tendance bien que la progression soit plus lente. En effet, le nombre de logements augmente de 923 passant ainsi à 29852 (307 logements supplémentaires par an). Ce ralentissement n'est pas propre au Pays de Figeac.

Part des résidences principales sur les communes du SCoT en1999 en %

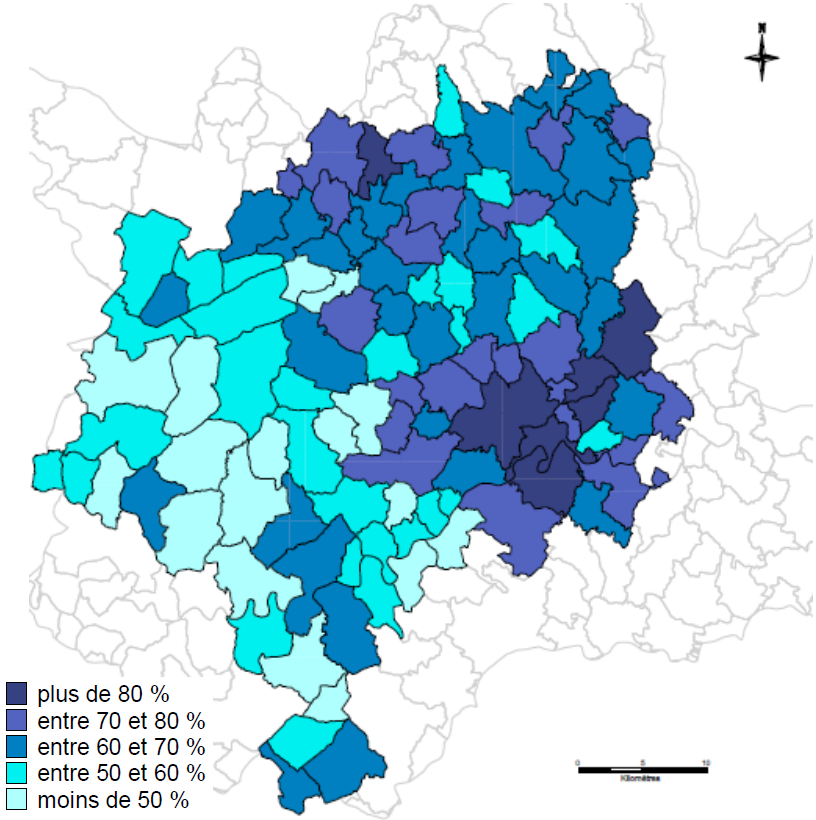

Source : données INSEE

Part des résidences principales sur les commues du SCoT entre 2008 en %

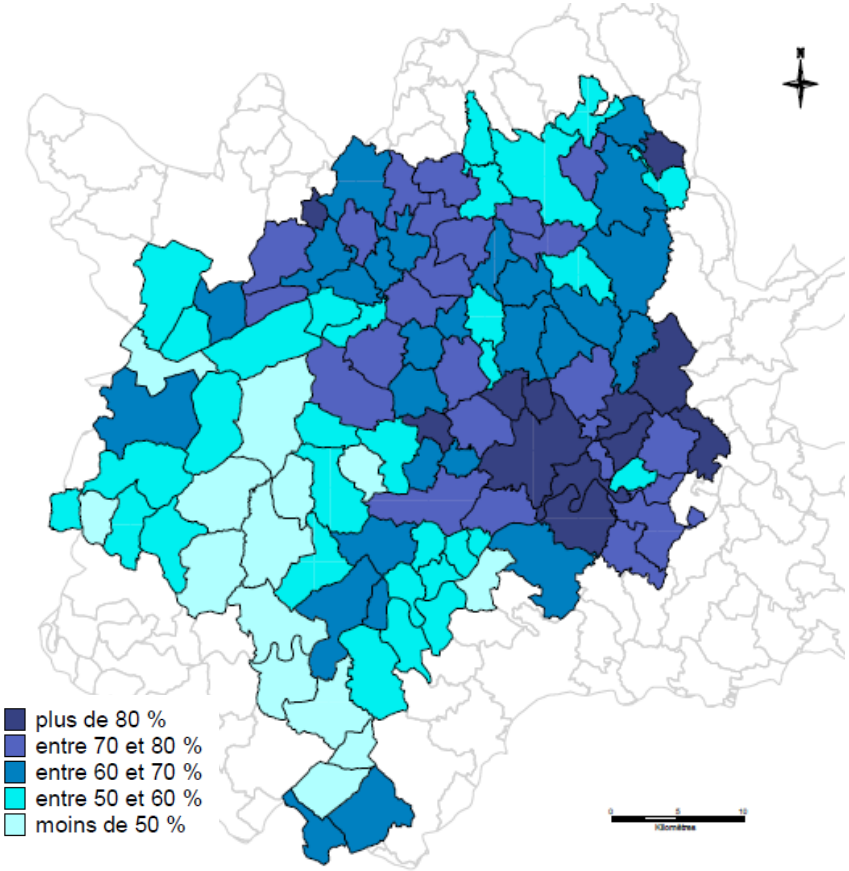

Source : données INSEE

1.3. 2 Des résidences principales largement majoritaires

On dénombre 20 737 résidences principales sur le territoire en 2008.

Les résidences principales représentent actuellement 72% du parc de logements, une part qui est identique à celle constatée sur le département du Lot (72 %).

Le parc de logements est largement composé de résidences principales, avec une part de plus en plus grande des appartements. Cette augmentation du nombre d'appartements peut s'expliquer par divers éléments :

- Les politiques de réhabilitation du patrimoine, notamment sur la ville de Figeac, ont pu contribuer à faire progresser le poids des appartements sur le parc de logements (division de grandes bâtisses, etc.)
- Aussi, les politiques de défiscalisation ont pu avoir un effet sur la création d'appartements, essentiellement sur la ville centre.

Néanmoins, le parc se renouvelle de moins en moins vite.

Mise à jour du diagnostic :
En 2011, le nombre de résidences principales était de 21 001 soit une progression de 1,2% sur la période 2008-2011.

Part en %	1999	2008
Maisons	86%	83%
Appartements	14%	17%

Part des résidences secondaires sur les communes du SCoT (en %)

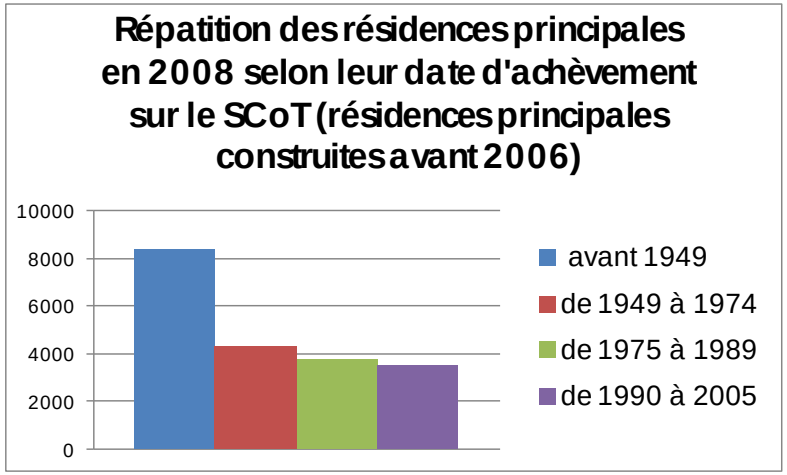

Source: données INSEE

1.3. 3 Une progression du nombre de résidences secondaires

On dénombre 5 508 résidences secondaires sur le territoire en 2008. La part des résidences secondaires sur le SCoT est en progression de 7 % depuis 1999. Ce pourcentage d'évolution du nombre de résidences secondaires souligne la forte vocation touristique du territoire.

Les résidences secondaires représentent actuellement 19 % du parc de logements, **une part qui est identique à celle constatée sur le département du Lot** (19 %). Elles sont surtout localisées sur les Causses du Quercy et dans les Vallées du Lot et du Célé.

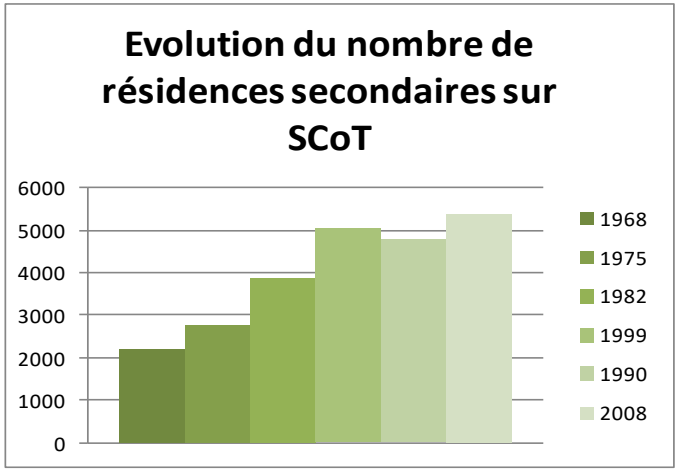

Mise à jour du diagnostic :

En 2011, le nombre de résidences secondaires est de 5 799 (+5,3%) confirmant la tendance observée sur la période précédente.

Logements vacants sur les communes du SCoT en 1999 en %

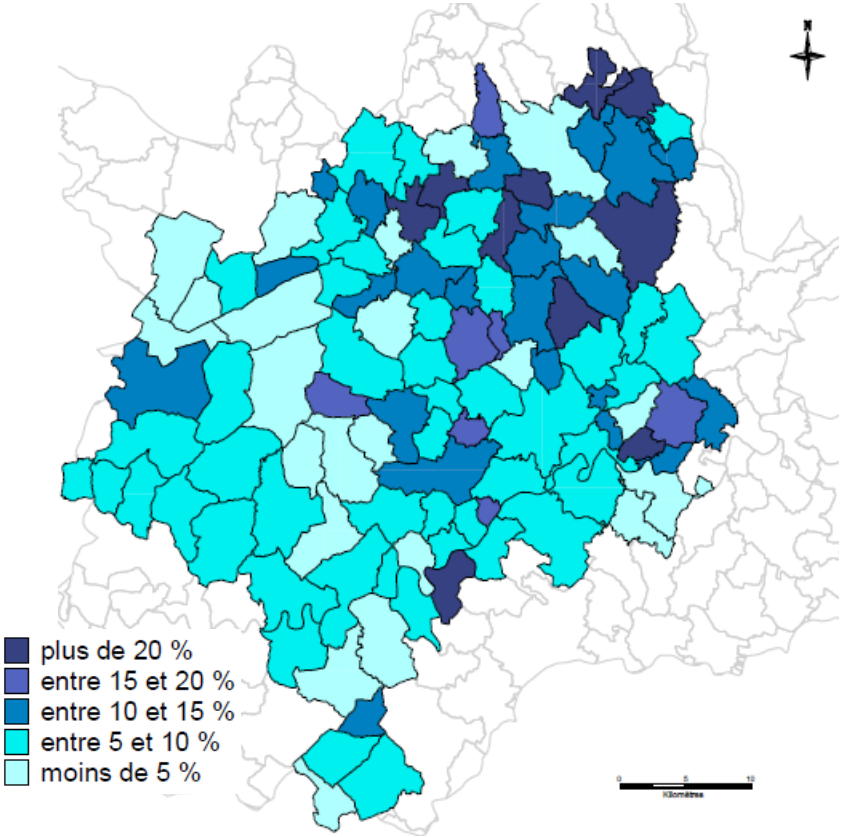

Source : données INSEE

Logements vacants sur les communes du SCoT en 2008 en %

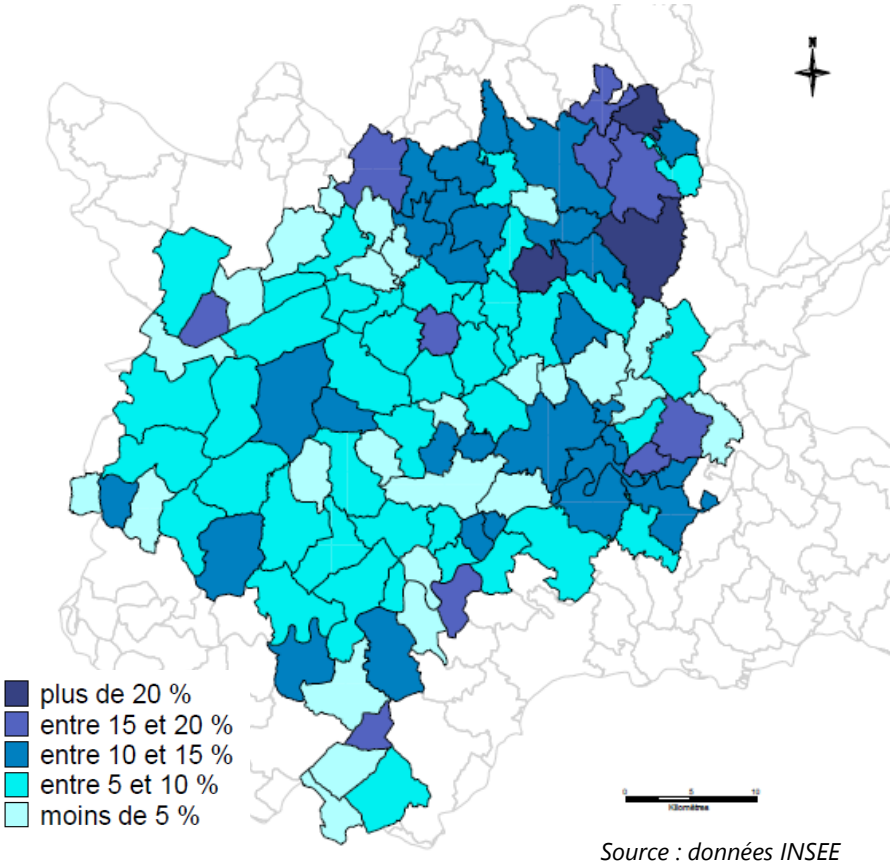

Source : données INSEE

1.3. 4 Une forte progression de la vacance

On dénombre 2684 logements vacants sur le territoire en 2008. **La vacance est en progression de 18 % depuis 1999.**

Les logements vacants représentent en 2008, *9%* du parc de logements, **part plus importante que celle constatée sur le département du Lot** (8,4%). La vacance ne cesse de progresser depuis les années 1990 et celle-ci est surtout concentrée au Nord du territoire.

Ce constat invite à avoir une attention particulière dans le cadre du SCoT. Un objectif et des outils visant à sortir des logements de la vacance méritent d'être proposés.

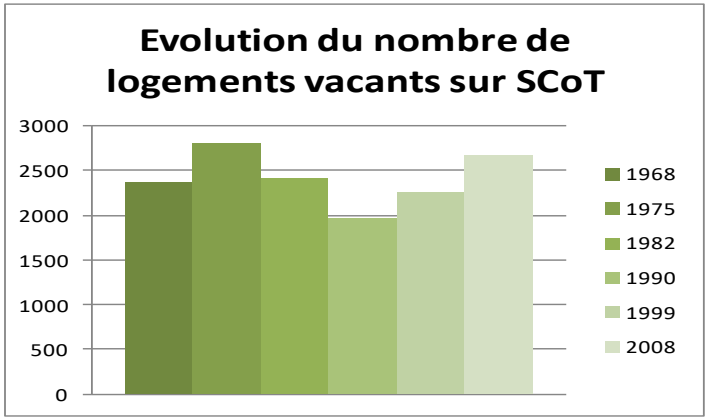

Source : données INSEE

1.3. 5 Les raisons de la vacance …

Le diagnostic foncier réalisé à l'échelle du Pays en 2006 présente une analyse de la vacance et, à partir de questionnaires communaux, fait ressortir les causes principales :

- Le coût important des travaux qui empêche le propriétaire de restaurer son logement (35 %) : Coût de réhabilitation supérieur au coût que représente la construction neuve.
- Les problèmes de successions qui gèlent un patrimoine souvent localisé en centre-bourg (20 %) : Dégradation rapide de ces biens.
- Manque de volonté du propriétaire qui peut notamment s'expliquer par un manque de conseil et d'aide à la décision.
- Occupation partielle d'un immeuble qui empêche d'entreprendre des travaux sur le reste du bâtiment.
- D'autres causes expliquent la vacance : localisation du bien, nuisances, pollution, enclavement, absence de stationnement, luminosité, etc.

Mise à jour du diagnostic :
La tendance tend à s'aggraver puisqu'en 2011, le nombre de logements vacants est passé à 3 051 (+367 logements) représentant une hausse de 13% en seulement 3 ans (10,2% de vacance en 2011)

Nombre de résidences principales HLM sur les communes du SCoT en 2008

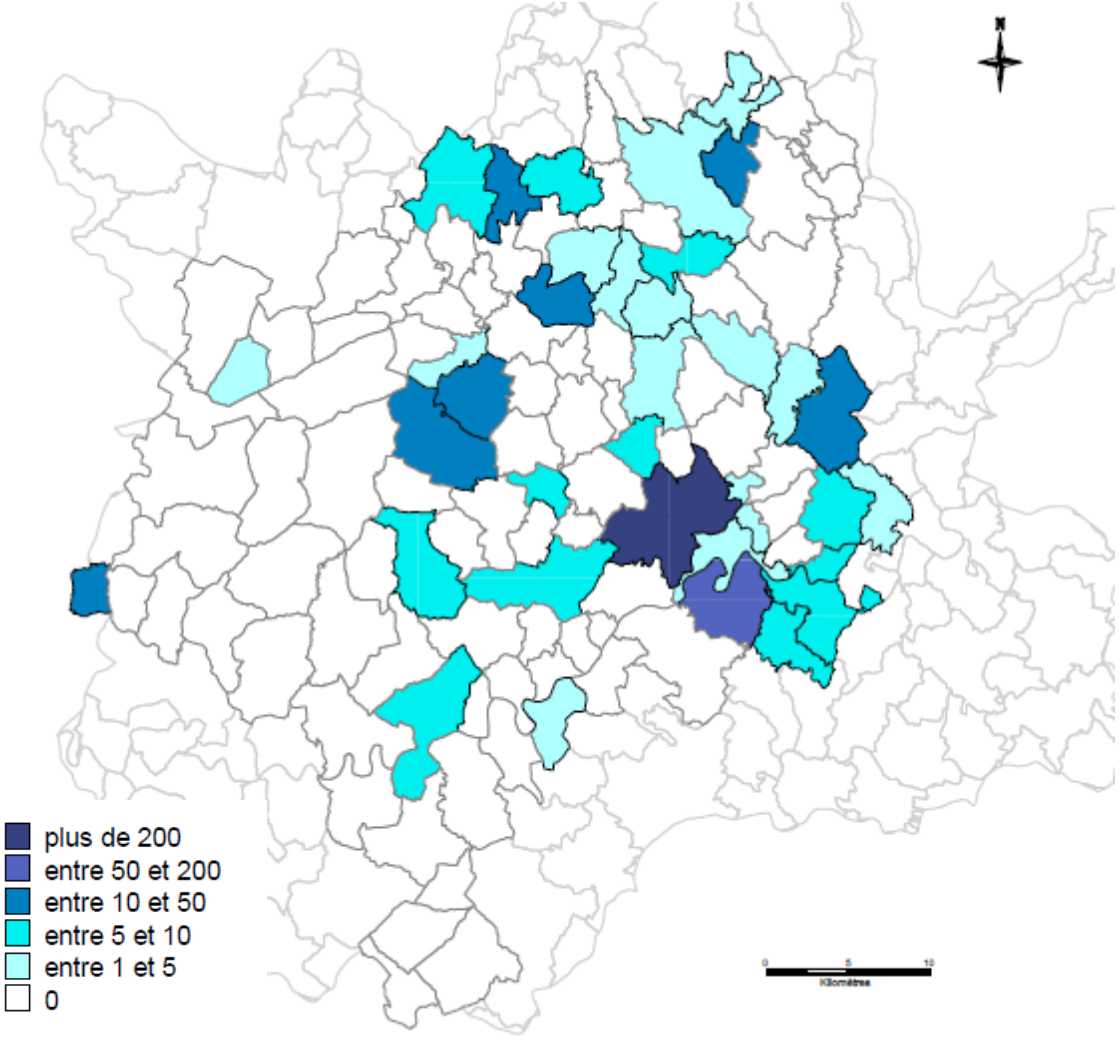

Source : données INSEE

SCoT Pays DE FIGEAC

1.3. 6 Le parc de logements sociaux

On dénombre 982 logements HLM sur le territoire en 2008. Le nombre de résidences principales HLM est en progression de 41 % depuis 1999 (695 logements).

Le parc de logements sociaux est en augmentation, mais il reste tout de même modeste, notamment sur les secteurs ruraux.

Les logements HLM représentent en 2008, *5%* du parc de résidences principales part inférieure à celle constatée sur le département du Lot (5,7%).

Le territoire compte par ailleurs près de 250 logements communaux, qui de par les loyers pratiqués représente une offre de mixité sociale.

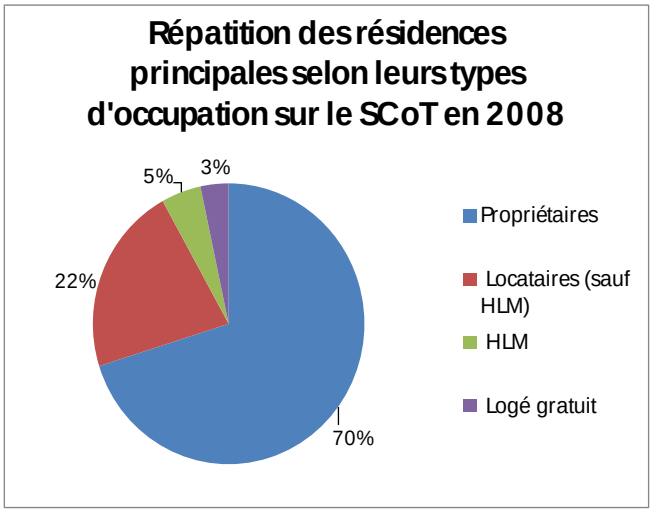

1.3. 7 Les politiques de l'amélioration de l'habitat

Créées en 1977, les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) constituent depuis trente ans l'outil principal par lequel est réalisée la réhabilitation des centres urbains et des bourgs ruraux. D'autres outils ont été créés pour répondre à des spécificités territoriales, techniques et sociales : déclinaison des OPAH (rurale, urbaine, copropriétés dégradées) et Programmes d'Intérêt Général (PIG). L'efficacité de ces outils tient, pour une grande part, à la pertinence du partenariat « collectivités territoriales-Etat-Anah » qui contribue à déclencher chez les propriétaires privés des dynamiques de réinvestissement.

Les OPAH s'adressent aussi bien à des propriétaires occupants aux revenus modestes qu'à des propriétaires bailleurs souhaitant louer des logements à loyer modéré.

De tels programmes d'aides à la pierre ont été mis en œuvre sur plusieurs territoires du SCoT comme par exemple :

- L'OPAH sur Figeac-Communauté qui court jusqu'en 2014.
- Le PIG mené sur les cantons de Lacapelle Marival et Latronquière
- Le PIG de cohésion sociale de la Communauté de communes Causse Ségala Limargue
- Etc.

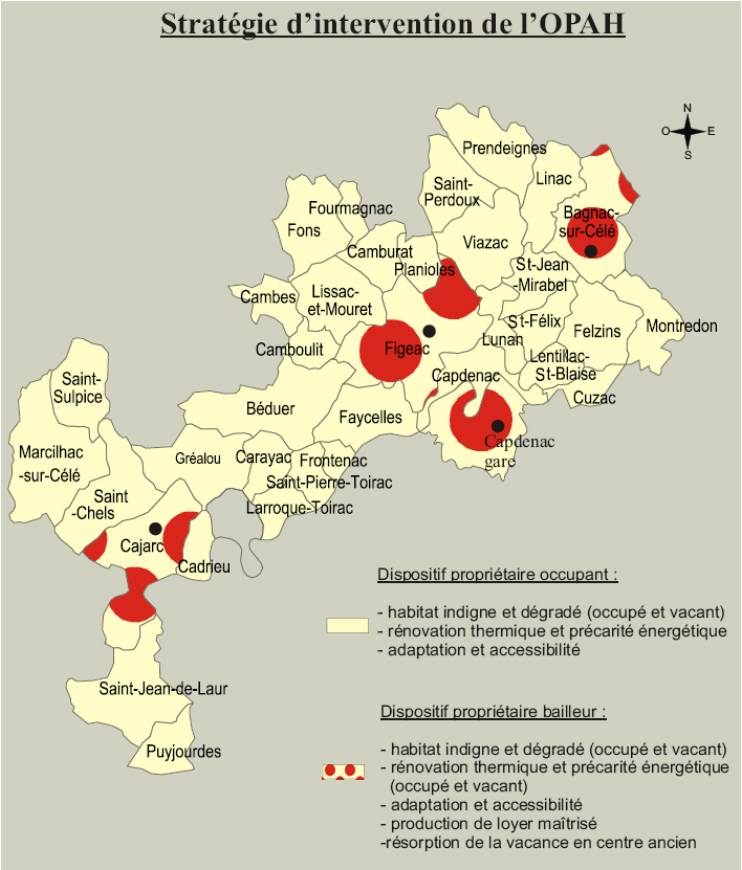

Source : site Figeac communauté

1.3. 8 Les dynamiques du marché du logement

a. Constats généraux

Source : d'après l'étude complémentaire au PLU de Figeac sur le marché immobilier d'habitation, Citadia, 2010

L'analyse du marché du logement révèle en premier lieu des constats généraux.

- **Un 1er constat relève des caractéristiques sociales des populations, et donc de leur capacité à accéder à un logement, en location comme en accession :**
  - Entre 70% et 80% de la population du Lot est éligible au logement social (plafond PLUS)
  - En 2007, on comptait 1464 bénéficiaires d'aides au logement (APL, ALS, ALF) sur la seule commune de Figeac

La problématique du logement est ainsi liée aux problématiques de la solvabilité des ménages d'une part et des possibilités d'accompagnement dans leur parcours résidentiel, notamment par les collectivités.

- **Un 2ème constat relève d'un manque de visibilité d'ensemble sur le marché du logement de la part des acteurs locaux.**

Leur connaissance est en effet fractionnée. Ce fractionnement est soit géographique, avec une faible lisibilité de ce qui se produit sur le périmètre d'étude ; soit par segment de marché, notamment celui du parc privé ancien et surtout neuf.

En effet, en matière de construction neuve, il est plus fréquent dans le Lot comme sur le périmètre d'étude, qu'un ménage achète un terrain pour y faire bâtir sa propre maison plutôt qu'il n'achète directement une maison neuve. En cela, les communes périphériques de Figeac ont attiré de nombreux ménages endogènes mais aussi des ménages, provenant de Figeac qui souhaitaient accéder à la propriété sans trouver de réponse appropriée sur la commune même.

- **Un 3ème constat global relève de l'inadéquation entre l'offre et demande à Figeac même, issue de la conjonction de plusieurs phénomènes :**

Tout d'abord, les ménages ont des critères de demande qui ne correspondent pas à l'offre : localisation, accès aux équipements et services, niveau de confort, prestations. Les critères relatifs à la localisation de l'habitat varient selon le type de ménages. Les familles privilégieront un environnement calme reflétant une aspiration à la tranquillité à l'écart de nuisances liées à la ville, dans des secteurs résidentiels dont l'éloignement relatif est contrebalancé dès lors que les ménages sont motorisés (pour les déplacements utilitaires comme de loisirs). La présence d'équipements et de services urbains accessibles font aussi partie des critères liés à la localisation. Les jeunes et les seniors seront en

revanche plus à la recherche de services de proximité accessibles aisément soit par les transports en commun soit à pieds.

Ensuite, l'offre présente des prix trop élevés par rapport aux prestations proposées (isolation, chauffage, emplacement, etc.).

b. Le marché du foncier à bâtir

L'absence d'observatoire de l'habitat rend impossible d'établir un prix du foncier sur l'ensemble du territoire, les prix variant au cas par cas en fonction de plusieurs critères (situation, superficie, etc.)Le prix moyen établi donne une idée sur une fourchette de valeur.

Aussi, Figeac se démarque du reste du territoire avec un prix moyen de 25 euros pouvant aller jusqu'à 50 euros pour un terrain de 500 à 700 m². Les communes périphériques sont au même niveau de prix que la ville centre et proposent des terrains d'une superficie moyenne de 1500 m² pour 25 à 27 euros du m².

Les pôles ruraux et les bourgs ruraux les plus attractifs ont une valeur moyenne entre 10 à 15 euros pour une superficie d'environ 2000 m² voire plus. Les communes en rural diffus proposent un prix entre 5 et 10 euros pour la même superficie.

Prix du foncier à bâtir (viabilisé)

ComCom	Communes	Surface terrain	Prix terrain	Prix au m²	Moyenne des prix /ComCom
Communauté de Communes de la Vallée et du Causse	Livernon	2500	35000	14	11
		3675	35840	10	
	Espédaillac	400	770	2	
	Assier	1000	18000	18	
Périmètre d'études	Sabadel-Lauzes	2400	19000	8	8
Figeac Communauté	Cajarc	600	21000	35	27
	Laroque-Toirac	2900	49000	17	
	Bagnac/Célé	510	19000	37	
		440	18000	41	
	Capdenac-Gare	4000	88000	22	
		623	22000	35	
	Felzins	1340	18700	14	
	Figeac	585	28200	48	
		3500	30000	9	
		1380	27500	20	
		3000	40000	13	
		2000	40000	20	
		697	34150	49	
		3835	60000	16	
Communauté de Communes Haut Ségala	Latronquière	1570	12800	8	9
	Gorses	1504	13750	9	
Communauté de Communes Causse Ségala Limargue	Lacapelle Marival	1400	10000	7	14
		774	28000	36	
	Saint-Bressou	4450	53400	12	
	Leyme	3000	20000	7	
	Le Bourg	10000	80000	8	

Sources : Annonces Internet, Aout 2012

c. Les prix dans l'ancien

Remarque : Les données présentées ci-après restent de l'ordre du qualitatif et donnent un ordre d'idée des prix proposés. Ils indiquent un prix moyen et non la valeur réelle du marché. Ces indicateurs ont été relevés sur les petites annonces.

Les prix sont très variables sur le territoire de par la qualité des biens qui sont à la vente mais également leur situation (centre-ville, centre bourg, hameau, bâti isolé). Toutefois, si l'on fait une analyse sur de nombreuses données, en établissant la moyenne au m², l'on s'aperçoit que les prix sont similaires sur la partie Ouest du territoire. Ils approchent les 1300 euros par m² habitable.

Sur la Partie Ouest du territoire d'études et sur la communauté de Communes Vallée et Causse, les prix sont légèrement supérieurs. La présence de l'autoroute A20 explique en grande partie ces données, les communes étant plus attractives lorsqu'elles sont situées à proximité de grands axes de communication. Le bâti ancien devient donc difficilement accessible pour la population locale. La demande croissante en logements trouve donc plutôt réponse dans la construction de maisons neuves, principalement en accession à la propriété.

Source : Citadia d'après annonces immobilières Internet et PAC PNR des Causses du Quercy

Prix de l'immobilier dans l'ancien					
ComCom	Communes	Surface habitable	Prix du bien	Prix au m²	Moyenne des prix /ComCom
Communauté de Communes de la Vallée et du Causse	Livernon	110	200000	1818	1479
		115	190000	1652	
	Espédaillac	140	160 000	1143	
	Assier	70	78 000	1114	
		90	150 000	1667	
Périmètre d'études	Lauzes	130	234200	1802	1436
		150	160700	1071	
Figeac Communauté	Cajarc	260	228900	880	1391
		150	141000	940	
	Bagnac/Célé	75	96000	1280	
		80	135000	1688	
		170	320000	1882	
	Capdenac-Gare	170	160000	941	
		295	290000	983	
		105	150000	1429	
	Figeac	120	180000	1500	
		145	220000	1517	
		220	180000	818	
		150	365000	2433	
		95	117000	1232	
		111	177000	1595	
		150	124000	827	
		80	185000	2313	
Communauté de Communes Haut Ségala	Latronquière	110	162000	1473	1362
		140	173 000	1236	
		160	384000	2400	
	Terrou	220	75 000	341	
Communauté de Communes Causse Ségala Limargue	Lacapelle Marival	110	260 000	2364	1368
		102	171 200	1678	
	Molières	100	55 000	550	
	Leyme	90	145 000	1611	
	Le Bourg	55	35000	636	

Sources : Annonces Internet, Aout 2012

1.3. 9 Dynamiques de l'habitat : ce que dit le PNR des Causses du Quercy

a. Urbanisme : les orientations

L'augmentation constante du coût de l'énergie et la nécessaire prise en compte de la lutte contre les changements climatiques rend nécessaire de repenser la mobilité en zone rurale à densité de population très faible, sans créer de nouvelles inégalités sociales ni altérer le niveau de la qualité des services.

Au plan de Parc…

- prendre en compte les enjeux bocage et zones humides dans l'aménagement des secteurs identifiés au plan de Parc.
- favoriser la densification et lutter contre la dispersion urbaine des communes connaissant une forte pression en intégrant les problématiques de déplacements et des solutions de mobilité douce pour la desserte de chaque nouvelle zone constructible.
- maintenir une auréole agricole autour des villages de croupe et assurer l'équilibre entre agriculture et urbanisation dans les villages de fond de vallées.
- maintenir des formes urbaines traditionnelles en prenant en compte de manière prioritaire les aspects patrimoniaux et paysagers (préservation des espaces agricoles de qualité, des jardins, et maintien de la qualité architecturale et des formes et silhouettes de bourg).
- maintenir des coupures vertes le long des voies.

Les collectivités se sont engagées…

- à localiser les nouvelles zones d'urbanisation en continuité des bourgs et des hameaux sans induire une urbanisation linéaire le long des voies, notamment dans les secteurs identifiés.
- à privilégier la valorisation du bâti vacant ou sous-utilisé et à optimiser l'utilisation d'espaces disponibles dans les enveloppes urbaines actuelles (avant d'envisager toute extension).
- à prendre en compte les objectifs de mixité sociale (logements sociaux) et veiller à assurer également une mixité d'activité et d'usages (habitat, services, loisirs…).
- à dimensionner les zones d'extension urbaine en fonction des besoins, des potentiels économiques de proximité et de la capacité des équipements sociaux et culturels.

- à inscrire les projets de constructions nouvelles dans le cadre paysager et architectural du lieu en préservant la structure paysagère traditionnelle des vallées, les formes et silhouettes des bourgs et en portant une attention particulière aux points de vue et aux entrées de parc.
- à favoriser la mise en place d'espaces et d'équipements publics durables.
- à inciter à la mise en place de jardins partagés ou familiaux.

b. Habitat : les orientations

L'enjeu stratégique est de doter le territoire de politiques volontaristes en matière d'habitat, favorisant une production de logements plus qualitative et plus durable par l'incitation au réinvestissement des bourgs, par la réhabilitation du bâti existant, par un développement maîtrisé des villages, par le choix de modes d'implantation du bâti en lien avec la géographie et le paysage et par la promotion d'un habitat contemporain de qualité, qui utilise les matériaux locaux et/ou écologiques.

Les collectivités se sont engagées…

- à adopter dans le cadre d'un SCoT des taux de densification, établis en fonction de la pression urbaine et de l'éloignement des principales agglomérations périphériques.
- à mettre en place des outils de connaissance de l'offre et de la demande.
- à produire du logement locatif et en particulier du locatif social par l'acquisition de logements vacants ou la mise en place de dispositifs d'aide à la pierre.

- à résorber l'habitat indigne et insalubre en facilitant la maîtrise foncière publique.
- à développer des actions et des programmes expérimentaux.
- à réduire les charges pour les habitants par des mesures d'éco-gestion (réseaux de chaleur, assainissements collectifs, systèmes de récupération collective des eaux de pluie…) et la création d'espaces à usage commun.

Dynamiques liées à l'habitat : synthèse

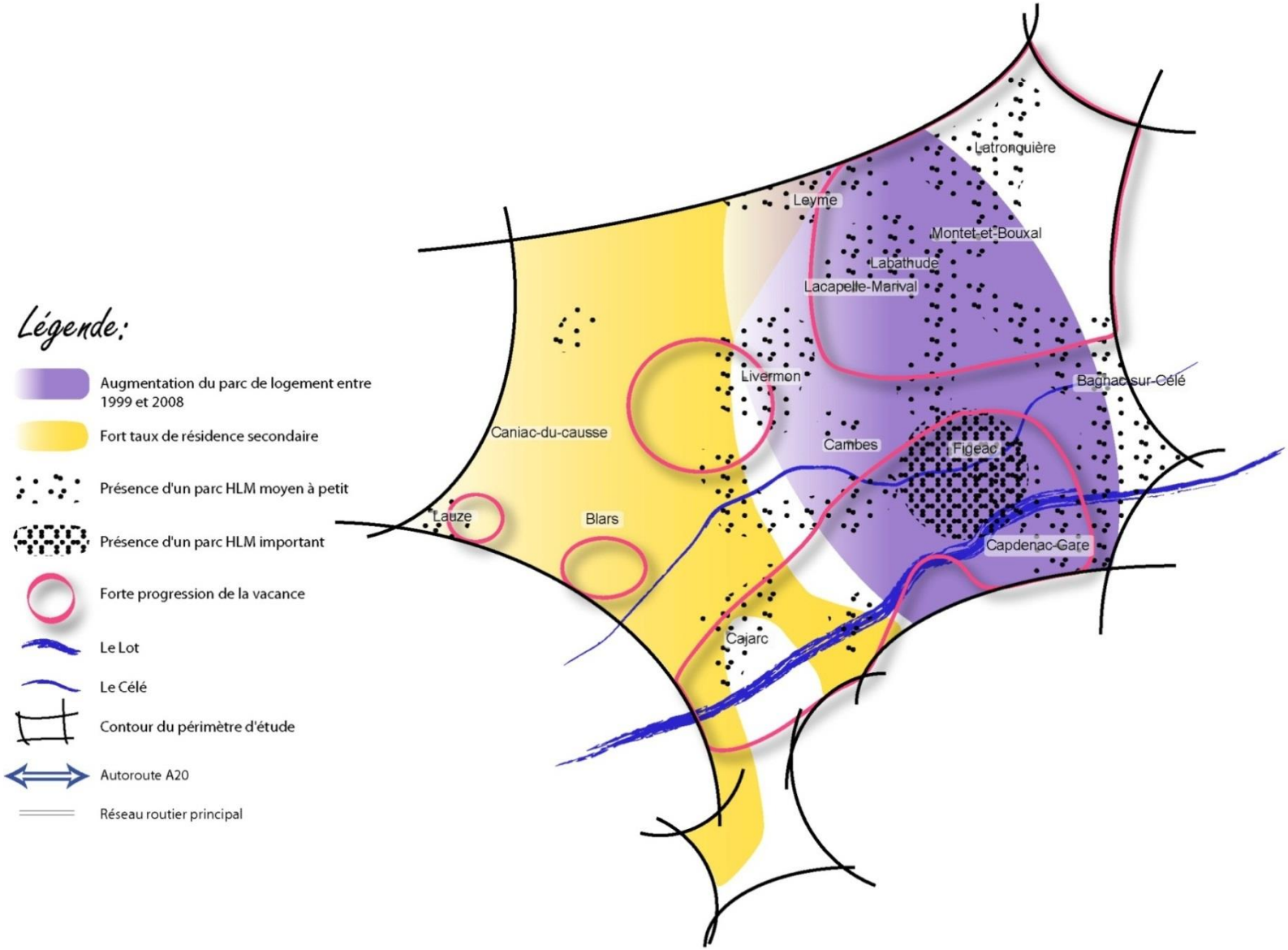

1.3. 10 SYNTHESE

ATOUTS / OPPORTUNITES	FAIBLESSES / MENACES
⇩ Un parc de logements de plus en plus constitué d'appartements ⇩ Un parc majoritairement résidentiel, dominé par les résidences principales individuelles	⇩ Une forte progression de la vacance ⇩ Un parc de logement qui se développe plus vite que la population ⇩ Une part de logements sociaux qui a progressé, mais qui reste modeste. ⇩ Un parc de logements qui se renouvelle de moins en moins vite
LES PRINCIPALES TENDANCES	
➔ Augmentation importante des logements vacants (lien avec vitalité des centres, attractivité et qualité du cadre de vie, tourisme…) **➔ Augmentation du parc de logements plus rapide que la croissance démographique**	
ENJEUX	
➔ L'adaptation du parc de logements aux évolutions démographiques (baisse de la taille des ménages, vieillissement, précarité, etc.) **➔ La résorption de la vacance et de l'habitat insalubre par la mise en place d'outils adaptés (initiative publique ?)** **➔ La maitrise de l'évolution du parc de logements (limiter l'étalement urbain)** **➔ Le développement de l'offre en logements aidés, abordables (accession, location …)**	

1.4 EQUIPEMENTS –SERVICES-COMMERCES

1.4.1 Equipements

Méthodologie …

Source des données : la Base permanente des équipements de l'INSEE 2011

L'analyse réalisée porte sur 95 équipements répartis dans 6 domaines d'activité (services aux particuliers, commerces, enseignement, santé, transports, sports/loisirs/culture) et en trois gammes. La répartition des commerces et services en trois gammes permet de mieux cerner le maillage du territoire :

⇨ La gamme de proximité (29 équipements) est composée d'équipements fréquents correspondant aux premières nécessités : supérette, écoles, médecin généraliste…

⇨ La gamme intermédiaire (31 équipements) contient des équipements moins fréquents mais relativement nombreux : supermarché, collège, opticien…

⇨ La gamme supérieure (35 équipements) est composée d'équipements rares, plus spécialisés ou plus grands que dans les deux autres gammes : hypermarché, lycée, cardiologue…

Les pôles de services

Une commune est considérée comme :

⇨ un pôle de services de proximité si elle possède au moins 15 types d'équipements de proximité

⇨ un pôle de services intermédiaires si elle possède au moins 16 types d'équipements intermédiaires

⇨ un pôle de services supérieurs si elle possède au moins 18 types d'équipements supérieurs.

a- Equipements de santé, sanitaires et sociaux

La démographie médicale constitue un enjeu majeur. Sur le territoire du SCoT, 65 médecins (50 médecins généralistes et 15 spécialistes) sont recensés (source : BPE 2011, INSEE) qui compte ainsi 1,43 médecins pour 1 000 habitants. **Ce ratio apparaît largement inférieur aux 3,45 médecins pour 1 000 habitants observés à l'échelle régionale et aux 3,06 médecins pour 1 000 habitants recensés à l'échelle nationale.** L'analyse des services met en évidence une hiérarchie entre les pôles :

- **Figeac :** pôle de santé principal comptant, au-delà des professionnels de santé « traditionnels » (médecins généralistes, dentistes, kinésithérapeutes, infirmiers …), des équipements de santé majeurs : hôpital, urgences, spécialistes … Néanmoins, certaines catégories de soins disposent de peu de spécialistes (un seul gynécologue par exemple). L'absence de maternité est également à souligner.
- **Les communes de Capdenac-Gare, Cajarc, Lacapelle-Marival, Bagnac-sur-Célé et Latronquière** : pôles de santé intermédiaires offrant à la population un niveau de services de santé relativement important.
- **Assier** présente une offre en services de santé quelque peu inférieure aux communes précédentes mais constituant toutefois une polarité de santé à l'échelle du territoire.
- Pour compléter ce maillage, une dizaine de communes comptent soit un médecin, soit un kinésithérapeute, soit une pharmacie.

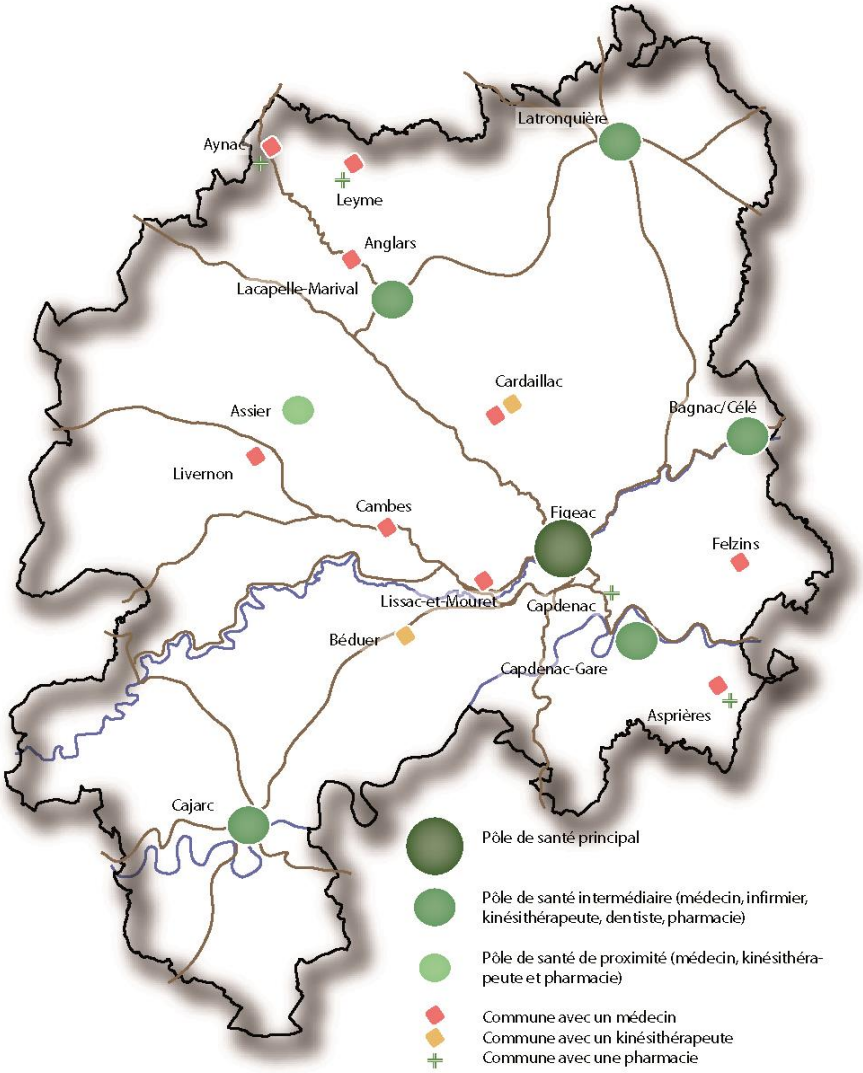

b- Service aux personnes âgées et aux handicapées

Une grande partie des services aux personnes âgées et aux personnes handicapées se trouve dans les polarités de santé mis en avant dans le point précédent et notamment dans les communes de Figeac, Capdenac-Gare ainsi que Lacapelle-Marival.

Le niveau de service aux personnes âgées est un enjeu important et doit être mis en lien avec le vieillissement de la population attendu dans les prochaines années. Actuellement ces services aux personnes âgées apparaissent fortement polarisés et très peu de communes rurales disposent de services spécifiques. Les hébergements, soins à domicile et services d'aides sont concentrés sur une douzaine de communes**. Les distances à parcourir pour les personnes réalisant des soins à domicile sont ainsi relativement importantes**. Ce point est d'autant plus central lorsque l'on sait que la majorité des personnes âgées souhaite vieillir là où elle a vécu et aspire à rester dans un logement autonome en fin de vie.

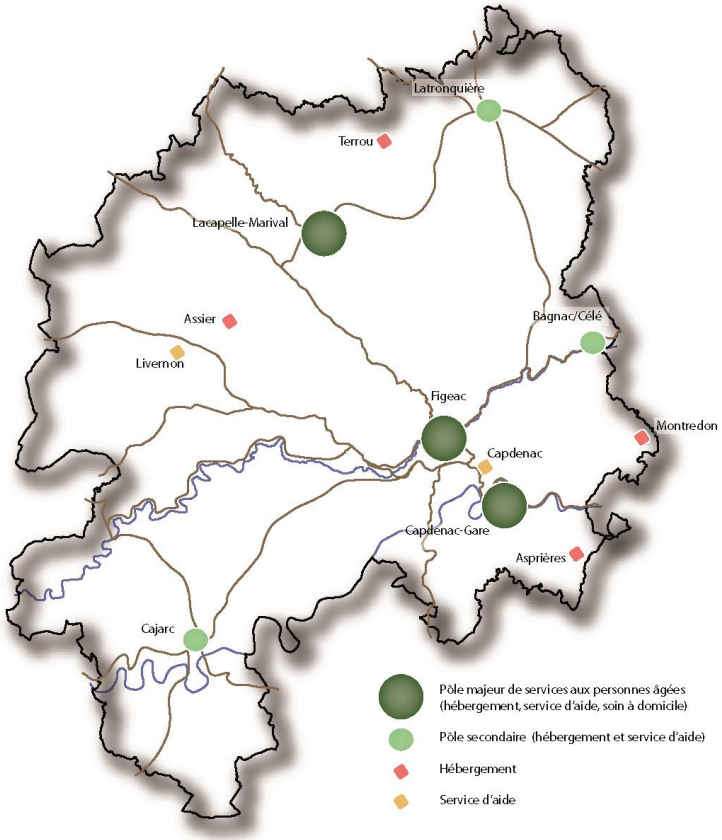

Quelques points de repères concernant le vieillissement à l'échelle nationale : *Source : DIACT, Vieillissements et activités des territoires à l'horizon 2030, 2006*

⇨ La majorité des actifs vieillissent là où ils ont passé leur vie, notamment dans le périurbain – ce qui va poser des problèmes de transport et d'accessibilité des services, même dans les zones urbanisées, à quelques kilomètres des centres villes.

⇨ A partir de 2030, la génération baby-boom fournira un effectif élevé de personnes très âgées (plus de 85 ans). Le nombre de personnes dépendantes pourrait augmenter de moitié par rapport à la situation actuelle.

⇨ Plus de 92 % des personnes ayant de 80 à 84 ans vivent en logement autonome. Elles sont encore plus de 84 % dans la tranche 85-89 ans, et 71 % dans la tranche 90-94 ans.

c- Equipements scolaires

La répartition spatiale des équipements scolaires permet de distinguer les communes :

- **Figeac** constitue le pôle éducatif majeur en regroupant écoles, collèges et lycées.
- Les communes de **Capdenac-Gare, Bagnac-sur-Célé, Cajarc, Lacapelle-Marival et Latronquière** constituent les pôles éducatifs secondaires en comptant une école élémentaire et un collège (seulement une école maternelle et un collège pour Latronquière).
- Les communes d'**Assier, Aynac et Leyme** proposent un niveau de services intéressant en comptant au moins une école maternelle et une école élémentaire.
- Pour compléter ce maillage principal, 30 communes comptent une école maternelle ou une école primaire ou au moins une classe en RPI.

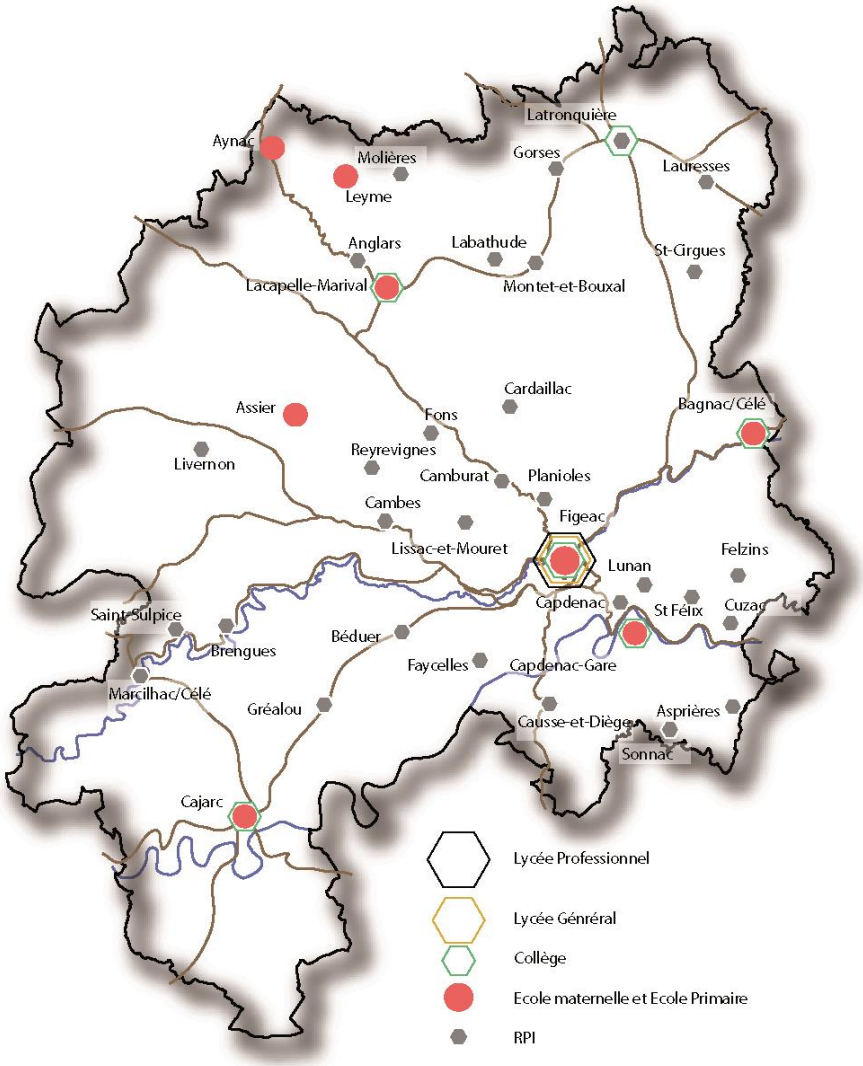

Concernant la répartition spatiale des équipements scolaires, les mêmes constats majeurs que pour les équipements de santé peuvent être dressés. Néanmoins, les mutualisations d'équipements scolaires jouent un rôle important notamment sur les secteurs plus ruraux.

d- Services publics et administratifs

De par sa fonction de sous-préfecture, la ville de Figeac constitue le pôle administratif et de services publics majeurs à l'échelle du territoire du SCOT.

Les autres polarités administratives correspondent logiquement aux autres polarités du territoire à savoir : Cajarc, Capdenac-Gare, Lacapelle-Marival, Latronquière et Livernon.

Une quinzaine de communes comptent ensuite des services postaux.

e- Equipements sportifs

Les principales polarités (Figeac, Cajarc, Lacapelle-Marival, Latronquière, Capdenac-Gare, Bagnac-sur-Célé) disposent d'une offre conséquente en termes d'équipements sportifs. Cela garantit une offre de proximité sur chaque bassin de vie, d'autant plus qu'une majorité de communes disposent d'au moins un équipement sportif. Néanmoins, ce constat soulève la question de la mutualisation de ces infra et super structures à l'échelle de chaque bassin de vie.

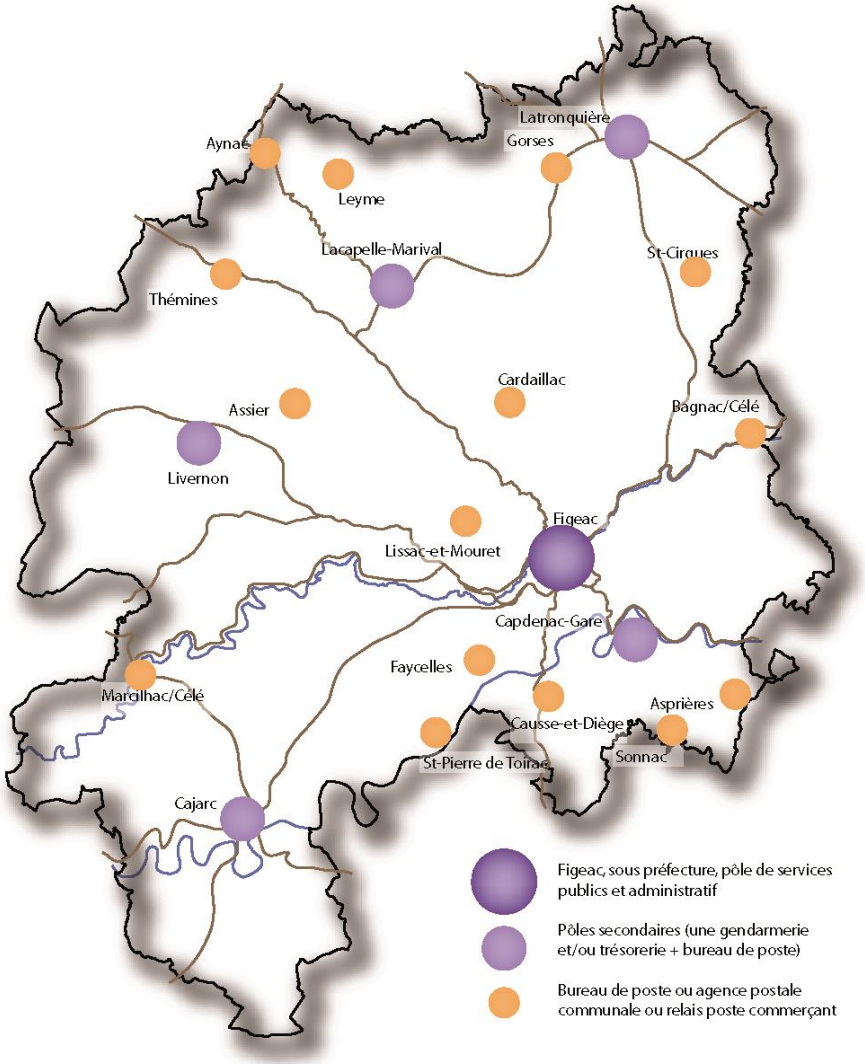

f- Equipement numérique

(Les données suivantes sont en grande partie extraites du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) du Lot et de l'Aveyron)

Actuellement, la principale technologie de desserte déployée sur le territoire du Lot pour accéder au haut débit est l'ADSL.

A l'échelle du département, le niveau d'éligibilité apparaît largement inférieur aux niveaux national et régional, notamment en ce qui concerne les niveaux ADSL et 2 Mbps qui constituent les niveaux de services de base attendus aujourd'hui par les utilisateurs résidentiels. Les niveaux de plus de 8Mbps se trouvent au niveau des centres villes des communes les plus importantes du territoire.
A titre d'exemple à Figeac, principale ville du territoire, 1,7% des logements sont encore inéligibles. 5,9% d'entre eux ont moins de 3Mbps, 7,8% entre 3 et 8 Mbps, 63,3% entre 8 et 30 Mbps et 21,3% ont plus de 30 Mbps. A Rudelle, village rural proche de Lacapelle-Marival, 96,6% des logements sont inéligibles, 1,7% ont moins de 3Mbps et seulement 1,7% ont plus de 3Mbps.

A l'échelle du département du Lot, seulement 35% des lignes sont dégroupées, bien en dessous des 70% de moyenne nationale, ce qui est une situation désavantageuse sur le plan concurrentiel pour les utilisateurs mais aussi sur le plan des services disponibles, notamment pour la mise en place du Triple Play (internet-téléphonie-télévision). La situation est similaire en Aveyron.

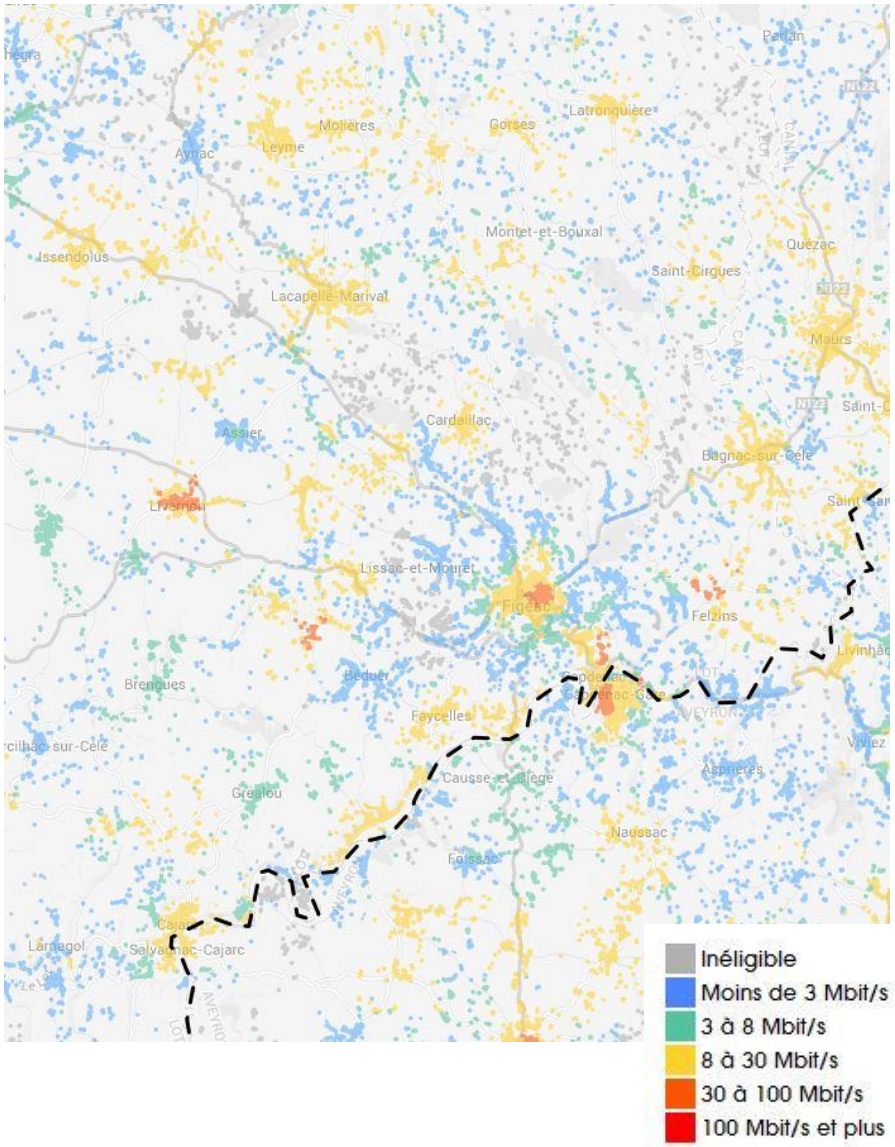

Compte tenu des nouveaux usages, les besoins en débit croissent rapidement :

- le minimum acceptable actuellement par les utilisateurs résidentiels est un débit de 2 Mbps
- à court terme, le besoin minimum atteindra 10 Mbps (ce qui correspond au débit suffisant pour du « triple-play » multiposte comprenant : internet, téléphonie et réception de plusieurs canaux de télévision simultanément en définition standard, auxquels les réseaux traditionnels ADSL peuvent encore répondre, moyennant une modernisation le cas échéant
- à moyen et long terme, le besoin atteindra 30 Mbps, voire 100 Mbps au-delà.

Les besoins actuels de la majorité des entreprises sont jusqu'à présent satisfaits par les offres traditionnelles (SDSL), dans un cadre commercial où la concurrence est quasiment absente, l'évolution rapide des débits demandés rendra immanquablement la situation actuelle difficilement tenable. En effet, dans 10 ans, 395 ZCE sur un total de 432 auraient potentiellement une entreprise non satisfaite, soit 91% au total. Ces ZCE non satisfaites représentent 1710 entreprises sur un total de 2150, soit 80% au total.

L'histogramme ci-dessous donne la répartition des entreprises des ZCE en fonction de leurs besoins actuels, à 10 ans, à 20 ans

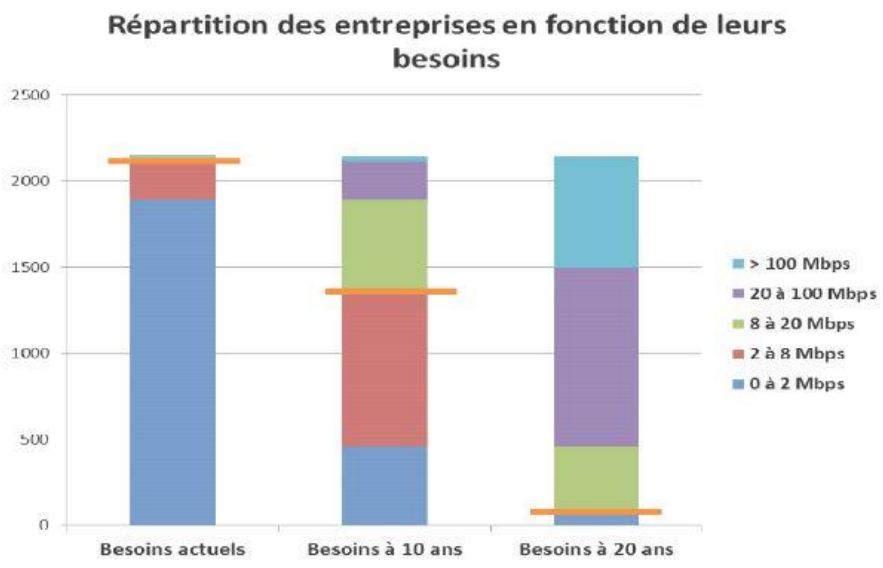

Les couvertures en téléphonie mobile 2G et 3G

L'Aveyron et le Lot comme la plupart des départements possédant des zones à faible densité de population sont très inégalement desservis en réseaux de téléphonie mobile. Le territoire du SCoT comporte encore un certain nombre de zones blanches, où aucun des quatre opérateurs de réseaux nationaux n'est présent. Or, ce service paraît fondamental pour renforcer l'attractivité du territoire et permettre son développement économique et résidentiel. Concernant la couverture 2G, certains secteurs apparaissent ainsi moins bien couverts avec seulement un ou deux opérateurs de présents, notamment sur le Haut-Ségala.

En termes de couverture 3G, d'importantes disparités apparaissent. Sur le territoire du SCOT, les zones regroupant la meilleure couverture ne possèdent que trois des quatre opérateurs. De nombreuses zones ne possèdent qu'un seul opérateur, voire des zones blanches.

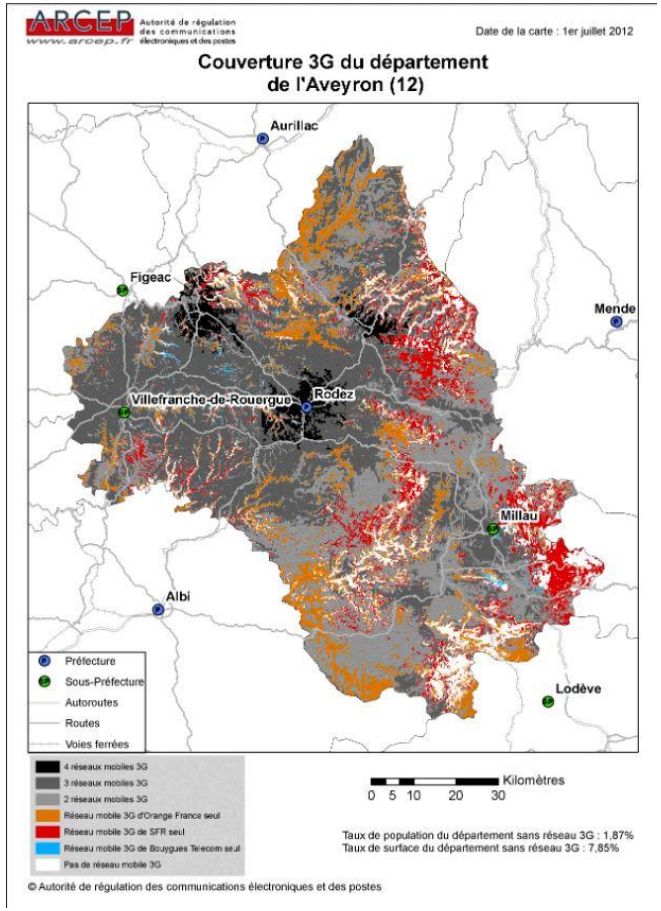

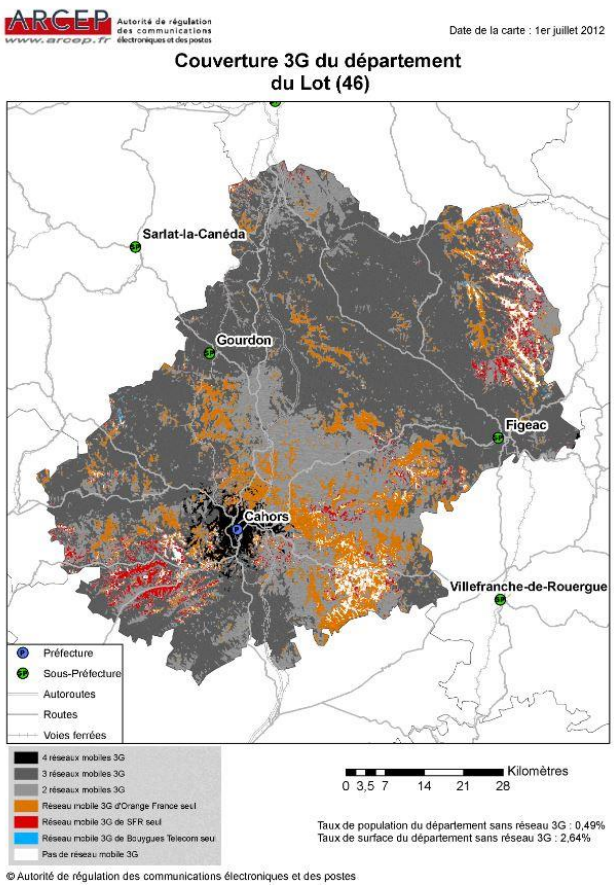

La 4ème génération de téléphonie mobile

Les réseaux mobiles 4G sont aux réseaux 3G existants ce que la fibre optique est aux réseaux ADSL sur câble téléphonique.

Une zone de déploiement prioritaire, correspondant aux territoires peu denses, fait l'objet d'un calendrier de déploiement accéléré, facilité par des mesures incitant à la mutualisation des réseaux et des fréquences, entre opérateurs. Cette zone couvre très largement le territoire lotois. Ainsi 326 des 340 communes (soit 96%) du département sont priorisées contre 62% des communes au plan national, ce qui couvre 78% de la population lotoise et 94 % du territoire départemental contre 17% de la population française et 55% du territoire.

Actuellement, le territoire du SCOT, ne possède aucune couverture 4G, même au niveau de Figeac.

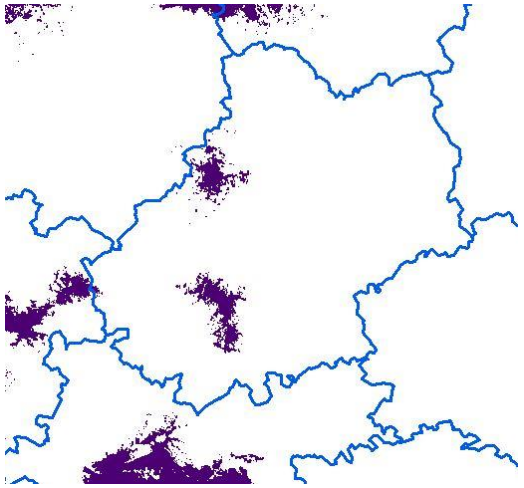

Réseau mobiles 4G – Bouygues Télécom

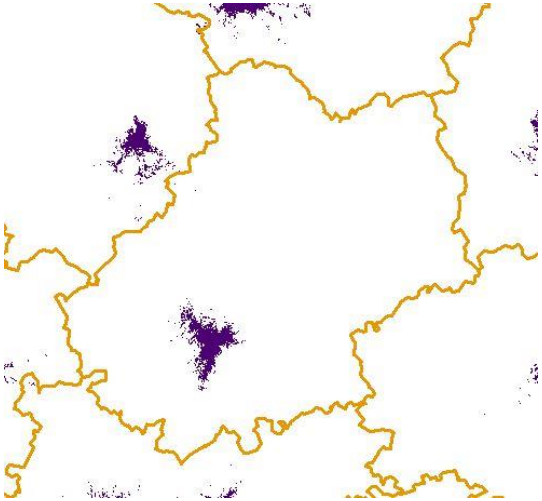

Réseau mobiles 4G – Orange

Les infrastructures mobilisables pour la collecte

Sur le **département du Lot**, les infrastructures mobilisables pour le réseau de collecte sont les suivantes :

La fibre optique est présente le long de l'autoroute A20 exploitée par les ASF.

Le Conseil général a déployé des fourreaux le long de l'axe Cahors-Sud – Cahors – Mercuès ainsi qu'à Gourdon, Souillac et Cressensac. D'autres déploiements sont en cours sur les axes Gintrac–Cambes et Gourdon–Cambes–Figeac.

E-téra a déployé ses propres câbles optiques dans les fourreaux co-construits avec le Conseil Départemental sur le tracé Sud/Nord et a négocié des droits d'usage avec ARTERIA et ASF sur des fibres optiques existantes. Cet opérateur constitué en SEM propose des offres de gros ou de détail.

La Fédération départementale d'énergies du Lot possède plus de 4.000 km de réseaux haute tension (HTA) dont environ 25% sont déjà enterrés et 4.800 km de basse tension (BT) dont environ 20% sont déjà enterrés.

Il est possible de déployer de la fibre le long des emprises ferrées appartenant à Réseau Ferré de France (RFF). Une goulotte existe d'ores et déjà sur la ligne de l'axe Saint-Denis-les-Martel – Biars-sur-Cère – Aurillac et un projet de fibrage de l'axe Brive – Montauban par RFF est en cours.

Des projets de voies vertes sur le Pays de Martel et sur Lot Célé pourraient être mis à profit pour un déploiement de fourreaux.

France Télécom possède un linéaire important de réseaux sur le territoire dont plus de 25% sont en fourreaux, 10% en pleine terre et près de 60% en aérien.

Les communes de Figeac, Salviac et Cazals possèdent des réseaux câblés.

La commune de Cahors a déployé un linéaire important de fourreaux dans le cadre de travaux mutualisés.

Les pylônes ou points hauts supports de stations de radiotéléphonies (UMTS, GSM et FH) sont présents sur une large partie du territoire et forment un autre type d'infrastructures mobilisables pour les réseaux radio.

RTE, entreprise publique gestionnaire du réseau de transport électrique français, dispose d'infrastructures sur lesquelles on peut envisager la pose de câbles optiques.

L'ambition du SDTAN du Lot

L'ambition du département du Lot est d'apporter progressivement sur le long terme le très haut débit (THD) aux usagers résidentiels, entreprises et publics.

L'importance des montants nécessaires à la réalisation de l'ensemble du réseau cible impose un découpage en phases de son déploiement. Quatre phases calées par rapport aux grandes échéances nationales ou régionales sont proposées :

La phase 1 à réaliser immédiatement

La phase 2 à lancer d'ici 5 ans

La phase 3 à lancer d'ici 10 ans (terme annoncé des déploiements privés)

La phase 4 à lancer d'ici 15 ans (horizon du Programme national très haut débit)

La priorisation permet de déterminer l'ordre de mise en œuvre du raccordement THD des types de sites (ZAE, sites publics et zones résidentielles) :

Les sites de priorité 1 seraient raccordés en phase 1

Les sites de priorité 2 seraient raccordés en phase 2

Les sites de priorité 3 seraient raccordés en phase 3

La priorisation des ZAE, sites publics et zones résidentielles obéit à un principe général de mise à niveau progressive de ceux-ci par rapport aux besoins actuels ou futurs.

Il est important de préciser qu'une nouvelle étude d'ingénierie est lancée sur l'ensemble du département lot : 1) département lot, 2) Grand Cahors. Cette étude a pour objectif de préciser le SDTAN en incluant le Grand Cahors et en adaptant le besoin aux capacités financières du département.

La stratégie du SDTAN concernant les entreprises

En ce qui concerne les ZAE ciblées par le SDTAN, le principe d'ingénierie retenu est que la fibre optique sera déployée jusqu'à la parcelle pour toutes les entreprises.

La stratégie du SDTAN concernant les sites publics

Les besoins des sites publics obéissent autant à une logique de satisfaction de leurs besoins propres qu'à une logique d'aménagement du territoire, notamment, l'irrigation des centres-bourgs correspond à un besoin d'aménagement du territoire.

De ce fait, certains sites publics ont vocation à passer en très haut débit à court ou moyen terme correspondent à un débit cible d'au moins 100 Mbps, tels que les principaux sites du Conseil Départemental et de l'Etat, les hôpitaux, les lycées et collèges, les universités et établissements de recherche.
Ainsi, les sites publics précédents seront raccordés grâce à la fibre optique. Du fait de leurs besoins importants, les sites de santé sont

tous classés en priorité 1. Les établissements de santé pris en compte dans le SDTAN sont les suivants :

- Hôpitaux
- Cliniques
- Maisons de retraite
- EHPAD
- Maisons de repos.

Les établissements d'éducation pris en compte dans le SDTAN sont les suivants :

Lycées et collèges : priorité 1
Ecoles primaires et maternelles : priorité 4

Les établissements administratifs pris en compte dans le SDTAN sont les suivants :

Sièges des EPCI : priorité 2
Trésor public : priorité 3
Points Visio Public : priorité 3
Espaces Publics Numériques : priorité 3
Bibliothèques : priorité 4
Mairies : priorité 4

D'autres sites publics ont été classés en priorité 4. Les autres sites publics pris en compte dans le SDTAN sont les suivants :

Office de tourisme
Cinémas
Centres de loisirs

Pour les autres sites publics, un débit cible d'au moins 10 Mbps est considéré dans un premier temps. Ce débit sera obtenu avec de la radio, ou par de la montée en débit sur le réseau ADSL.

La stratégie du SDTAN concernant le résidentiel

La priorisation concernant les zones résidentielles, définies plus haut, répond aux principes de base suivants :

- On intervient en priorité sur les zones qui ont actuellement le niveau de service le plus bas.
- Lorsqu'on intervient sur une zone, on apporte à minima 30 Mbps

1.4.2 Analyse du tissu commercial

Méthodologie

- La source utilisée est le répertoire SIRENE disponible sur le site internet *creation-entreprise.insee.fr* correspondant à l'Outil d'Aide au Diagnostic d'Implantation Local (ODIL). Les données ont été mises à jour au 1er janvier 2013. Cet outil propose une identification des entreprises pour l'ensemble de la nomenclature NAF.
- Pour identifier les commerces, n'ont été retenus que les codes NAF relatifs au commerce de détail (codes NAF 47) et ceux relatifs au commerce de détail d'équipements automobiles (code NAF 45.32.Z) : voir détail complet des codes NAF utilisés par type de commerce en annexe.
- Les établissements relatifs aux codes NAF des concessionnaires automobiles n'ont pas été inclus car non soumis à autorisation, donc au DAC, en cas d'implantation nouvelle ou d'extension. Toutefois les sites actuels de concessionnaires pourront être intégrés aux zones commerciales pour permettre une évolution de ces bâtiments (par exemple : passage de concession automobile à magasin de meubles).
- Les artisans tels que des boulangers-pâtissiers ou des charcutiers identifiés dans la nomenclature NAF dans la catégorie « industrie alimentaire » n'ont pas été inclus dans les commerces. Il s'agit d'une activité artisanale et non commerciale. Par exemple, un boulanger qui fabrique son pain sur place pour le vendre relève de l'artisanat, alors qu'un dépôt de pain relève du commerce.

Figeac regroupe le plus grand nombre de commerces (175) sur le territoire du SCoT. En comptant Capdenac et Capdenac-Gare, le nombre de commerces de l'agglomération est de 240.

Nombre de commerces sur quelques agglomérations voisines :

- Gramat : 53
- Gourdon : 87
- Decazeville : 95
- Saint-Céré : 98
- Villefranche-de-Rouergue : 245
- Sarlat : 289
- Cahors : 413
- Aurillac : 474
- Rodez : 540
- Brive : 751

Commerces de détail (hors hyper et supermarchés)

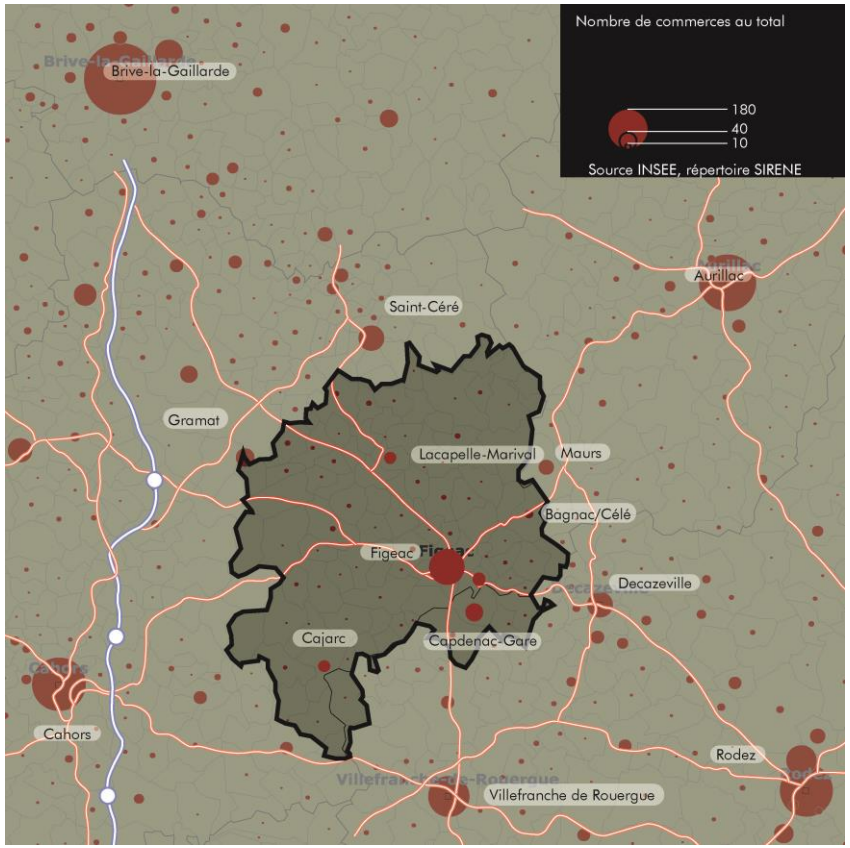

Les commerces alimentaires sont principalement concentrés sur les différentes polarités du territoire avec une offre en hypermarchés et supermarchés concentrée sur les principales polarités du SCoT à savoir le pôle urbain figeacois, Bagnac/Célé, Cajarc et Lacapelle-Marival. Néanmoins une offre de proximité présente sur le reste du territoire (35 communes, soit plus d'un tiers des communes du SCoT, comptent au moins un commerce alimentaire).

Les commerces liés à l'équipement de la maison, de la personne et aux loisirs sont fortement concentrés sur le pôle urbain (Figeac-Capdenac-Capdenac-Gare) avec néanmoins une offre complémentaire parfois présente sur les autres polarités du territoire (Bagnac/Célé, Cajarc, Lacapelle-Marival ...)

Cartes :

Haut : Commerces de détail alimentaire (hors hyper et supermarchés)

Bas : Hyper et supermarchés

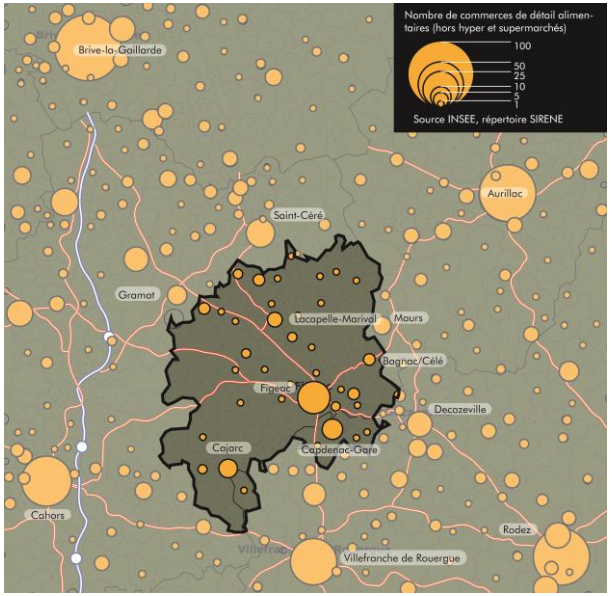

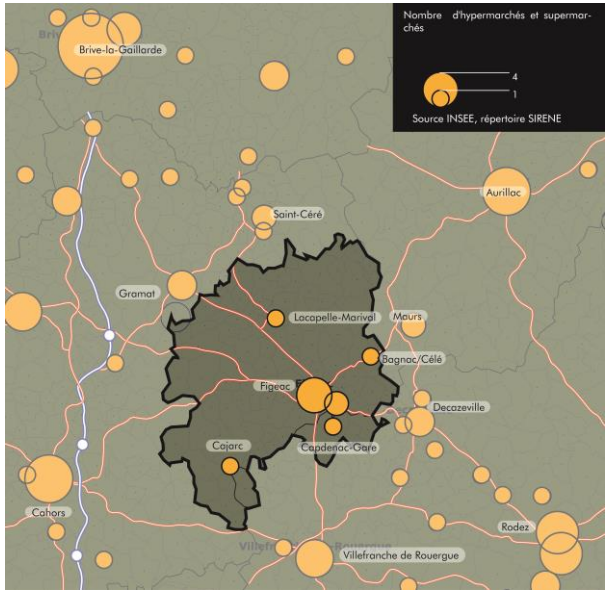

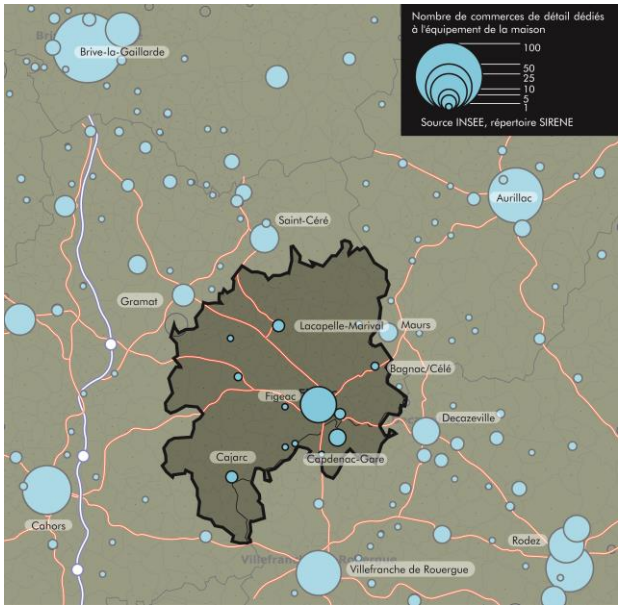

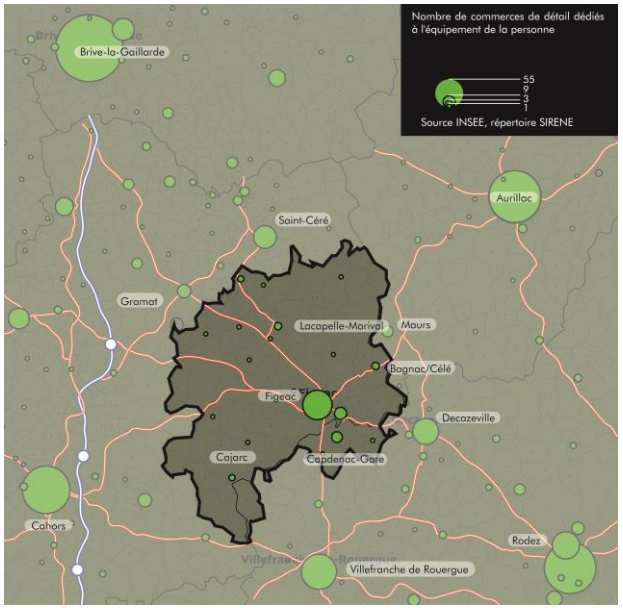

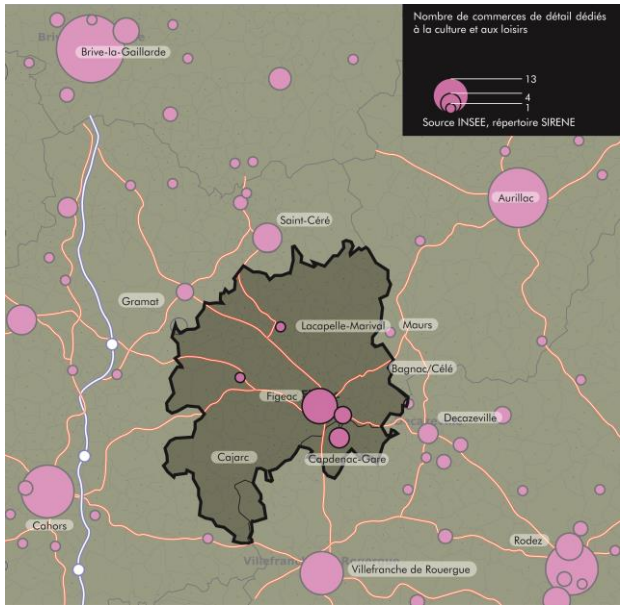

En bleu : Commerces de détail dédiés à l'équipement de la maison

En vert : Commerces de détail dédiés à l'équipement de la personne

En rose : Commerces de détail dédiés à la culture et aux loisirs

	Type de commerces								TOTAL
	Alimentaire (hors supermarchés et hypermarchés)	Hypermarchés	Supermarchés	Total alimentaire	Equipements de la personne	Equipement de la maison	Loisirs et Cultures	Autres et non spécialisés (hors automobile et motocycle, autre commerce de détail en magasin non spécialisé)	
COMMUNAUTE DE COMMUNES CAUSSE SEGALA LIMARGUE	20	-	1	21	8	4	1	20	54
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLE ET DU CAUSSE	5	-	-	5	2	3	1	9	20
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT SEGALA	5	-	-	5	1	1	-	6	13
FIGEAC COMMUNAUTE	60	1	7	68	82	57	20	101	328
PAYS DE FIGEAC	90	1	8	99	93	65	22	136	415

Source : INSEE, répertoire SIRENE, codes NAF

a- Polarités Commerciales

Polarités commerciales

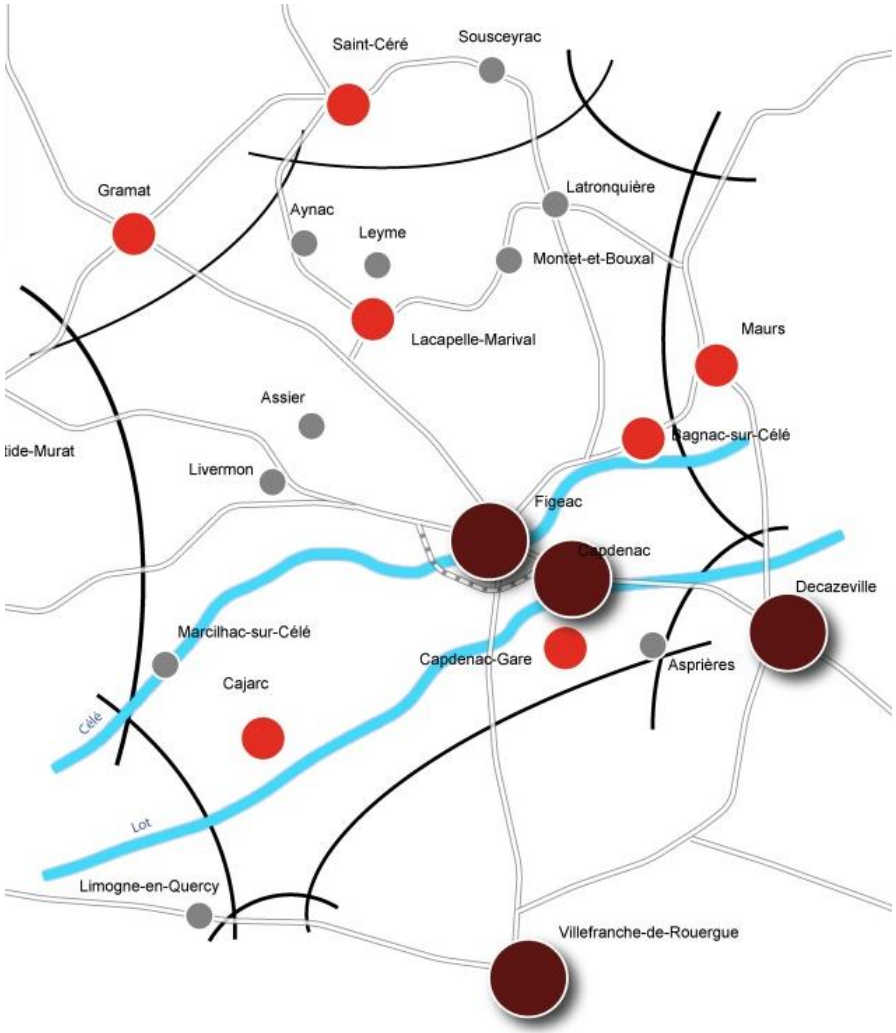

Polarités de services

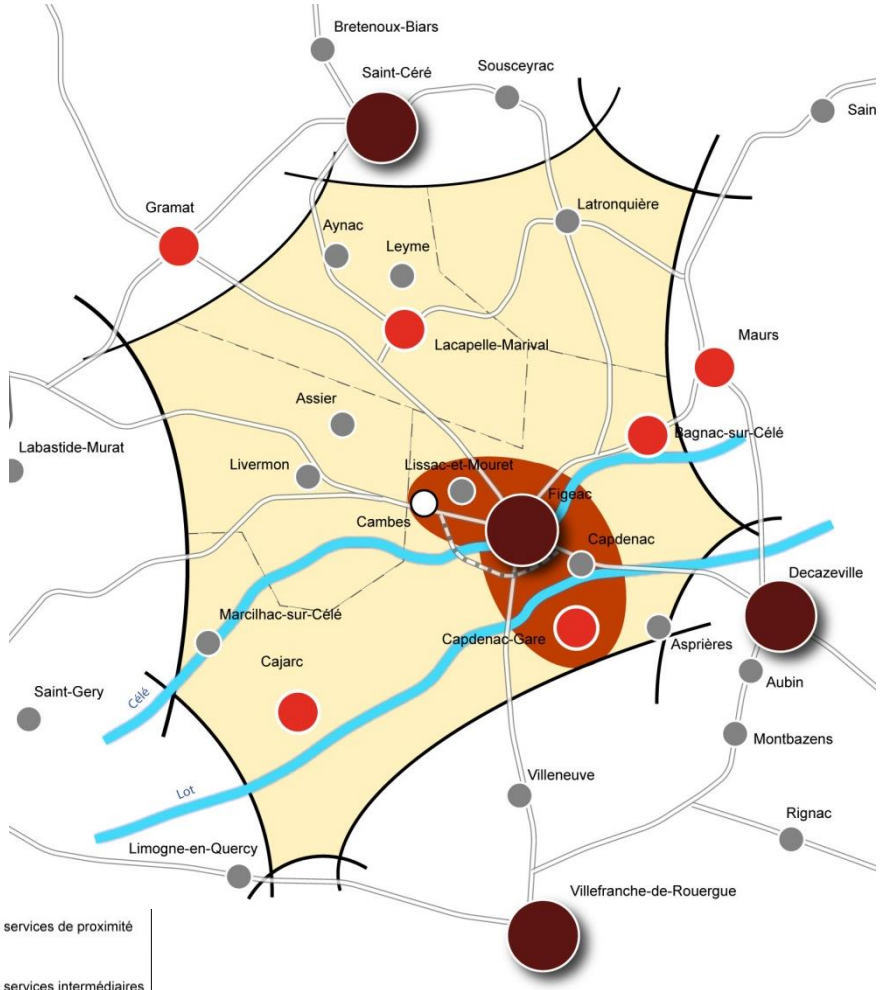

Pôle de services de proximité

Pôle de services intermédiaires

Pôle de services supérieurs

L'ensemble des communes est relativement bien desservi par les différents commerces du territoire, que ce soit des services marchands de proximité ou des services marchands supérieurs. Ces derniers couvrent l'ensemble du territoire à l'exception de quelques communes situées dans le bassin de vie de Gramat, dans le bassin de vie de Cajarc ainsi que dans celui de Latronquière.

Les pôles voisins se trouvent à une distance importante du territoire du SCOT et ont donc un impact relativement faible sur le territoire. Cependant, ils viennent compléter l'offre que propose le territoire notamment dans les préfectures des départements (Cahors, Rodez, Aurillac) qui proposent un niveau de services et de diversité marchande plus importante.

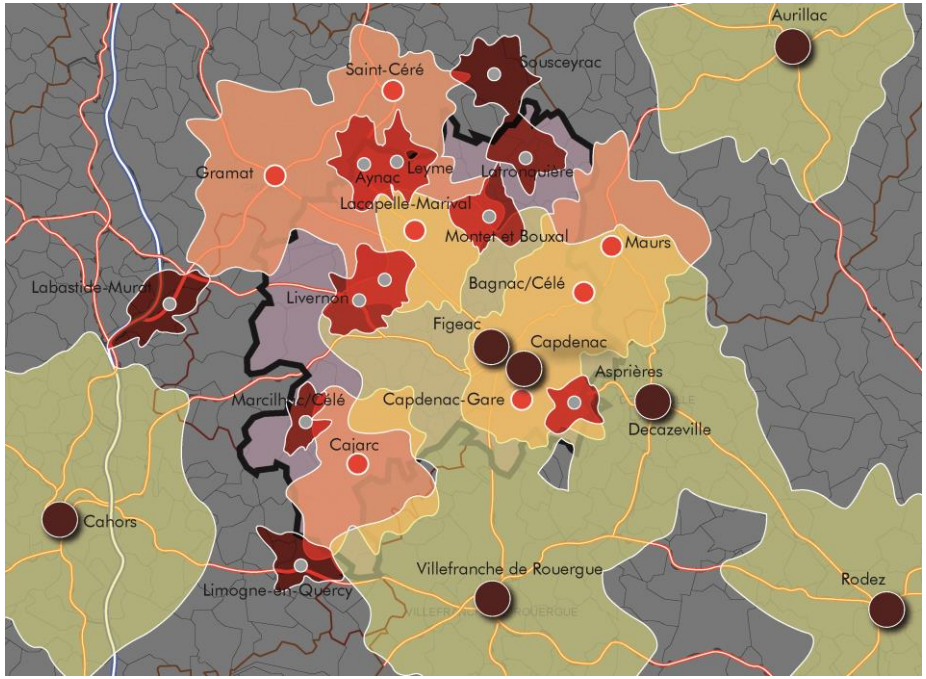

b. Les sites commerciaux principaux (supermarchés et hypermarchés)

1- Place des Carmes à Figeac

La zone commerciale est structurée essentiellement par le magasin Leader Price dont :

- L'emprise foncière globale est d'environ 2300m²
- La superficie du bâtiment est d'environ 1100m²
- La Station-service, le stationnement et l'espace de livraison sont d'environ 1 200m²

La station-service présente sur le site appartient au groupe Esso

2- Rond-point de Nayrac à Figeac

La zone commerciale est structurée par le magasin Aldi, relativement proche de la zone commerciale St Georges, dont :

- L'emprise foncière globale est d'environ 8000 m²
- La superficie du bâtiment est de 1200 m²
- Le stationnement et l'espace de livraison est d'environ 3000m²

Un Mc Donald et un centre automobile composent également cette zone commerciale

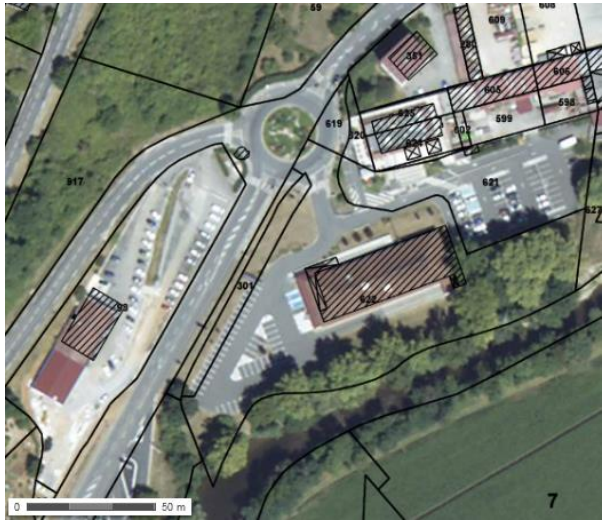

3- Avenue Georges Pompidou à Figeac

La zone commerciale est structurée essentiellement par le magasin Carrefour Market dont :

- L'emprise foncière globale est d'environ 11200m²
- La superficie du bâtiment est d'environ 3000m²
- La Station-service, le stationnement et l'espace de livraison sont d'environ 8000m²

La zone commerciale comprend également un Weldom, un Géant du Meuble, et Twinner

4- St Georges à Figeac

La zone commerciale est structurée par plusieurs enseignes nationales et internationales dont Intermarché qui a :

- Une emprise foncière globale est d'environ 16600 m²
- La superficie du bâtiment est de 3100 m²
- Le stationnement et l'espace de livraison est d'environ 4900m²

Trois magasins pour la maison (But, Cedeo, Connexion) se trouvent également sur la zone, ainsi que deux concessionnaires (Renault et Wolsvagen), un centre d'entretien automobile (Norauto).

5- Capdenac-le-Haut

La zone commerciale Couquet, à Capdenac-le-Haut, proche de Figeac est la plus importante zone commercialedu périmètre d'étude. Elle est occupée en partie par un hypermarché de l'enseigne Leclerc dont :

- L'emprise foncière globale est d'environ 35000m²
- La superficie du bâtiment est d'environ 9000m²
- La Station-service, le stationnement et l'espace de livraison sont d'environ 20000m²

La zone commerciale comprend de nombreuses autres enseignes (Ameublement, magasin de bricolage, habillement, culture et loisirs, services, …)

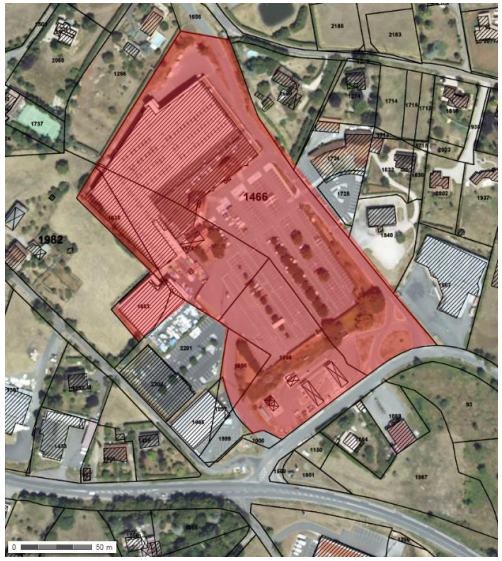

6- Bagnac-sur-Célé

La zone commerciale est structurée par un Intermarché Contact dont :

- L'emprise foncière globale est d'environ 3700 m²
- La superficie du bâtiment est de 900 m²
- La station-service, le stationnement et l'espace de livraison sont d'environ 2800 m².

La zone commerciale comprend également un magasin d'électroménager et meubles discount, magasin d'articles funéraires, un Gamm Vert, …

7- Lacapelle-Marival

La zone commerciale du Pigeonnier, à Lacapelle-Marivat, est structurée par un Intermarché contact dont :

- L'emprise foncière globale est d'environ 4100m²
- La superficie du bâtiment est d'environ 800m²
- La Station-service, le stationnement et l'espace de livraison sont d'environ 3000m²

La zone commerciale comprend également un magasin discount (superficie bâtiment : 800m²), d'un garage/concessionnaire, d'un magasin agricole, d'un BricoPro, …

8- Cajarc

La zone commerciale, Avenue Germain Canet à Cajarc, est structurée par un Intermarché Contact dont :

- L'emprise foncière globale est d'environ 2200 m²
- La superficie du bâtiment est de 800 m²
- La station-service, le stationnement et l'espace de livraison sont d'environ 1400 m²

La zone commerciale comprend également un garage automobile et une coopérative agricole.

9- Capdenac-Gare

La zone commerciale, Boulevard Paul Ramadier, est structurée par un Intermarché dont :

- La superficie du bâtiment est de 2900 m²
- Le stationnement du personnel et l'espace de livraison sont d'environ 1500m²

Le stationnement de la clientèle est partagé avec le magasin Point P et fait une surface d'environ 4000m²

Equipements-services-commerces : synthèse

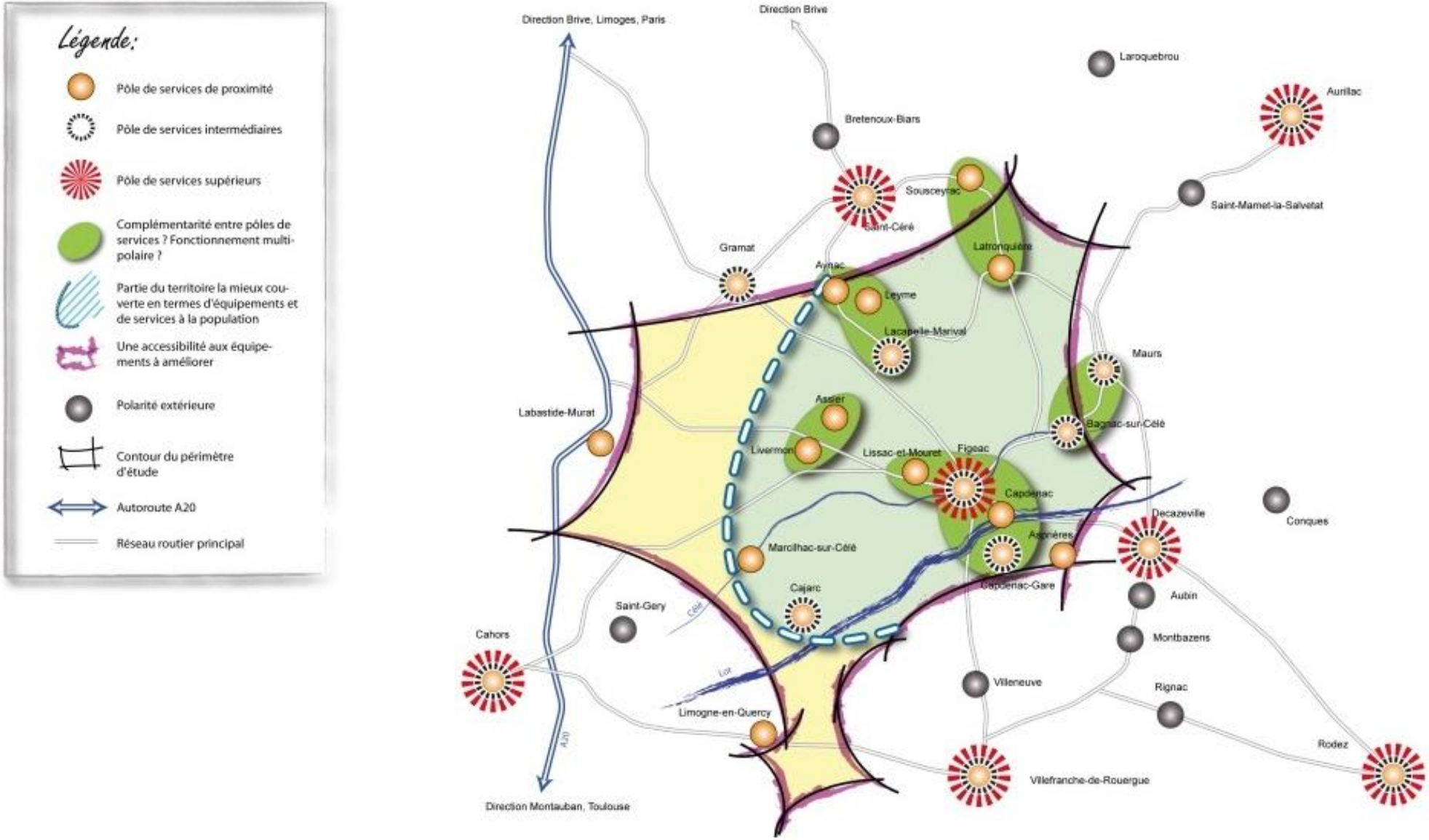

SCoT Pays DE FIGEAC

1.4.1 SYNTHESE

ATOUTS / OPPORTUNITES	FAIBLESSES / MENACES
⇧ Une forte concentration des services dans les villes et bourgs principaux et une organisation territoriale autour de 3 types de pôles de services et de communes peu ou pas dotées ⇧ Figeac : un pôle de santé majeur qui rayonne largement sur le territoire ⇧ Un potentiel touristique et culturel important ⇧ Des initiatives engagées : Projet Territorial de Santé Globale, Schéma de Développement Culturel, Schéma de Développement Touristique	⇩ Des services et équipements concentrés sur la partie Est du territoire (notamment en lien avec les densités et poids de populations) … ⇩ … mais une partie Ouest du territoire peu pourvue en équipements et services ⇩ Des habitants peu satisfaits quant à l'accessibilité aux équipements en raison de temps de trajets nécessaires relativement importants.

LES PRINCIPALES TENDANCES

- **➔ Maillage de pôles de différents niveaux en partie en concurrence (équipements, services, emplois …)**
- **➔ Secteur touristique pouvant participer au maintien des équipements**
- **➔ Vieillissement de la population (besoins spécifiques)**
- **➔ Vieillissement des professionnels de santé (médecins proches de la retraite)**

LES ENJEUX

- **➔ Le maintien du maillage du territoire en équipements et services aux habitants**
- **➔ La recherche et l'organisation de la complémentarité entre les différents pôles**
- **➔ L'amélioration de l'accessibilité aux équipements et services**

Partie 2 :

Durabilité économique

2.1 POSITIONNEMENT DU TERRITOIRE SUR LE PLAN ECONOMIQUE

Évolutions 1999-2006 dans les zones d'emploi de Midi-Pyrénées

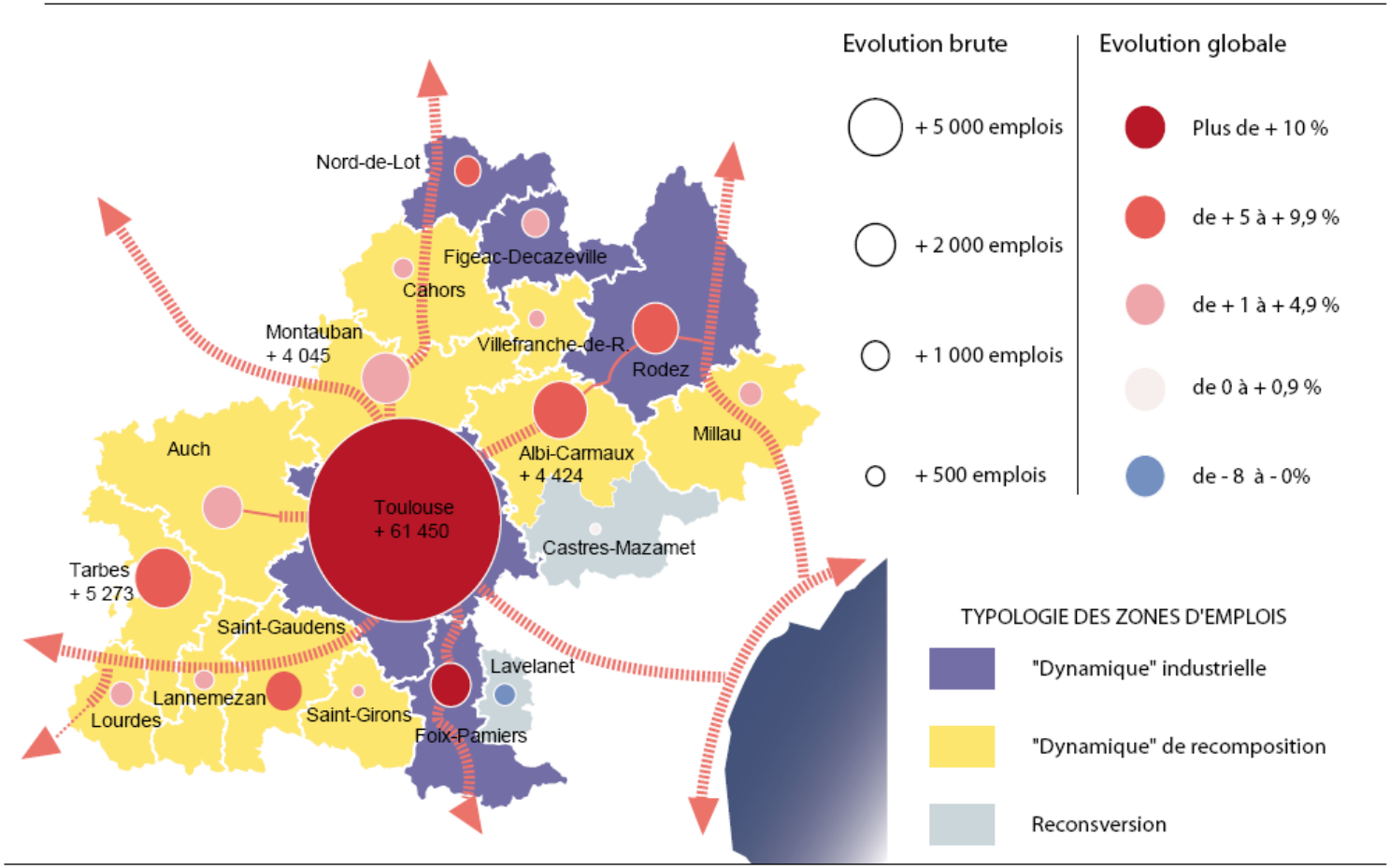

Source : INSEE - Réalisation CRP

Source : SRADDT, Diagnostic dynamique, 2009

- **Des bassins d'emplois en recomposition avec des évolutions très contrastées**

Globalement, l'accueil démographique a participé à la création de 200 000 emplois dans les services au niveau régional entre 1999 et 2006.

L'étude du SRADDT montre que ce développement démographique a fortement participé à la reconversion voire à la recomposition socio-économique des territoires de Midi-Pyrénées, en générant le développement d'une économie portée par les activités de construction et surtout de services, qui ont fait plus que compenser les fortes pertes d'emplois agricoles et une dynamique cyclique de l'emploi industriel fortement connectée à l'activité aéronautique.

Aujourd'hui, près de la moitié des emplois se concentrent sur l'aire urbaine toulousaine et cette dynamique se renforce dans le temps.

Si l'occupation agricole des actifs demeure encore importante sur une grande partie de la région (territoires du Gers, de l'Aveyron et du Tarn-et-Garonne), seuls quelques bassins d'emploi développent une dynamique de création d'emplois industriels : il s'agit soit de territoires qui optimisent la proximité toulousaine en captant les effets du « turn-over d'entreprises métropolitaines », **soit de quelques bassins d'emploi lotois (dont le Figeacois)** et aveyronnais qui ont valorisé des savoir-faire industriels traditionnels en les articulant à la dynamique aéronautique régionale et des filières motrices. **L'avenir de l'emploi industriel** dans ces territoires demeure **à ce jour fragile**, compte tenu des incertitudes qui peuvent peser sur ces filières.

La majorité des zones d'emplois connaissent une dynamique positive de l'emploi total mais perdent des emplois industriels, ce qui renvoie bien au développement important de l'économie résidentielle décrit précédemment. Les perspectives d'évolution démographique, différenciées en fonction des territoires, auront forcément un impact sur la structure de l'emploi en Midi-Pyrénées et sur les activités à venir.

Un pan de l'activité économique de la région devrait continuer à être portée par la croissance démographique, mais le vieillissement de la population et la stabilisation ou la baisse du nombre d'actifs amènent à reconsidérer le système socio-économique et l'appareil de production régional.

Source : Citadia d'après Etude SRADDT, Diagnostic dynamique, 2009

➢ **L'évolution de l'emploi salarié sur les zones d'emplois régionales**

Le graphique ci-contre positionne les zones d'emplois de Midi-Pyrénées au regard de deux dynamiques : d'une part l'évolution de l'emploi salarié total, et d'autre part l'évolution de l'emploi salarié industriel. Exceptées quelques zones d'emploi qui parviennent à maintenir une structure productive et industrielle, comme celle de Figeac-Decazeville (de par le biais de ses industries aéronautiques et agroalimentaires), la tendance globale au niveau de la structure de l'économie des territoires régionaux relève d'un développement des emplois et activités de services porté en partie par la dynamique résidentielle.

Cette dynamique permet de créer des emplois, ces derniers sont globalement peu créateurs de richesse et ne pourront pas à eux seuls assurer la croissance durable de l'économie régionale, notamment au regard du contexte actuel de mise en concurrence des territoires et du contexte de crise économique et financière mondiale.

La performance de l'appareil productif et des filières régionales ainsi que le positionnement des atouts industriels et technologiques régionaux dans la compétition internationale restent des enjeux majeurs pour des emplois qualifiés et durables.

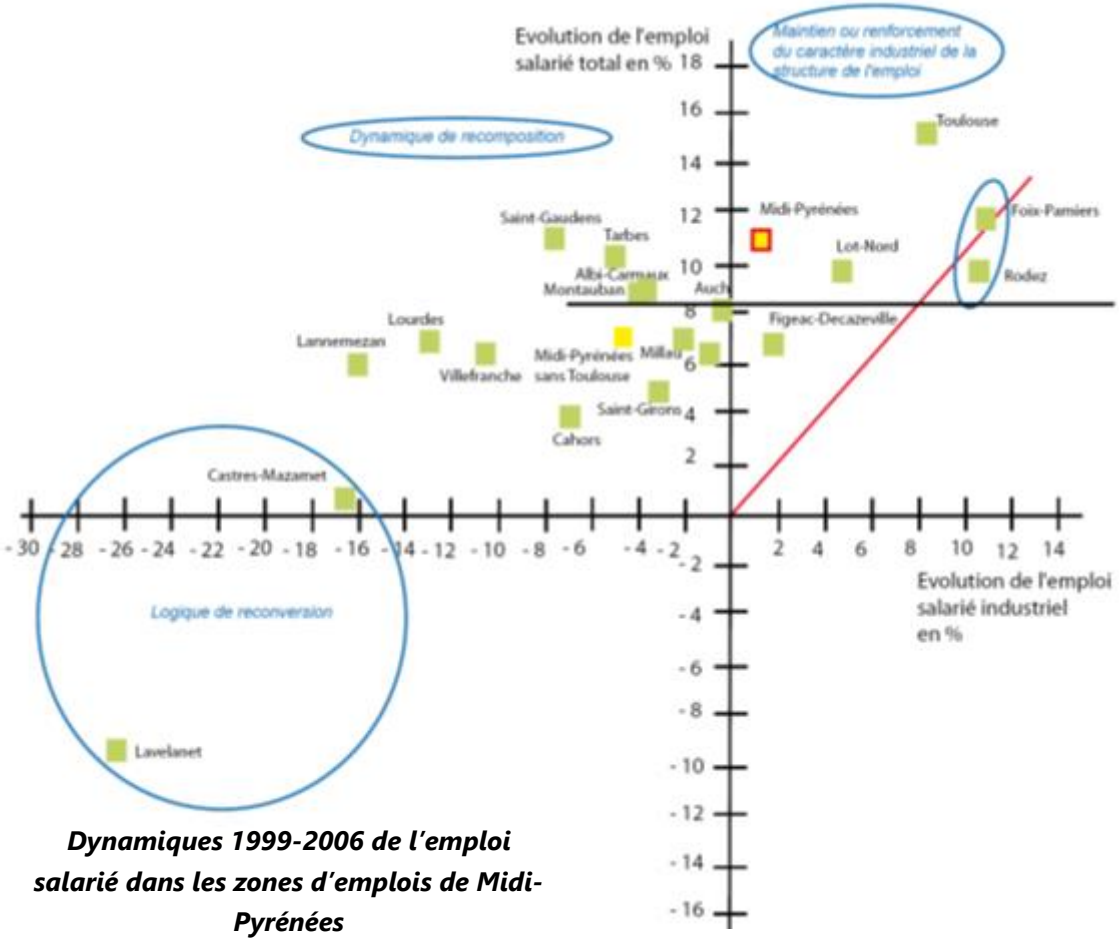

Dynamiques 1999-2006 de l'emploi salarié dans les zones d'emplois de Midi-Pyrénées

Source : Citadia d'après Etude SRADDT, Diagnostic dynamique, 2009

2.2 EMPLOI ET ACTIVITES

2.2.1 Dynamiques de la population active

a. Une progression des actifs sur le territoire

Entre 1999 et 2008, le territoire du SCoT a gagné 1820 actifs, soit une progression de 11 %. Les actifs occupés quant à eux ont progressé de 13 %. La population globale du territoire ayant connu une progression inférieure (entre 7 et 8%), cela signifie donc que les nouveaux habitants sont davantage des actifs que des non-actifs.

Le taux de chômage a diminué de 1,7 point entre 1999 et 2008, passant respectivement de 10,1 % à 8,7 %. L'évolution du nombre de chômeurs est de -4% entre 1999 et 2008. Cela explique en partie l'augmentation du nombre d'actifs sur le territoire d'étude.

	Nombre en 1999	Nombre en 2008	Evolution entre 1999-2008 en %
Actifs	17 328	19 148	+11 %
Actifs occupés	15 518	17 463	+13 %

Source : données INSEE

Mise à jour du diagnostic :
En 2011, le chômage augmente, passant à 9,2% (source INSEE) mais reste toujours légèrement inférieur à la moyenne nationale.

Répartition actifs occupés/ demandeurs d'emploi/inactifs sur le SCoT en 1999

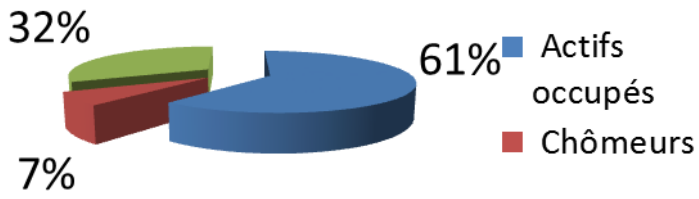

en 2008

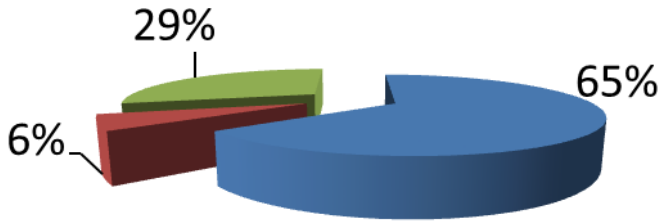

b. Une tendance au vieillissement des actifs

L'analyse de la structure par âge de la population du département du Lot montre une part des plus de 60 ans relativement élevée : dynamique de vieillissement et de gérontocroissance (augmentation de l'effectif des personnes âgées).

Ainsi, concernant la sphère des actifs, les enjeux se situent à deux niveaux :

- Risques d'une pénurie dans certaines professions ; les professions de santé étant celles qui attirent, pour l'heure, l'attention (médecins, infirmiers).
- Opportunités d'une ouverture du marché de l'emploi occasionnée par les nombreux départs à la retraite, mais aussi les opportunités d'emplois liés aux services induits par une population d'abord disponible puis nécessaire à une population vieillissante.

Source : DDT46, Le vieillissement des actifs, 2010

Répartition des actifs par tranches d'âges sur le bassin d'habitat de Figeac

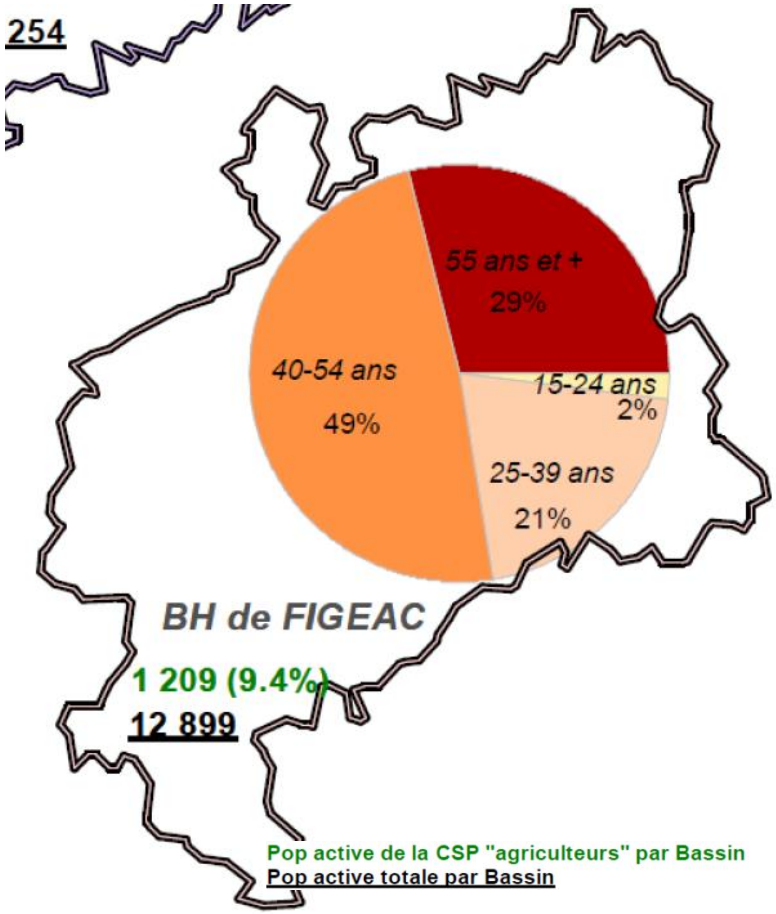

Source : DDT46, Le vieillissement des actifs, 2010

c. La répartition des actifs occupés par catégories socioprofessionnelles

Actifs Occupés 15-64 ans	Total des actifs occupés	Dont Agriculteurs exploitants	Dont Artisans, Comm., Chefs entr.	Dont Cadres Prof. intel. sup.	Dont Prof. Interm.	Dont Employés	Dont Ouvriers
1999	17150	1913	1491	1318	3236	4720	4349
2008	17346	1374	1578	1762	3904	4802	3925
Evolution	**1,14%**	**-28,15%**	**5,81%**	**33,72%**	**20,66%**	**1,74%**	**-9,75%**

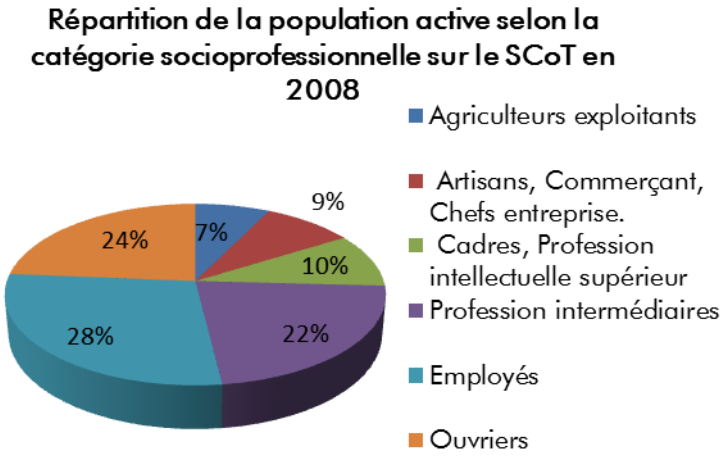

2 catégories socioprofessionnelles ont vu leur poids fortement augmenter sur le territoire du SCoT entre 1999 et 2008 :

- les cadres et professions intellectuelles : +33 %
- les professions intermédiaires : +21 %

La part des agriculteurs a chuté entre 1999 et 2008 avec une perte de plus de 440 actifs occupés (soit une diminution de près de 28 %). Les ouvriers reculent également avec une diminution de près de 10 % d'actifs occupés dans cette catégorie.

Seuls les ouvriers et l'agriculture voient donc le nombre de leurs actifs fortement diminuer.

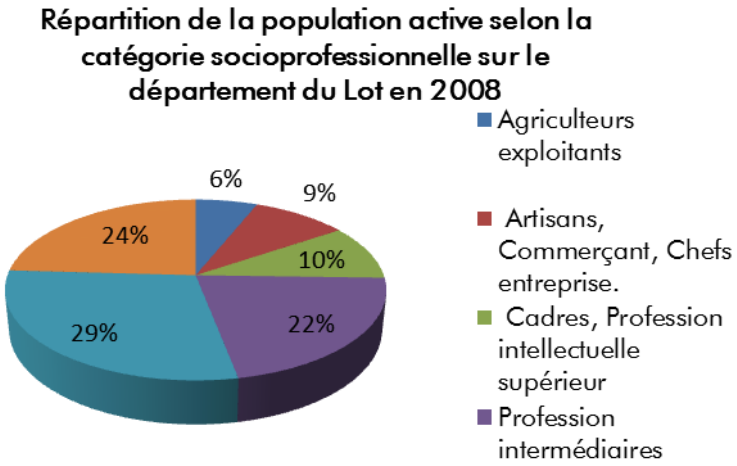

Source : Insee, RGP 2008

Mise à jour du diagnostic :

En 2011, le nombre d'actifs a augmenté de 2% (+347 soit 17 703 actifs). Les ouvriers et les agriculteurs voient le nombre de leurs actifs se stabiliser. Toutes les autres catégories socioprofessionnelles connaissent une augmentation du nombre d'actifs excepté pour les employés (-90 actifs)

2.2.2 Une progression de l'emploi qui tend à se concentrer sur quelques communes

a. Evolution du nombre d'emplois

17 098 emplois étaient présents sur le territoire du SCoT en 2008, soit une augmentation de 2 035 emplois par rapport à 1999 (+ 13 %). Cette croissance du nombre d'emplois est supérieure à la croissance observée au niveau départemental (+10 %). D'ailleurs le territoire du SCoT a observé près d'1/3 de la croissance du département.

Dans le même temps, la population sur le SCoT a augmenté de 7,6 %.

Si l'on analyse le ratio habitants/emploi, on constate les données suivantes :

- Entre 1999 et 2008, il y a eu 1,6 habitant supplémentaire pour un emploi créé sur le Pays.
- En 1999 le ratio était de 2,8 habitants pour 1 emploi contre 2,7 habitants pour 1 emploi en 2008.

Le ratio habitants/emploi s'est donc amélioré sur la dernière période intercensitaire.

Mise à jour du diagnostic :
En 2011, le ratio est passé sous le seuil de 2,6 habitants pour un emploi, ce qui semble traduire une poursuite du développement économique. Cette évolution positive de la situation de l'emploi est observée en particulier sur le secteur industriel aéronautique localisé sur le pôle urbain.

Nombre d'emplois par commune en 2008

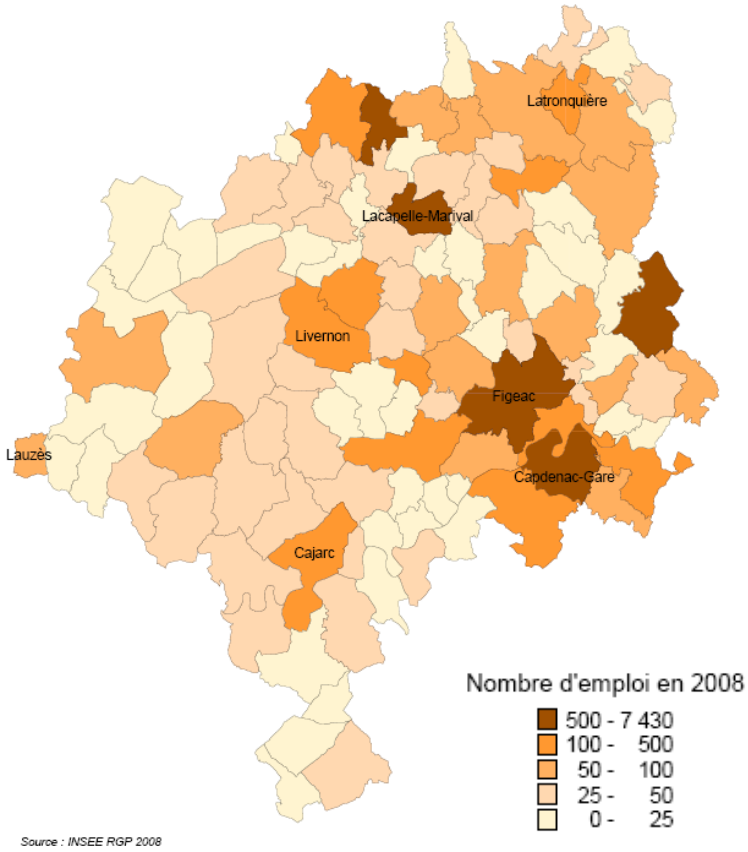

Evolution de l'emploi entre 1999 et 2008 (en %)

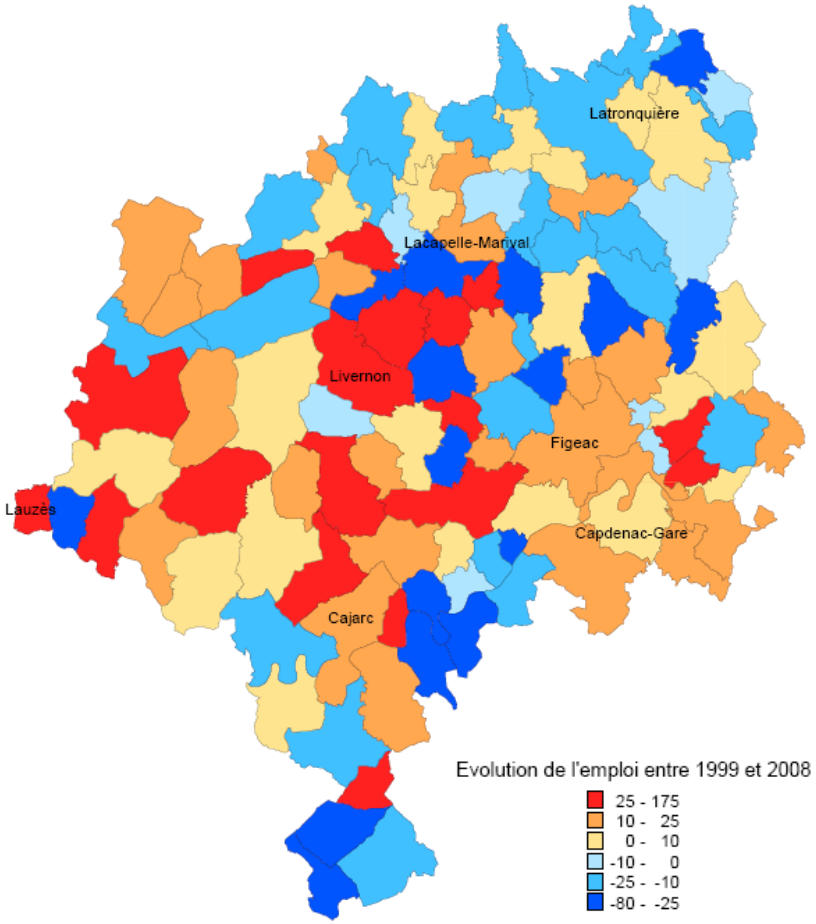

Source : INSEE RGP 2008

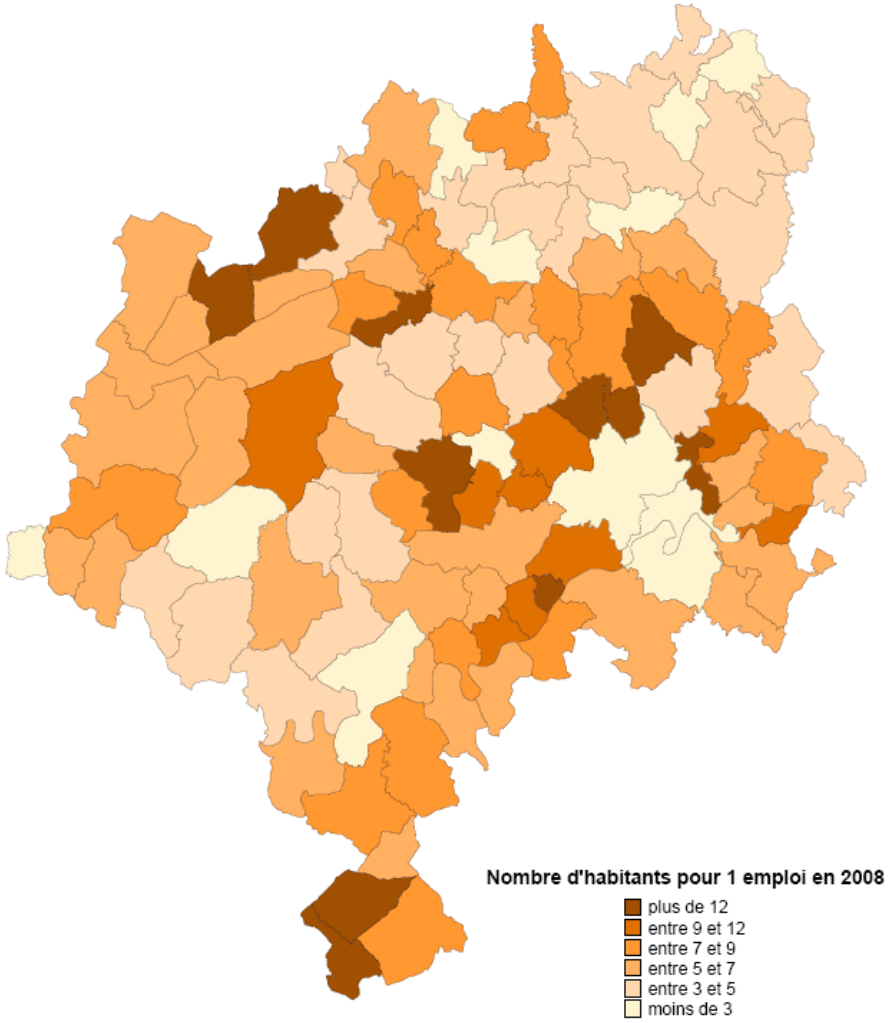

SCoT Pays DE FIGEAC

b. Vers un renforcement de la concentration de l'emploi sur le territoire du SCoT

En 2008, l'INSEE estime l'emploi dans le SCoT à 17 098 emplois. En termes de répartition :

- Deux communes, Figeac et Capdenac-Gare offrent plus de 2000 emplois (56 % des emplois du SCoT) ;
- Trois communes (Bagnac/Célé, Leyme, Lacapelle-Marival) offrent entre 500 et 1 000 emplois (12 % des emplois du SCoT) ;
- 11 communes offrent de 100 à 500 emplois (14 % des emplois du SCoT) ;
- 89 communes offrent moins de 100 emplois (21 % des emplois du SCoT).

Au regard de la carte ci-après, entre 1999 et 2008, 2/3 des emplois créés sur le territoire (+1 356 emplois) l'ont été sur la seule commune de Figeac

Les communes de Capdenac-Gare (+107 emplois) et Lacapelle-Marival (+122) ont accueilli 11 % des emplois créés

Les communes de Livernon (+70 emplois), Cambes (+67), Capdenac (+76), Assier (+61), Leyme (+49), Cajarc (+48) ont accueilli 18 % des emplois créés

9 communes ont ainsi accueilli 97 % des emplois créés entre 1999 et 2008 sur le périmètre d'étude du SCoT

Source : Données Insee 2008

On observe donc une dynamique de renforcement de la concentration de l'emploi sur de grands pôles (dynamique que l'on retrouve à l'échelle du département du Lot).

Cette évolution est la résultante de mutations économiques à l'image de la diminution du nombre d'actifs agricoles ou le développement concentré des emplois de service sur les principales agglomérations phénomène qui touche particulièrement le territoire.

Source : « Les enjeux pour la planification » novembre 2011, DDT 46

Evolution du nombre d'emplois par commune entre 1999 et 2008
(en valeur absolue)

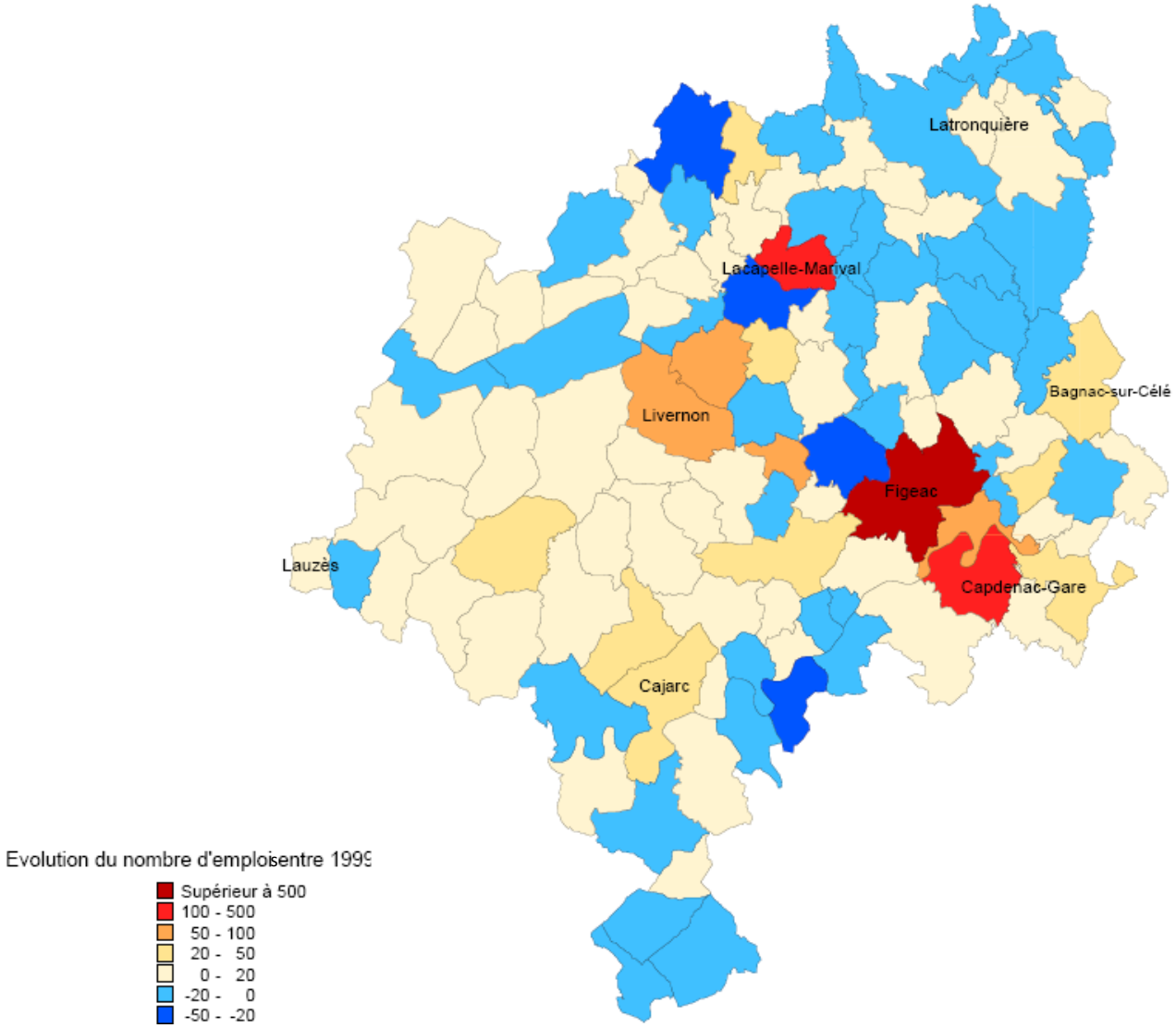

c. Dynamique des emplois salariés

Le nombre d'emplois salariés représentaient 77 % des actifs occupés en 2008 contre 78% en 1999. La part du salariat sur la population active occupée a donc légèrement diminué sur la dernière période intercensitaire.

Sur le territoire du SCoT, comme sur le département du Lot, où elle atteint entre 20 et 22 %, la part des actifs occupés non-salariés est largement plus importante que sur la région Midi-Pyrénées (15 %).

➢ **Quelques chiffres clés :**

- SCoT en 2008 :

  -78 % des actifs occupés salariés sur le total des actifs (13 759 salariés)

  -22 % des actifs occupés non-salariés (3 865 personnes)

- Département du Lot en 2008 :

  -78 % actifs occupés salariés

  -22 % actifs occupés non-salariés

- Midi-Pyrénées en 2008 :

  -85 % actifs occupés salariés

  -15 % actifs occupés non-salariés

d. Taille des entreprises

Le dynamisme des territoires ruraux repose généralement sur un tissu économique constitué par les entreprises, tout particulièrement dans le domaine du commerce et de l'artisanat.

Le territoire du SCoT ne fait pas exception à la règle et compte une large majorité de très petites entreprises (TPE) avec moins de 10 salariés. En effet, comme le présente le tableau ci-dessous, 95 % des entreprises du territoire comptent moins de 10 salariés.

Les entreprises de plus de 50 salariés (dans leurs grandes majorités industrielles) sont absentes de toute une partie du territoire. Elles sont essentiellement concentrées sur Figeac et ses alentours. (Cf. carte Page suivante)

Taille des entreprises en nombre de salariés (en 2008)

	Total	0 salarié	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
Figeac Communauté	100%	70%	24%	2%	2%	1%
Communauté de Communes causse Ségala Limargue	100%	80%	18%	1%	1%	0%
Communauté de Communes du Haut Ségala	100%	86%	13%	1%	1%	0%
Communauté de Communes de la Vallée et du Causse	100%	78%	20%	1%	0%	0%
Total SCoT(hors périmètre d'étude)	*100%*	*74%*	*21%*	*2%*	*2%*	*1%*
Lot	100%	73%	23%	2%	1%	1%
Midi-Pyrénées	100%	22%	12%	17%	13%	36%

Source : données INSEE

Alors que les entreprises en place en milieu rural ne proposent plus suffisamment d'emplois salariés, les prises d'initiative individuelles correspondent souvent aux intérêts des territoires dans lesquels elles s'inscrivent. Ainsi, « l'auto-entreprise » offre des perspectives particulièrement intéressantes pour le milieu rural.

Il y a bien longtemps que les agriculteurs, les artisans, les commerçants et les membres des professions libérales s'auto-emploient ou travaillent dans le cadre d'une micro-entreprise.

Toutefois, aujourd'hui, l'évolution de l'économie offre une nouvelle jeunesse à ces formes d'organisation du travail. En effet, l'augmentation du nombre des emplois ne peut plus être attendue des grosses entreprises de main-d'œuvre, lesquelles ne cessent au contraire de réduire leurs effectifs et d'accroître la part des activités qu'elles sous-traitent. Les espoirs de création nette d'emplois se portent donc sur des secteurs tels que les services (aux entreprises et aux personnes) ou la valorisation des ressources locales.

Globalement, la création de très petites entreprises constitue ainsi un enjeu important pour le renouvellement de l'ensemble du tissu économique en milieu rural

Source : Citadia d'après la publication d'Alain Chanard « Nouvelles formes d'activités et d'emplois en milieu rural »

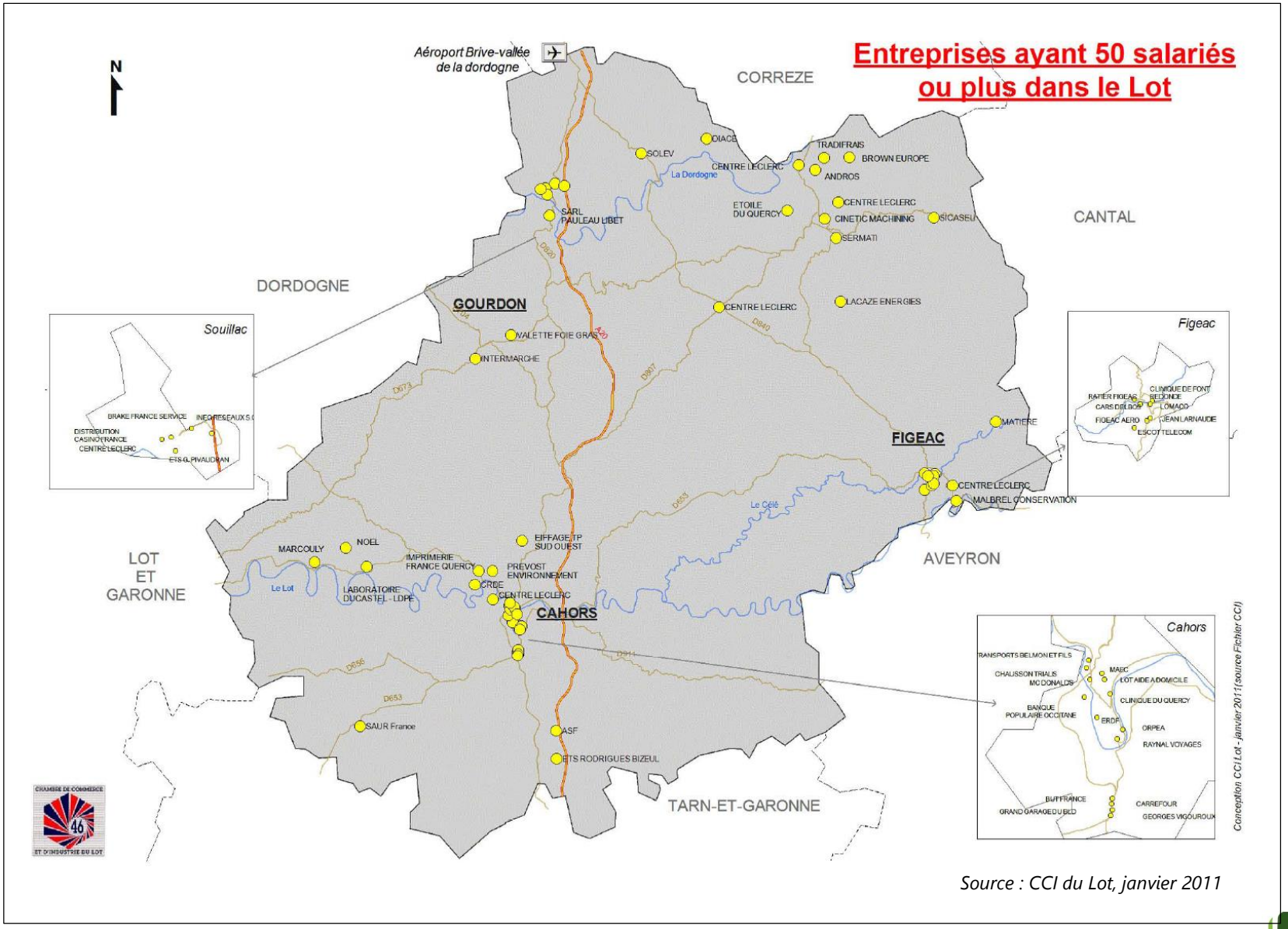

Source : CCI du Lot, janvier 2011

2.3 ORGANISATION ET DYNAMIQUES ECONOMIQES

2.3.1 Une industrie tournée principalement sur l'aéronautique et l'agroalimentaire

Le département du Lot n'est pas classé comme un département industrialisé. Si dans le Nord-Est existe un bassin industriel autour des confituriers et de quelques entreprises de la mécanique, le bassin figeacois reste le premier bassin industriel du Lot, autour des entreprises de l'aéronautique et de l'agro-alimentaire

- **Un potentiel industriel autour de la mécanique.**

Le territoire est concerné, dans sa quasi globalité, par le Système Productif Local « Mecanic Vallée », labellisé par la DATAR en 2000. Un vaste réseau de sous-traitants de spécialité et de capacité s'organise autour d'entreprises leaders, comme l'équipementier de l'aéronautique « Ratier-Figeac » (monopole des moyeux et hélices), premier hélicier au monde (950 employés en 2011), et « Figeac-Aéro », l'un d'un premier sous-traitants de l'aéronautique en France (près de 650 employés en 2011). On estime qu'à Figeac plus de 1500 personnes travaillent dans le secteur aéronautique et mécanique. Capdenac-Gare compte également l'entreprise Forest-Liné, dans ce domaine.

La construction métallique est également représentée avec l'entreprise « Matière » à Bagnac sur Célé (150 emplois en 2011), entreprise qui avec son concept de pont métallique assemblé est en voie de conquérir une partie non négligeable du marché mondial.

- **Un manque de main d'œuvre dans l'industrie aéronautique et mécanique**

A l'heure actuelle les effectifs dans l'aéronautique ont tendance à se stabiliser, et intègrent de plus en plus de matière grise.

Pour la seule année 2012, l'entreprise Airbus a annoncé 1500 embauches en région Midi-Pyrénées ce qui aura des conséquences sur les territoires limitrophes (sous-traitance, etc.). Or, les candidats à ces postes font de plus en plus défaut. Les entreprises du secteur ont du mal à recruter. Le risque existe donc de voir les entreprises délocaliser un peu plus de production dans des pays étrangers.

Afin de soutenir le secteur industriel, plusieurs actions sont d'ores et déjà engagées par les collectivités :

- La région vient de mettre en place en partenariat avec Pôle emploi un dispositif intitulé « accélérateur de compétences » permettant aux demandeurs d'emplois de se former en alternance dans une entreprise ayant des besoins de recrutement, avec pour objectif une embauche
- Le syndicat Mixte du pays de Figeac mène quant à lui une opération de markéting territorial en partenariat avec la Mécanic Vallée.

Entre 2013 et 2015, l'emploi lié l'industrie aéronautique aura augmenté d'environ 200 emplois sur le pôle de Figeac. Cette tendance à la croissance semble se confirmer pour les 5 ans à venir.

➢ **La filière agro-alimentaire**

Elle est aussi bien présente mais est globalement moins bien structurée. On compte des usines de transformation en lien avec les productions locales (laiterie Danone à Lacapelle-Marival). Mais, ce sont les secteurs de la conserverie et des plats cuisinés qui sont les plus représentés : Conserverie Larnaudie à Figeac, Conserverie Raynal & Roquelaure à Capdenac-Gare.

Même si ce territoire bénéficie d'un dynamisme économique certain, les activités dominantes restent fragiles et marquées par une dépendance très forte par rapport à des marchés fortement mondialisés : cas dans l'aéronautique, l'industrie laitière.

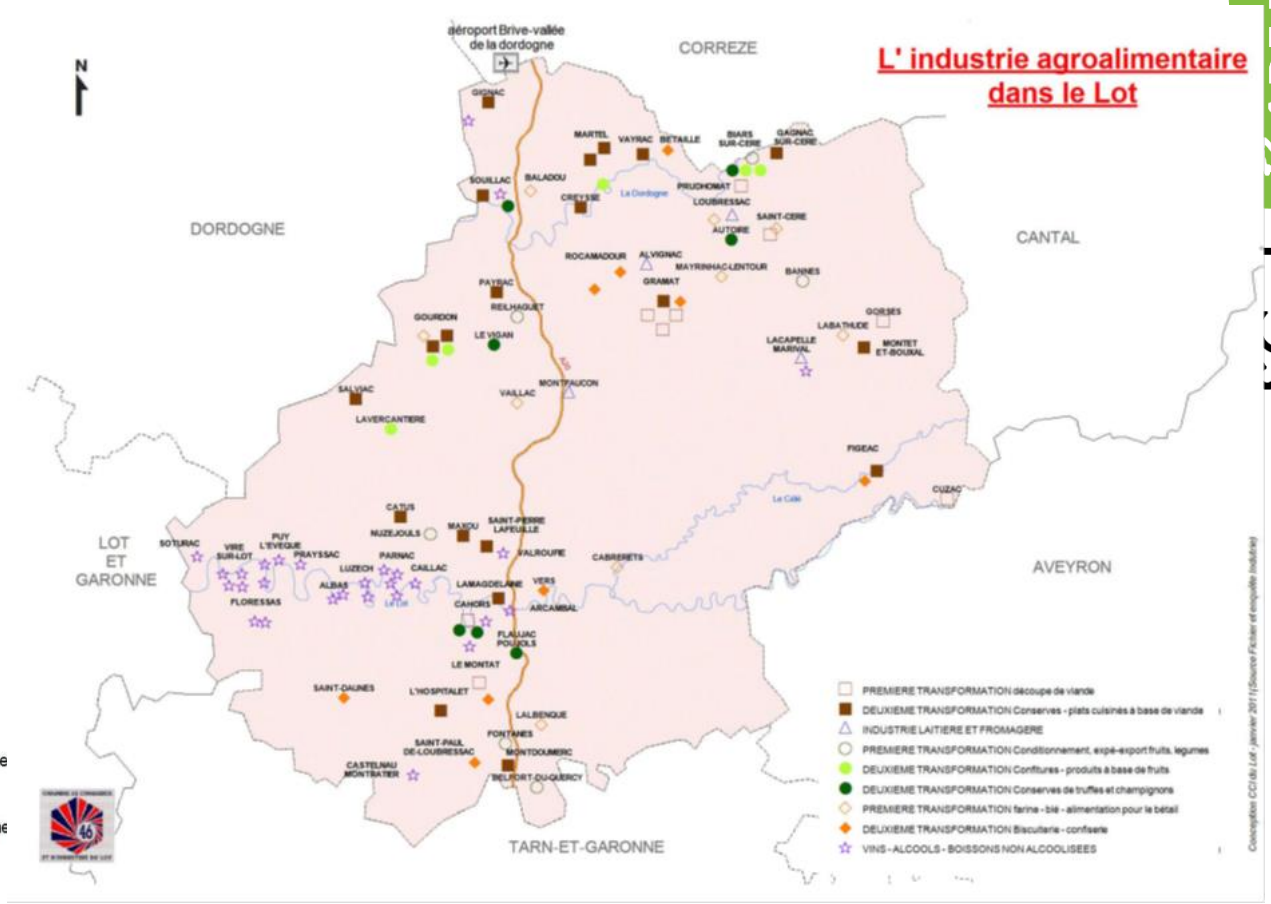

Source : Citadia d'après :

Convention territoriale 2008-2013, Pays de Figeac du Ségala au Lot-Célé

Ouvrage « Pays de Figeac » de Mr Lugan et Mr.XXXXX, 2012

Source : CCI du Lot, 2011

2.3.2 Les sites d'activités du territoire

a. Les sites d'activités du territoire

La ville de Figeac et ses communes-alentours constituent à l'échelle du Lot un pôle d'activités important comme nous montre la carte ci-dessous, au même titre que les agglomérations de Cahors, Gourdon, Saint-Céré, Gramat, etc.

Les pôles d'activités du Lot

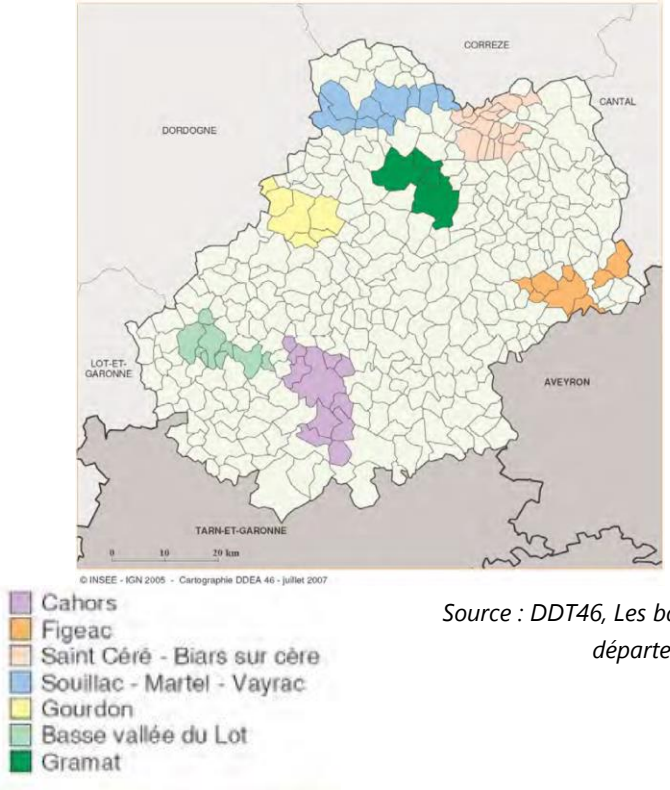

Source : DDT46, Les bassins d'habitat du département du Lot, 2008

Comme le présente la carte ci-après, le territoire du SCoT est doté de plusieurs zones d'activités ou de zones dites artisanales. Figeac communauté, suite au remplissage d'abord de la zone de Laffarayrie, une partie étant occupée par « Ratier Figeac », puis de la zone de l'Aiguille, a décidé de mettre en œuvre sur les communes de Cambes et Lissac une nouvelle zone de 75 hectares dont 35 hectares commercialisables : Quercypôle. Cette zone se veut de haute qualité environnementale ; elle est dotée du très haut débit et une pépinière d'entreprises accueille des entreprises naissantes. Tout comme la zone dite de l'Aiguille, elle est classée d'intérêt régional. Malgré des années difficiles liées à la crise économique, certaines entreprises de l'aéronautique et de la mécanique comme PMA et Aérofonction ont relancé leurs activités et apprécient cette qualité environnementale et l'accessibilité de l'autoroute A 20, autoroute qui permet une liaison sur Toulouse au sud et Brive (son nouvel aéroport propose une liaison quotidienne sur Paris-Orly et en fin de semaine sur Londres), Limoges, voire Paris au Nord. D'autres zones sont classées d'intérêt communautaire : Bagnac Larive et la Rotonde à Capdenac Gare.

En outre afin de ne pas négliger les zones artisanales qui ne peuvent bénéficier d'aides de la région ou du département, le Pays de Figeac a obtenu en 2011, de la part de l'Etat, les financements pour un pôle d'excellence rurale qui devrait permettre dans les prochaines années d'aider 8 communes à moderniser leurs zones artisanales et à les intégrer dans un réseau. (2 zones à Lacapelle-Marival, 2 à Leyme, 1 à Latronquière ,1 à Gréalou, 1 à Aynac, 1 au Bouyssou, 1 à Béduer, 1 à Bagnac).

De plus les grandes difficultés du bassin decazevillois tout proche, la régression du centre ferroviaire de Capdenac–Gare ne vont pas dans le sens du renforcement industriel de toute la micro région. La chance du pays figeacois dans ce domaine, c'est d'être situé au centre de la « Mécanic Vallée » entre Brive et Rodez et son savoir-faire dans la mécanique et l'aéronautique. La création d'un IUT à trois départements, dont un département de Génie mécanique et productique qui devrait être doté d'une plateforme technologique en liaison étroite avec les industriels ne pourrait que renforcer ces atouts. Néanmoins la situation de mono-industrie est toujours délicate, car les retournements de conjoncture, bien connus en particulier dans l'aéronautique, ne sont jamais exclus et créent un lien de dépendance fort entre l'ensemble de l'économie du territoire et la santé même de cette mono-industrie.

Les sites d'activité économiques du Pays de Figeac

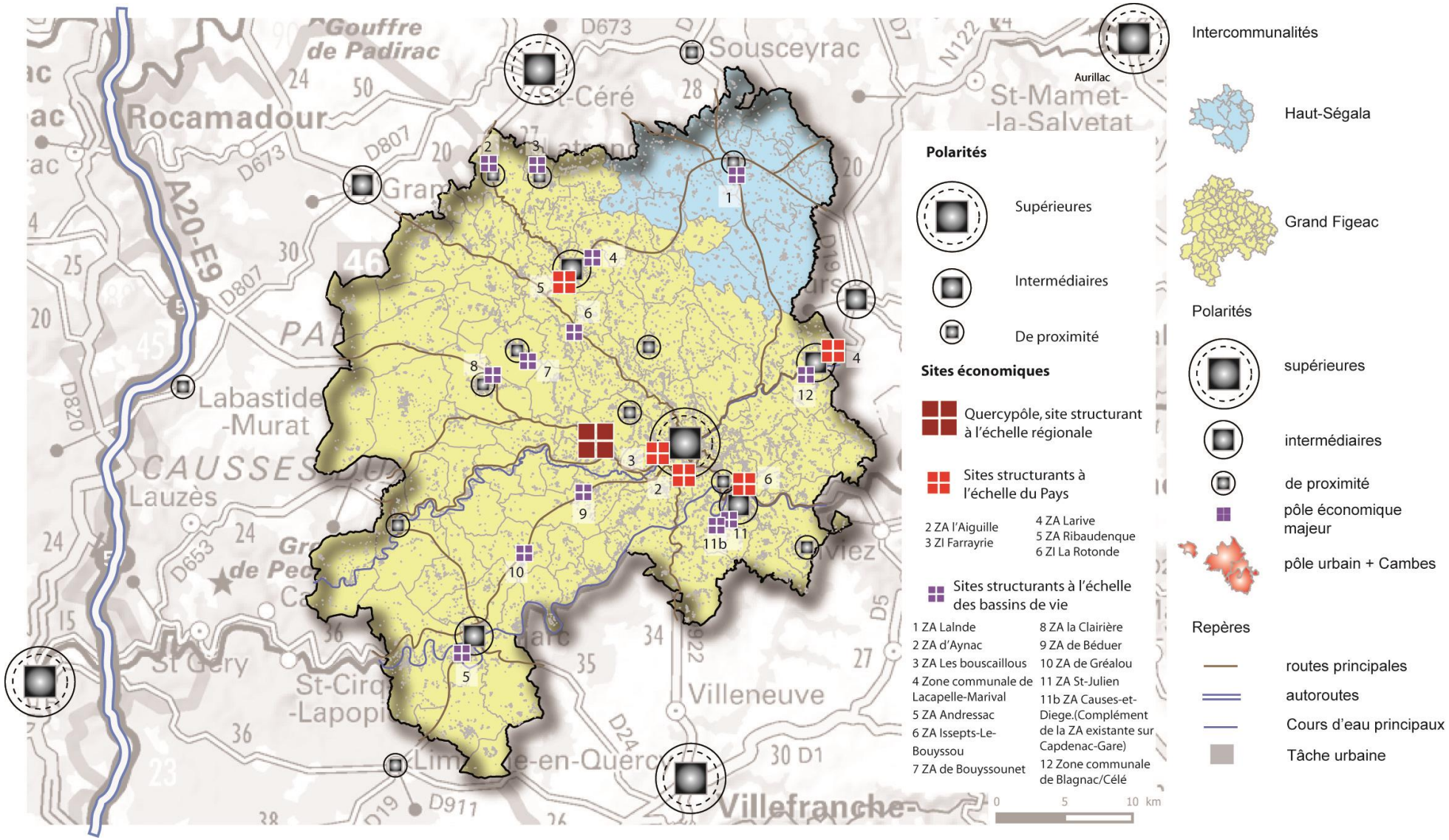

SCoT Pays DE FIGEAC

Bilan foncier des zones d'activités économiques *(bilan provisoire)*

EPCI	Communes	Nature de la zone	Nom	Surface totale	Surface occupée	Surface disponible	*surface non mobilisée*
Haut-Ségala	Latronquière	zone artisanale		1,70	0,70	1,00	0,00
Grand Figeac	Assier	Zone mixte		14,90	7,80	**7,10**	0,00
Grand Figeac	Aynac	zone artisanale		3,00	1,50	1,50	0,00
Grand Figeac	Béduer	zone artisanale		12,00	12,00	0,00	0,00
Grand Figeac	Bagnac-sur-Célé	zone artisanale et industrielle		3,60	3,60	0,00	0,00
Grand Figeac	Bouyssou	zone artisanale		3,60	2,90	0,70	0,00
Grand Figeac	Cajarc	zone artisanale		3,50	3,50	0,00	0,00
Grand Figeac	Cambes	zone d'activités industrielles		35,00	10,00	**20,00**	5,00
Grand Figeac	Capdenac-gare	zone mixte	La Rotonde	1,90	1,90	0,00	0,00
			Saint Julien	9,80	7,10	2,70	0,00
			Centre Aéré	1,27	0,72	0,55	0,00
			Les Taillades (extension)	3,80			
Grand Figeac	Causses et Diège	zone artisanale	Sénignagou (en projet)	2,00			2,00
Grand Figeac	Figeac	zone d'activités industrielles	l'Aiguille	15,00	15,00		0,00
		zone d'activités industrielles	La Lafarrayrie	20,00	20,00		0,00
		zone d'activités industrielles	Extension de l'Aiguille	8,00	8,00		0,00
							0,00
Grand Figeac	Lacapelle-Marival	zone artisanale		12,00	7,20	2,20	2,60
Grand Figeac	Leyme	zone artisanale		2,20	0,9	1,30	0,00
Grand Figeac	Livernon	zone artisanale		8,50	5,20	1,60	1,70
Grand Figeac	Gréalou ?	zone artisanale					0,00
				161,77	**108,02**	**38,65**	**11,3**

2.3.3 Un tissu d'entreprises commerciales et artisanales dense mais avec une tendance à la concentration autour des pôles urbains.

Les nombreux établissements commerciaux et entreprises artisanales répartis sur l'ensemble du territoire représentent un poids important en termes d'emplois (46 % du secteur privé).

a. Le rôle important de l'artisanat

Le secteur artisanal reste important, mais c'est le bâtiment, par définition secteur induit par d'autres activités, qui représente la part dominante. Le plus souvent, dans les communes rurales, les artisans constituent avec les agriculteurs le socle économique des communes.

Les activités commerciales ont quant à elles tendance à se concentrer sur Figeac et sa périphérie.

b. Des commerces en mutation

Dans le Pays figeacois trois niveaux d'activités commerciales peuvent être distingués :

- Les supermarchés situés surtout à Figeac ou aux alentours (cinq établissements de 400 à 1350 m2),
- Les commerces des principales agglomérations urbaines : Figeac, Capdenac-Gare, et ceux des gros bourgs comme : Latronquière, Lacapelle-Marival, Cajarc, Bagnac.
- Enfin, les commerces de première nécessité dispersés dans les villages du territoire ; mais de plus en plus rares, étant donné les possibilités croissantes de mobilité des consommateurs vers les centres commerciaux plus importants.

On estime la « tombée» commerciale de Figeac à environ 50 000 habitants, cela grâce notamment aux supermarchés.

La concentration logique des commerces et des services dans les principales villes et les gros bourgs a pour corollaire, un sous-équipement croissant des petites et moyennes communes. Quant aux tentatives de multiservices dans les cœurs de village, souvent à l'initiative des collectivités, elles connaissent des succès contrastés.

c. Un vieillissement des chefs d'entreprise

Sur le territoire du SCoT comme sur la majorité des territoires à dominante rurale, on constate un vieillissement des chefs d'entreprises dans les deux secteurs et des difficultés concernant les reprises et transmissions.

Pop active de la CSP "Artisans, Commerçants, Chefs d'entreprise" par Bassin
Pop active totale par Bassin

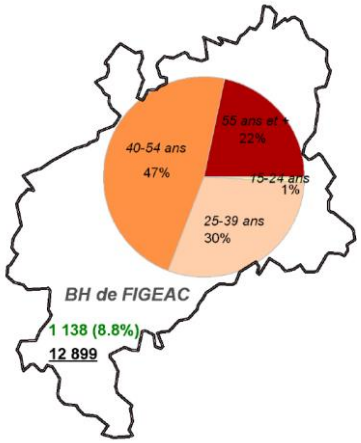

Répartition des artisans commerçants par tranches d'âges sur le bassin d'habitat de Figeac

L'identité agricole est encore forte sur le territoire du SCoT même si ce secteur a connu de fortes évolutions depuis déjà plusieurs décennies.

a. Une baisse du nombre d'emplois agricoles et un vieillissement de la population agricole

D'après le périmètre du SCoT approuvé en 2013.

Le périmètre du SCoT compte 1 305 exploitations agricoles, soit 25 % des exploitations du département qui en compte 5 113, et utilisant 68 290 ha de surface agricole utile (SAU), soit 30 % de la SAU du département.

Le territoire a perdu 25% de ses exploitations par rapport à 2000, alors que sa SAU a augmenté de 4% soit 2 316 ha entre 2000 et 2010. La SAU a légèrement diminué au Nord du territoire alors qu'elle a augmenté au Sud du territoire. *Source : Agreste, Recensement agricole 2010*

2.3.4 Des activités agricoles qui revêtent encore une importance majeure dans ce territoire rural

L'agriculture sur le territoire compte 1 498 chefs d'exploitations et coexploitants, 55 salariés permanents hors cadre familial. Le territoire du SCoT compte 1 605 UTA en 2010, soit une perte de 689 unités soit 29% de ces UTA de 2000. Le territoire du SCoT concentre 27% des UTA du département.

Notons que la filière ovin viande, structurée autour de l'abattoir de Gramat et du label Agneau du Quercy, est le principal employeur privé en matière d'emploi du secteur agricole et qu'elle est aujourd'hui fragilisée par la baisse de son volume d'activité.

• 42 ha de SAU / UTA

• 247 chefs d'exploitations et coexploitants en pluriactivités

On voit donc que le départ à la retraite de nombreux exploitants âgés est loin d'avoir été compensée par de nouveaux agriculteurs.

Sur le bassin de Figeac, d'après l'étude sur le vieillissement des actifs réalisée en 2006, la part des actifs agriculteurs de plus de 55 ans était parmi la plus élevée du département (29 %).

De plus, sur le bassin de Figeac, la part des actifs agricoles de plus de 40 ans représente 78 % de la population active agricole. C'est la part la plus importante du département après le bassin d'habitat de Gourdon (83 %).

Source : DDT46, Le vieillissement des actifs, 2010

D'après les données du recensement Agreste de 2010, l'on constate :

- Des agriculteurs plus âgés surtout au Sud et à l'Est du territoire sauf autour de Capdenac
- Des agriculteurs plus jeunes essentiellement au centre du territoire du SCoT

Source : Agreste Recensement 2010

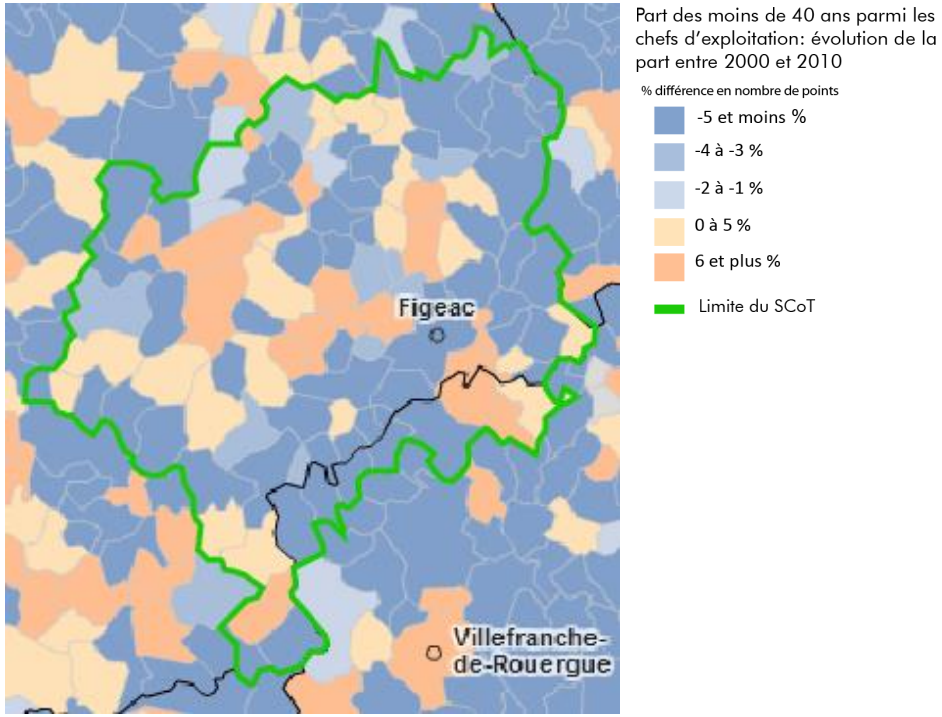

Répartition des agriculteurs par tranches d'âges sur le bassin d'habitat de Figeac

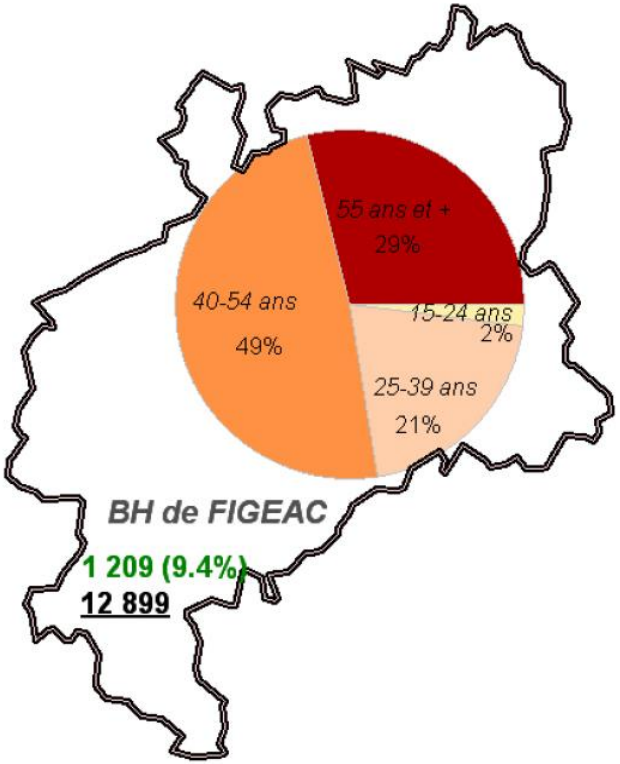

Pop active de la CSP "agriculteurs" par Bassin
Pop active totale par Bassin

Dans le même temps quelques exploitations ont grandi en raison des départs à la retraite.

•Structure des exploitations	2000	2010	2000	2010
	Nombre d'exploitations		SAU moyenne (ha)	
Ensemble	6 963	5 113	32	44
Grandes	896	971	81	102
Moyennes	2 362	1 576	46	57
Petites	3 705	2 566	10	14
	Part des exploitants de 40 ans ou - (%)		Exploitations sans repreneur connu (%)	
Ensemble	26	18	38	42
Grandes	44	30	9	16
Moyennes	34	19	26	36
Petites	12	10	53	56

Evolution de la structure des exploitations agricoles du Lot entre 2000 et 2010. ***Source : DRAAF, 2012, d'après données du recensement agricole 2010***

La tendance départementale, suivant celle observée à l'échelle nationale, montre que ce sont les petites exploitations dont la reprise est très compromise : plus de 70% des petites exploitations sont concernées par la question de la succession. Plus de 30% de l'ensemble des petites exploitations sont sans successeur, plus de 30% sont incertaines et moins de 10% ont un successeur.

Notons que la diminution du nombre d'exploitations agricoles s'accompagne d'une augmentation de la part de SAU par exploitation. Ceci pose notamment problème pour la reprise des grandes exploitations, qui représente un investissement de plus en plus important, qu'un jeune agriculteur n'est en mesure de faire.

b. La reprise des exploitations, un enjeu fort

Sur le territoire, 25 communes ont au moins 50 % d'exploitations sans successeur (connu en 2010) ce qui est relativement problématique pour l'avenir de l'agriculture sur ce territoire.

Au regard de l'analyse des données Agreste, il est possible de donner quelques exemples par commune de la part des exploitations sans successeur (connu en 2010) et de la part de la SAU concernée :

- Figeac : 50 % des exploitations sans successeur, (54% de la SAU concernée)
- Saint-Cirgues : 40 % des exploitations sans successeur, (26 % de la SAU concernée)
- Cajarc : 24 % des exploitations sans successeur, (16 % de la SAU concernée)
- Saint-Médard-Nicourby : 17% des exploitations sans successeur, (8 % de la SAU concernée)

Part des exploitants sans successeur par commune connue en 2010 (Agreste)

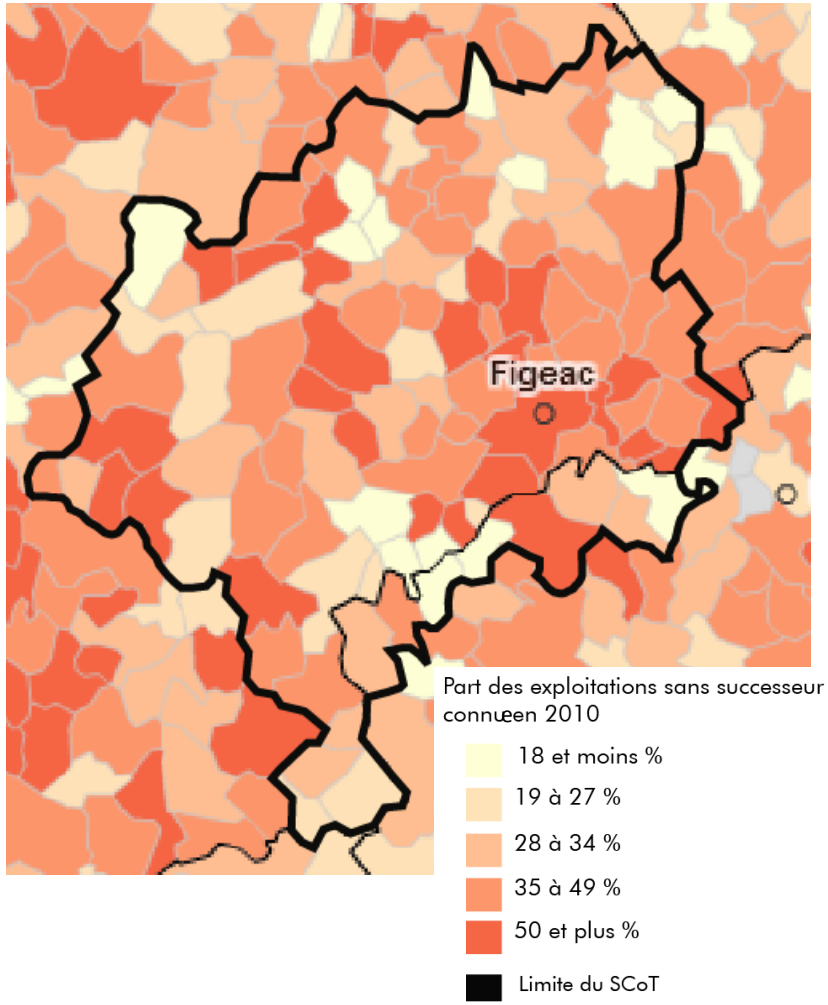

Bien que le taux d'actifs agricoles soit largement supérieur à la moyenne régionale et que le Ségala détienne le plus fort taux d'installation de jeunes agriculteurs du Lot, les agriculteurs de ce territoire sont confrontés à des problèmes de surcharge de travail et de pénurie de main-d'œuvre. En effet, ce secteur peu attractif au regard des jeunes, souffre par ailleurs d'un manque de reconnaissance de la part de son environnement.

Les filières agricoles les plus touchées par la question de la succession sont les filières d'élevage bovin lait et ovin, alors même que le territoire est majoritairement tourné vers l'élevage.

Ces filières bovin lait et ovin viande ne bénéficient pas de prix de marché favorable. Malgré une demande mondiale en lait croissante, le prix de vente du lait reste très bas, et les éleveurs peinent à couvrir leurs charges qui ont augmenté (augmentation du coût des aliments, du coût du pétrole,…). La suppression des quotas laitiers (prévue pour 2015) risque d'entraîner la disparition des producteurs aux trésoreries les plus fragiles, qui ne résisteraient pas en cas de crise de surproduction, à une diminution du prix du lait, ni à une cessation temporaire de collecte.

En réponse à ces craintes, une charte d'engagement des industriels et producteurs du Bassin du Sud-Ouest pour maintenir la production laitière du bassin et engager un plan d'actions stratégiques a été signée le 28 février 2013.

La filière ovin viande a toujours été la plus en difficulté, le label rouge « agneau du Quercy » a bien aidé à augmenter la marge des éleveurs mais les effets de la crise économique sont le pouvoir d'achat des consommateurs, poussant ces derniers à se tourner vers des produits moins chers, dans le cas de la viande ovine, la Nouvelle-Zélande et l'Irlande exportent à des prix extrêmement compétitifs.

« Profil » de l'exploitation par canton						
	Nombre d'exploitations	ha SAU/ E.A	Terres labourables/ E.A.	STH/ E.A.	UGB/ E.A.	UTA/ E.A.
Cajarc	111	79	23	53	42	1,48
Figeac-Est	193	40	18	22	50	1,22
Figeac-Ouest	106	45	17	28	45	1,16
Lacapelle-Marival	308	40	20	26	60	1,09
Latronquière	247	47	29	18	88	1,53

c. Une agriculture qui s'adapte à la conjoncture

Le territoire du SCoT, au vu des OTEX, est orienté majoritairement vers l'élevage.

- élevages extensifs des ovins sur la partie caussenarde du figeacois et même dans le Limargue ;
- poly-production intensive dans le Ségala, cultures fourragères, céréales, avec notamment l'élevage des bovins orienté vers la production de lait et de viande, dont un certain nombre en ateliers d'engraissement hors sol ;
- poly-production plutôt extensive autour de Figeac et dans le Limargue.
- les productions fruitières et maraîchères, mais aussi la production de maïs caractérisent les productions agricoles dans les vallées. La culture du tabac a connu un net recul.

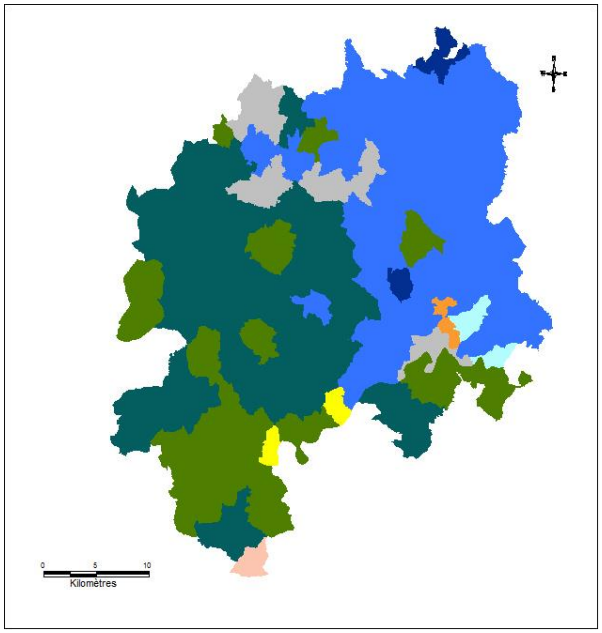

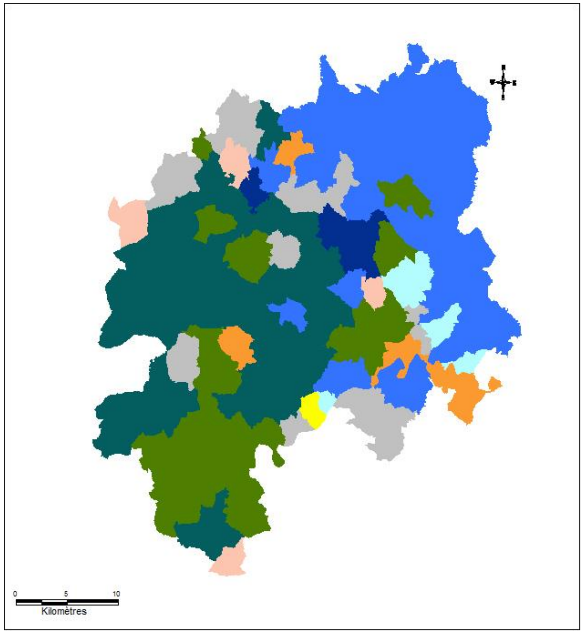

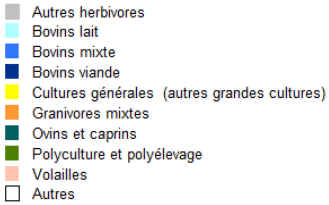

Figure 1: Carte des OTEX par commune de 2000 (gauche) et 2010 (droite). Source: RA, 2010

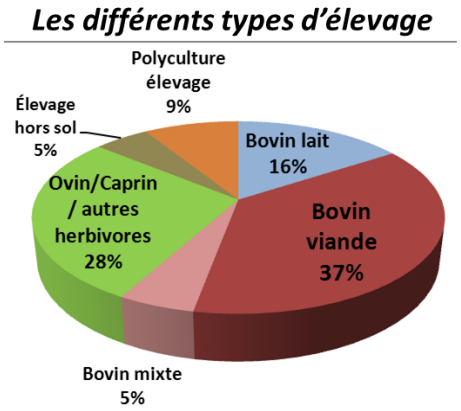

⇨ Détail sur la SAU du pays de Figeac :

- 89 % des prairies
- 7,5% de céréales
- 109 ha de fruits à coques (châtaigniers et noyers)
- 70ha de tabac
- 34 ha de maraîchage (canton de Cajarc)
- 11 ha de vignes

Source : Connaître la production agricole du territoire « Pays de Figeac » :

Cependant, l'agriculture a évolué, de manière subjective l'orientation principale par commune montre que les filières bovin mixte et ovin-caprin ont eu tendance à diminuer, soit par disparition, soit par changement d'orientation des exploitations vers d'autres systèmes de production. Notons que les filières élevages sont particulièrement affectées par l'augmentation des charges et coûts de production, aggravée par la crise ovine et laitière.

Le nombre des ovins et des bovins- malgré les crises conjoncturelles- a longtemps été en augmentation régulière. A noter que le système d'irrigation a fait des progrès considérables, surtout dans les années où la sécheresse s'est faite durement sentir ; c'est dans la vallée du Lot que les investissements dans ce domaine ont été les plus spectaculaires, notamment pour le maïs.

Le rythme de diminution des exploitations s'est montré plus rapide sur le Causse, c'est-à-dire là où les structures d'exploitation étaient trop petites pour assurer un niveau de vie suffisant. L'élevage extensif des ovins nécessite dans cette zone plusieurs centaines d'hectares pour atteindre des seuils de rentabilité intéressants. De plus, le contexte économique (augmentation des charges (aliments et énergie), prix de vente faible) et les conditions d'exercice de l'activité agricole fragilisent la situation de l'agriculture des Causses.

La professionnalisation de l'agriculture et la concentration de la production (diminution du nombre d'exploitations) ont engendré une grande spécialisation des exploitations qui peut présager une certaine fragilité.

Le territoire recense des productions diverses et de qualité :

- 20 exploitations en Agriculture Biologique soit plus de 800 ha (13 % de la SAU bio du Lot, en majorité des élevages d'ovins-caprins)
- 82 exploitations. en circuit court (soit 8,5 % du Lot) : légumes et les ovins/caprins,…
- 150 exploitations. reconnues Label Rouge dont :
- Le Veau d'Aveyron et du Ségala et l'Agneau fermier des pays d'Oc et du Quercy
- 30 exploitations. reconnues IGP (Indication Géographique Protégée) : volailles et porcins
- 13 exploitations reconnues AOP (Appellation d'Origine Protégée) : fromages, …

La diversité des types de produits (agricoles, touristiques, gastronomiques, énergétiques) et des circuits de commercialisation est un atout fort pour le maintien de l'agriculture du territoire en général et pour la sécurisation de la filière ovine en particulier. Il existe sur le territoire une diversité de petites productions plus ou moins structurées en filières mais qui s'appuient souvent sur des démarches qualités et labels. Cependant cette diversification d'activité, bien que permettant dans certaines petites régions le maintien des actifs, impose des rythmes de travail particulièrement importants.

Source : Citadia d'après convention territoriale Pays de Figeac et

Ouvrage « Pays de Figeac » de M. Lugan et M.XXXXX

d. Le foncier agricole est mis à mal

Le département du Lot n'a pas fait l'objet d'un remembrement, le parcellaire est extrêmement fragmenté et implique un nombre très important de propriétaires. Les problèmes de succession aggravent cette situation : fragmentation du parcellaire entre les différents héritiers.

Source : SAFALT

• **Prix moyen des terres et prés libres de plus de 70 ares (€/hectare)**

	1999	2001	2003	2005	2007	2009	2011
Ariège	2 090	2 390	3 070	3 410	3 540	3 880	4 440
Aveyron	4 540	4 380	5 010	6 520	7 010	6 800	6 160
Haute-Garonne	3 020	3 420	3 920	4 470	4 580	5 250	5 940
Gers	3 300	3 690	4 120	4 460	4 740	4 790	5 380
Lot	3 070	4 370	4 860	4 600	5 230	5 220	5 340
Hautes-Pyrénées	3 480	3 980	4 260	4 950	5 580	5 370	6 260
Tarn	3 100	3 070	3 570	4 100	4 270	5 020	5 060
Tarn-et-Garonne	2 970	3 200	4 010	4 290	4 430	4 980	4 890
MIDI-PYRÉNÉES	**3 540**	**3 810**	**4 860**	**5 060**	**5 190**	**5 630**	**6 050**
France métropolitaine hors Corse	3 330	3 670	4 130	4 460	4 730	4 970	5 360

Le prix du foncier agricole a globalement augmenté sur ces dix dernières années à toutes les échelles. Les prix au niveau départemental sont en dessous de la moyenne régionale et équivalent à la moyenne nationale.

Évolution
- du prix des terres et prés par ha
- du revenu courant avant impôt par ha de SAU
(RCAI en moyenne triennale)
Euros courants en base 100 - 1999

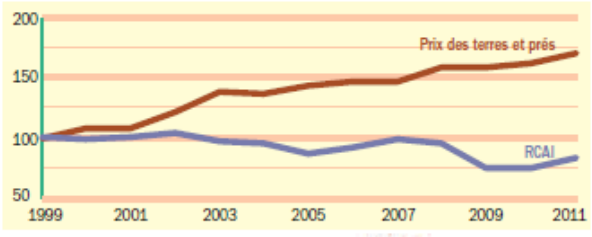

Au cours des années 2000, l'écart entre le prix des terres par ha a considérablement augmenté alors que dans le même temps le revenu courant d'un ha de SAU a diminué.

Source : l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt, mémento édition 2012 DRAAF Agreste Midi-Pyrénées

	Prix NAG/Prix AG (a)
Ariège	1,0
Aveyron	0,9
Haute-Garonne	0,8
Gers	0,8
Lot	2,2
Hautes-Pyrénées	1,1
Tarn	1,3
Tarn-et-Garonne	0,9

Prix NAG/Prix AG = Ratio « prix pratiqués par les non-agriculteurs/Prix pratiqués par les agriculteurs »

Source : Levesque et al, 2010_étude de la FNSAFER

Le Lot présente un ratio des prix pratiqués par les non-agriculteurs sur les prix pratiqués par les agriculteurs important, de l'ordre de 2,2. Ce ratio est le plus important de la région Midi-Pyrénées.

Petites régions agricoles département du Lot	Prix des terres et prés libres de plus de 70 ares en 2000	Prix des terres et prés libres de plus de 70 ares en 2011
Quercy Blanc et Causses	2 620	4 320
Limargue et Ségala	4 710	6 780
Bouriane et Vallées du Lot et de la Dordogne	NS	NS
LOT	3 490	5 340

Les prix pratiqués sur le foncier agricole varient selon le secteur géographique. Sur le département, on distingue deux secteurs géographiques présentant des différences de prix : les Causses et le Quercy Blanc présentent actuellement des prix du foncier agricole nettement moins importants que ceux pratiqués sur la Limargue et le Ségala.

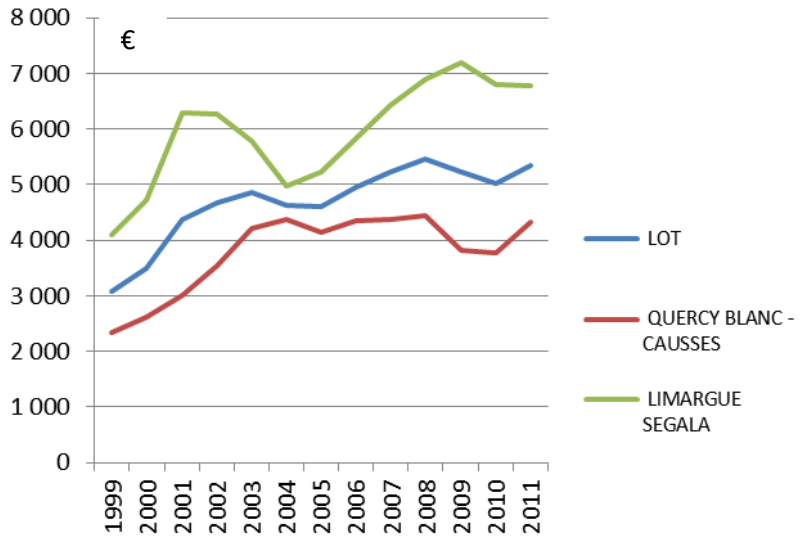

Figure 2: Prix moyen des terres et prés libres de plus de 70 ares

Source : agreste, recensement agricole 2010

D'après l'agreste, les prix du foncier agricole sur les Causses sont nettement plus bas que ceux pratiqués sur le Limargue ou le Ségala.

Les Causses sont particulièrement affectés par le changement de destination des espaces agricoles. Le vieillissement de la population agricole, la modernisation des moyens de production et la spécialisation de quelques exploitations, entrainent une augmentation des surfaces « en déprise », notamment les pâtures difficiles d'accès ou d'entretien, la pression touristique sur certaines communes, la faiblesse des revenus ou des retraites agricoles et l'attractivité résidentielle du territoire, incitent certains propriétaires à

vendre leur patrimoine bâti ou leur capital foncier aux dépens du maintien de la vocation agricole de l'espace.

D'après les acteurs représentants du monde agricole (SAFALT, Chambre d'Agriculture du Lot), le foncier est très morcelé sur l'ensemble du département et est difficilement accessible. Les propriétaires fonciers sont très réservés vis à vis du statut de fermage, (alors même que la part des surfaces en location augmente régulièrement dans les exploitations), remettant en question lors du départ en retraite de l'exploitant la poursuite d'une activité agricole et laissant de nombreux terrains inexploités. L'agriculture subit aussi une concurrence accrue de l'urbanisation et d'autres activités liées à l'espace : loisirs, chasses, productions d'énergie, … »

2.3.5 Une économie à développer autour des ressources forestières

a. Principaux constats

La forêt lotoise est constituée de propriétés de petites tailles, très souvent morcelée, plutôt conduite dans une optique d'exploitation pour du bois de chauffage, sans véritable gestion.

Son potentiel en matière première et le gisement d'emplois qu'elle représente sont donc largement sous-exploités sur le territoire du SCoT.

Il en est de même dans le Ségala où la forêt appartient à une multitude de propriétaires privés. La qualité du bois d'œuvre serait meilleure si elle était mieux gérée.

Le potentiel d'exploitation du bois reste donc considérable ; mais cela à condition de développer une filière bois qui permettrait d'augmenter la valeur ajoutée.

La sensibilisation aux problèmes d'économie d'énergie et la nécessité de favoriser les sources d'énergie renouvelables ouvre des opportunités à la forêt du pays de Figeac.

Le châtaignier qui a été abandonné comme arbre de production, réapparaît encore timidement sur certains secteurs du Ségala.

Source : Citadia d'après « Les enjeux paysagers du Ségala lotois » DDEA du lot septembre 2009, L'ouvrage « Pays de Figeac de M. Lugan 2012

b. Conclusions de l'état des lieux sur la filière bois mené sur le Pays de Figeac

Source : Etat des lieux de la filière bois sur le pays de Figeac, Serge Lochu Consultant, 2012

L'état des lieux a permis de mettre en évidence les éléments suivants :

- **Au niveau de la ressource :**

  - la présence d'une ressource forestière abondante, à dominante feuillus (le Lot comme « réservoir feuillus » de la zone « Sud-Est Massif Central »)
  - une sylviculture peu tournée vers l'exploitation (dominante de taillis) avec des exceptions : présence notamment de quelques futaies de conifères dans la zone nord-ouest du département,
  - un niveau de mobilisation particulièrement bas (de l'ordre de 20%), sans possibilité d'invoquer le motif des difficultés d'exploitabilité (les 2/3 de la surface sont considérés de niveau d'exploitabilité « facile ou moyen »),

- une ressource ligneuse secondaire (recyclage de bois d'emballage) bien mobilisée du fait d'une activité pionnière du Lot dans le secteur « bois énergie».

➢ **Au niveau des marchés :**

- sur l'ensemble des produits « bois », au vu d'une présence du négoce « bois & matériaux de construction » proportionnelle à la population, un niveau de consommation comparable à ceux de la région Midi-Pyrénées

- plus spécifiquement dans le domaine de la charpente : un développement de la mise en œuvre des produits bois innovants (bois d'ossature, bois massifs reconstitués), tous produits en dehors du département,

- une faible présence des produits issus de la ressource locale, se limitant à des produits traditionnels comme la volige de peuplier ou le parquet massif de feuillus

➢ **au niveau de la filière :**

- Une récolte de bois qui s'inscrit sur une baisse tendancielle (- 30 % sur 10 ans), malgré l'abondance de la ressource, dans le secteur du bois-énergie, présence attentiste de quelques acteurs des milieux coopératifs agricole et forestier, l'essentiel des approvisionnements des chaufferies du secteur « institutionnel et tertiaire » étant réalisés, dans le Lot, à partir de bois d'emballages recyclés,

- Un secteur de la scierie essentiellement tourné, sauf exception, vers les bois feuillus (73 % en 2010). Ce secteur est fortement touché par le déclin de l'industrie du meuble (effectifs divisés par deux dans le Lot entre 2006 et 2010) ; mais encore soutenu par les achats des parqueteries,

- Une sous-représentation importante des industries du bois (panneaux, charpentes industrielles, emballage, meubles) dans le Lot, sauf dans le secteur des fermetures (menuiseries),

- Une très forte représentation du secteur du bois dans les métiers du bâtiment (menuiserie, charpente): 700 emplois soit plus des ¾ de l'effectif de la filière bois du Lot,

- Un secteur de la charpente particulièrement dynamique (accroissement des effectifs de 60 % entre 2004 et 2010), mettant en œuvre, à côté de son activité traditionnelle, toute la gamme des produits bois innovants.

Au final, la filière bois du Lot se présente comme une filière découplée :

- un secteur « amont » fortement marqué par la dimension « bois feuillus » de la ressource forestière locale, assez éloigné des grands pôles de consommation de bois d'industrie (pâte à papier), avec des scieries essentiellement tournées vers l'extérieur du

département, à la recherche des opérateurs qui parviennent à se maintenir dans des activités de transformation fortement touchées par les délocalisations (meubles, parquets massifs).

- un marché « aval » dynamique, irriguant un tissu d'entreprises du bois-bâtiment en développement mais ne relayant que faiblement une demande locale.

2.3.6 Un potentiel touristique peu exploité

a. Une économie touristique qui compte

Le marché du tourisme atteint une phase de maturité depuis presque 10 ans, l'offre étant supérieure à la demande, la concurrence s'est aiguisée.

Le Pays bénéficie d'un potentiel touristique important en raison de la richesse de ses paysages, de ses milieux naturels remarquables et de son patrimoine architectural.

Entouré de sites majeurs (Cordes, Rocamadour, Saint-Cirq Lapopie, Conques) et situé à proximité du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy, le territoire peut profiter de cet environnement et amplifier ses activités touristiques autour de plusieurs axes :

- un axe tourisme culturel dont les prestations tendent à se développer bien que les équipements soient essentiellement centrés sur Figeac (Figeac : Ville d'Art et d'Histoire)
- un tourisme rural décliné autour du patrimoine et de l'environnement naturel avec les vallées du Lot et du Célé ;
- ainsi qu'un tourisme fluvial dont les enjeux s'organisent autour du projet de navigabilité du Lot et enfin un tourisme urbain avec les musées, galeries, centres anciens.

Source : convention territoriale du Pays de Figeac

b. Les emplois liés au tourisme

Le tourisme participe à l'économie du territoire. Pour exemple, quelques données :

- En 2006, on dénombre 2 700 emplois salariés et non-salariés liés au tourisme dans le Lot (2 500 en 1999).
- Avec une progression de près de 8 %, près de 200 emplois nouveaux se sont créés entre 1999 et 2006.
- Le Lot représente 7 % des emplois liés au tourisme de Midi-Pyrénées.

Dans le Lot, les emplois touristiques représentent :

- 73 % des emplois liés au secteur de la construction (3 600 emplois en 2010)
- Près de la moitié des actifs agricoles estimée à 5 900 équivalents temps plein en 2010
- Près d'un tiers des emplois de l'industrie (9 000 salariés en 2010) ;
- Des effectifs supérieurs au secteur agro-alimentaire (2 000 emplois en 2008).

Le tourisme lotois présente une forte saisonnalité de l'emploi : 2 200 salariés en moyenne mensuelle en janvier-février ; 4 800 salariés en moyenne mensuelle en juillet et août soit un volume d'emplois multiplié par plus de 2.

Structure des emplois touristiques salariés et non salariés dans le Lot

	1999			2006		
	Salariés	Non Salariés	TOTAL	Salariés	Non Salariés	TOTAL
Hôtels (avec et sans restaurants)	607	258	865	503	250	753
Autres hébergements touristiques (1)	170	92	262	127	251	378
Agences de Voyages et OTSI	101	12	113	99	4	103
Établissements thermaux	4	0	4	0	4	4
Remontées mécaniques (Ascenseurs)	8	0	8	8	0	8
TOTAL des activités 100% tourisme	**890**	**362**	**1 252**	**737**	**509**	**1 245**
Restaurants	523	377	900	720	346	1 066
Cafés	89	57	146	94	49	143
TOTAL des activités caractéristiques du tourisme	**1 502**	**796**	**2 298**	**1 551**	**904**	**2 454**
Transports de voyageurs	54	8	62	91	9	100
Gestion du patrimoine	89	12	101	62	3	65
Autres activités récréatives	50	20	70	68	16	84
TOTAL activités spécifiques à Midi-Pyrénées	**1 695**	**836**	**2 531**	**1 771**	**932**	**2 703**

Source : Recensement de la Population Insee 1999-2006 (publiés en 2009)
Nota : Les emplois recensés en mars peuvent inclure des saisonniers d'hiver
(1) : les hébergements légers ont été agrégés aux hébergements touristiques

ZOOM sur la saisonnalité de l'emploi touristique

	Emploi salarié total	Emploi salarié touristique	Part de l'emploi salarié touristique	Emploi salarié touristique	
	Moyenne annuelle	Moyenne annuelle	%	Moyenne juillet et août	Moyenne février-mars
Ariège	37 900	2 100	5,6	2 800	2 000
Aveyron	77 200	3 300	4,3	5 500	2 400
Haute-Garonne	422 300	14 300	3,4	16 800	12 500
Gers	44 600	2 400	5,3	3 000	2 000
Lot	**45 600**	**3 000**	**6,6**	**4 800**	**2 200**
Hautes-Pyrénées	67 600	6 200	9,2	8 700	5 500
Tarn	97 600	2 900	3,1	4 100	2 300
Tarn-et-Garonne	54 400	1 650	3,2	2 100	1 400
Midi-Pyrénées	847 200	35 900	4,3	47 900	30 200

(Source : DADS 2003 - Étude réalisée par l'INSEE en 2007)

Source: « Atlas du tourisme dans le Lot » Comité départemental du tourisme du Lot 2011

c. La clientèle touristique

➢ Durée du séjour

L'enquête sur la clientèle touristique réalisée en 2009 indique que, sur le Pays de Figeac, les courts séjours sont majoritaires. Les excursions, étapes ou halte voyage, week-ends représentent 58% des pratiques. Les excursionnistes viennent essentiellement de l'Aveyron ou du Cantal.

Du fait de ces pratiques, la durée de séjour est plus courte que sur les autres territoires lotois.

A noter, la catégorie « autres » sur le graphique ci-contre qui fait essentiellement référence aux hébergements pour les pèlerins du chemin de St Jacques de Compostelle.

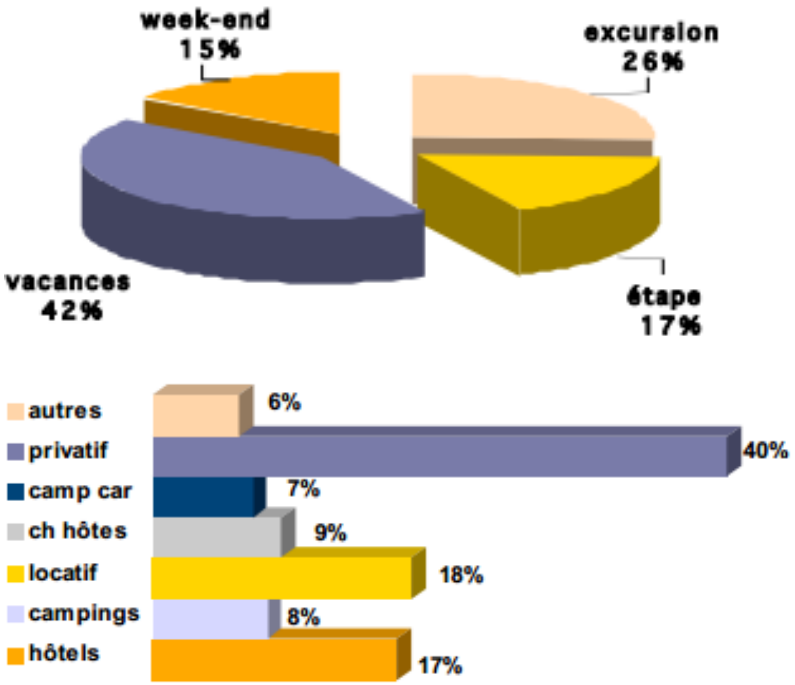

Source : «Enquête de clientèle touristique» Département du Lot Mai 2009

➢ **Type de clientèle**

L'enquête clientèle a permis de réaliser plusieurs constats :

- La clientèle, sur le Pays de Figeac et plus globalement sur le territoire du SCoT est plus âgée que celle du département.
- Les classes moyennes et les retraités sont, sur ce Pays, bien représentés.
- La clientèle française est plutôt originaire du Sud-ouest (28%), notamment de Midi-Pyrénées, du Sud-est ou du centre (14% chacun) ou encore de l'Ile de France (17 %).
- Le volume de la clientèle étrangère est peu élevé : 16%, contre 22% sur l'ensemble du département. Cette dernière est principalement originaire de Grande-Bretagne (21%), des Pays-Bas ou de Belgique (14% chacun) ou d'Espagne (11%).
- Le budget moyen de séjour est le plus bas de tous en raison de la brièveté des séjours : 566 € (751 € sur l'ensemble du département).
- Les intentions de retour sont fortes (80%) bien que moins marquées, comparées à d'autres Pays lotois.
- Les raisons des visiteurs du Pays de Figeac sont multiples : découvrir le patrimoine bâti, faire une étape sur la route, une halte sur le chemin de St Jacques, voir des parents ou des amis, découvrir les richesses du département.

- Les activités de loisirs pratiquées par les visiteurs sont également diversifiées : découverte des villes et villages, balades à pied, randonnées, visites des sites touristiques ou du patrimoine monumental, gastronomie, visites à la famille ou aux amis.
- Le patrimoine du Pays le plus visité : le musée Champollion et les châteaux.
- Les villes ou villages les plus visités en dehors des grands sites départementaux : Figeac, Cajarc, Cardaillac, Capdenac le Haut.

Source : « Enquête de clientèle touristique» Département du Lot Mai 2009

➢ **La capacité d'accueil touristique sur le Pays de Figeac**

Le Pays compte environ 20 000 lits touristiques (soit 15% de la capacité départementale) dont 5502 hébergements marchands

En ce qui concerne le type d'hébergement, la capacité d'accueil marchande est dominée par l'hôtellerie de plein air (40%) et par les locations de vacances (27%)

A l'échelle des communes, Figeac, avec une Capacité d'Accueil Touristique (CAT) supérieure à 2000 lits fait partie des communes lotoises les plus importantes en termes d'hébergements touristiques. La commune de Cajarc présente également une forte CAT (entre 1000 et 2000 lits).

Type d'hébergement	Capacité d'accueil sur le Pays Est Quercy	Capacité d'accueil du Pays (en %)	Capacité d'accueil sur le Lot	Capacité d'accueil lotoise (en %)	% de la capacité d'accueil départementale
Hôtellerie	875	**4,4%**	6285	**5%**	**14%**
Hôtellerie de plein air et résidences de tourisme	2302	**11,5%**	21356	**16%**	**11%**
Hébergements d'accueil collectif	628	**3,2%**	6613	**5%**	**9%**
Locations de vacances	1476	**7,4%**	10070	**8%**	**15%**
Chambres d'hôtes labellisées	221	**1,2%**	1220	**1%**	**18%**
Résidences secondaires de loisirs	14455	**72,3%**	86100	**65%**	**16,8%**
TOTAL	**19957**	**100%**	**131644**	**100%**	**15%**

Source : « Organisation de l'économie Touristique du Pays Est-Quercy » septembre 2005

Type et nombre d'hébergements sur le territoire d'études

EPCI	Taxi	Agence de voyage	Hôtel		Camping		Information touristique
			Nombre d' Hôtel	Nombre de chambres	Nombre de Camping	Nombre d'emplacements	
Figeac communauté	8	4	12	234	9	468	8
Communauté de Communes Causse Ségala Limargue	3	0	3	34	3	138	2
Communauté de Communes du Haut Ségala	1	0	4	51	1	21	1
Communauté de Communes de la Vallée et du Causse	0	1	2	25	4	181	1
EPCI de Villeneuvois, Diège et Lot	0	0	0	0	0	0	0
EPCI de Lot-Célé	0	0	1	26	1	49	0
EPCI du Causse de Labastide Murat	0	0	0	0	0	0	0
Communes n'appartenant pas à un EPCI	0	0	2	22	1	35	0
Total SCoT	12	5	24	392	19	892	12

- **Principaux sites de visites (supérieures à 2000 visiteurs/an)**

  - Les musées

  - Musée Champollion – Figeac : 26 548
  - Musée Eclaté – Cardaillac : 4 150
  - Maison des Arts G. Pompidou – Cajarc : 2 832

  - Les châteaux

  - Château de Larroque Toirac : 3 544
  - Château de Lacapelle Marival : 2 203

  - Autres sites

  - Espace patrimoine – Figeac : 12 838

d. Une transition progressive vers une tertiarisation des emplois ?

Depuis la première révolution industrielle, la répartition de la population entre les trois secteurs s'est progressivement modifiée : régression du secteur primaire (diminution des effectifs dans l'agriculture), au profit du secteur secondaire (davantage d'effectifs dans l'industrie), puis le secteur secondaire diminue au profit du secteur tertiaire (les effectifs diminuent dans l'industrie et croissent dans les services).

Le Pays de Figeac n'échappe pas à ce schéma-là. Depuis plusieurs décennies maintenant, le secteur agricole et le secteur industriel ont tendance à diminuer au profit du secteur tertiaire et des services.

Ainsi, si l'on regarde l'évolution du nombre d'emplois dans la sphère productive par catégorie sur le territoire du Scot entre 1999 et 2008, plusieurs constats peuvent être faits :

- Une forte baisse de la part de l'emploi dans le secteur agricole, assortie d'une forte baisse du nombre d'emplois : fragilisation du secteur agricole.
- Une baisse de la part de l'emploi dans le secteur industriel, malgré une faible hausse du nombre d'emplois dans le secteur : un secteur industriel qui se développe moins vite que les autres secteurs,
- Une augmentation de la part de l'emploi dans le domaine de la construction qui confirme la forte progression du nombre d'emplois dans le secteur sur la période,
- Une forte augmentation de la part de l'emploi dans le secteur tertiaire,
- Enfin, une augmentation de la part de l'emploi public, social et de santé.

L'économie « présentielle » autour des services et des activités tertiaires se développe ainsi progressivement sur le territoire d'étude.

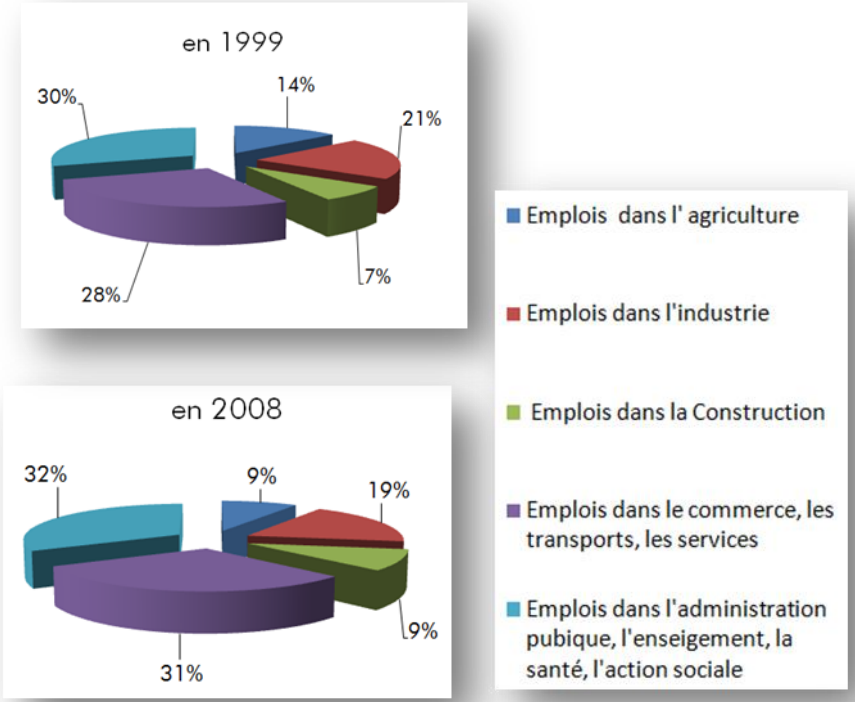

2.4 DURABILITE ECONOMIQUE - SYNTHESE

Emplois et activités

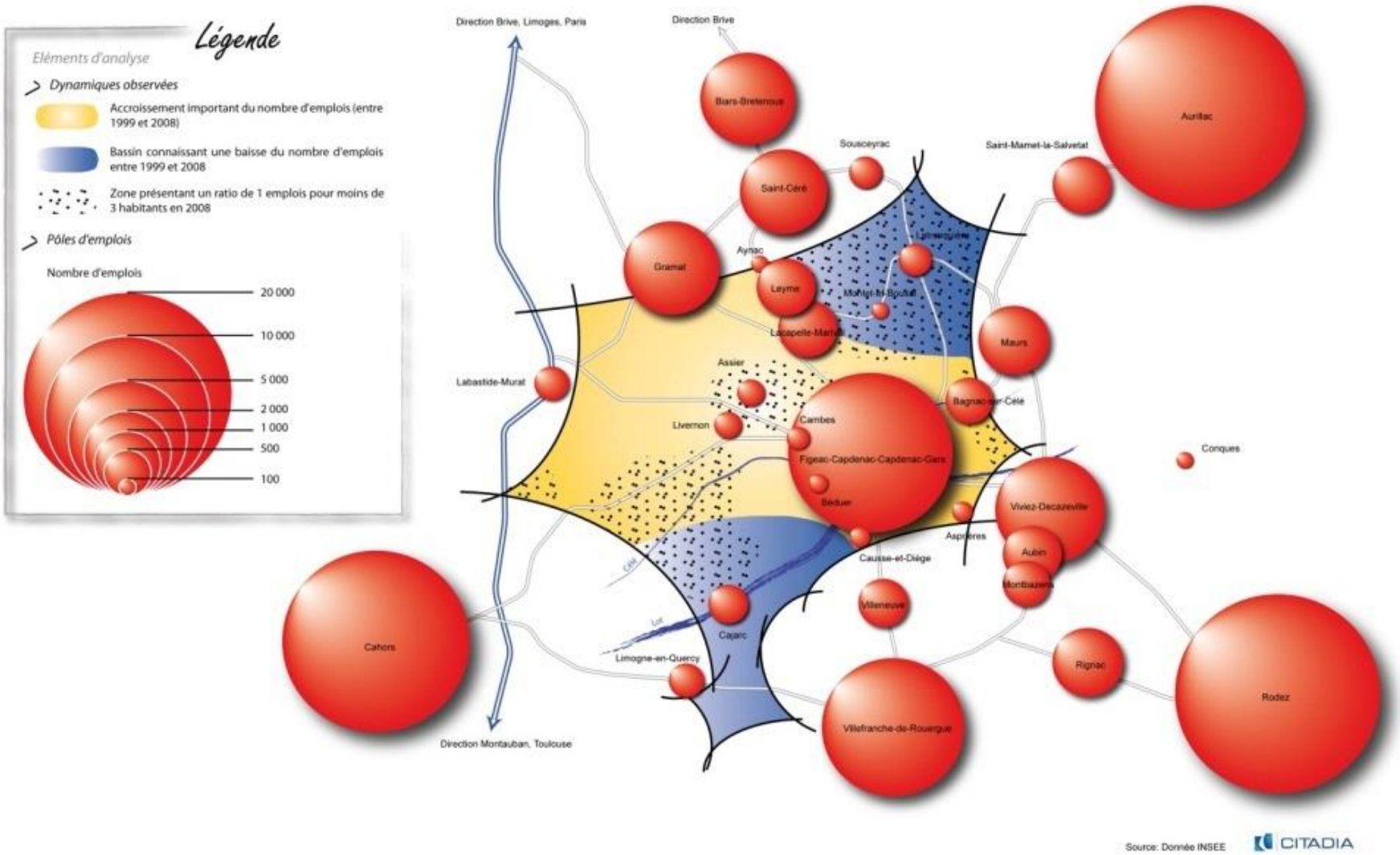

ATOUTS / OPPORTUNITES	FAIBLESSES / MENACES
⇧ Une augmentation du nombre d'emplois et d'actifs sur le territoire du SCoT ⇧ Un ratio nombre d'habitants pour un emploi stable ⇧ Un axe Est / Ouest (RD 802, RD 653, vallée du Célé) à dynamisme économique	⇩ Une forte inégalité de l'évolution du nombre d'emplois entre 1999 et 2008. Une quarantaine de communes du périmètre d'études a perdu des emplois sur cette période ⇩ Une offre économique très concentrée (2/3 des emplois présents sur 5 communes) ⇩ Un vieillissement des actifs

LES PRINCIPALES TENDANCES

- **➔ Forte concentration et polarisation des emplois**
- **➔ Vieillissement des actifs (fermeture de petites entreprises liées aux départs en retraite …)**
- **➔ Affaiblissement des niveaux de revenus des ménages**

LES ENJEUX

- **➔ Le maintien des emplois existants et la création des conditions d'une poursuite de la dynamique de l'emploi engagée**
- **➔ La recherche d'une répartition adaptée de l'emploi sur le territoire et l'équilibre du développement sur les différents territoires (centralité urbaine et zone rurale) ? (démarche PER engagée)**
- **➔ L'anticipation du vieillissement des actifs**

Organisation et dynamique économiques

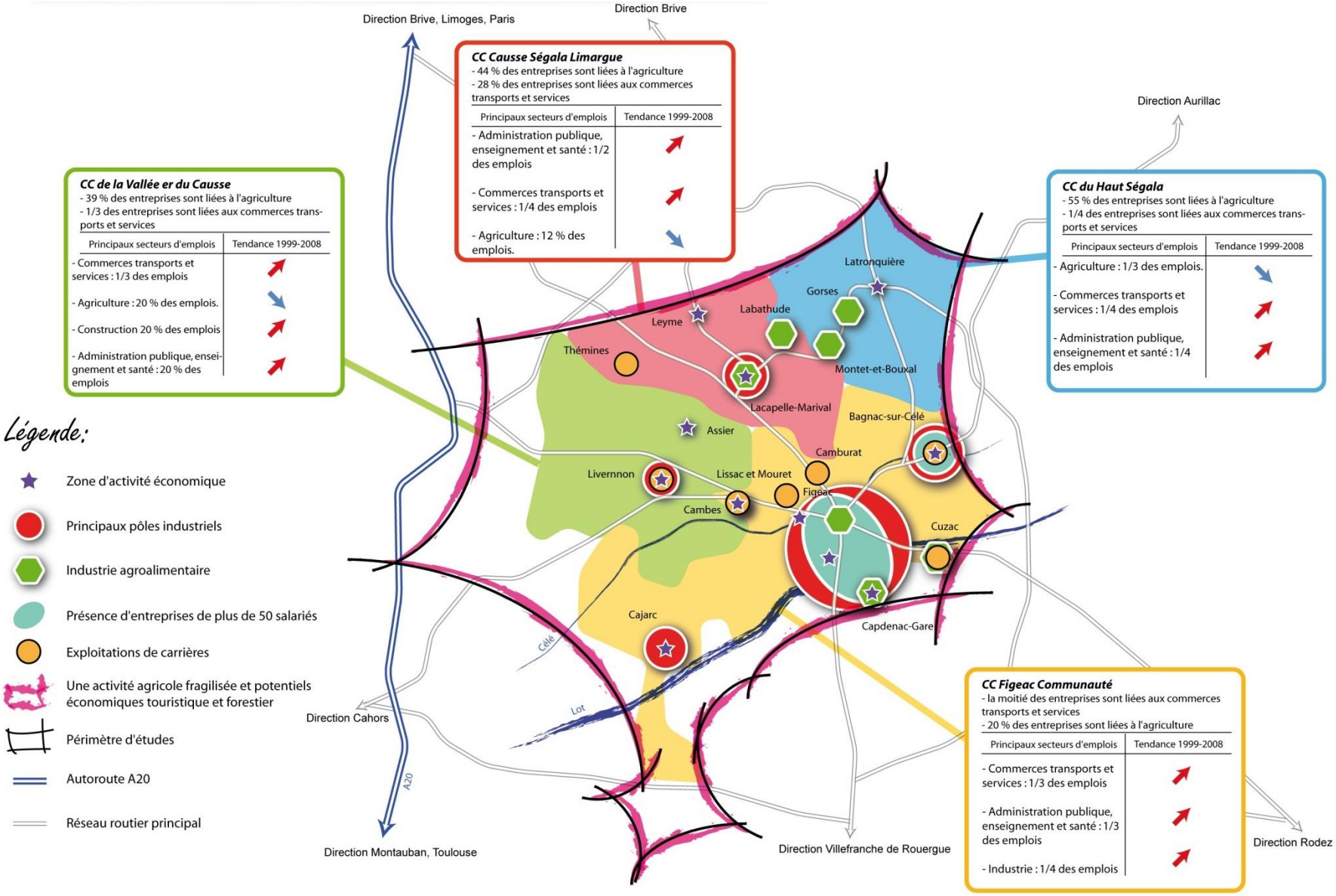

CC Causse Ségala Limargue
- 44 % des entreprises sont liées à l'agriculture
- 28 % des entreprises sont liées aux commerces transports et services

Principaux secteurs d'emplois	Tendance 1999-2008
- Administration publique, enseignement et santé : 1/2 des emplois	↗
- Commerces transports et services : 1/4 des emplois	↗
- Agriculture : 12 % des emplois.	↘

CC de la Vallée er du Causse
- 39 % des entreprises sont liées à l'agriculture
- 1/3 des entreprises sont liées aux commerces transports et services

Principaux secteurs d'emplois	Tendance 1999-2008
- Commerces transports et services : 1/3 des emplois	↗
- Agriculture : 20 % des emplois.	↘
- Construction 20 % des emplois	↗
- Administration publique, enseignement et santé : 20 % des emplois	↗

CC du Haut Ségala
- 55 % des entreprises sont liées à l'agriculture
- 1/4 des entreprises sont liées aux commerces transports et services

Principaux secteurs d'emplois	Tendance 1999-2008
- Agriculture : 1/3 des emplois.	↘
- Commerces transports et services : 1/4 des emplois	↗
- Administration publique, enseignement et santé : 1/4 des emplois	↗

CC Figeac Communauté
- la moitié des entreprises sont liées aux commerces transports et services
- 20 % des entreprises sont liées à l'agriculture

Principaux secteurs d'emplois	Tendance 1999-2008
- Commerces transports et services : 1/3 des emplois	↗
- Administration publique, enseignement et santé : 1/3 des emplois	↗
- Industrie : 1/4 des emplois	↗

ATOUTS / OPPORTUNITES	FAIBLESSES / MENACES
⇧ Figeac : second pôle d'activités du département du Lot ⇧ Figeac : Pôle industriel « Mecanic Vallée » +agroalimentaire ⇧ Un pôle industriel inscrit dans le territoire et qui connaît une légère augmentation de son nombre d'emplois ⇧ Un tissu d'entreprises dominé par les TPE-PME ⇧ Un tissu d'entreprises commerciales et artisanales dense ⇧ Des secteurs tertiaires et de la construction dynamique en terme de création d'emplois ⇧ Une concentration des ZAE sur Figeac et les communes voisines et sur des polarités du Pays (Leyme, Cajarc, Latronquière, Lacapelle-Marival, Bagnac/Célé ...) ⇧ Des disponibilités foncières encore présentes sur plusieurs sites économiques ⇧ un potentiel économique touristique	⇩ Quelques entreprises qui regroupent la majorité de la main d'œuvre industrie ⇩ Dépendance forte / marchés mondialisés ⇩ Pénurie main d'œuvre qualifiée / attractivité sur d'autres secteurs ⇩ Concentration activités commerciales et artisanales autour des pôles urbains ⇩ Un vieillissement des chefs d'entreprises artisans/commerçants et des difficultés concernant les reprises et transmissions ⇩ Un retard par rapport à l'étendue de la gamme de services offerts aux habitants et aux entreprises ⇩ Un secteur agricole fragilisé avec une perte d'1/4 des emplois agricoles entre 1999 et 2008 => Une surcharge de travail qui doit faire face à une pénurie de main d'œuvre

LES PRINCIPALES TENDANCES

- **Tertiarisation des emplois, augmentation de la part de l'économie présentielle (emplois, activités ...)**
- **Professionnalisation du secteur touristique**
- **Activités de la production marchande soumises aux risques des marchés mondialisés ...**
- **... mais capacités de rebond (Mecanic Vallée (diversité du tissu industriel), aéronautique, automobile, Agroalimentaire, économie présentielle (dont tourisme), BTP ...)**

LES ENJEUX

- **Le maintien et la reprise des petites entreprises TPE/PME/PMI, notamment artisanales et commerciales**
- **La mise en place des conditions du maintien des principales filières industrielles (aéronautique, agroalimentaire ...) et le développement des synergies entre formations et entreprises (développer le savoir-faire local)**
- **La mise en place des conditions de pérennité des activités agricoles, notamment les secteurs dynamiques tels que l'élevage**
- **La structuration de nouvelles filières de l'économie productive (potentiel forestier ...)**

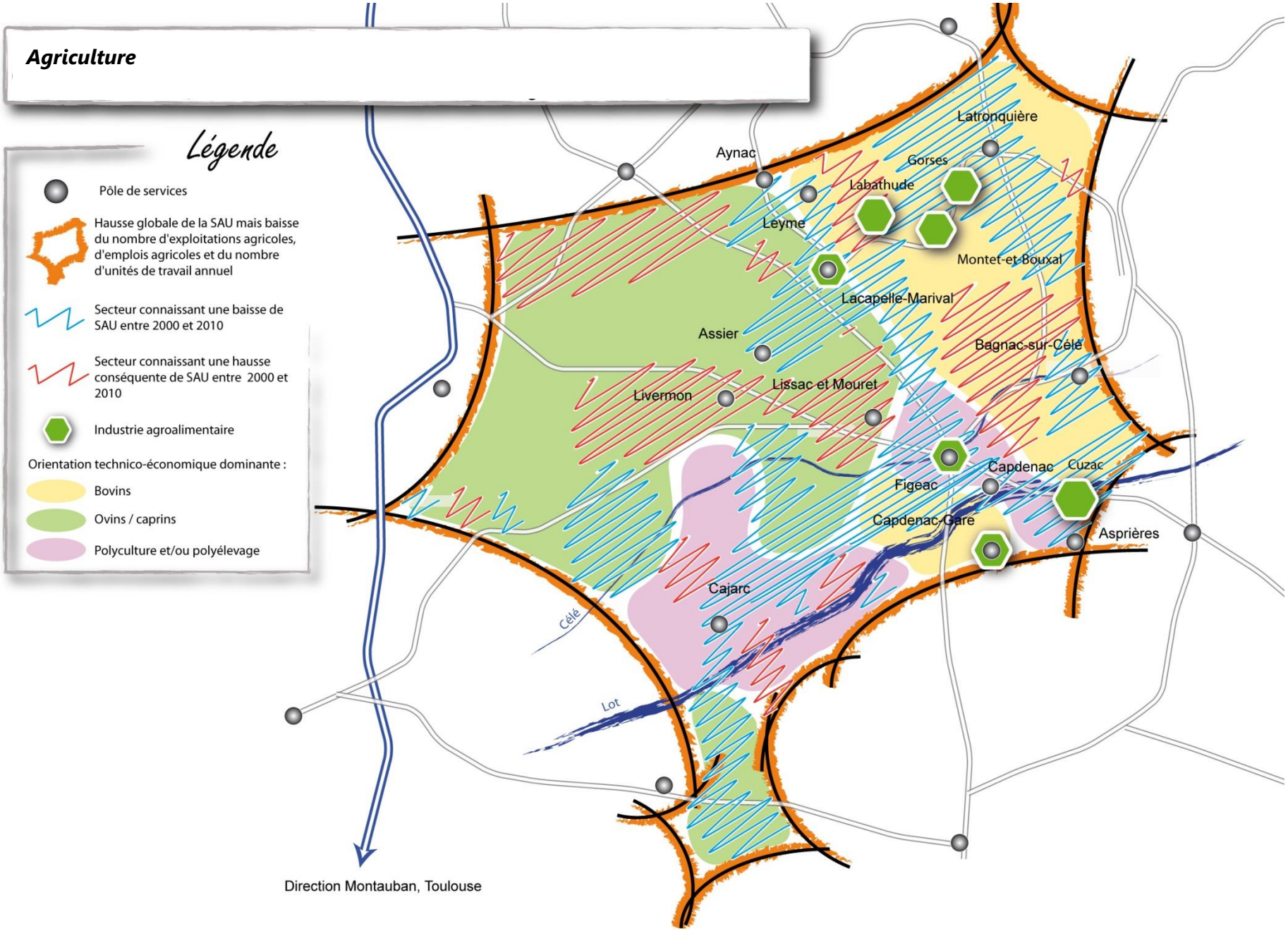
Agriculture
Légende
Pôle de services
Hausse globale de la SAU mais baisse du nombre d'exploitations agricoles, d'emplois agricoles et du nombre d'unités de travail annuel
Secteur connaissant une baisse de SAU entre 2000 et 2010
Secteur connaissant une hausse conséquente de SAU entre 2000 et 2010
Industrie agroalimentaire
Orientation technico-économique dominante :
Bovins
Ovins / caprins
Polyculture et/ou polyélevage
Aynac
Latronquière
Gorses
Labathude
Leyme
Montet-et-Bouxal
Lacapelle-Marival
Assier
Bagnac-sur-Célé
Livermon
Lissac et Mouret
Figeac
Capdenac
Cuzac
Capdenac-Gare
Asprières
Cajarc
Célé
Lot
Direction Montauban, Toulouse

ATOUTS / OPPORTUNITES	FAIBLESSES / MENACES
⇧ Une contribution essentielle de l'agriculture au développement économique et une diversité des valorisations agricoles et des systèmes productifs développés autour de l'élevage – bovins lait et viande, ovins et volailles – et la polyculture. ⇧ Augmentation de la SAU sur une partie du territoire, ⇧ Une qualité des produits qui se conjugue à une gastronomie reconnue ⇧ Des interrelations avec les autres secteurs d'activités de manière directe ou indirecte : attractivité touristique et résidentielle, activité nature, paysage et biodiversité	⇩ Une économie fragile et des évolutions récentes qui posent question : baisse rapide du nombre d'exploitations, diminution de la SAU sur une partie du territoire, baisse du nombre d'emplois agricoles ⇩ Une surcharge de travail qui doit faire face à une pénurie de main d'œuvre ⇩ Une population agricole vieillissante et des incertitudes quant à la reprise de nombreuses exploitations à court et moyen terme ⇩ Une concurrence foncière avec l'urbanisation pouvant constituer un facteur de fragilisation, notamment autour du pôle figeacois, et nuire à la continuité des espaces agricoles

LES PRINCIPALES TENDANCES

➔ Agriculture fragilisée (baisse importante du nombre d'actifs agricoles), et perspectives inquiétantes en matière de reprises d'exploitations …
➔ … mais des secteurs agricoles, en particulier l'élevage, qui restent dynamiques

LES ENJEUX

➔ Le maintien d'un potentiel de développement de l'activité agricole : préservation de l'outil agricole principal – le sol
➔ Le maintien d'une agriculture compétitive sur les filières traditionnelles en valorisant les productions locales et en jouant la carte de la multi-fonctionnalité : agrotourisme, transformation, vente directe, entretien et gestion de l'espace
➔ Le renouvellement des actifs agricoles : préserver les sièges d'exploitation en activité afin de permettre la transmission des exploitations et l'installation de jeunes agriculteurs
➔ La cohabitation entre agricultures et autres fonctions (habitat …) de manière adaptée à chaque partie du territoire
➔ La conciliation entre agriculture et respect des impératifs environnementaux

Partie 3 :

Déplacements et infrastructures

Temps d'accès nécessaires pour relier l'autoroute A20

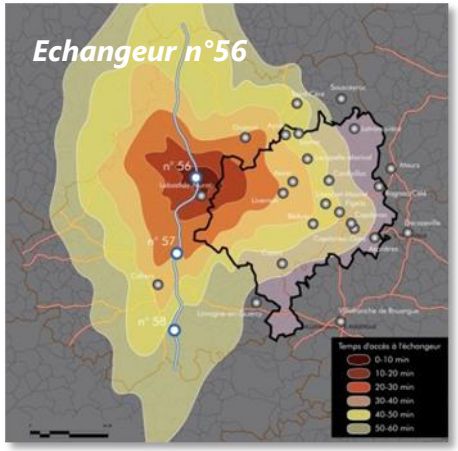

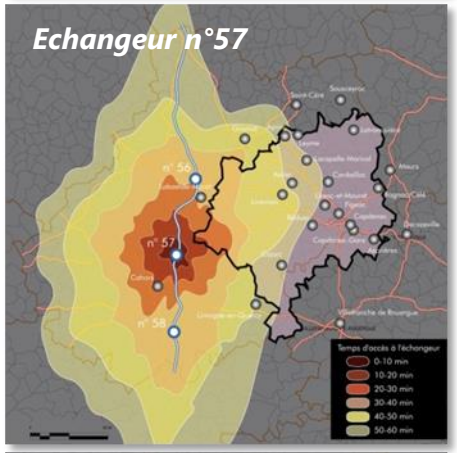

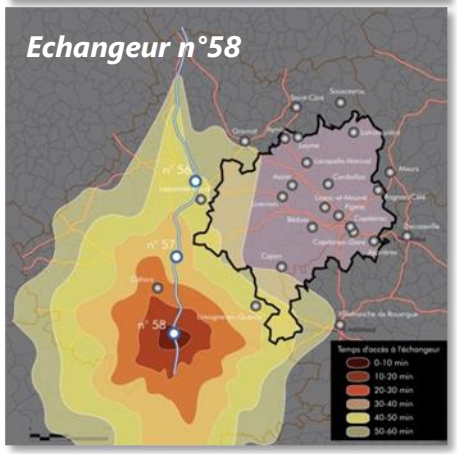

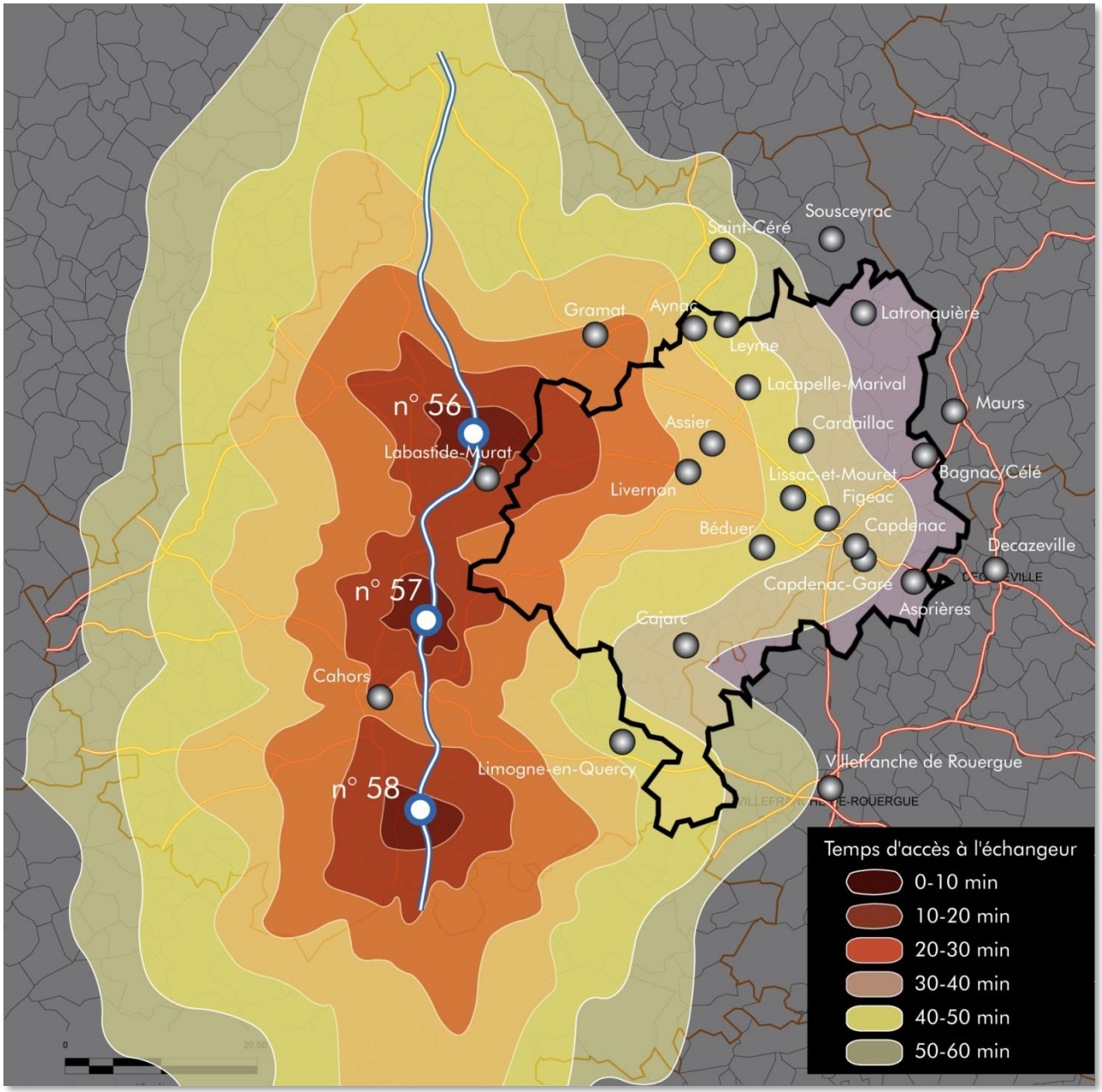

Source : Citadia

3.1 ACCESSIBILITE GLOBALE DU TERRITOIRE

3.1.1 Un territoire en marge des grandes infrastructures routières

a. Des connexions au réseau autoroutier inégales

La commune de Figeac se trouve à un carrefour stratégique entre Rodez-Montauban et Brive ce qui lui confère une place privilégiée en région Midi-Pyrénées.

Les temps de parcours apparaissent néanmoins relativement longs par rapport aux distances à couvrir. Le tableau ci-dessous met en évidence les distances et temps de parcours nécessaires pour rejoindre les villes voisines.

Trajet	Temps	Distance
Figeac > Albi	1h50	103 kms
Figeac > Aurillac	1h08	63 kms
Figeac > Brive	1h17	103 kms
Figeac > Cahors	1h11	70 kms
Figeac > Montauban	1h31	133 kms
Figeac > Rodez	1h18	65 kms
Figeac > Toulouse	2h02	186 kms
Figeac > Villefranche-de-Rouergue	0h39	34 kms

Source : fr.mappy.com

De nombreux axes permettent d'atteindre Figeac :

- La RN 122 liaison Figeac – Aurillac (et Clermont-Ferrand via l'autoroute A75)
- La RD 840 liaison Brive-la-Gaillarde - Figeac - Rodez (axe Brive-la-Gaillarde – la Méditerranée)
- LA RD 922 liaison Figeac – Villefranche-de-Rouergue vers le Sud du département. La RD 802 à l'Ouest de la commune permettant la liaison Figeac – Cahors et reliant à l'autoroute A20 via l'échangeur de Montfaucon.

Malgré une connexion à l'A20, en particulier via la RD 802, l'accessibilité au réseau autoroutier apparaît inégale à l'échelle du périmètre d'étude.

Une majeure partie du territoire (2/3 des communes) est située à plus de 30 minutes de l'échangeur autoroutier le plus proche (voir carte-ci-contre). Seules une quinzaine de communes, localisées à l'Ouest, présentent un temps d'accès au réseau autoroutier inférieur à 20 minutes.

Pour la majorité des communes, l'échangeur le plus proche est celui de Labastide-Murat-Monfaucon (n°56). Une dizaine de communes situées sur la pointe Sud du territoire disposent d'un accès plus rapide via l'échangeur de Cahors-Sud (n°58). Quelques communes de l'Ouest du périmètre sont plus proches de l'échangeur Cahors-Nord (n°57) mais possèdent néanmoins un bon accès à l'échangeur n°56.

Le tracé de la déviation Sud de Figeac

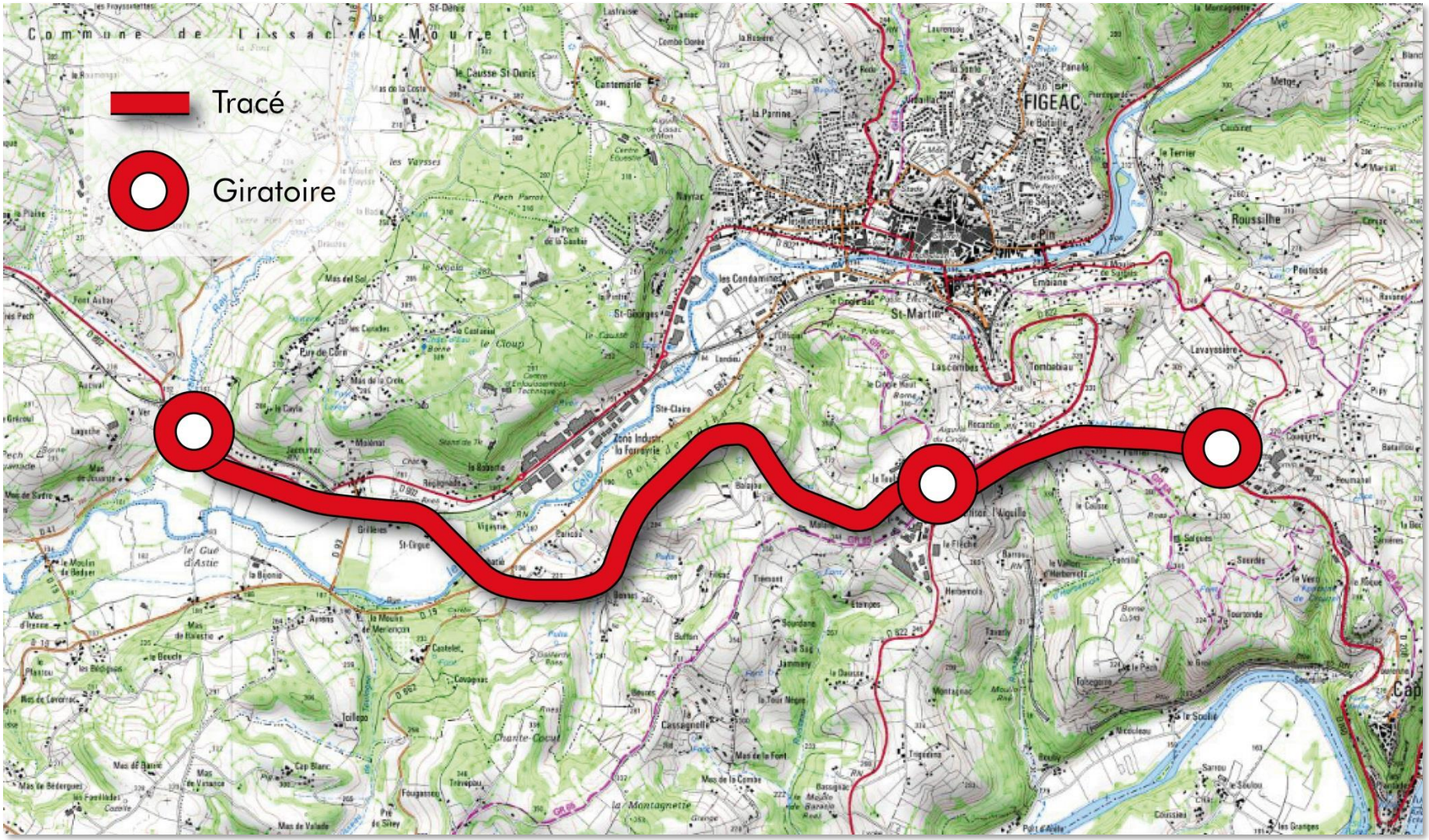

Source : Citadia, d'après données IGN

b. Deux projets et réalisations pour renforcer la desserte du territoire : l'aménagement de la RD 802 et la déviation Sud de Figeac

Afin d'améliorer la desserte de Figeac, l'aménagement de la RD802, en accompagnement de la réalisation de l'autoroute A20, a été une priorité du Conseil Départemental.

Ce projet a notamment permis de réduire quelque peu le temps d'accès à l'autoroute A20 depuis Figeac (gain d'une dizaine de minutes) et d'améliorer largement le confort de circulation sur cet axe.

Le projet de contournement sud de Figeac (déviation de la RD840) a été mis en chantier en 2006. Cette voie nouvelle à deux voies située au Sud de l'agglomération traverse la commune de Figeac d'Est en Ouest à partir du lieu-dit « la Capelette » (limite communale avec Capdenac), jusqu'à la RD 802, au lieu-dit « Le Drauzou ». Le chantier a pris fin mi 2012 et permettra de fluidifier la circulation aux abords de Figeac.

Au-delà d'un objectif de réduction des saturations automobiles, ce projet est considéré comme un véritable outil d'aménagement et de développement du territoire. Il facilitera les flux de transit et les liaisons entre l'A20, Figeac-Capdenac, Villefranche de Rouergue, Decazeville-Rodez.

Cependant, cette infrastructure pourrait générer des effets de développement urbain au sud de Figeac qu'il conviendra d'anticiper.

Après la déviation de Figeac désormais en service, le Département du Lot s'attaque au projet de la déviation de Cambes. Les travaux ont débuté à l'été 2014 et s'achèveront en 2017. Avec ces travaux, il s'agit de :

- améliorer la sécurité dans la traversée du village en délestant les véhicules en transit. Cette déviation permettra de libérer ce village d'une circulation intense : chaque jour, 3 300 véhicules motorisés, dont 430 poids lourds, sont comptabilisés, avec les risques que cela comporte.
- adapter la RD 802 au trafic et proposer une cohérence d'itinéraire.
- relier efficacement le bassin d'activités de Figeac, l'un des plus importants du Lot, à l'autoroute A 20 via la RD 802. Ce projet s'inscrit dans l'aménagement des itinéraires de raccordement des bassins d'activités à l'autoroute.
- faciliter les échanges entre la zone d'activités Quercypôle et les zones d'activités de Figeac

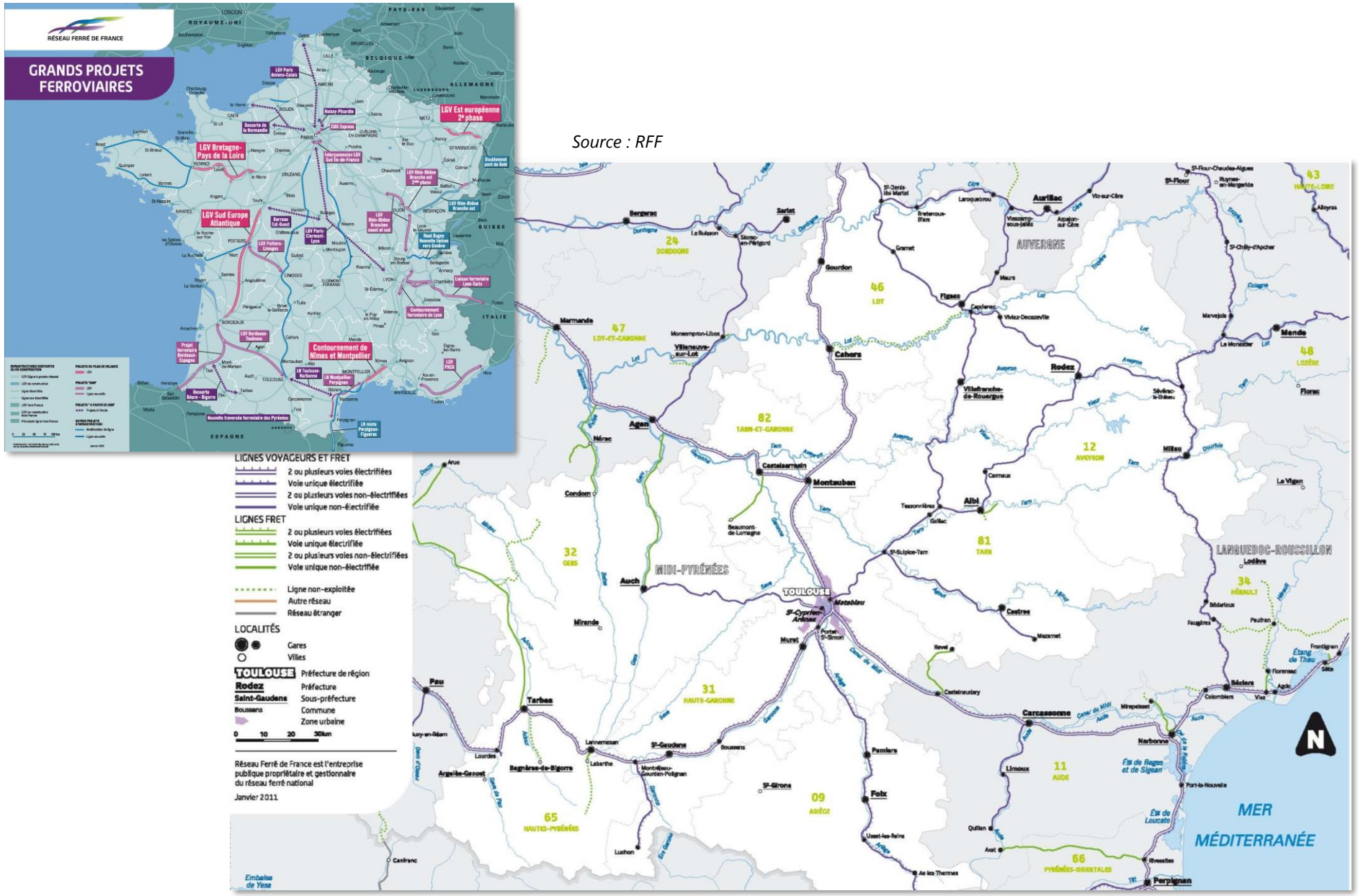

Source : RFF

SCoT Pays DE FIGEAC

3.1.2 Une connexion au réseau ferré national perfectible

Le territoire du SCoT se situe à l'écart des grandes liaisons ferroviaires nationales existantes ou des projets en cours (Ligne à Grande Vitesse Bordeaux-Espagne, Bordeaux-Toulouse via Montauban ou du projet de ferroutage Luxembourg-Perpignan).

Figeac-Capdenac-Gare apparaît néanmoins comme un carrefour ferroviaire avec plusieurs destinations interrégionales : Aurillac, Brive, Clermont-Ferrand, Rodez, Toulouse.

Trajet	Temps minimum	Via
Figeac > Paris	5h33	Brive
Figeac > Aurillac	1h10	Direct
Figeac > Brive	1h11	Direct
Figeac > Bordeaux	5h50	Brive et Périgueux
Figeac > Cahors	2h33	Brive
Figeac > Clermont-Ferrand	3h39	Aurillac et Neussargues
Figeac > Lyon	6h48	Clermont-Ferrand
Figeac > Montauban	3h17	Brive
Figeac > Montpellier	4h30	Rodez et Millau
Figeac > Rodez	1h06	Direct
Figeac > Toulouse	2h18	Direct
Figeac > Villefranche-de-Rouergue	0h33	Direct

www.voyages-sncf.com

Les temps de trajet peuvent apparaître relativement longs notamment pour rejoindre certaines métropoles régionales. Cela s'explique notamment par le fait que les voies ferrées traversant le territoire sont uniquement à sens unique et non électrifiées, entrainant des vitesses réduites.

Néanmoins, face au constat du retard de Midi-Pyrénées quant aux infrastructures ferroviaires et routières, tant par ses caractéristiques géographiques que par l'état du réseau, la Région a engagé le Plan Rail Midi-Pyrénées 2008-2013 afin de conforter et développer les transports ferrés régionaux. *(Cf. partie dédiée à la desserte interne du territoire).*

De plus, concernant les trajets plus longs, notamment vers Paris et Lyon, le trajet demande généralement un, voire plusieurs changements de train. La desserte aérienne présente à proximité du territoire représente alors une alternative et crée une concurrence au transport ferré.

Il est à noter que plusieurs infrastructures existantes ne sont aujourd'hui plus exploitées : trois anciennes gares (Flaujac-Gare, Le Pournel et Viazac) ainsi que la voie ferrée Capdenac-Cahors. Cette ligne fait aujourd'hui l'objet d'une liaison routière gérée par le Conseil Régional de Midi-Pyrénées.

Les aéroports situés à proximité du périmètre d'études

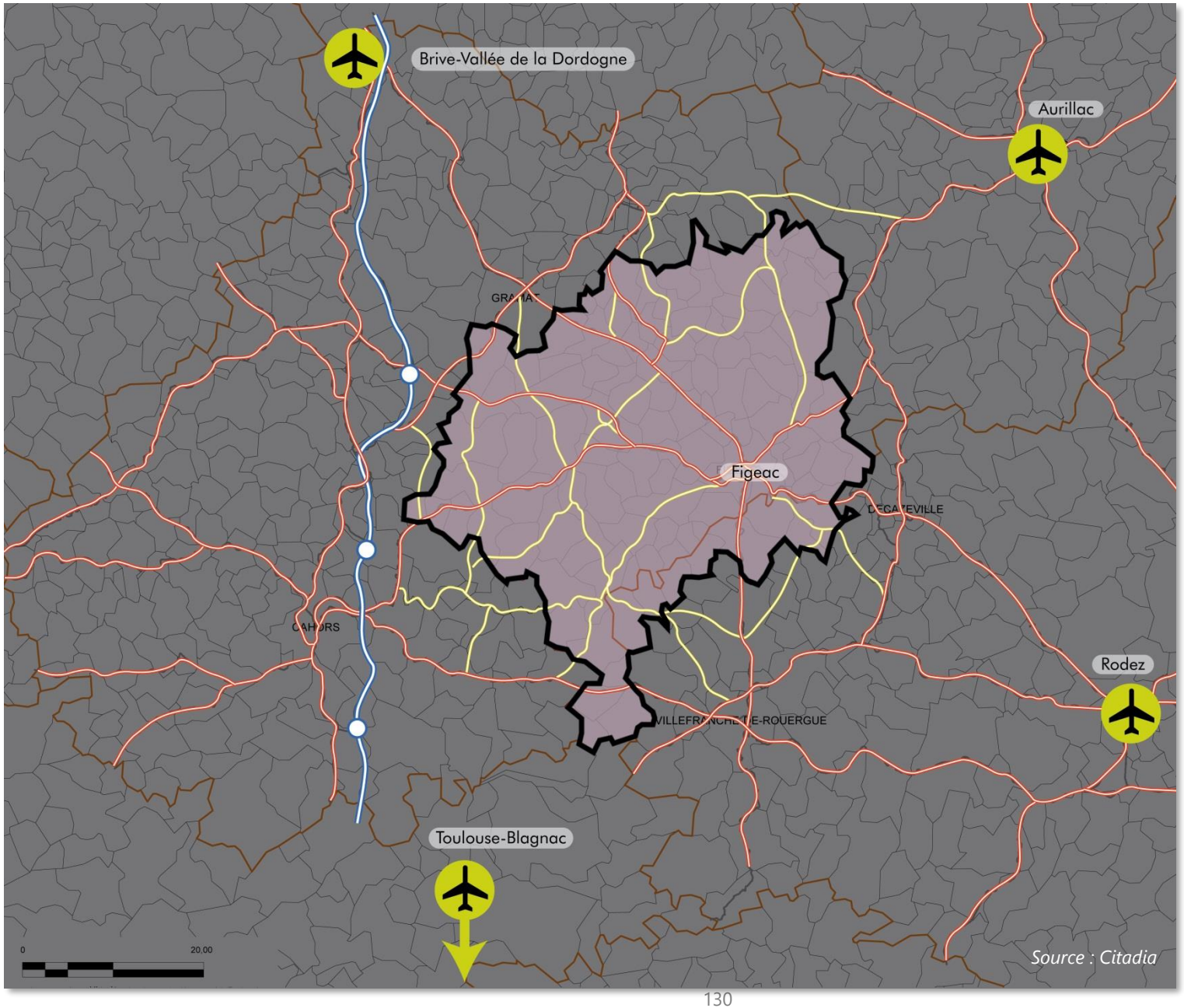

3.1.3 Une desserte aérienne de qualité à moins d'une heure

Aucun aéroport effectuant des liaisons commerciales n'est présent sur le territoire.

Seul l'aérodrome de Livernon, à vocation d'aviation légère et de loisirs, se situe sur le périmètre d'étude. En raison de la présence d'une offre aérienne de qualité à moins d'une heure de route de Figeac, cet équipement ne semble pas voué à être valorisé pour des vols commerciaux.

a. L'aéroport de Rodez-Marcillac

Situé à 1h de route de Figeac, l'aéroport de Rodez accueille trois compagnies aériennes assurant des vols commerciaux : Air France, Hex'air et Ryanair.

Ces compagnies desservent Paris Orly Ouest, Lyon, Londres, Dublin, Porto et Bruxelles. En 2011, l'aéroport de Rodez a enregistré près de 140 000 passagers (dont 74 000 internationaux et 66 000 nationaux).

Source : www.aeroport.fr

b. L'aéroport Brive-Vallée de la Dordogne

A 1h15 de Figeac et à moins de 40 minutes des communes situées à l'Ouest du périmètre d'études, l'aéroport Brive-Vallée de la Dordogne constitue une offre complémentaire à l'aéroport de Rodez.

Inauguré en juin 2010, l'aéroport compte 2 compagnies aériennes (Airlinair et Cityjet) qui assurent des vols commerciaux vers Paris, Londres, Ajaccio et Amsterdam. En 2011, 60 000 passagers y ont été enregistrés (dont 20 000 internationaux et 40 000 nationaux).

Source : www.aeroport.fr

L'objectif est de faire figurer l'aéroport de Brive – Vallée de la Dordogne parmi les quarante premiers aéroports français qui transportent 100 000 passagers par an. La projection est établie à 150 000 passagers à 10 ans.

c. L'aéroport d'Aurillac-Tronquières

Localisé à 1h de Figeac, l'aéroport d'Aurillac offre une liaison régulière vers Orly Sud assurée par la compagnie Airlinair.

d. L'aéroport de Toulouse-Blagnac

Situé à 2h de Figeac, l'aéroport de Toulouse-Blagnac permet d'offrir aux habitants du Pays de Figeac de nombreuses destinations si ces dernières ne sont pas présentes sur les trois infrastructures précédentes.

L'aéroport de Toulouse-Blagnac constitue le 6ème aéroport en France pour le transport des voyageurs avec près de 7 millions de passagers par an.

89 lignes régulières sont présentes dont 16 nationales et 76 internationales.

La navigation sur le Lot

Les voies navigables dans un contexte élargi

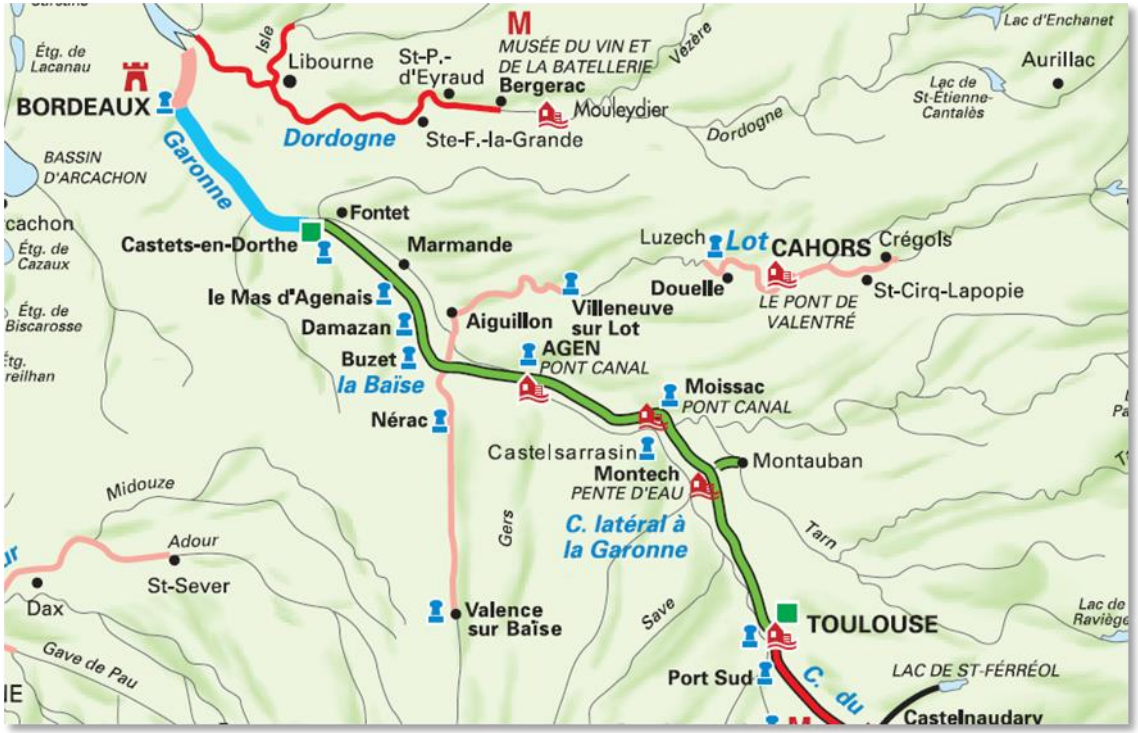

Source : Voies Navigables de France

Source : Atlas du tourisme dans le Lot, 2011

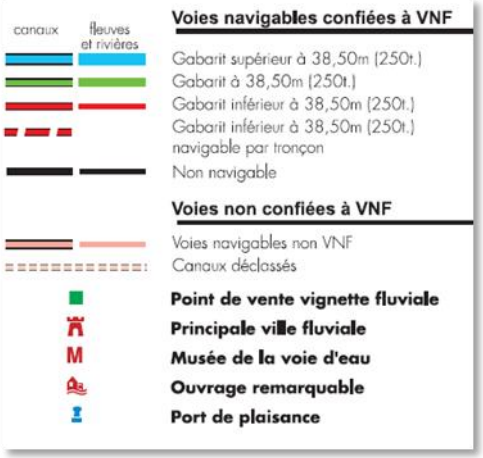

SCoT Pays DE FIGEAC

3.1.4 Un réseau fluvial participant au dynamisme touristique

La région Midi Pyrénées est traversée par 285 kms de voies d'eau navigables notamment le Canal des Deux Mers et le Lot mais également certains tronçons de la Baïse, du Tarn et du Tarn et Garonne.

- le Canal des Deux Mers entre Lamagistère (Tarn et Garonne) et Avignonet (Haute Garonne) : 155 kms
- le canal de Garonne 105 kms dont 11 kms (bretelle Montech-Montauban)
- le canal du Midi : 50 kms
- le Lot (150 kms) navigable à ce jour entre Cahors et Cajarc sur 80 kms et à compter de 2012 entre Fumel et Luzech.

Quelques données sur la navigation fluviale dans le Lot :

Le réseau navigable :

- Un réseau qui s'étend de Larnagol à Puy-L'évêque
- 75 kms de réseau et 17 écluses
- Un débit non maitrisable
- Une période de navigation qui s'étend d'avril à novembre

En 2011, l'offre nautique sur le Lot :

- 3 opérateurs de bateaux à passagers : 5 unités
- 4 loueurs de bateaux habitables : 68 unités

Les axes routiers et les franchissements du Lot et du Célé

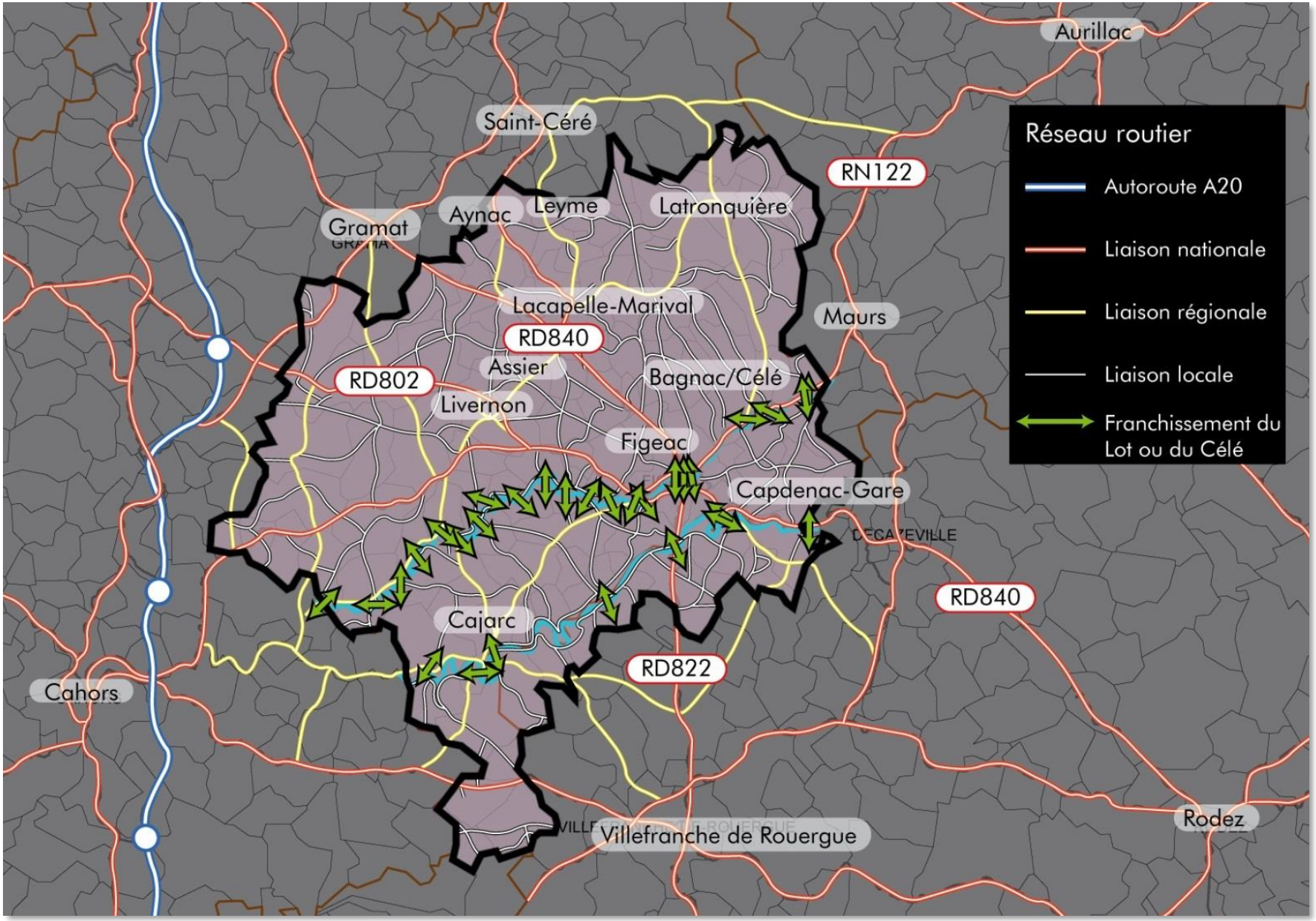

Source : Citadia, d'après données IGN

3.2 UNE DESSERTE INTERNE ENCORE ORIENTEE SUR L'UTILISATION DE LA VOITURE

3.2.1 Un réseau routier organisé en étoile à partir de Figeac

a. Un réseau relativement bien structuré

Le territoire du SCoT est doté d'un réseau viaire dense, conditionné en grande partie par les contraintes physiques. Le relief et les rivières constituent des contraintes avec lesquelles les infrastructures doivent composer. Les routes constituent quasi exclusivement le réseau d'infrastructures pour les déplacements au sein de ce territoire. Il n'existe pas de voies rapides.

La carte présentée en page ci-contre met en évidence les grands axes du réseau routier ainsi que les principaux franchissements sur le Lot et le Célé, à savoir :

- La RD 802 vers l'ouest et l'autoroute A20, seul axe à avoir fait l'objet d'un aménagement récent.
- La RD 840, axe historique de Brive à Rodez
- La RN122, relations vers Aurillac et le Cantal
- La RD 822, liaison vers le sud, Villefranche-de-Rouergue et Toulouse.
- Un tissu de petites départementales relie les communes non traversées par les différents axes cités ci-dessus aussi bien à Figeac qu'entre elles.

La partie du nord du territoire correspondant aux moyennes montagnes du Ségala et les vallées du Lot et du Célé en aval de Figeac et Capdenac sont les territoires desservis par des routes départementales secondaires dont les caractéristiques (rampes, sinuosité, étroitesse) augmentent les temps de déplacement.

b. Des franchissements routiers moins nombreux pour le Lot que pour le Célé

Les ouvrages de franchissement du Célé sont relativement nombreux le long de son parcours au cœur du périmètre d'études (65 kms) : 22 ponts sont recensés, soit un tous les 3 kms.

Les ponts permettant de traverser le Lot sont davantage limités. La rivière Lot peut être seulement franchie à 8 endroits différents sur la totalité de son parcours au sein du périmètre d'études (soit 60 kms). En moyenne, un pont est présent tous les 7 à 8 kms. Parfois plus de 15 kms séparent deux ponts, comme par exemple entre Cajarc et Larroque-Toirac.

Evolution des trafics routiers entre 2005 et 2011

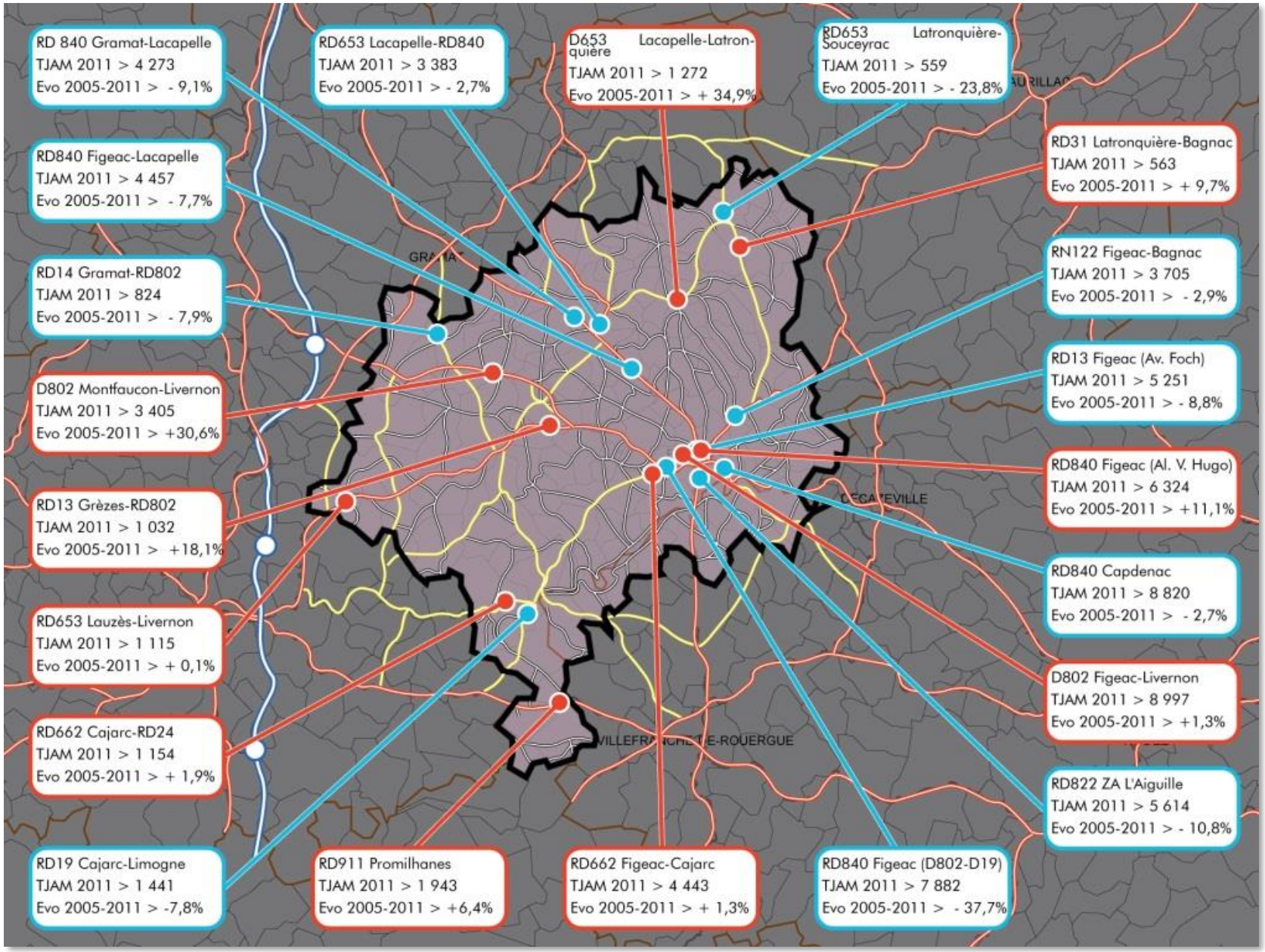

Source : Citadia, d'après données CG46

c. Evolution du trafic routier

L'analyse comparative des comptages routiers réalisée en 2005 et 2011 permet de constater les évolutions suivantes :

Certaines portions de routes départementales ont connu des baisses de trafic. C'est notamment le cas de :

- La RD840 entre Figeac et Gramat
- La RD653 entre Latronquière et Sousceyrac
- La RD19 entre Cajarc et Limogne
- La RN122 entre Figeac et Bagnac

D'autres portions connaissent au contraire une augmentation de trafic :

- La RD802 en direction de l'A20
- La RD653 entre Lacapelle-Marival et Latronquière
- La RD31 entre Figeac et Latronquière
- La RD911 entre Villefranche de Rouergue et Limogne-en-Quercy

d. Saturations et problèmes de sécurité

La trame viaire est composée d'axes convergents vers le pôle urbain. Ainsi, l'absence d'axes transversaux structurant le territoire n'est pas sans incidences sur la qualité des déplacements au sein de la zone urbaine. Certains problèmes de circulation vont certainement disparaître avec l'ouverture de la voie de contournement Sud de Figeac en 2012.

Aujourd'hui une part importante du trafic routier en transit est obligée de passer dans le centre-ville de Figeac, et notamment par les avenues Foch et Joffre et le quai Bessières, difficilement aménageable, et d'emprunter le Pont du Pin. La configuration et le classement du site rendent impossible tout aménagement conséquent permettant d'améliorer la circulation et la sécurité sur cet axe.

Certains axes de circulation sont jugés dangereux comme le boulevard Marcenac, le Pont Gambetta… ; l'accès et les manœuvres sont difficiles, notamment pour les poids lourds qui sont contraints d'empiéter sur les deux voies de circulation pour réussir leurs manœuvres).

Modes de transports et lieux de travail des actifs en 2009

	MODE DE TRANSPORT					LIEU DE TRAVAIL			
	Pas de transport	Marche à pied	Deux roues	Voiture, camion fourgonnette	Transports en commun	Commune de résidence	Autre commune du département de résidence	Autre département de la région de résidence	Autre région en France
Communauté de Communes causse Ségala Limargue	**9%**	**8%**	**3%**	**80%**	**1%**	**37%**	**55%**	**4%**	**4%**
Communauté de Communes du Haut Ségala	**15%**	**13%**	**2%**	**70%**	**1%**	**47%**	**42%**	**2%**	**8%**
Commune de Figeac	**3%**	**16%**	**4%**	**72%**	**5%**	**78%**	**12%**	**8%**	**2%**
Figeac communauté	**5%**	**10%**	**3%**	**80%**	**3%**	**50%**	**33%**	**14%**	**3%**
Communes de la frange aveyronnaise	**10%**	**8%**	**1%**	**81%**	**0%**	**36%**	**44%**	**19%**	**1%**
Communes de la frange lotoise	**10%**	**4%**	**3%**	**82%**	**1%**	**38%**	**39%**	**20%**	**2%**
Communauté de Communes de la Vallée et du Causse	**8%**	**6%**	**2%**	**84%**	**1%**	**34%**	**61%**	**3%**	**2%**
PERIMETRE D'ETUDES	**7%**	**9%**	**3%**	**80%**	**2%**	**45%**	**40%**	**11%**	**3%**

Part des actifs travaillant et résidant sur la même commune en 2009

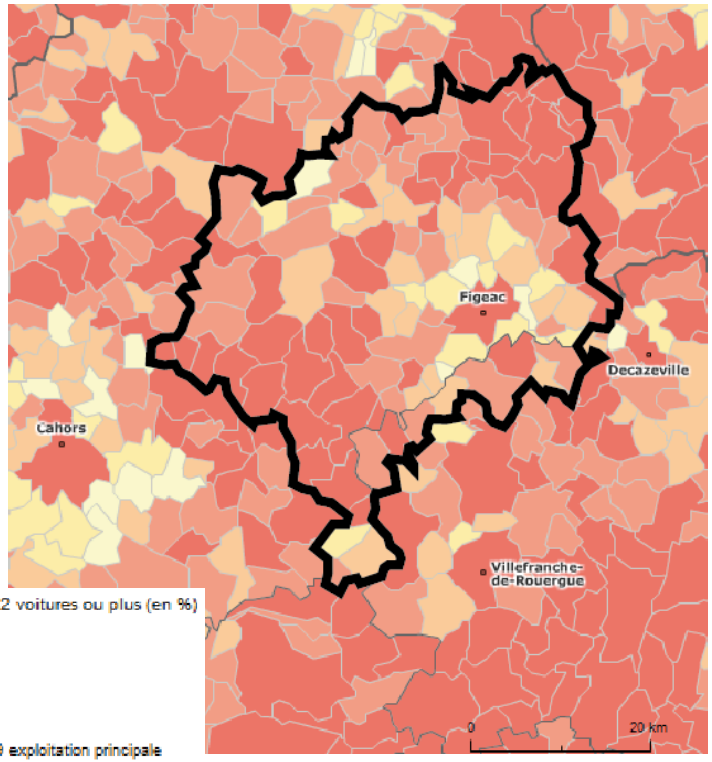

Part des ménages ayant 2 voitures ou plus en 2009

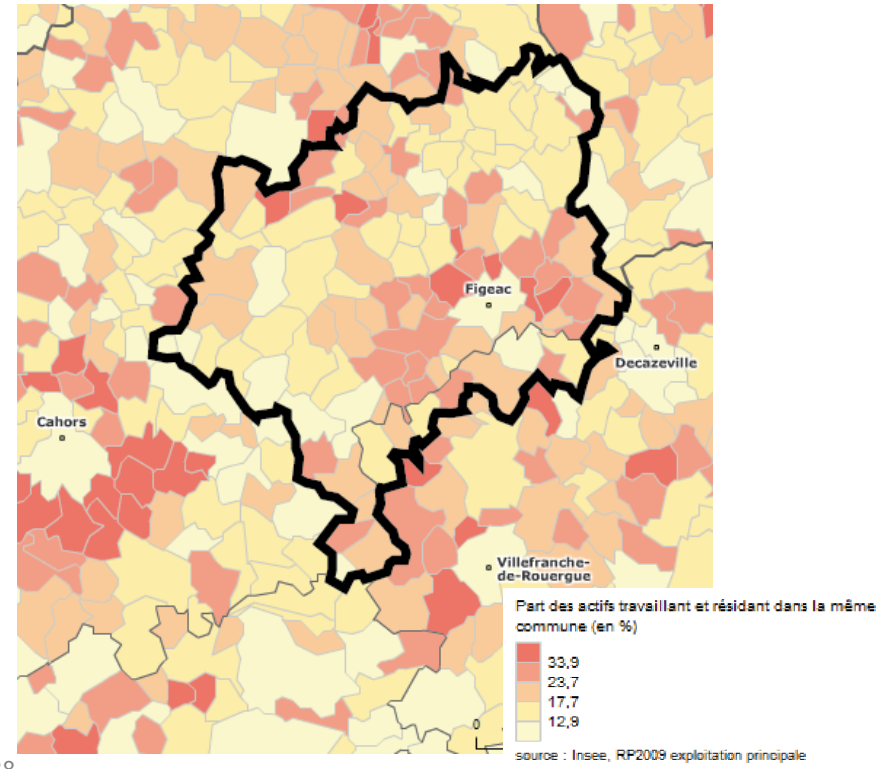

Source : Citadia, d'après données INSEE

e. Des déplacements principalement réalisés en véhicule individuel

A l'image du reste du territoire français métropolitain, le véhicule individuel est le mode de transport qui a connu le plus fort développement ces dernières décennies. 86 % des ménages du territoire du Pays de Figeac possèdent au moins un véhicule, ce taux est comparable à la moyenne régionale. Parmi les ménages qui ont un véhicule, 46 % en ont au moins deux. De plus, les ménages comptant au moins deux véhicules sont principalement regroupés dans les communes de la couronne de Figeac-Capdenac-Gare. Ce secteur est celui où la part d'actifs travaillant et résidant sur la même commune est la plus faible, ce qui a pour principale conséquence, un nombre important de déplacements domicile-travail, sources de nuisances et de production de gaz à effet de serre.

Dans les communes rurales, l'usage de la voiture est nécessaire pour accéder à la plupart des services, commerces et emplois. 80 % des actifs du territoire se rendent à leur travail en voiture. 27 % des actifs utilisent la voiture pour se rendre à leur lieu de travail situé dans la même commune.

Dans le Lot, en 2009, 4 actifs sur 10 travaillent dans leur commune de résidence *(source : INSEE)* ce qui indique des possibilités importantes pour envisager des modes de déplacements alternatifs au véhicule personnel pour ces trajets de courte distance : d'une part pour limiter la pollution émise par ces déplacements sur le plan du développement durable et d'autre part, sur la question économique du poids de la consommation de carburant dans le budget des ménages.

Des particularités sont toutefois constatées entre les différentes parties du périmètre d'études. Alors que sur toutes les intercommunalités, entre 80 et 84 % des actifs utilisent la voiture pour se rendre à leur travail, ils ne sont que 70 % dans ce cas sur le Haut Ségala. Sur cette partie du territoire près de la moitié des habitants travaillent sur place, ceci s'explique notamment par la présence d'exploitations agricoles importantes dans ce secteur.

Le second mode de transport utilisé est la marche à pied pour 9 %.

Les transports en commun sont peu utilisés par la population active (2 %). A noter néanmoins que 5 % des actifs résidant sur Figeac utilisent les transports en commun en lien avec les10 lignes de Bus gratuites mises en place en 2003 par la municipalité. Le trafic de voyageurs augmente régulièrement (+ 16 % entre 2003 et 2011).

Une étude sur le Grand Sud Est montre que les actifs utilisent les transports en commun sur de courtes distances (même commune) ou sur des distances supérieures à 50 km.

En comparant les lignes de bus régulières et les déplacements à partir des villes vers Figeac qui concernent plus de 100 déplacements quotidiens (hors scolaires), il est constaté un manque de concordance avec des horaires de travail (avant 9h, après 17h du lundi au vendredi), il est donc difficile d'envisager des déplacements domicile-travail par transports en commun sur ces itinéraires (source Pays de Figeac).

Temps d'accès nécessaires pour relier les pôles de services du territoire

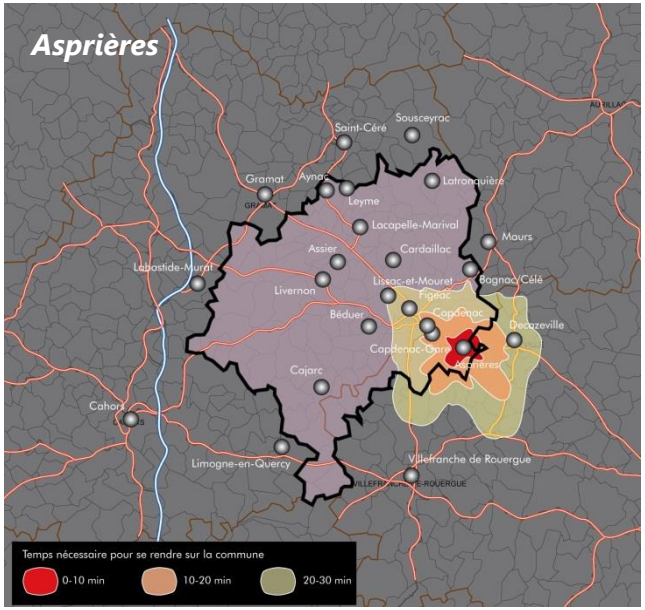

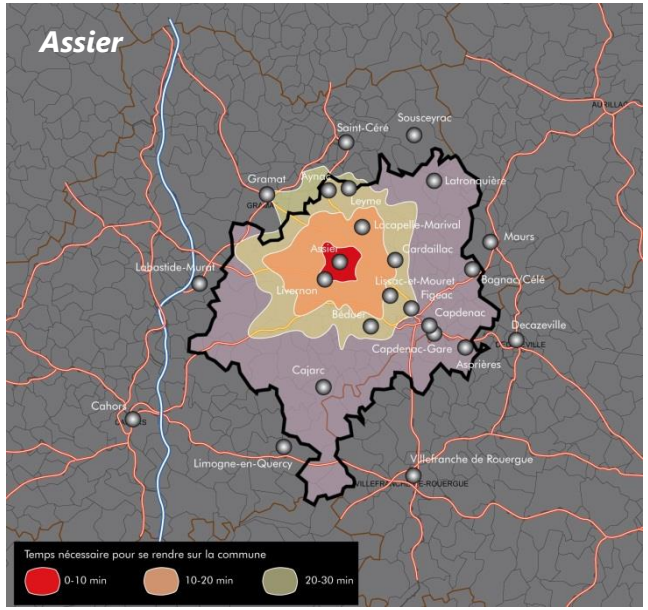

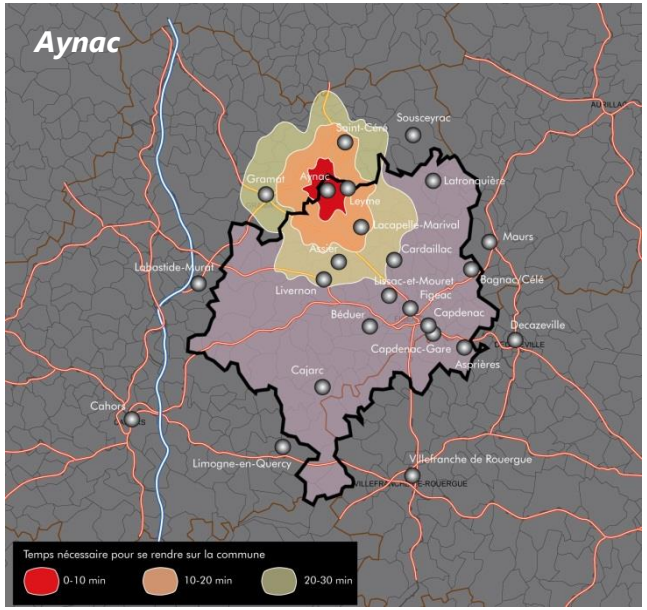

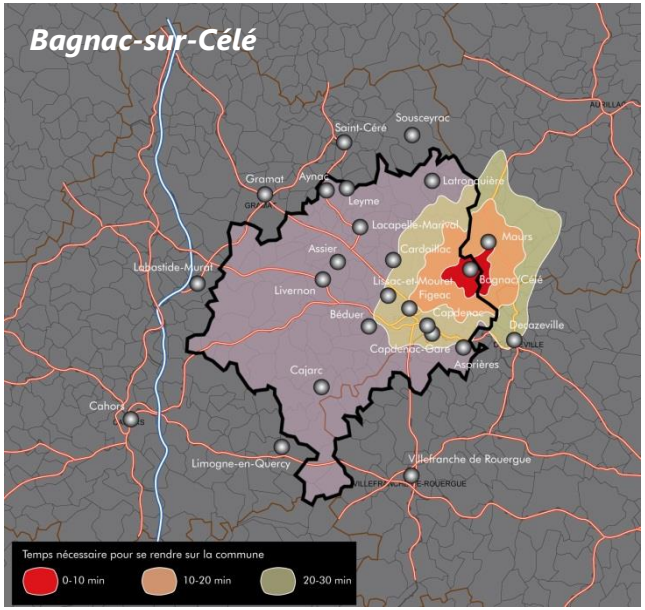

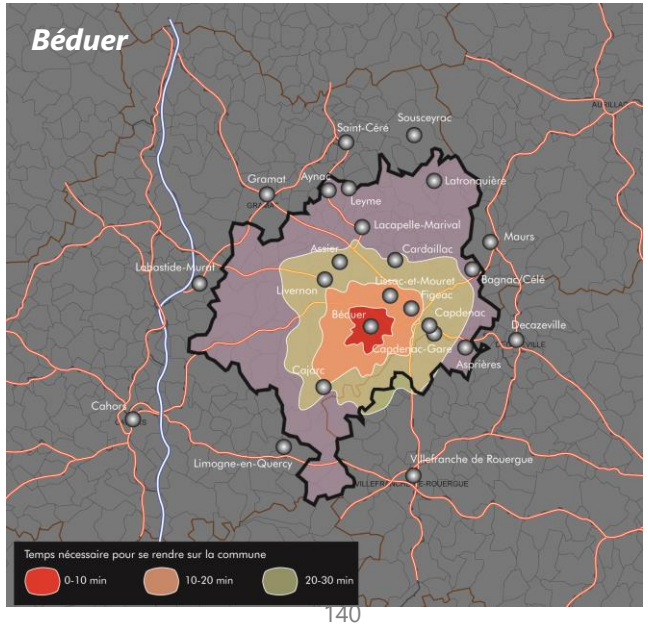

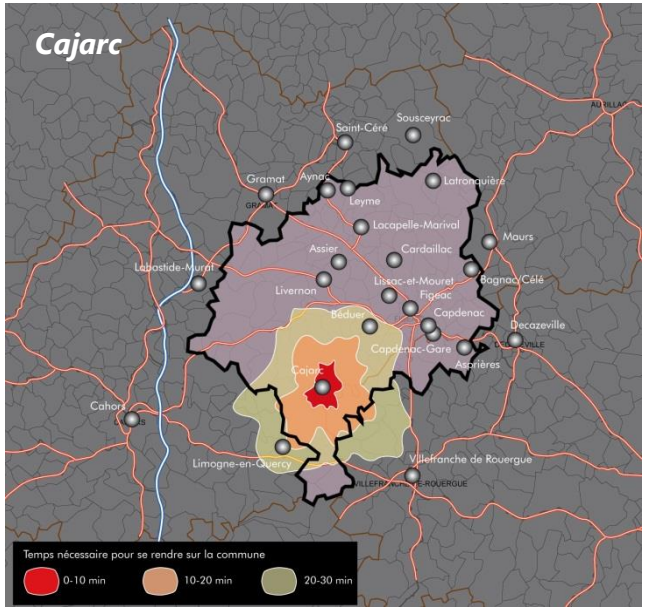

Source : Citadia

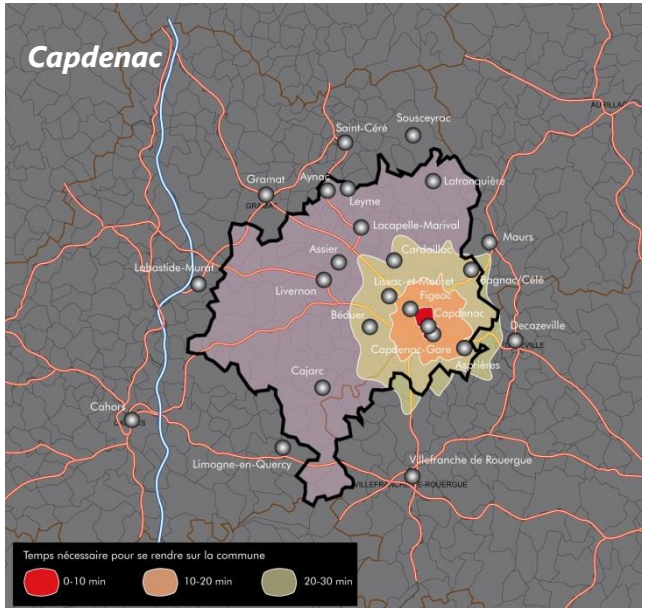

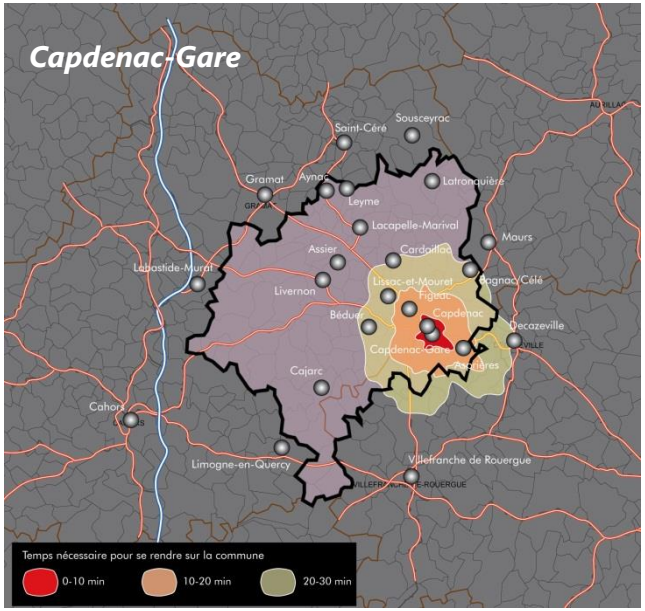

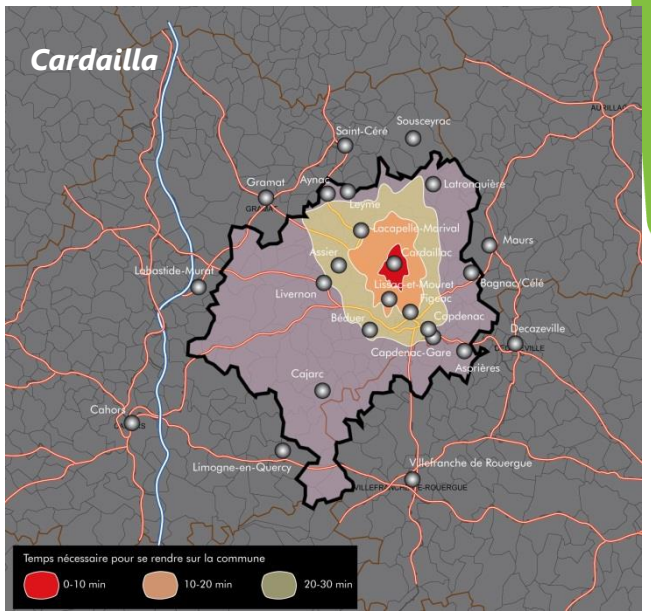

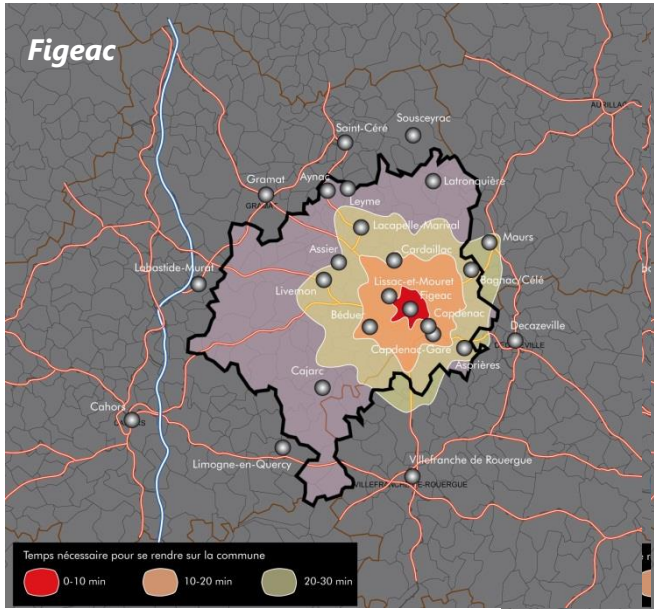

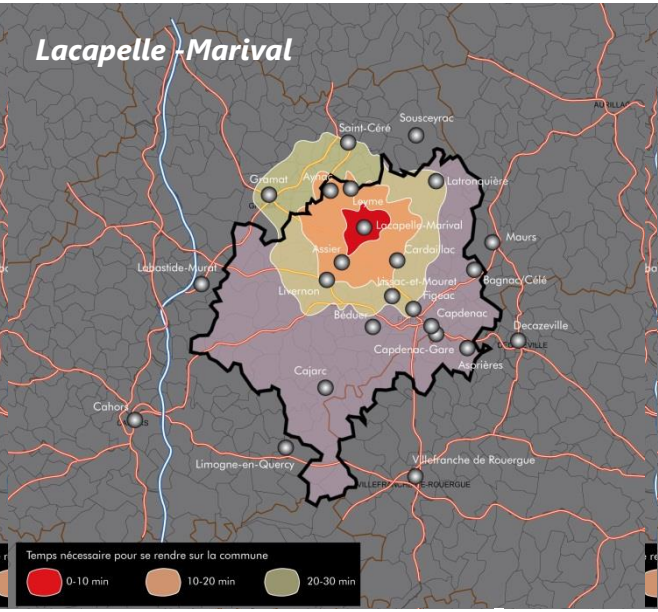

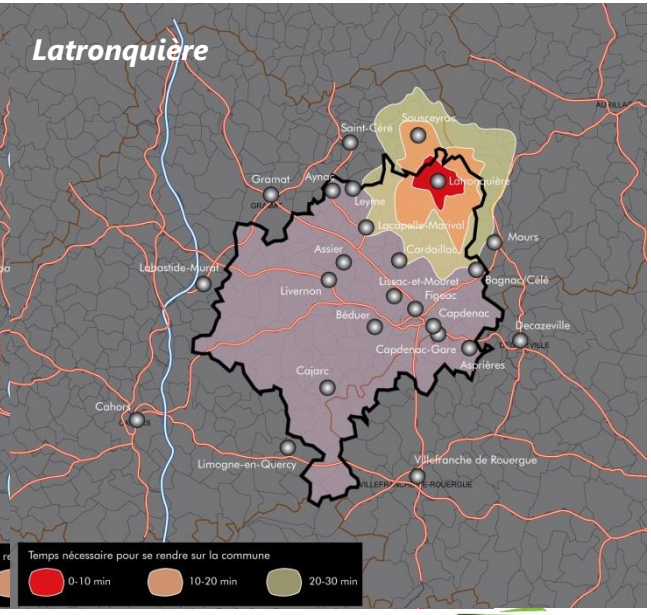

Source : Citadia

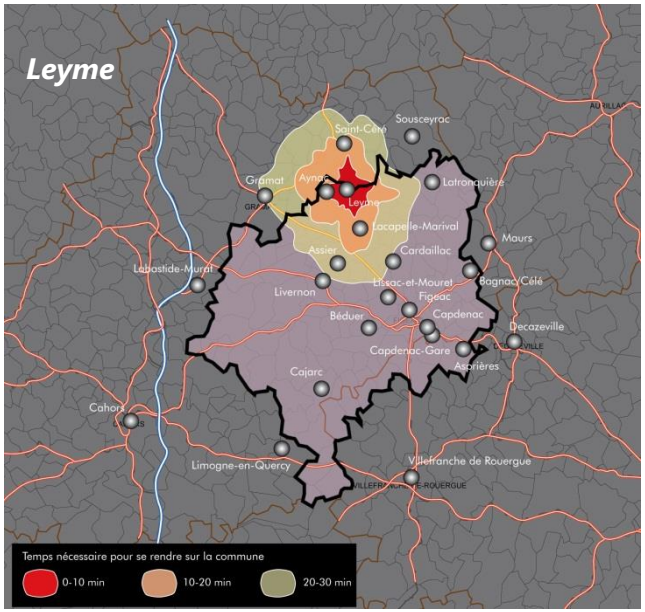

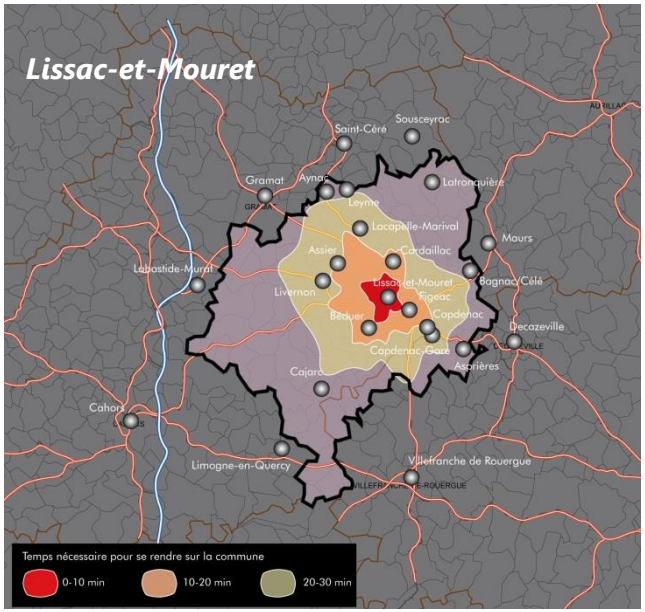

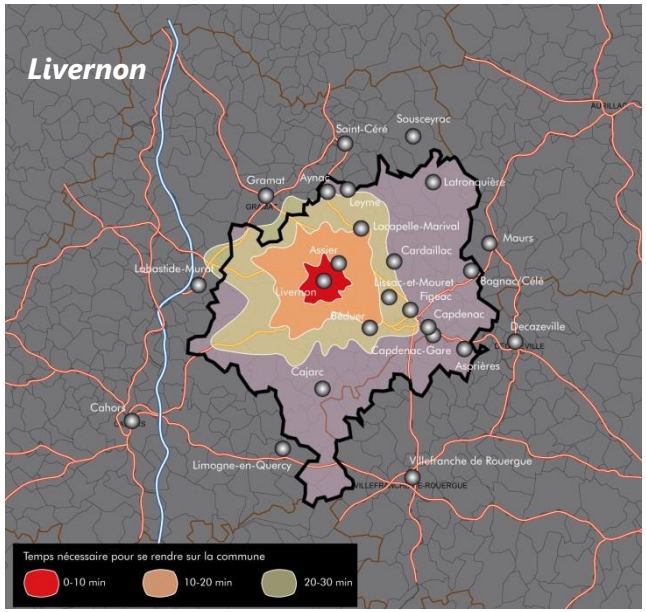

Source : Citadia

Temps d'accès nécessaires pour relier les pôles de services extérieur au territoire

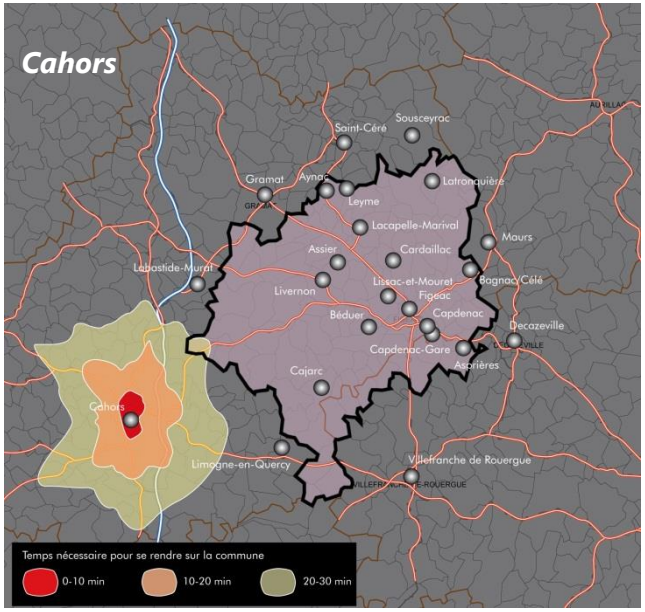

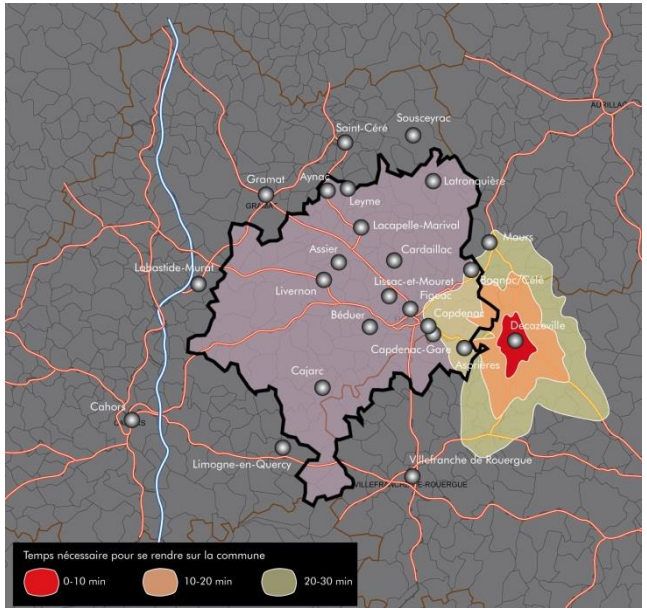

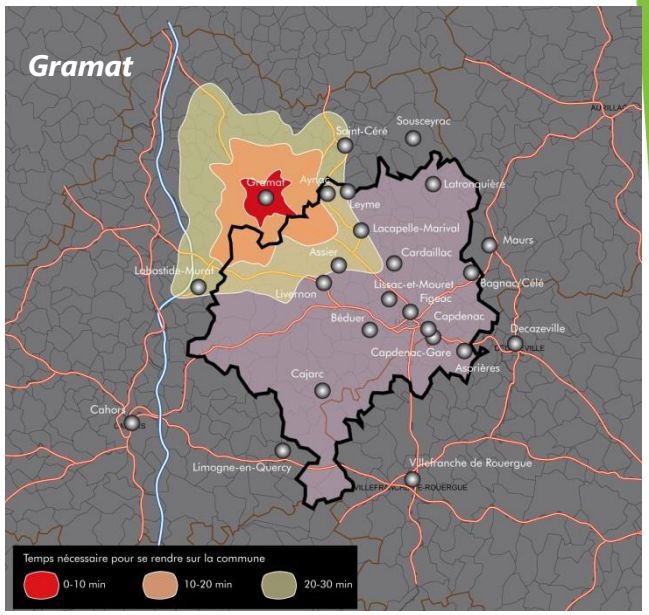

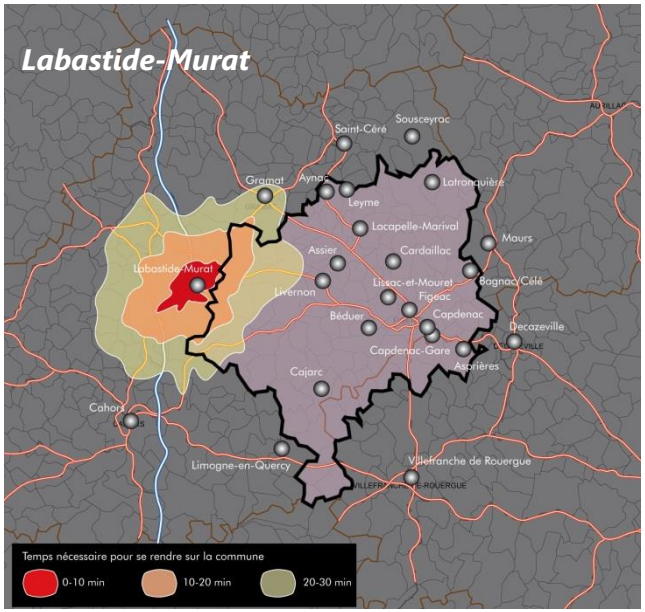

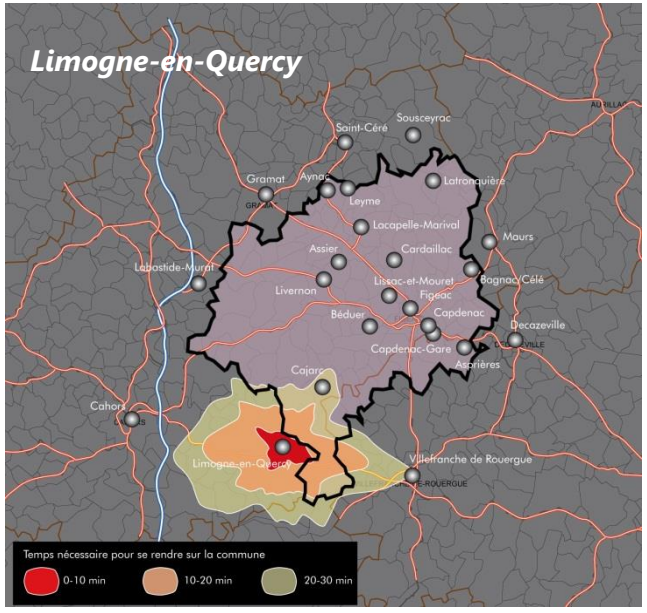

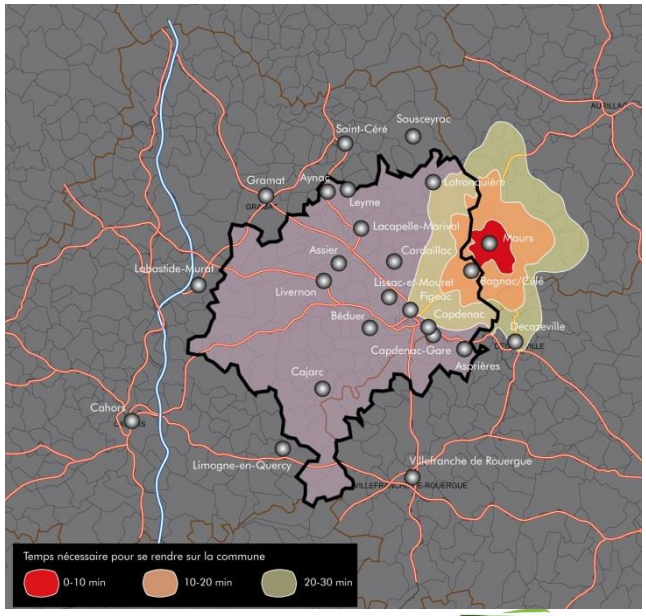

Source : Citadia

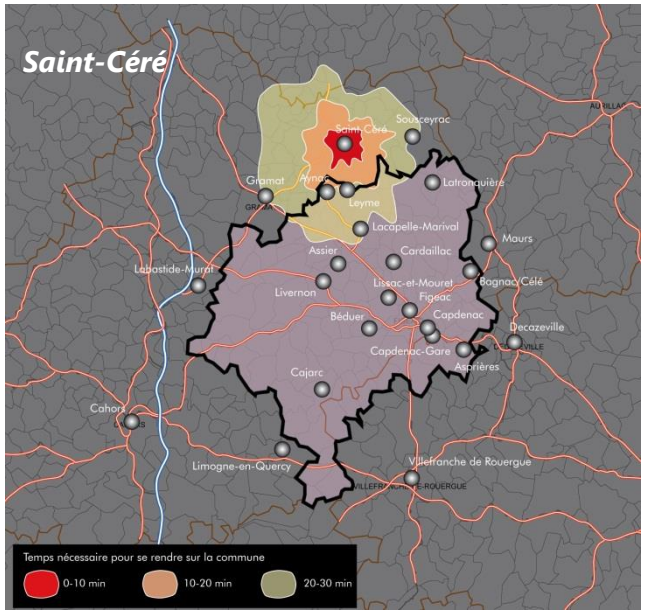

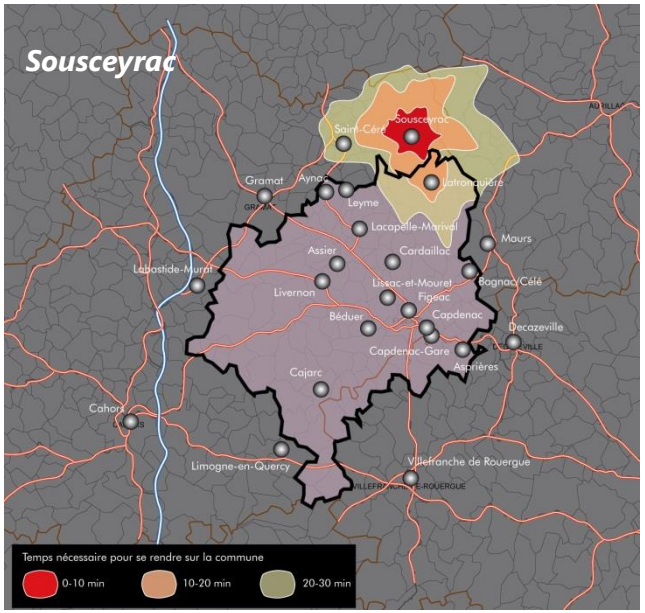

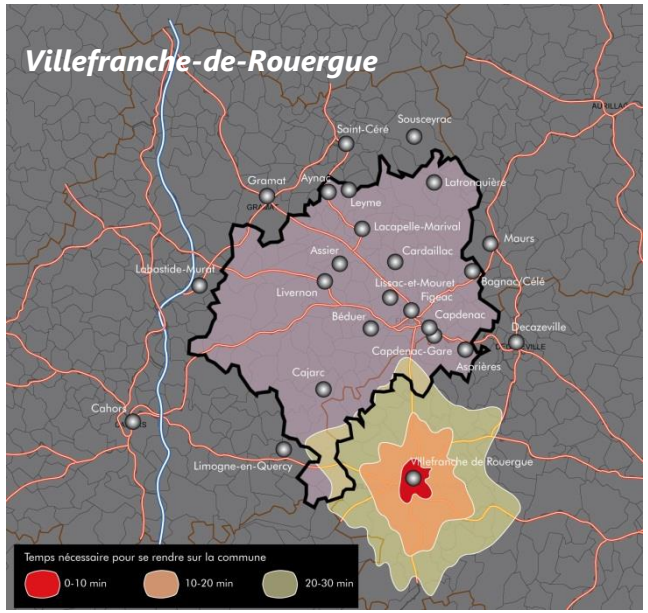

Accessibilité aux pôles de services de proximité, intermédiaires et supérieurs

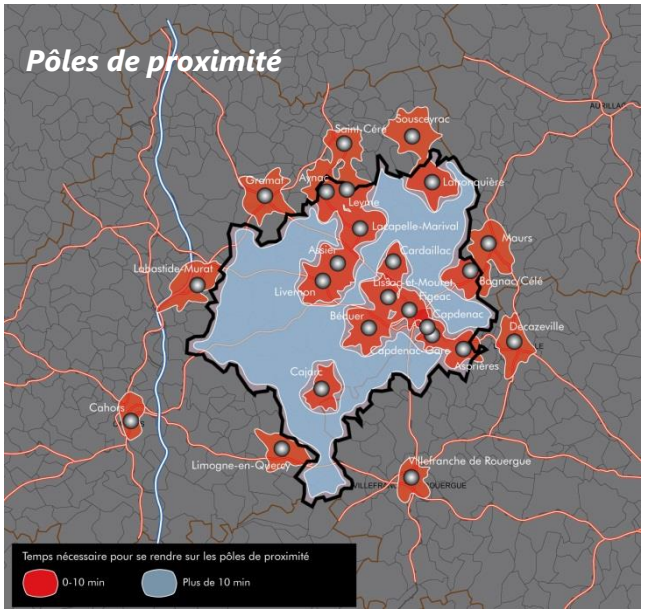

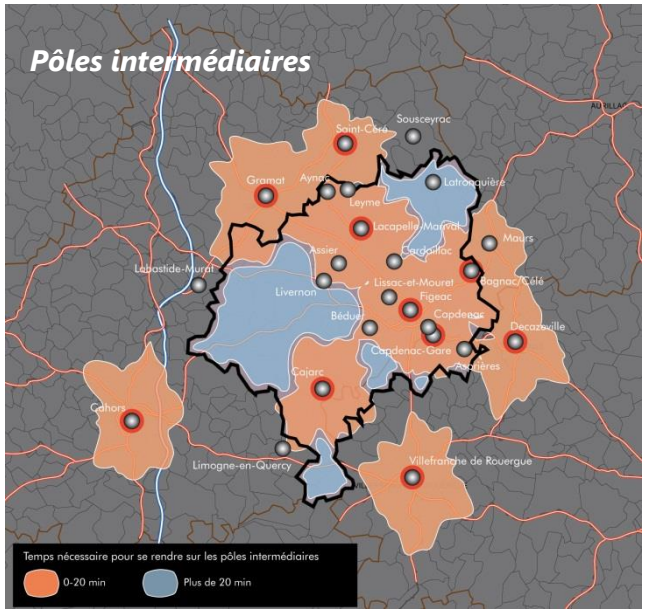

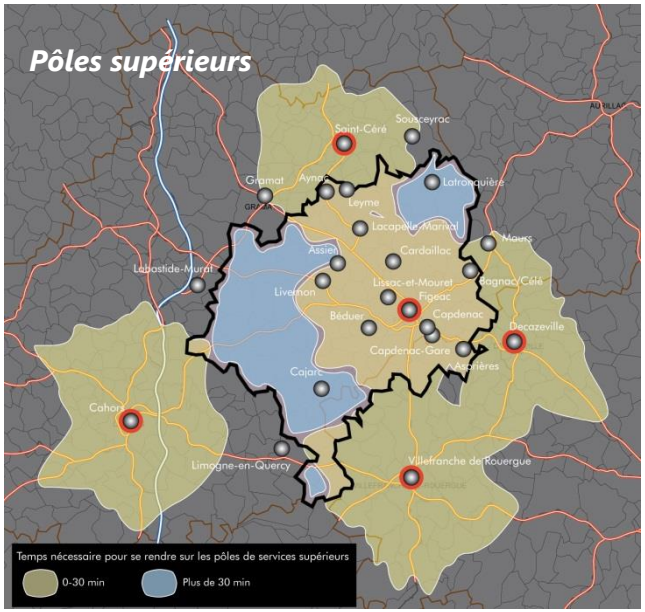

Source : Citadia

f. Temps d'accès aux services et emplois

Les cartes des isochrones (en pages précédentes) mettent en évidence les temps de parcours nécessaires pour relier les principaux pôles de commerces et de services aux différentes communes du territoire.

En reprenant la structuration des pôles de services décrite dans le chapitre 3, il est possible d'analyser les temps de parcours nécessaires pour accéder aux services.

Les trois cartes en bas de la page précédente proposent plusieurs constats majeurs :

- Pôles de services de proximité : la majorité du territoire est située à plus de 10 minutes (zones bleue) des pôles de services de proximité.
- Pôles de services intermédiaires : les habitants résidant sur une grande partie Ouest et au Nord Est du territoire doivent parcourir plus de 20 minutes pour se rendre sur les pôles de services intermédiaires
- Pôles de services supérieurs : de la même manière, les parties Ouest et Nord Est du territoire sont situées à plus de 30 minutes des pôles de services supérieurs les plus proches.

Il ressort de ces éléments que les temps de parcours peuvent apparaître relativement importants pour accéder aux services et sont largement inégaux à l'échelle du périmètre d'études.

Il ressort également qu'une partie Ouest du territoire d'études présente des temps d'accès plus importants que le reste du territoire vers les pôles.

Pour rappel :

L'Insee définit 3 niveaux de services :

- Le service de proximité : la poste, banque, caisse d'épargne, coiffure, restaurant, supérette, épicerie, boulangerie, …
- Gamme intermédiaire : gendarmerie, école de conduite, entreprise du bâtiment, blanchisserie-teinturerie, librairie papeterie, supermarché, horlogerie-bijouterie, …
- Gamme supérieure : police, Pôle-emploi, location utilitaire léger, agence de travail temporaire, hypermarché, grande surface, …

Sur le territoire du périmètre d'études, sont présents :

- 1 pôle de service supérieur : Figeac
- 4 pôles de services intermédiaires : Bagnac-sur-Célé, Cajarc, Lacapelle-Marival et Capdenac-Gare
- 6 pôles de services de proximité

1

Temps moyen d'accès en aller simple aux heures pleines (en minutes)

Territoire SCAES	Gamme de proximité		Gamme intermédiaire		Gamme supérieure	
	À partir du domicile	À partir du domicile ou sur le trajet domicile-travail	À partir du domicile	À partir du domicile ou sur le trajet domicile-travail	À partir du domicile	À partir du domicile ou sur le trajet domicile-travail
Cahors - Sud du Lot	5,4	4,3	12,6	10,3	23,4	20,1
Figeac	5,9	4,9	12,7	10,8	21,7	19,4
Gourdon - Bouriane	5,2	4,3	11,3	9,8	22,0	20,0
Nord du Lot	4,3	3,5	8,1	6,8	20,0	18,2
Ensemble Lot	**5,2**	**4,3**	**11,4**	**9,6**	**21,9**	**19,5**
Midi-Pyrénées hors AU de Toulouse	2,2	1,8	12,0	10,9	15,2	13,4

Sources : Insee - BPE 2007, Recensement de la population 2006, Distancier Odomatrix - INRA, UMR1041 CESAER

Source : Pays de Figeac

2

Détail des durées de trajet pour se rendre aux principaux services, commerces ou métiers utilisés, par critère géographique :

(exprimé en % en ligne)	Ne se déplace pas	5 minutes ou moins	6 à 10 minutes	11 à 15 minutes	16 à 20 minutes	Plus de 20 minutes	MOYENNE
Ensemble	*1*	*36*	*30*	*17*	*8*	*7*	**11,0**
Zone SCAES							
Nord du Lot	*0*	*48*	*26*	*16*	*5*	*5*	**10,0**
Bouriane	*1*	*37*	*29*	*16*	*8*	*9*	**11,5**
Pays de Figeac	*1*	*31*	*32*	*20*	*8*	*6*	**11,5**
Sud du Lot	*1*	*37*	*30*	*15*	*9*	*6*	**11,0**
Degré d'urbanité							
Commune urbaine	*1*	*46*	*34*	*12*	*3*	*3*	**8,9**
Commune périphérique	*1*	*35*	*33*	*19*	*7*	*3*	**10,1**
Centre bourg autonome	*0*	*54*	*21*	*11*	*5*	*9*	**10,3**
Commune rurale	*1*	*26*	*30*	*21*	*12*	*9*	**13,1**

4

(exprimé en % en ligne)	Nord du Lot	Bouriane	Pays de Figeac	Sud du Lot
Ensemble	*21*	*25*	*23*	*31*
Le point de référence pour l'évaluation de l'accessibilité aux équipements, services ou métiers				
Par rapport à votre foyer	*21*	*26*	*21*	*32*
Par rapport à votre lieu de travail	*23*	*23*	*23*	*31*
Par rapport au lieu de scolarisation des enfants	*19*	*22*	*36*	*23*
Par rapport à d'autres commerces, services ou métiers	*18*	*26*	*22*	*34*

3

Comparaison par critère géographique entre :
la durée du trajet actuelle pour se rendre aux principaux services, commerces ou métiers utilisés,
et la durée acceptable pour se rendre aux principaux services, commerces ou métiers utilisés :

	Moyenne de la durée actuelle	Moyenne de la durée acceptable
Ensemble	11	11,9
Zone SCAES		
Nord du Lot	10	13,8
Bouriane	11,5	9,5
Pays de Figeac	11,5	11,1
Sud du Lot	11	15
Degré d'urbanité		
Commune urbaine	8,9	13,8
Commune périphérique	10,1	14,5
Centre bourg autonome	10,3	15,2
Commune rurale	13,1	10,9

Les habitants des communes rurales déclarent des durées moyennes de trajets acceptables, inférieures aux durées moyennes de trajets réalisées à ce jour.

Les habitants du Nord du Lot et ceux du Sud du Lot déclarent des durées moyennes de trajets acceptables, supérieures aux durées moyennes de trajet réalisées à ce jour.

5

Détail des modes de transport utilisés pour se rendre aux principaux services, commerces ou métiers utilisés, par critère géographique :

Ensemble des services, commerces ou métiers utilisés

(exprimé en % en ligne)	La voiture	La marche à pied	Le vélo
Ensemble	*72*	*22*	*2*
Zone SCAES			
Nord du Lot	*74*	*21*	*3*
Bouriane	*78*	*20*	*0*
Pays de Figeac	*80*	*16*	*2*
Sud du Lot	*66*	*28*	*1*
Degré d'urbanité			
Commune urbaine	*60*	*34*	*2*
Commune périphérique	*85*	*8*	*1*
Centre bourg autonome	*60*	*37*	*3*
Commune rurale	*88*	*9*	*0*

Une étude (cf. tableau 1 page ci-contre) transmise par le Pays de Figeac souligne toutefois que le temps d'accès est comparable au Lot pour les pôles de proximité et les pôles supérieurs. Le temps d'accès est légèrement supérieur à celui du Lot pour les pôles de proximité mais comparable à Midi Pyrénées. Néanmoins, cette étude, construite sur le périmètre actuel du Pays, ne prend pas en compte une grande partie Ouest du périmètre d'études qui se trouve être concernée par des temps d'accès aux services plus importants.

De plus, le Conseil Départemental du Lot a réalisé une enquête ménages sur l'accessibilité aux équipements et services, qui souligne que le Pays de Figeac, avec la zone de Bouriane, est le secteur du Lot où la durée de trajet pour se rendre aux principaux services et équipements est la plus importante (voir tableaux 2 et 3). Plus 1/3 des habitants du Pays mettent plus de 11 minutes pour accéder aux services et équipements.

Il ressort également de cette étude que les habitants du Pays de Figeac :

- Apparaissent comme les Lotois les moins satisfaits du département (16 % de satisfaits) quant à l'accessibilité des services commerces, ou métiers nécessaires.
- Raisonnent plus que les autres lotois l'accessibilité aux équipements, services et métiers par rapport au lieu de scolarisation des enfants (voir tableau 4).
- Sont dans la partie du Lot la plus dépendante de la voiture pour accéder aux principaux services et équipements

Se pose alors la question du rôle que peuvent jouer les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) pour améliorer les conditions d'accès aux services des espaces ruraux. Les initiatives prises ces dernières années avec les Cyberbases et les points visio-services (Leyme-Assier) ont semble-t-il eu un impact très positif sur ces territoires.

Voies et gares ferroviaires

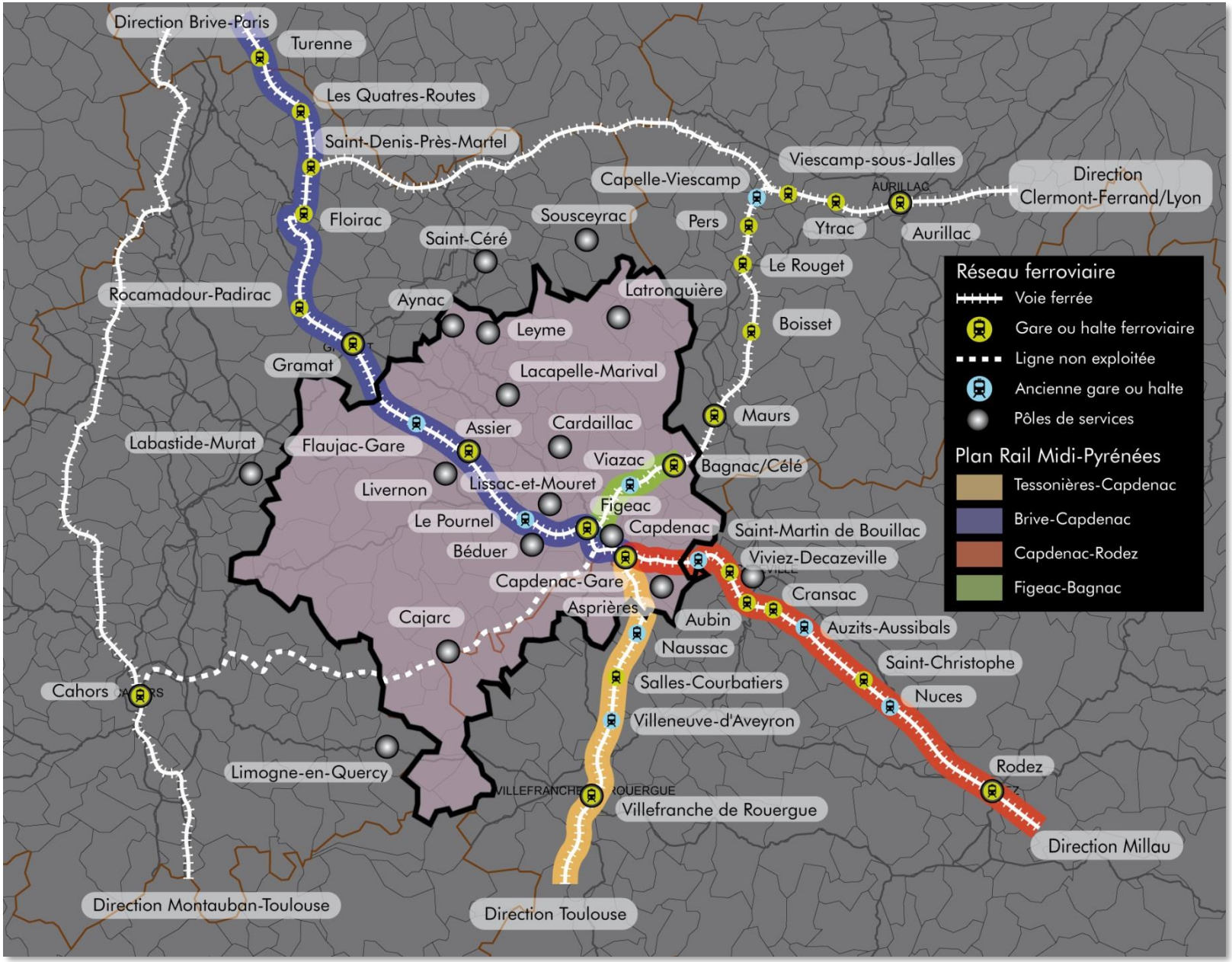

3.2.2 Un réseau ferré en étoile modernisé grâce au Plan Rail Midi-Pyrénées

Quatre gares ou haltes ferroviaires en service sont présentes sur le périmètre d'études sur les lignes TER Midi-Pyrénées et Auvergne :

- La ligne Rodez-Figeac-Brive : Capdenac-Gare, Figeac, Assier
- La ligne Capdenac-Decazeville : Capdenac-Gare
- La ligne Toulouse-Figeac-Aurillac : Capdenac-Gare, Figeac, Bagnac-sur-Célé
- La ligne Albi-Gaillac-Figeac : Capdenac-Gare et Figeac.

Il est à noter que plusieurs infrastructures existantes ne sont aujourd'hui plus exploitées : trois anciennes gares longeant ces lignes (Flaujac-Gare, Le Pournel et Viazac) ainsi que la voie ferrée Capdenac-Cahors. Cette ligne fait aujourd'hui l'objet d'une liaison routière gérée par le Conseil Régional de Midi-Pyrénées.

Une partie importante du périmètre ne bénéficie donc pas de la présence de voies ferrées, dont une grande partie Ouest mais également la partie Ségala.

Face au constat du retard de Midi-Pyrénées quant aux infrastructures ferroviaires, la Région a engagé le Plan Rail Midi-Pyrénées 2008-2013 afin de conforter et développer les transports ferrés régionaux. Cofinancé par l'Etat, Réseau Ferré de France (RFF) et l'Union européenne, le Plan Rail Midi-Pyrénées est le premier de cette importance en France sur un réseau régional principalement dédié aux TER.

Sur le territoire, 4 lignes sont concernées par d'importantes opérations de renouvellement :

- Tessonières-Capdenac
- Capdenac-Rodez
- Brive-Capdenac
- Figeac-Bagnac.

Quelques données sur le Plan Rail Midi-Pyrénées :

Le Plan Rail Midi-Pyrénées prévoit :

- le renouvellement de voies sur 11 lignes (environ 500 km);
- de nouvelles installations techniques sur 10 lignes ;
- 20 km de lignes doublées ;
- La modernisation des systèmes de gestion de la gare de Toulouse-Matabiau.

Ce plan a pour ambition d'accélérer la modernisation du réseau pour garantir l'avenir de son exploitation et accompagner l'augmentation du trafic TER :

- Pérenniser le réseau ferroviaire en Midi-Pyrénées.
- Améliorer le confort et la sécurité des voyageurs.
- Réduire les nuisances sonores.
- Garantir une plus grande fiabilité des dessertes.

Source : www.planrail.fr

Les lignes routières régulières des Conseils Départementaux du Lot et de l'Aveyron et de la Région Midi-Pyrénées

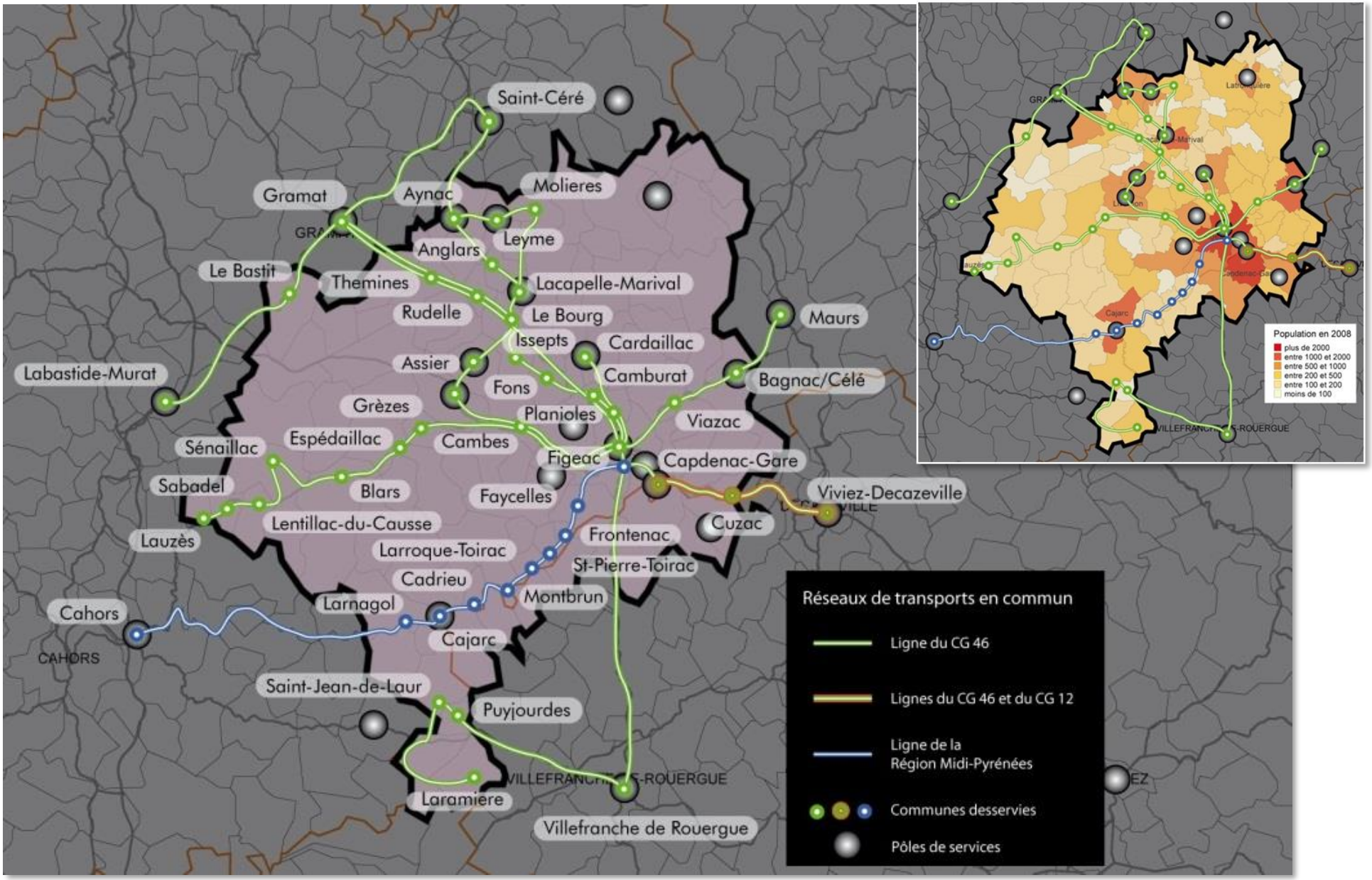

Source : Citadia, d'après données CG46, CG12 et région Midi-Pyrénées

3.2.3 Les réseaux routiers de transports en commun

Les transports en commun routiers s'organisent entre plusieurs réseaux interconnectés et dépendent de plusieurs Autorités Organisatrices de Transports :

- Les liaisons routières du Conseil Départemental
- Les liaisons routières du Conseil Général du Lot et de l'Aveyron
- Le réseau urbain de la Ville de Figeac
- Les services de transports à la demande

a. Le réseau routier du Conseil Régional

En complément du réseau ferré TER (cf. pages précédentes), la Région Midi-Pyrénées propose des lignes routières. Le territoire est concerné par la ligne 910 Cahors-Figeac, assurant ainsi la liaison de l'ancienne voie ferrée. Cette ligne dessert : Larnagol, Cajarc, Cadrieu, Montbrun, Larroque-Toirac, St-Pierre-Toirac, Frontenac, Faycelles, Figeac et Capdenac-gare.

La ligne 911 Cahors-Rodez traverse la pointe Sud du périmètre d'études mais n'y effectue aucun arrêt.

b. Les lignes régulières du Conseil Départemental du Lot et de l'Aveyron

Les lignes régulières du Conseil Départemental du Lot desservent une quarantaine de communes du périmètre d'études, soit un peu plus d'un tiers des communes. Outre le ramassage scolaire, le réseau permet de relier une majorité de chefs-lieux de cantons de communes situées sur les voies départementales qui relient les principaux pôles du département.

Le triangle Figeac/Gramat/Saint-Céré apparaît comme le secteur le mieux couvert. La ligne Figeac-Lauzès permet une desserte de l'Ouest. La ligne Figeac-Maurs dessert notamment Bagnac. Quant à la ligne Capdenac-Decazeville, elle fait l'objet d'un doublement entre les Conseils Départementaux de l'Aveyron et du Lot. Les circuits, horaires et jours de circulation de cette ligne diffèrent entre les deux organisateurs et apparaissent ainsi complémentaires.

Néanmoins, certaines parties du territoire apparaissent non desservies. C'est le cas de la partie Ségala sans ligne allant à Latronquière notamment. La vallée du Célé apparaît également dépourvue de lignes régulières, tout comme les communes situées entre Livernon et l'Autoroute A20 à l'Ouest du territoire.

Les lignes de transports scolaires pour le primaire

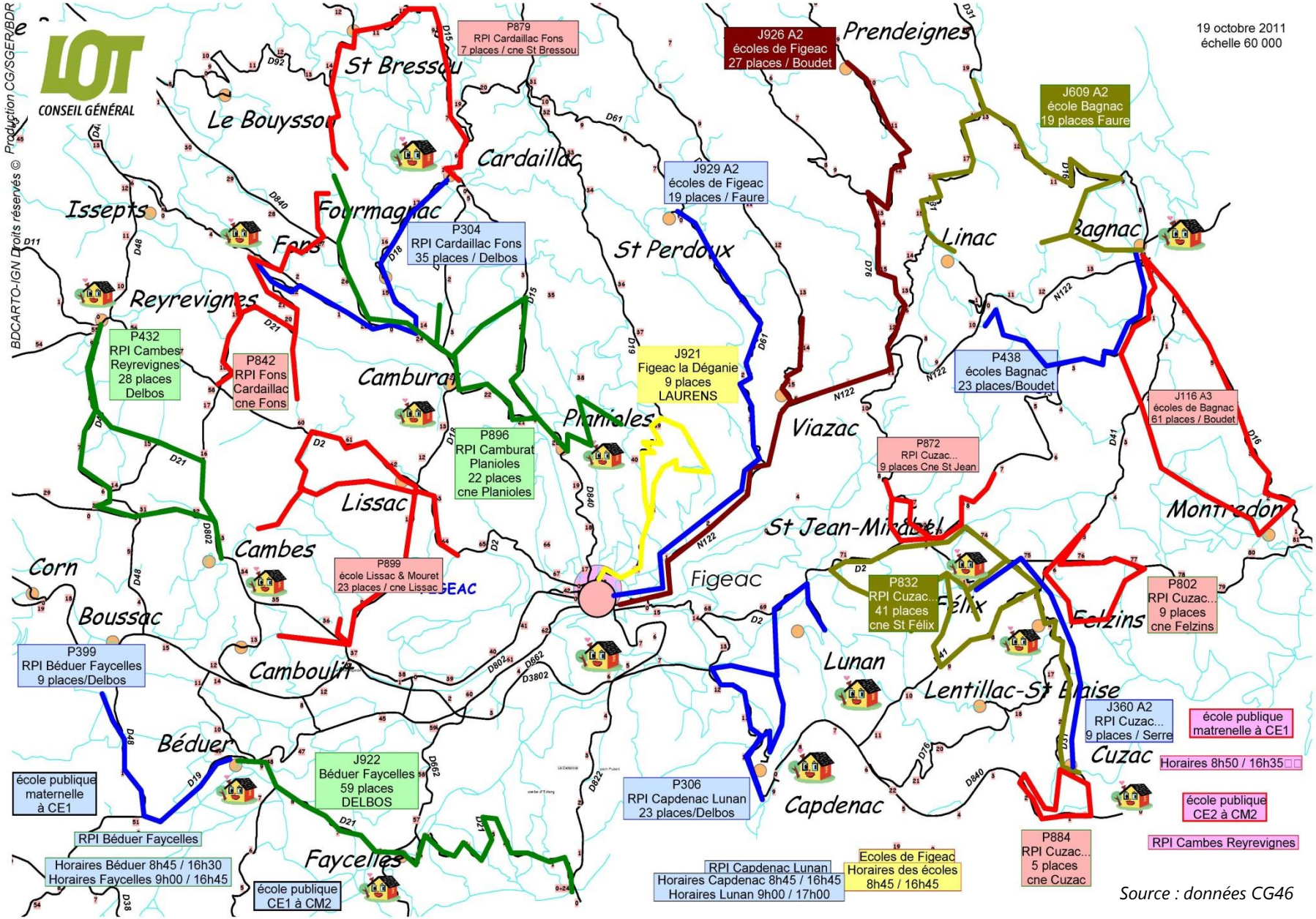

Source : données CG46

c. Les transports scolaires

Les lignes de transports scolaires pour le secondaire

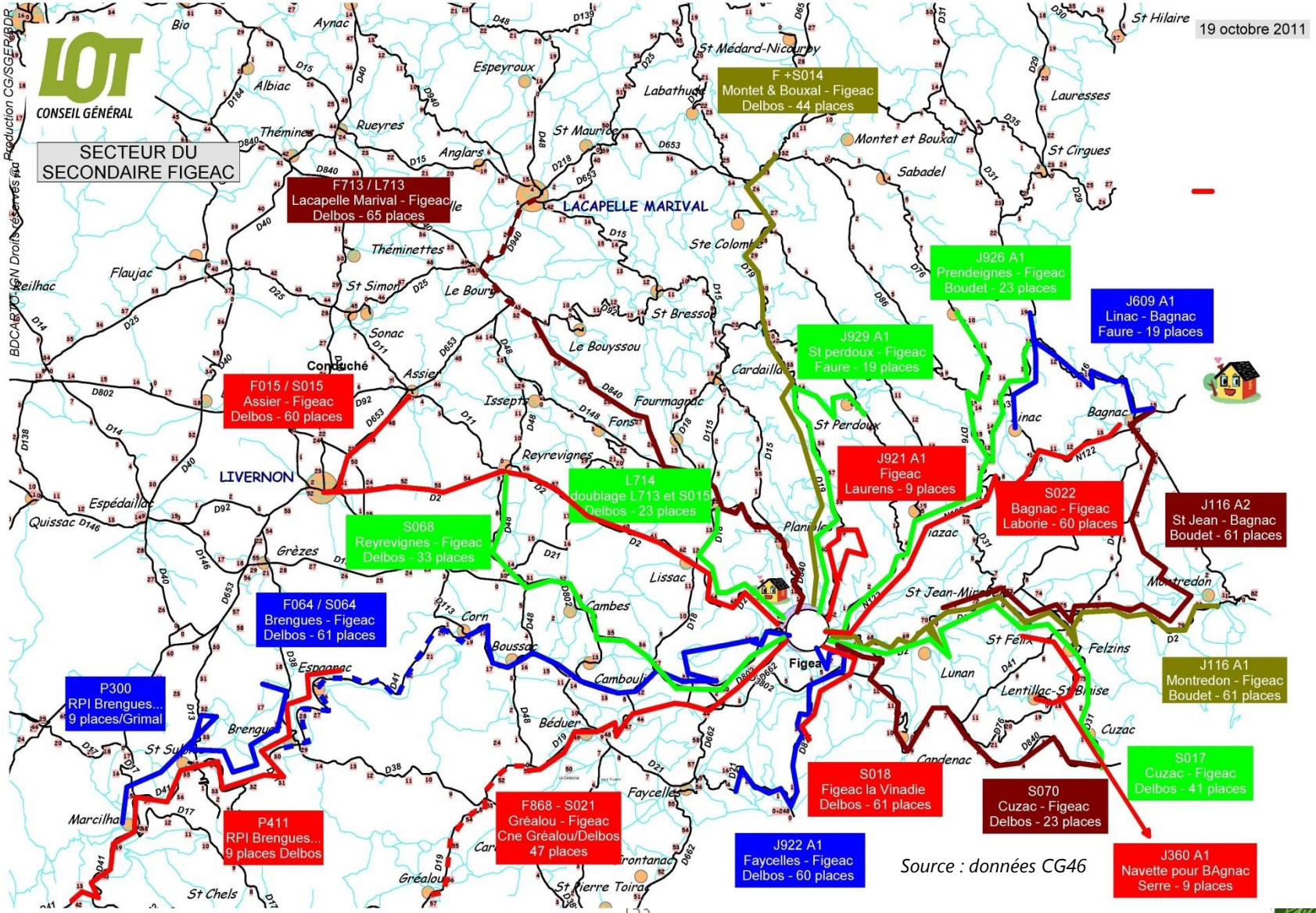

Source : données CG46

Source : Ville de Figeac

d. Le réseau urbain de la ville de Figeac

Le réseau de bus de la ville de Figeac compte 10 lignes et dessert la plupart des quartiers de la ville, et notamment les collines du Nord. Il permet la circulation de plus de 232 000 usagers à l'année.

En moyenne, les lignes sont régulières (toutes les heures environ) de 7h30 du matin à 19h le soir. La gare routière est située le long de l'avenue du Maréchal Joffre, entre le Célé et l'hôpital toutes les lignes se rejoignent dans le secteur compris entre l'hôpital et le palais de justice (cf. plan ci-contre).

Il existe également un service gratuit de transport à la demande, entre les écarts et le centre-ville, les mardis et samedis matins, mercredis et jeudis après-midi. Le service fonctionne avec 3 minibus sur les 10 lignes du réseau, ce qui implique que chaque bus emprunte différentes lignes. Il est géré par l'intercommunalité, sous convention avec le département du Lot.

Le service de transport à la demande du CG du Lot

1 COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND CAHORS
2 RÉGION DE LA COM. DE COM. DU CANTON DE MONTCUQ
3 RÉGION DE LA COM. DE COM. SUD BOURIANE
4 RÉGION DE LA COM. DE COM. DU PAYS DE SALVIAC
5 RÉGION DE LA COM. DE COM. QUERCY-BOURIANE
6 RÉGION DE LA COM. DE COM. HAUTE BOURIANE
7 RÉGION DE LA COM. DE COM. DE LA VALLÉE ET DU CAUSSE LIVERNON
8 RÉGION DE LA COM. DE COM. DU PAYS DE SOUSCEYRAC
9 RÉGION DE LA COM. DE COM. DU HAUT-SÉGALA
10 RÉGION DE LA COM. DE COM. DU CAUSSE SÉGALA-LIMARGUE
11 CUZANCE
12 BALADOU
13 SÉNAILLAC-LAUZÈS
14 FIGEAC-COMMUNAUTÉ
15 PINSAC
16 LANZAC
17 COM. DE COM. DU CAUSSE DE LABASTIDE-MURAT
18 LAUZES
19 VALROUFIÉ
20 LUZECH
21 VALLÉE DU CÉLÉ
22 PARNAC
17 COM. DE COM. DU PAYS DE LALBENQUE

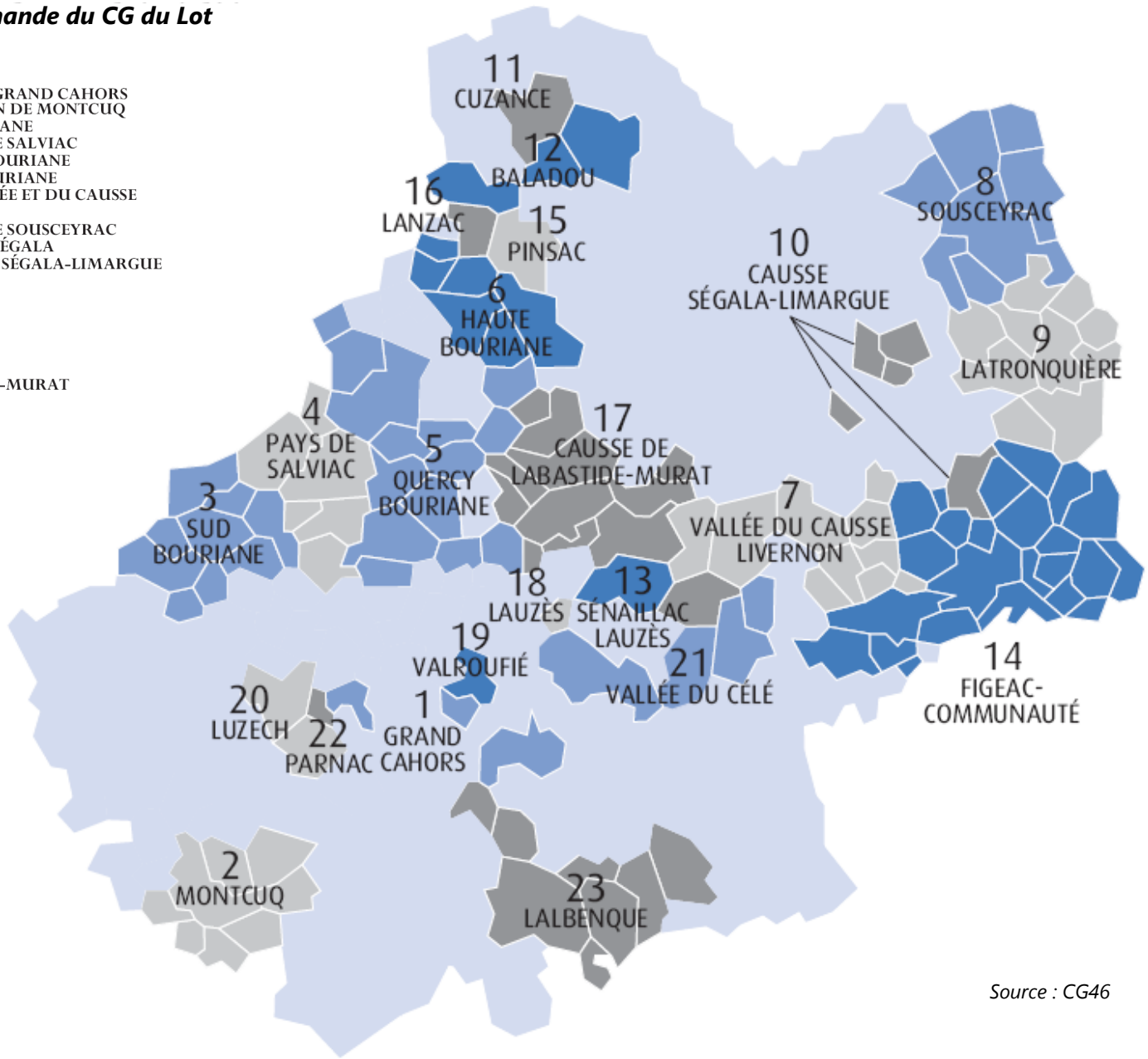

Source : CG46

e. Les services de transport à la demande

Le transport à la demande est une solution intéressante pour les territoires périurbains et ruraux, où la demande de transport est souvent diffuse et où les lignes régulières « classiques » sont peu efficaces.

Le Conseil Départemental participe, aux côtés de la Région, des communes ou des communautés de communes concernées, au financement de ces services.

Sur le territoire, plusieurs zones sont concernées par le transport à la demande :

- La communauté de communes de la Vallée et du Causse
- La communauté de communes du Haut Ségala
- Figeac Communauté
- La communauté de communes Causse Ségala Limargue
- Les communes de Lauzès et Sénaillac-Lauzès
- La vallée du Célé

Dans la partie aveyronnaise, les communes du secteur de Capdenac-Villeneuve-Violet sont concernées par le service du Conseil Départemental de l'Aveyron.

Le schéma national des Véloroutes et Voies Vertes

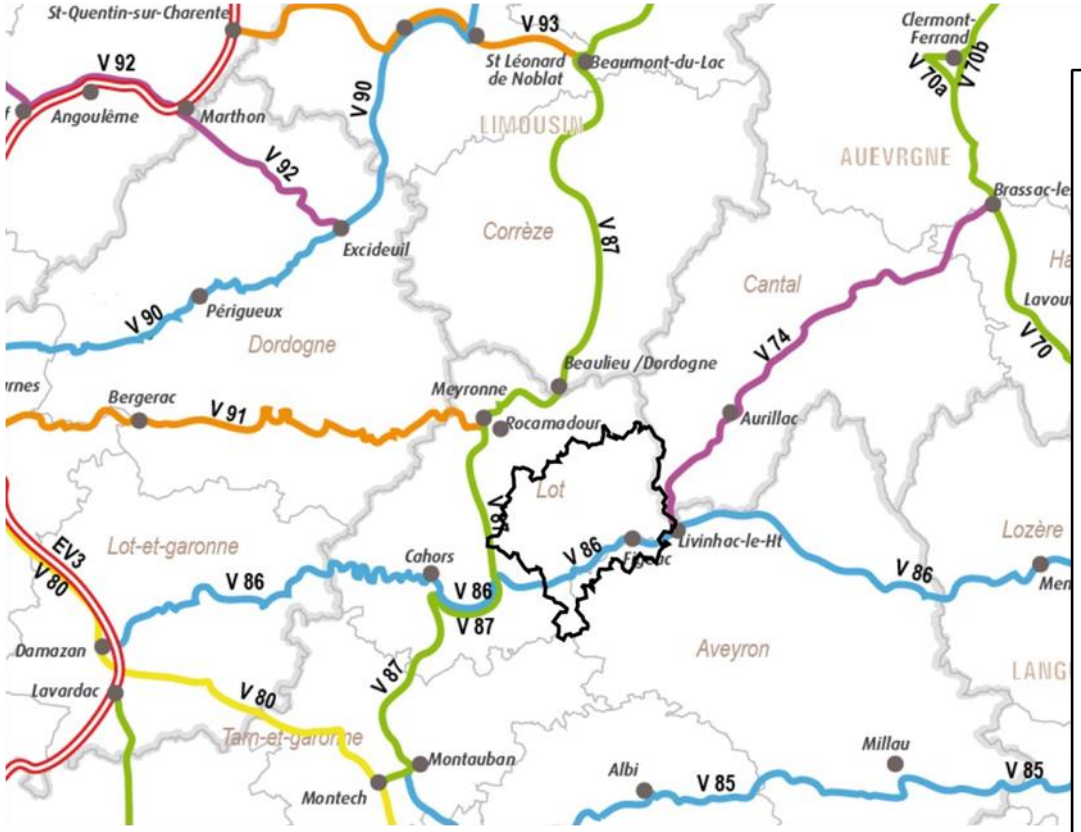

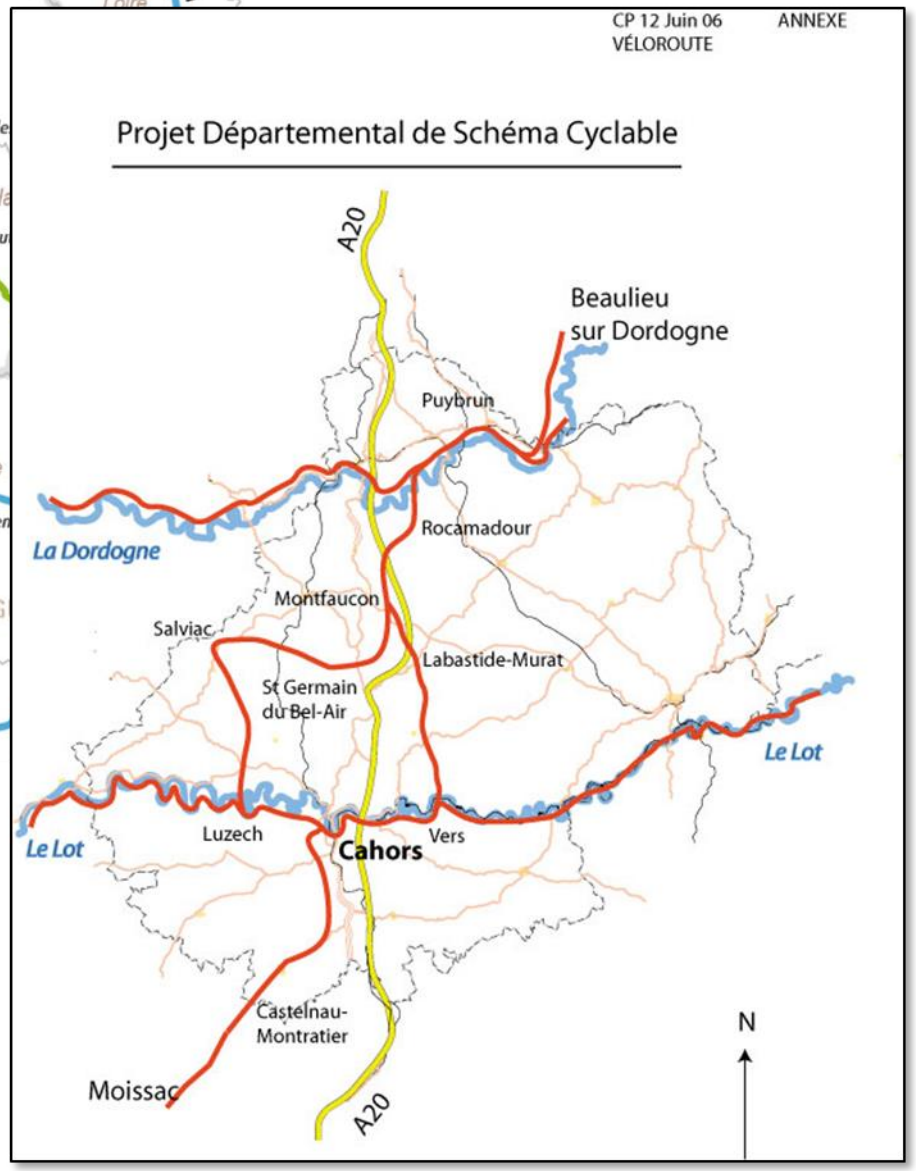

Source : www.af3v.org

SCoT Pays DE FIGEAC

3.2.4 Modes de déplacements doux

Les circulations en modes doux (voies et pistes cyclables, cheminements pédestres) font l'objet d'une demande croissante de la part des habitants.

Néanmoins, la configuration géographique du territoire (relief) limite les possibilités de développement de réseaux de modes doux efficaces et réellement alternatifs au véhicule individuel.

Les principaux freins à l'usage du vélo sont nettement distincts entre les zones urbanisées et les zones rurales :

- dans les zones urbanisées, les attentes portent principalement sur le développement d'axes sécurisés et d'aménagements cyclables ;
- dans les zones rurales, le relief est souvent présenté comme le principal frein à la pratique qui reste à dominante loisirs.

Quelques opérations d'échelle locale peuvent néanmoins être réalisées. C'est par exemple le cas sur la commune d'Assier qui a pour projet la création d'une liaison piétonne entre le château et l'église. La commune de Bagnac-sur-Célé envisage également des travaux d'amélioration sur la liaison piétonne allant du centre ancien vers le camping afin de favoriser l'accès vers ce site.

Sur Figeac, il n'existe aucune piste cyclable sur la commune et la circulation cyclable, dans l'état actuel du réseau de voies et compte-tenu du trafic routier (notamment celui des poids-lourds) apparaît assez dangereuse. Par ailleurs, la topographie limite le développement d'un réseau cyclable important. A terme l'élaboration d'un plan de circulation pourrait permettre de dégager des couloirs cyclables et l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme a notamment prévu des emplacements réservés afin de développer des pistes cyclables et les orientations d'aménagement intègrent également des dispositions pour faciliter les liaisons douces dans les futurs quartiers.

Par ailleurs, le périmètre d'études est concerné par le schéma national des Véloroutes et Voies Vertes. Sont inscrits sur ce dernier :

- La Véloroute Nationale allant de Damazan (Lot-et-Garonne) à Labastide-Puylaurens (Lozère) en passant par Cahors et Figeac ;
- La Véloroute Nationale allant de Montech (Tarn-et-Garonne) à Montluçon (Allier) concerne l'extrême Ouest du périmètre d'études.
- Quant à la partie Sud Est du territoire, elle est concernée par le tracé de la véloroute allant de Livinhac le Haut (Aveyron) à Brassac-les-Mines (Puy de Dôme)

Déplacements et transports - synthèse

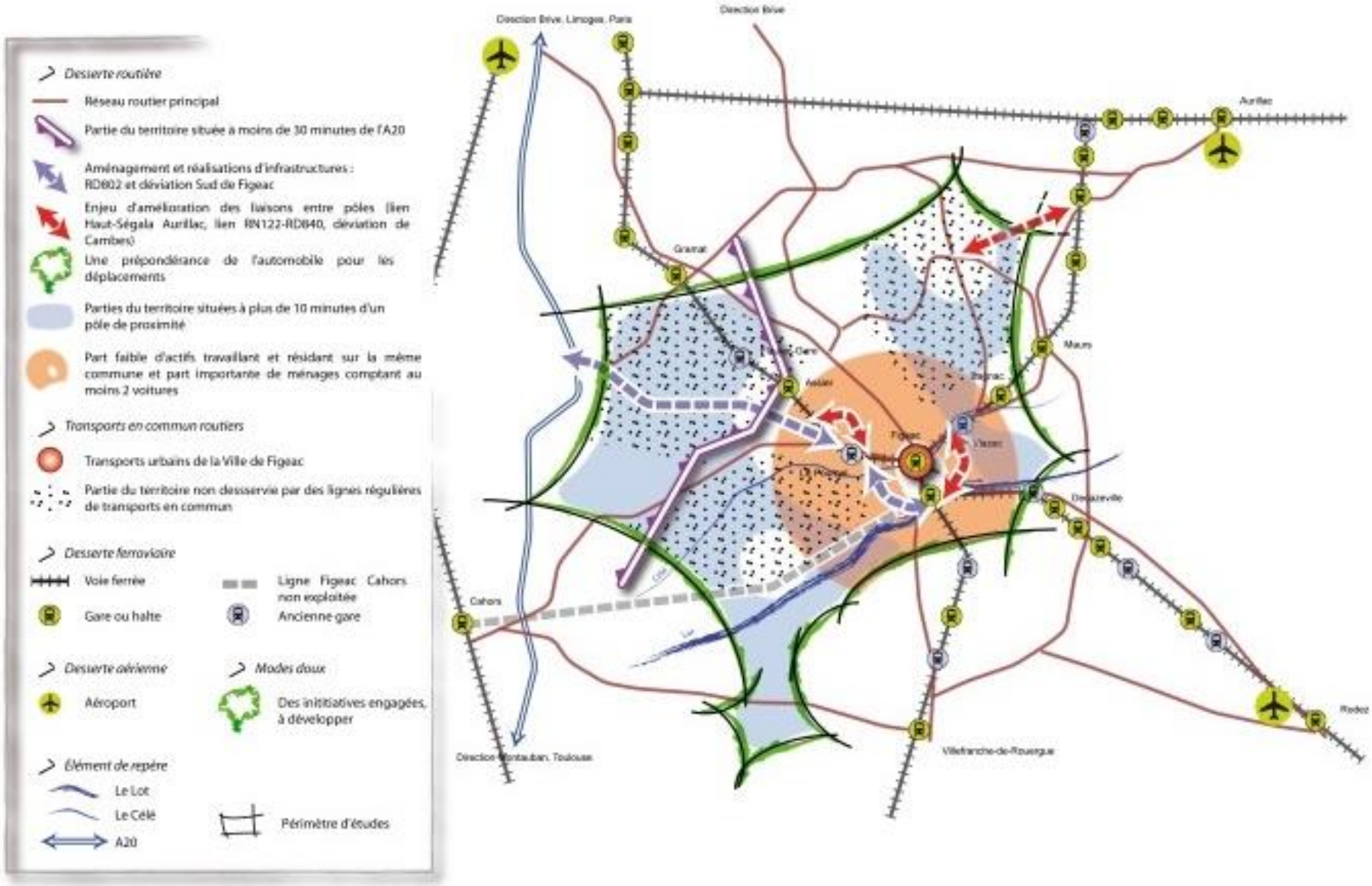

3.3 TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS : SYNTHESE

ATOUTS / OPPORTUNITES	FAIBLESSES / MENACES
⇧ Un réseau routier relativement bien structuré : RN122, RD840, RD802 ⇧ Des aménagements et réalisation d'infrastructures pour améliorer la desserte du territoire : déviation Sud de Figeac et aménagement de la RD802 ⇧ De nombreux franchissements routiers du Célé ⇧ Des problèmes de congestion automobile sur la zone urbaine de Figeac qui devraient être en grande partie résolus suite à la mise en place de la déviation Sud	⇩ Un réseau routier structurant pouvant être amélioré en termes de fonctionnement (impact du trafic poids lourds, trafics importants …) ⇩ Une accessibilité au réseau autoroutier, inégale, souvent supérieure à 30 minutes ⇩ Des franchissements du Célé posant des problèmes notamment sur les ponts urbains de Figeac (Pont du Pin notamment) ⇩ Des déplacements principalement réalisés en véhicule individuel ⇩ Une augmentation des trafics routiers sur certains axes ⇩ Des temps d'accès aux services et emplois inégaux
⇧ Un réseau ferré en étoile modernisé grâce au Plan Rail Midi-Pyrénées ⇧ Une desserte aérienne de qualité à moins d'une heure de Figeac	⇩ Des difficultés de connexion aux grandes lignes ferroviaires nationales et une absence de raccordement réel au réseau à grande vitesse ⇩ Une vitesse d'exploitation du réseau ferroviaire limitée ⇩ Peu de haltes ferroviaires à l'échelle du territoire ⇩ Une ligne ferroviaire Cahors-Figeac et des anciennes gares non exploitées.
⇧ Des lignes de transports en commun des Conseil Départementaux du Lot et de l'Aveyron et de la Région Midi-Pyrénées qui desservent plus d'un tiers des communes ⇧ Un réseau de transports urbains gratuit sur Figeac ⇧ Des services de Transports à la Demande notamment sur les secteurs les plus ruraux	⇩ Un périmètre de transport urbain restreint à la ville de Figeac ⇩ Certaines parties non desservies par des lignes de transports en commun régulières comme le Ségala ou la vallée du Célé.
⇧ Des initiatives engagées pour développer les modes de circulations doux	⇩ Peu d'aménagements existants concernant les modes doux ⇩ Un contexte topographique (relief) peu favorable au développement de réseaux de modes doux efficaces
⇧ Un réseau navigable, facteur de dynamisme touristique	⇩ Un réseau navigable sur une portion limitée du territoire

LES PRINCIPALES TENDANCES

- ➔ **Nombreux déplacements motorisés y compris de proximité (courtes distances) et des coûts croissants de déplacements (lien avec les revenus des ménages)**
- ➔ **Amélioration du réseau routier structurant (pôle urbain)**
- ➔ **Desserte ferroviaire en cours d'amélioration**
- ➔ **Offre en desserte aérienne renouvelée et améliorée autour du territoire**

LES ENJEUX

- ➔ **La poursuite de l'amélioration du réseau routier principal**
- ➔ **L'amélioration de l'accessibilité aux pôles d'emplois et de services et l'amélioration des liaisons entre les pôles**
- ➔ **La maitrise de l'augmentation des déplacements en véhicule individuel et l'amélioration du report modal vers les transports en commun, d'autres formes alternatives de transports partagés et les modes doux**
- ➔ **Le maintien et l'amélioration de l'offre en transports en commun (notamment vers les territoires non desservis)**
- ➔ **L'amélioration de l'offre en desserte ferroviaire (l'optimisation des infrastructures existantes, cadencement …)**
- ➔ **La mise en cohérence périmètre de transports urbains et mobilités domicile-travail (pôle urbain de Figeac …)**

Partie 4 :

Fonctionnement du territoire

Les zones d'emplois (définition INSEE) présentes sur le périmètre d'études

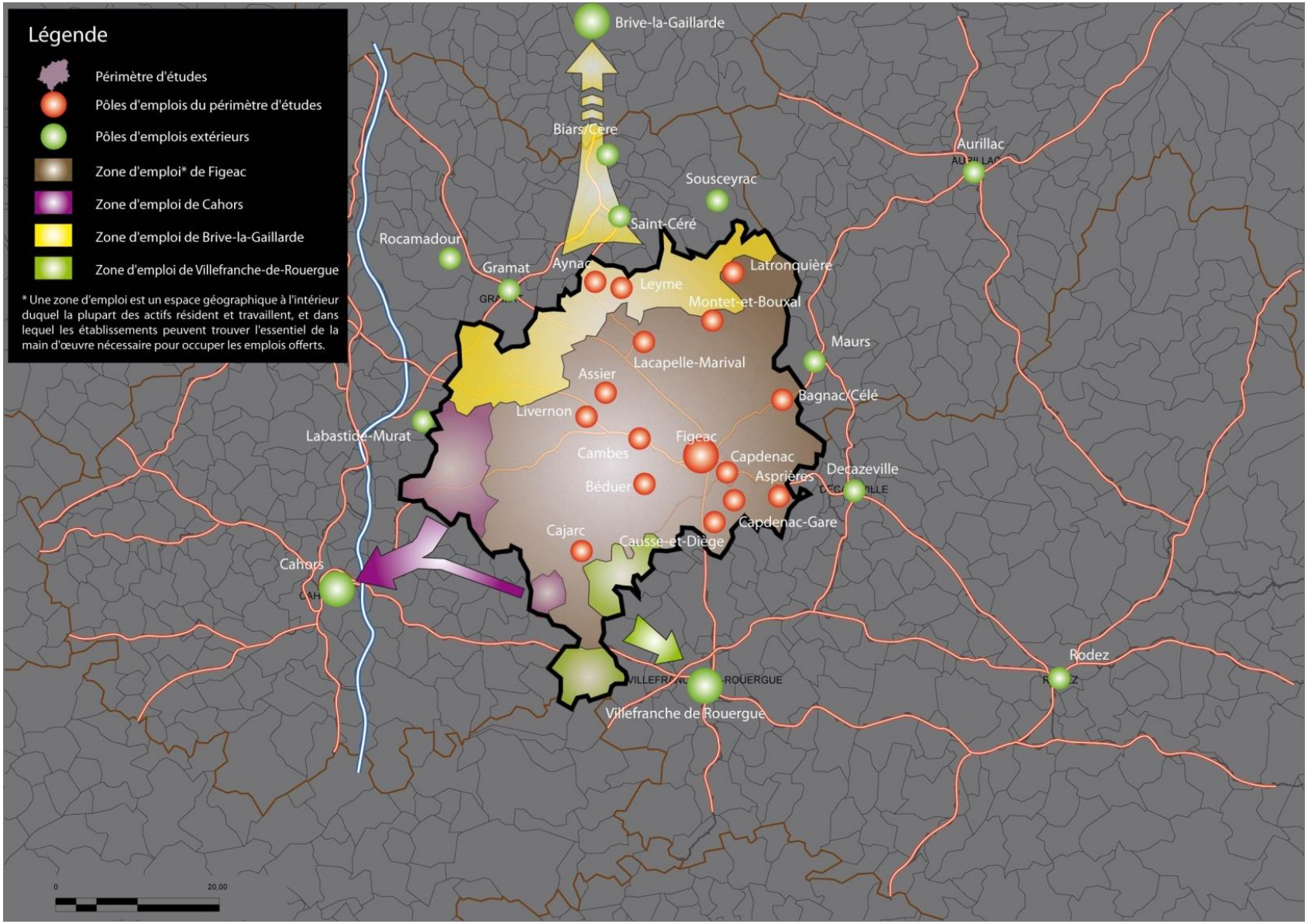

Source : Citadia Conseil, d'après données INSEE

SCoT Pays DE FIGEAC

ANALYSE DES ZONES D'EMPLOIS ET AIRES URBAINES DE L'INSEE

4.1.1 Un périmètre d'études majoritairement représentatif de la zone d'emploi de Figeac

Pour rappel :

L'Insee définit comme zone d'emploi :

- un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

Les zones d'emploi constituent le maillage territorial où se jouent les principaux ajustements entre offre et demande d'emploi et, de ce point de vue, peuvent constituer des territoires d'action pour les politiques d'emploi mises en œuvre par les pouvoirs publics et les acteurs locaux.

La cartographie page ci-contre permet de constater que la majorité des communes du territoire sont intégrées à la zone d'emploi de Figeac.

Néanmoins, l'influence de certaines zones d'emploi extérieures au périmètre s'exerce sur plusieurs franges du territoire. C'est le cas notamment au Nord du périmètre, orienté sur la zone d'emplois de Brive. Quant à une partie Ouest, elle est rattachée à la zone d'emplois de Cahors. Enfin, quelques communes, situées sur la pointe Sud du périmètre d'études, sont intégrées à la zone d'emploi de Villefranche de Rouergue.

Il est important de noter que depuis 2010 la zone d'emploi de Figeac est « séparée du bassin de Decazeville, dont le déclin réduit l'attractivité » *(source : INSEE, Seize zones pour caractériser l'emploi en Midi-Pyrénées en 2010)*. La majorité des communes aveyronnaises de l'ancienne zone d'emploi de Figeac-Decazeville sont désormais rattachées à celle de Rodez.

La zone d'emploi de Figeac, à l'instar de celles de Brive (qui touche le territoire) et Villefranche de Rouergue, possèdent un tissu industriel important qui caractérise ces zones d'emploi. Ce sont les trois seules de la Région Midi-Pyrénées à disposer de ces caractéristiques. L'activité économique repose pour près d'un emploi sur quatre sur la sphère industrielle. Dans ces trois zones d'emploi, l'administration publique et l'enseignement sont relativement peu présents. Ces emplois industriels relèvent principalement des industries agroalimentaires et du secteur de la métallurgie et de la fabrication de produits métalliques, avec un emploi industriel. Ce secteur est impliqué dans la « Mécanic Vallée » qui associe des établissements industriels œuvrant dans la mécanique, en particulier dans les domaines de l'aéronautique, de l'automobile et de la machine-outil, depuis les zones de Brive et Tulle jusqu'à celle de Rodez.

Les zones d'emploi voisines de Cahors et Rodez présentent majoritairement les caractéristiques d'une économie présentielle.

Les aires et unités urbaines (définition INSEE) de Midi-Pyrénées

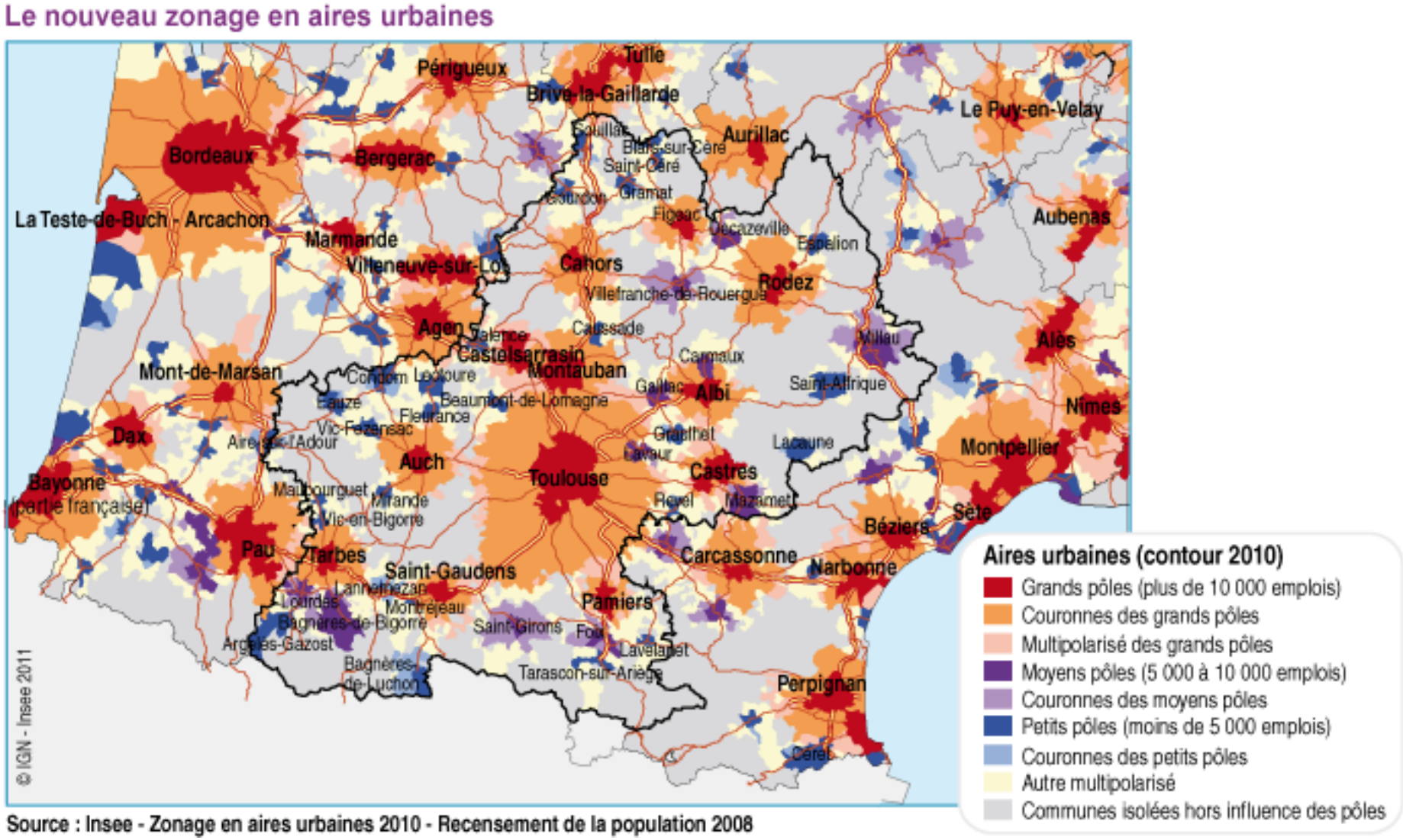

Source : INSEE

SCoT Pays DE FIGEAC

4.1.2 L'aire urbaine Figeacoise : un resserrement de la population et de l'emploi autour de la ville centre

Pour rappel :

L'INSEE définit une aire urbaine comme :

- un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaillent dans le pôle ou dans des communes attirées

En Midi-Pyrénées, le développement important de l'aire d'influence de Toulouse traduit une armature urbaine mono-centrique de la région, sans réel contrepoids. Néanmoins, les grandes aires urbaines plus distantes de l'influence toulousaine, comme celle de Figeac, complètent cette ossature de l'influence urbaine en Midi-Pyrénées, la présence d'au moins un grand pôle urbain dans chaque département assurant un certain équilibre. L'aire urbaine de Figeac, comme celles de Rodez et Cahors, font preuve d'un dynamisme démographique comparable à celui d'Albi ou Saint-Gaudens.

En termes de poids de population, l'aire urbaine de Figeac est la plus petite de Midi-Pyrénées avec un peu plus de 25 000 habitants.

D'après une étude INSEE (La France et ses régions, édition 2010), l'aire urbaine de Figeac est classée parmi celles présentant les caractéristiques d'un **resserrement de la population et de l'emploi autour de la ville-centre**.

Sur cette catégorie d'aires urbaines, il est noté un afflux vers le pôle urbain en provenance de la couronne mais aussi du rural. Deux facteurs expliquent ce resserrement. D'une part, la ville-centre peut être perçue comme réserve d'emplois. D'autre part, elle permet un meilleur accès aux équipements, notamment à ceux de la gamme supérieure.

Les chiffres de l'INSEE (6 pages de l'INSEE n°138, octobre 2011) montrent que le pôle urbain de Figeac (composé de Capdenac, Capdenac-Gare, Figeac, Lunan et Planioles) a gagné près de 6 650 habitants entre 99 et 08 alors que dans le même temps la couronne périurbaine augmentait de 4 500 habitants. Ces croissances démographiques s'expliquent en particulier par l'extension du périmètre de l'aire urbaine (+ 5 950 habitants pour le pôle urbain et + 3 350 habitants pour la couronne).

Par ailleurs, il est à noter que trois communes localisées au Sud du périmètre d'études, Laramière, Puyjourdes et Promilhanes, sont intégrées à l'aire urbaine de Villefranche de Rouergue.

Aire urbaine	Population 2008	Aire		Pôle urbain		Couronne	
		Effet densification	Effet extension	Effet densification	Effet extension	Effet densification	Effet extension
Toulouse	1 202 889	181 515	60 786	102 973	873	78 542	59 913
Tarbes	115 588	3 134	1 827	- 353	548	3 487	1 279
Montauban	100 875	13 894	10 803	8 236	7 305	5 658	3 498
Albi	95 424	8 390	992	4 819	1 403	3 571	- 411
Rodez	82 579	7 153	10 585	3 160	7 434	3 993	3 151
Castres	67 381	1 608	4 383	151	3 628	1 457	755
Cahors	43 107	3 487	2 496	220	-	3 267	2 496
Auch	40 492	2 087	2 571	153	-	1 934	2 571
Pamiers	33 405	5 029	6 179	3 830	4 516	1 199	1 663
Saint-Gaudens	29 673	2 614	4 283	1 200	1 607	1 414	2 676
Castelsarrasin	26 102	1 631	13 119	1 581	12 321	50	798
Figeac	25 315	1 857	9 308	691	5 943	1 166	3 365

Note de lecture : L'effet « extension » rend compte de l'augmentation de population due à la seule croissance du périmètre (rapport de la population de 1999 entre le zonage 2010 et le zonage 1999). L'effet « densification » traduit l'augmentation de la population entre 1999 et 2008 sur un territoire constant (zonage 2010).

Source : INSEE

Les aires d'influence des pôles d'emplois (plus de 100 emplois en 2008) du Pays de Figeac d'après les mobilités domicile-

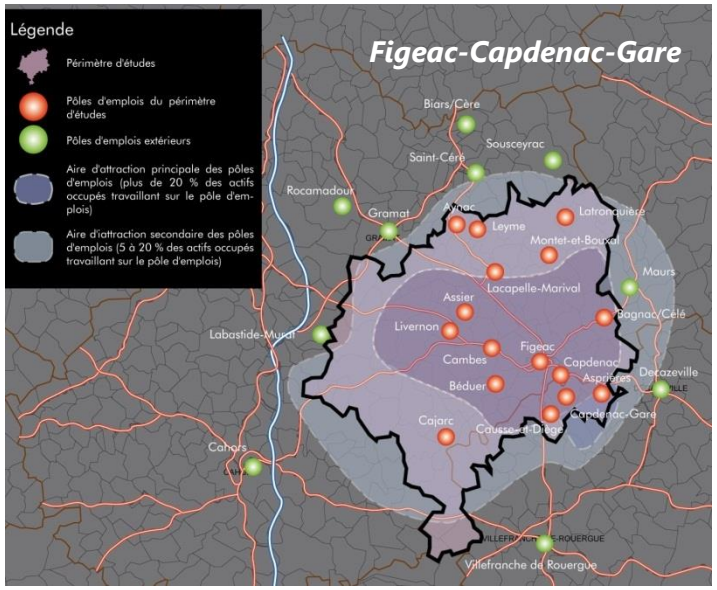

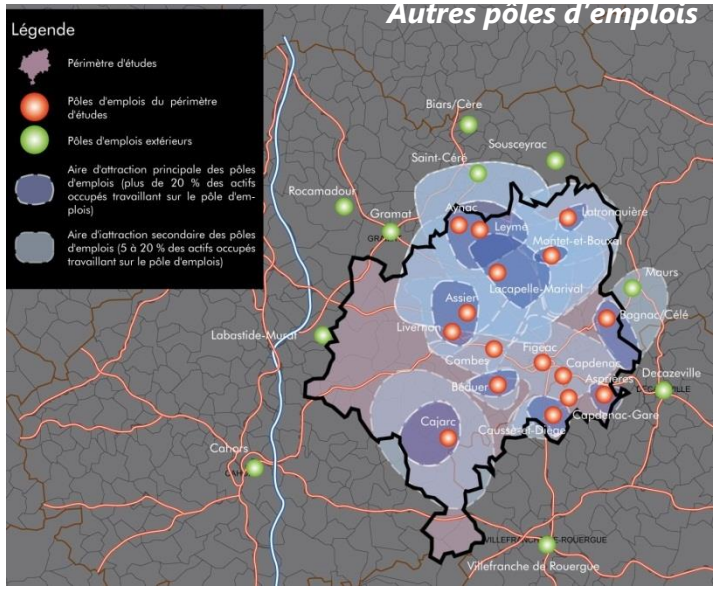

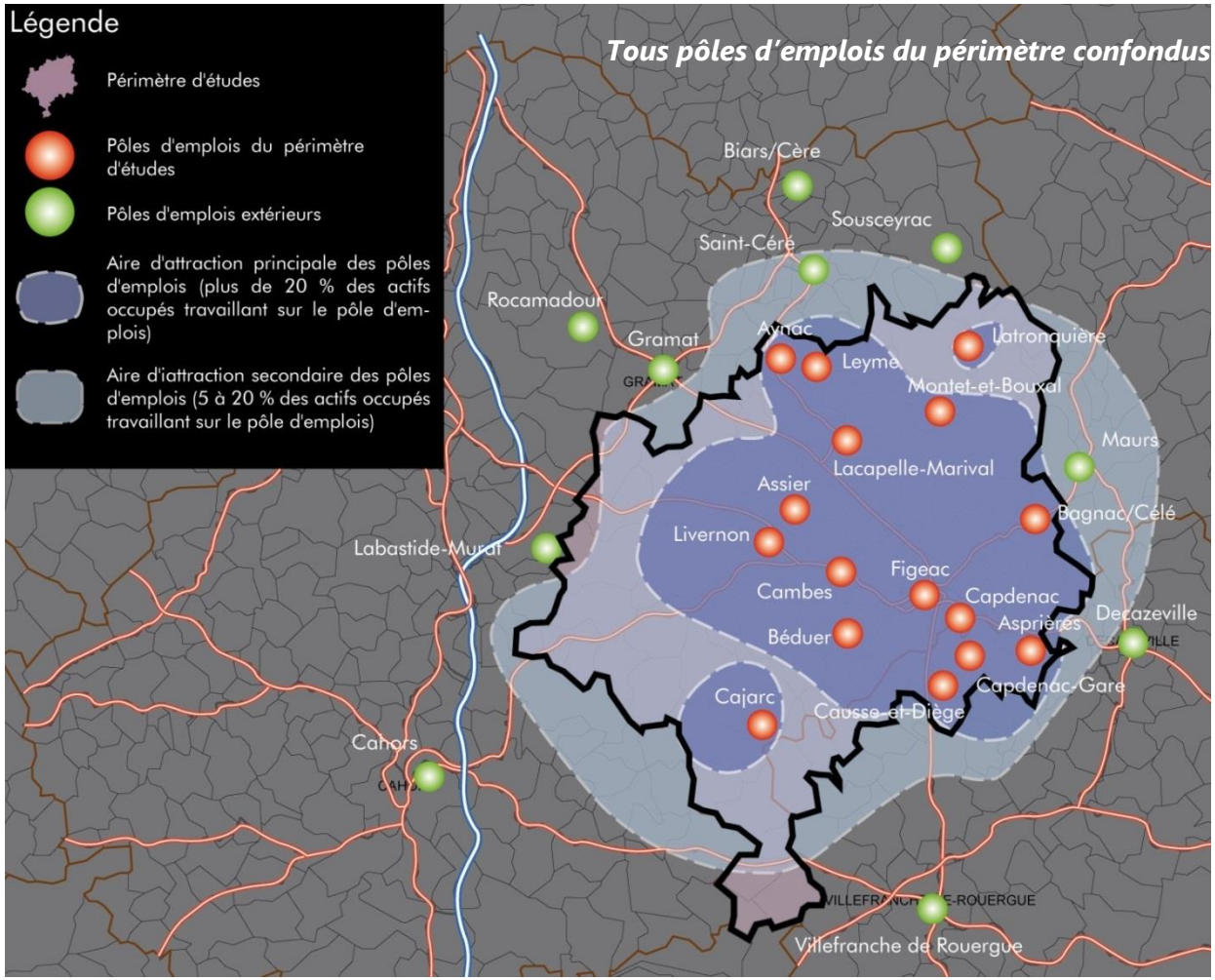

Source : Citadia d'après données INSEE

SCoT Pays DE FIGEAC

4.2 ANALYSE DES MOBILITES DOMICILE TRAVAIL ET DEFINITION DES BASSINS D'EMPLOIS DU PAYS DE FIGEAC

Nb : L'analyse des mobilités domicile-travail est pour partie complétée par l'étude « Les bourgs du Figeacois » réalisée par la Direction Départementale des Territoires du Lot, elles permettent de mieux comprendre le fonctionnement des bourgs principaux du territoire : Assier, Aynac, Bagnac-sur-Célé, Cajarc, Latronquière, Leyme, Livernon.

4.2.1 Un rayonnement des pôles d'emplois du Pays de Figeac souvent étendu

De manière générale, l'aire d'influence globale du pôle de Figeac-Capdenac-Gare (plus de 5 % des actifs qui travaillent sur le pôle) correspond au périmètre d'études et déborde même légèrement autour, que ce soit dans le Lot, l'Aveyron ou le Cantal.

Néanmoins, l'aire d'influence principale de ce pôle (plus de 20 % des actifs qui y travaillent) offre une étendue plus restreinte qui ne déborde que très peu du périmètre d'étude. Cette aire d'influence s'ouvre très nettement vers l'Ouest en lien avec les RD 802 et 940.

Concernant les autres bourgs principaux du territoire, ils constituent les pôles d'emplois secondaires de l'espace rural. Les communes alentour sont leur bassin résidentiel.

- Leyme et Lacapelle-Marival sont parmi les dix bourgs analysés dans le cadre de l'étude la DDT, ceux qui offrent le plus d'emplois. Leur rayonnement est le plus abondant. Ils drainent largement les actifs résidents des communes situées à leur périphérie, mais aussi de communes plus éloignées.
- Bagnac-sur-Célé a un rayonnement limité à quelques communes proches. Mais le flux le plus important vient de Figeac. Il en est de même, quoi que dans une moindre mesure pour Assier.

Les autres bourgs ont un rayonnement plus limité. Les raisons peuvent être multiples :

- Faible nombre d'emplois (Aynac, Livernon, Latronquière)
- Part des emplois occupés par des résidents de la commune importante (Aynac, Cajarc, Latronquière)
- Flux très fractionnés (tous).

Autant dans la partie Limargue et Causse Occidental, les aires d'attractivité des bourgs se superposent, autant elles sont nettement plus dissociées dans le Ségala et dans la partie Sud. Notons ainsi que les aires d'influence principale de Assier, Livernon, Bagnac-sur-Célé, Béduer, Asprières, Causse et Diège, Cambes, se situent dans l'aire d'attraction principale de Figeac.

Ces pôles d'emplois forment ainsi chacun des micro-bassins d'emplois à l'intérieur de celui de Figeac-Capdenac. A l'inverse, les aires d'Aynac Leyme, Latronquière et Cajarc présentent une certaine autonomie.

Les aires d'influence des pôles d'emplois extérieurs au Pays de Figeac d'après les mobilités domicile-travail

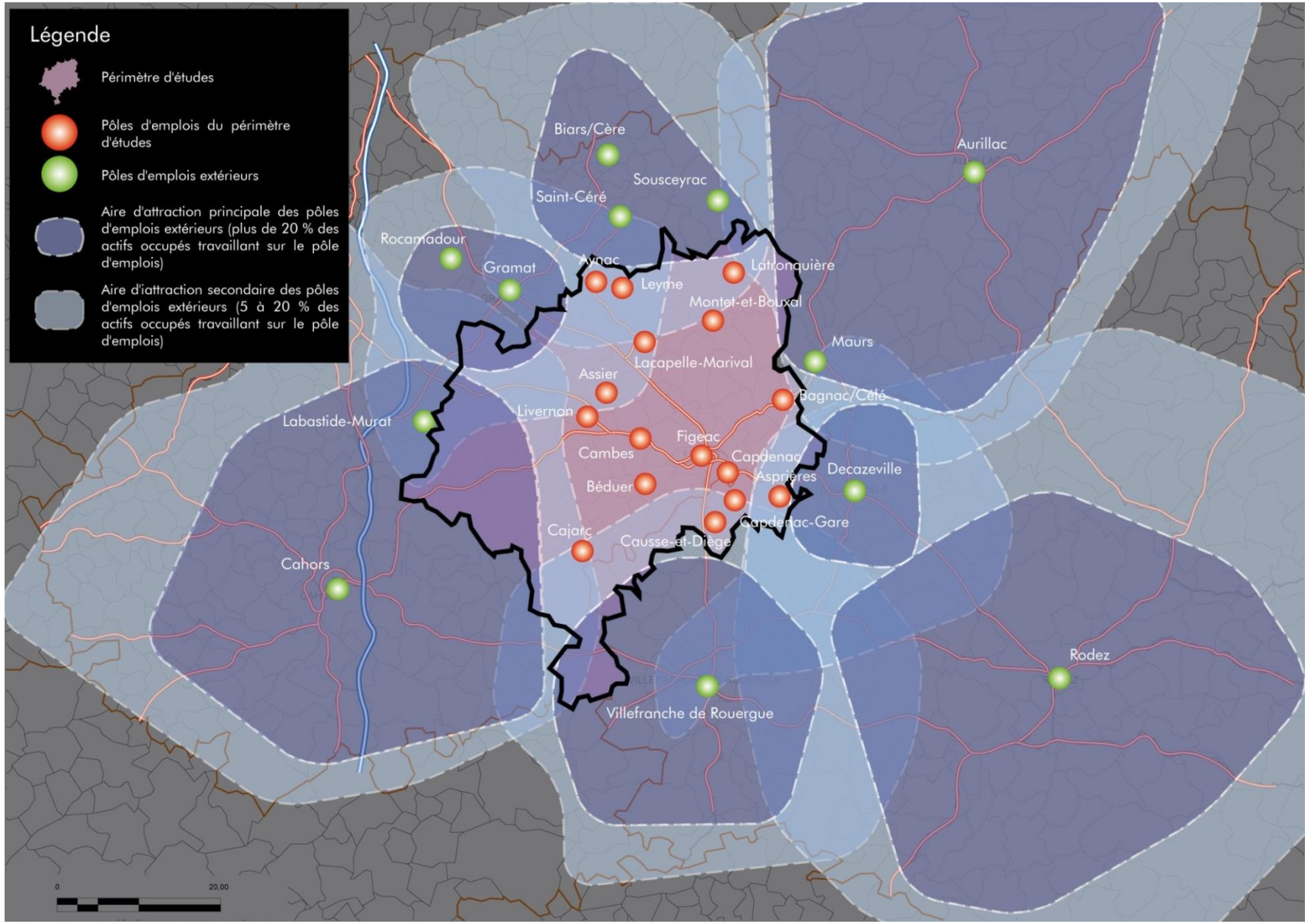

SCoT Pays DE FIGEAC

4.2.2 Une influence limitée des pôles d'emplois extérieurs au Pays de Figeac

La carte ci-contre permet de comprendre l'influence des pôles d'emplois extérieurs sur le Pays de Figeac. Les aires d'influences principales de ces pôles n'impactent que de manière limitée le périmètre d'étude.

Toute une partie centrale du périmètre d'étude se situe totalement en dehors des aires d'attractions secondaires des pôles d'emplois extérieurs soulignant ainsi le rôle du pôle d'emploi de Figeac sur cette partie du territoire.

Parmi les pôles d'emplois extérieurs du Lot :

- Le pôle principal du département du Lot, Cahors, exerce son influence sur une partie Ouest du périmètre d'étude. Il s'agit du pôle extérieur qui exerce la plus forte influence sur le périmètre d'étude.
- Les pôles d'emplois de Saint-Céré/Biars-sur-Cère/Bretenoux et de Gramat/Rocamadour sont attractifs pour une partie des communes du nord du territoire.
- Le pôle de Labastide-Murat attire également une partie des actifs résidant sur l'Ouest du territoire.

L'attractivité des pôles extérieurs au département est mineure.

- Quelques communes situées sur la pointe Sud du territoire sont attirées par Villefranche-de-Rouergue.
- Decazeville, Rodez et Aurillac n'attirent que très peu d'actifs du territoire.

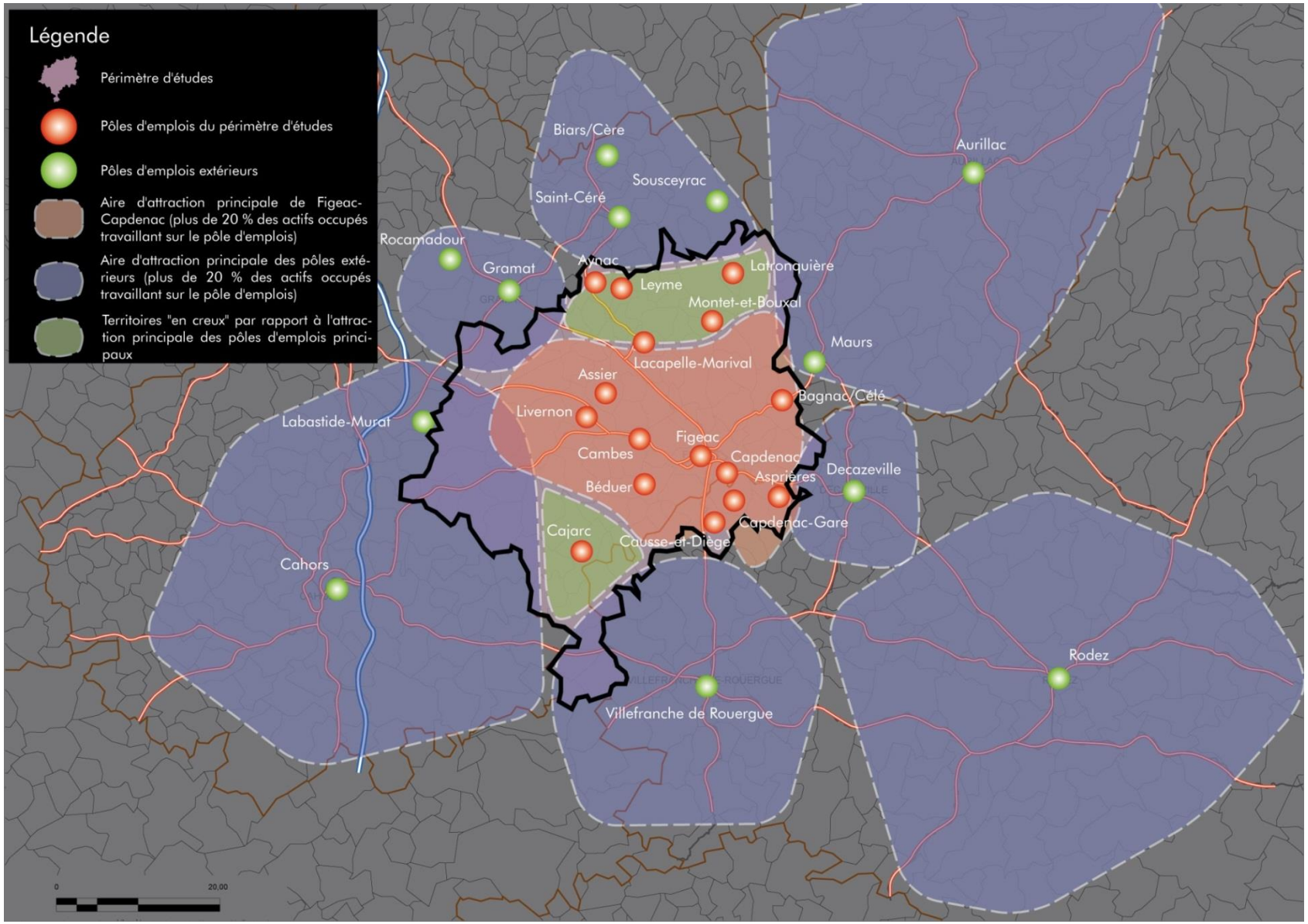

Source : Citadia d'après données INSEE

Aires d'influences des principaux pôles d'emplois et secteurs autonomes par rapport à ces influences

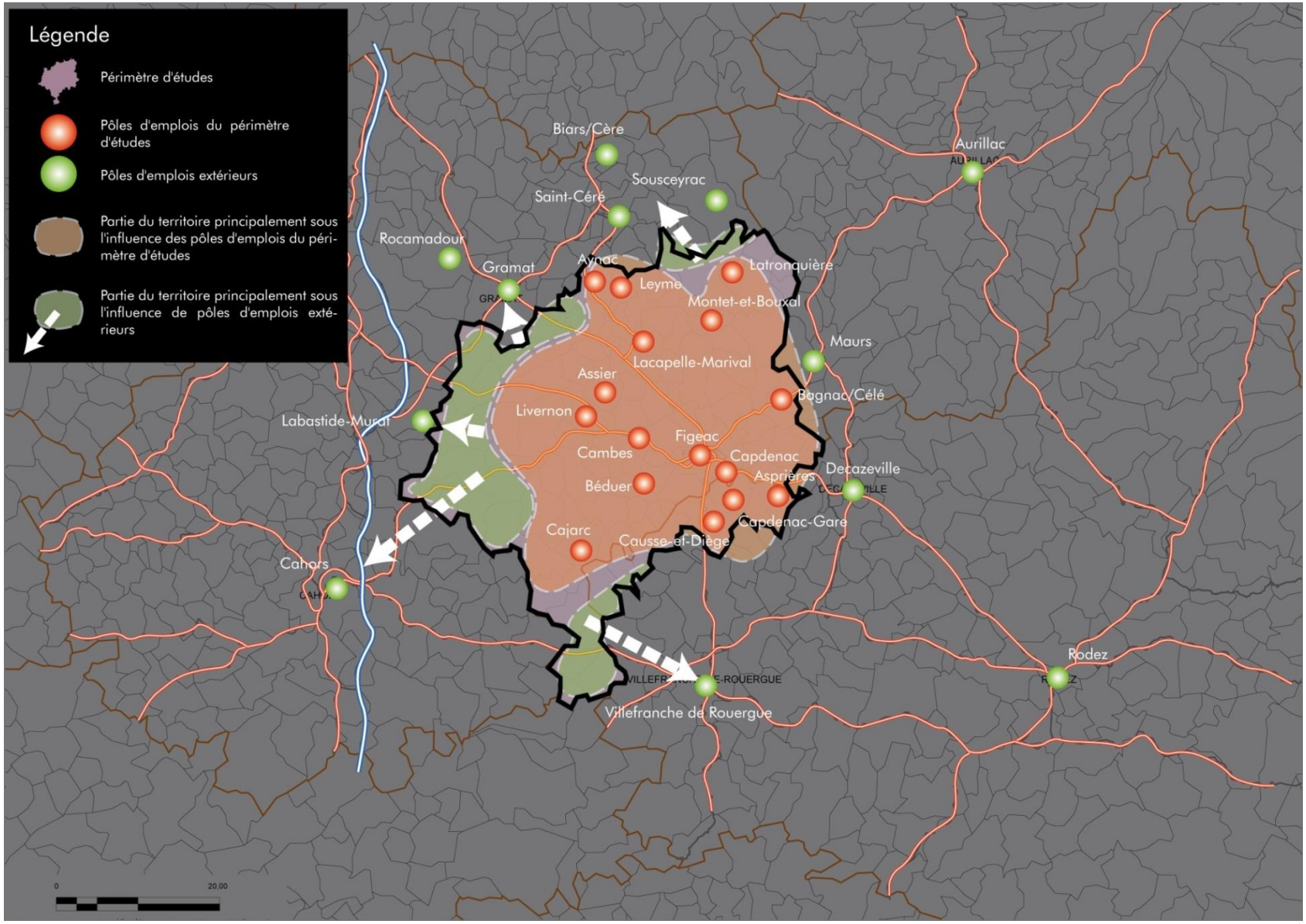

Source : Citadia d'après données INSEE

Les secteurs du Pays de Figeac principalement soumis à l'attraction de pôles d'emplois extérieurs

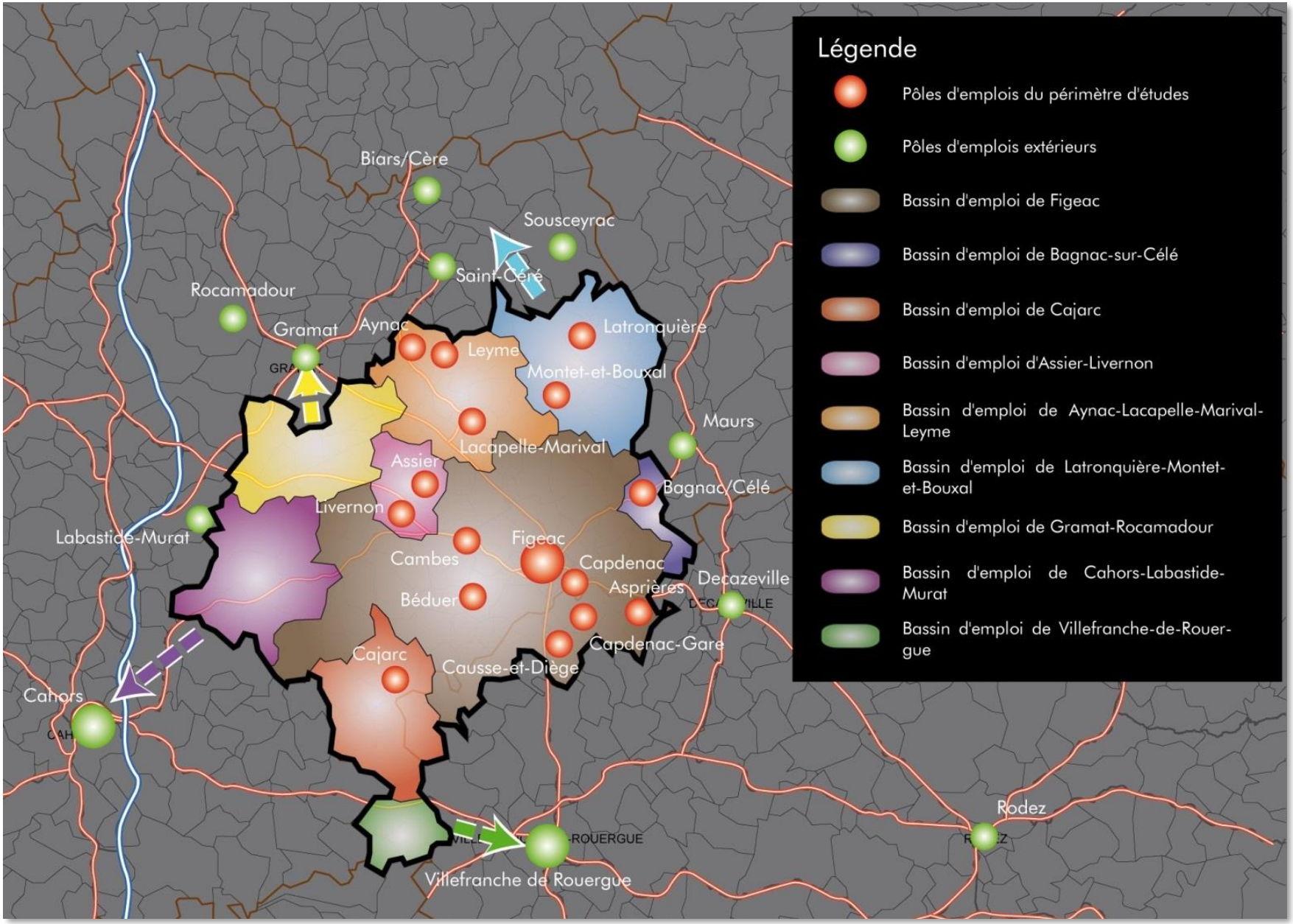

4.2.3 Les bassins d'emplois présents sur le Pays de Figeac

Les cartes en page 132 et 133 offrent une vision synthétique des aires d'attractions principales des pôles d'emplois majeurs du territoire (Figeac-Capdenac-Gare) et extérieurs (Cahors, Gramat, Saint-Céré/Sousceyrac, Aurillac, Decazeville, Rodez, Villefranche-de-Rouergue).

Il ressort de la première cartographie que les aires principales de ces pôles ne couvrent pas l'ensemble du périmètre d'études, en particulier sur le secteur de Cajarc et celui d'Aynac-Leyme-Latronquière. Cela souligne l'autonomie de ces bassins d'emplois par rapport aux pôles d'emplois principaux. Ils constituent ainsi des bassins de vie à part entière et un rôle à part entière à jouer dans l'aménagement du territoire du périmètre d'études.

La seconde cartographie met en évidence d'une part, les parties du territoire principalement sous l'influence des pôles d'emplois internes, et d'autre part, les secteurs principalement soumis à l'attraction des pôles extérieurs.

- Les communes situées sur la pointe Sud du territoire sont davantage tournées vers Villefranche de Rouergue
- Les communes localisées à l'Ouest sont directement liées à Cahors et/ou Labastide-Murat
- Au nord, une partie des communes est davantage en lien avec Gramat/Rocamadour et quelques communes apparaissent principalement soumises à l'attraction de Saint-Céré et Sousceyrac.

La carte précédente résume, à partir de l'analyse des mobilités domicile-travail les différents bassins d'emplois qui se dessinent sur le territoire. Cette carte a été construite en retenant pour chaque commune la part d'actifs la plus importante allant travailler sur l'un des pôles d'emplois.

Pour les bassins d'emplois internes au territoire, on retrouve :

- Le bassin d'emploi de Figeac-Capdenac-Gare
- Le bassin d'emploi de Cajarc
- Le Bassin d'emploi d'Aynac-Lacapelle-Marival-Leyme
- Le bassin d'emploi de Latronquière et Montet-et-Bouxal, sur lequel quelaues communes sont également attirées vers le bassin de Biars/Saint-Céré
- Assier-Livernon et Bagnac-sur-Célé constituent des bassins d'emplois à l'intérieur de celui de Figeac-Capdenac-Gare.

D'autres parties du territoire sont intégrées à des bassins d'emplois externes :

- La pointe Sud appartient au bassin de Villefranche-de-Rouergue
- La partie Ouest au bassin de Cahors et de Labastide-Murat
- La partie Nord-Ouest au bassin de Gramat
- Quelques communes du Nord Est au bassin d'emploi de Saint-Céré-Sousceyrac.

4.3 L'ORGANISATION DU TERRITOIRE EN INTERCOMMUNALITES (JANVIER 2015)

Le Pays de Figeac regroupe deux communautés de communes qui exercent des compétences multiples que ce soit en matière d'équipements, d'habitat, de développement économique, d'aménagement de l'espace :

Communauté de Communes du Grand Figeac *(en jaune sur la carte suivante)* **:** Albiac, Anglars, Le Bourg, Le Bouyssou, Cardaillac, Espeyroux, Issendolus, Labathude, Lacapelle-Marival, Leyme, Molières, Rudelle, Rueyres, Saint-Bressou, Sainte-Colombe, Saint-Maurice-en-Quercy, Thémines, Théminettes, Assier, Boussac, Brengues, Corn, Durbans, Espagnac-Sainte-Eulalie, Espédaillac, Flaujac-Gare, Grèzes, Issepts, Livernon, Quissac, Reilhac, Reyrevignes, Saint-Simon, Sonac, Asprières, Bagnac-sur-Célé, Béduer, Cadrieu, Cajarc, Calvignac, Cambes, Camboulit, Camburat, Capdenac, Capdenac-Gare, Carayac, Causse-et-Diège, Cuzac, Faycelles, Felzins, Figeac, Fons, Fourmagnac, Frontenac, Gréalou, Larnagol, Larroque-Toirac, Lentillac-Saint-Blaise, Linac, Lissac-et-Mouret, Lunan, Marcilhac-sur-Célé, Montbrun, Montredon, Planioles, Prendeignes, Puyjourdes, Saint-Chels, Saint-Félix, Saint-Jean-de-Laur, Saint-Jean-Mirabel, Saint-Perdoux, Saint-Pierre-Toirac, Saint-Sulpice, Salvagnac-Cajarc, Sauliac-sur-Célé, Sonnac, Viazac.

La Communauté de Communes du Haut Ségala *(en bleu sur la carte suivante)* **:** Bessonies, Gorses, Labastide du Haut Mont, Latronquière, Lauresses, Sabadel Latronquière, Saint Cirgues, Saint Hilaire, Saint Médard Nicourby, Sénaillac Latronquière, Terrou.

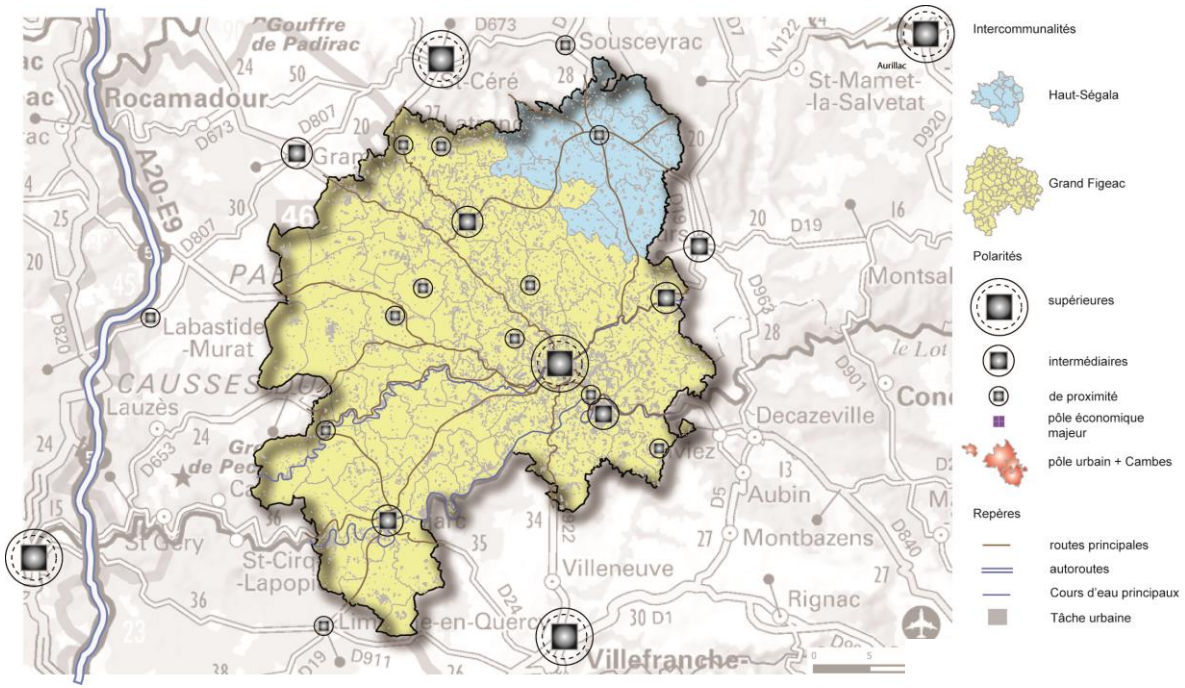

Les pôles de services de proximité, intermédiaires et supérieurs

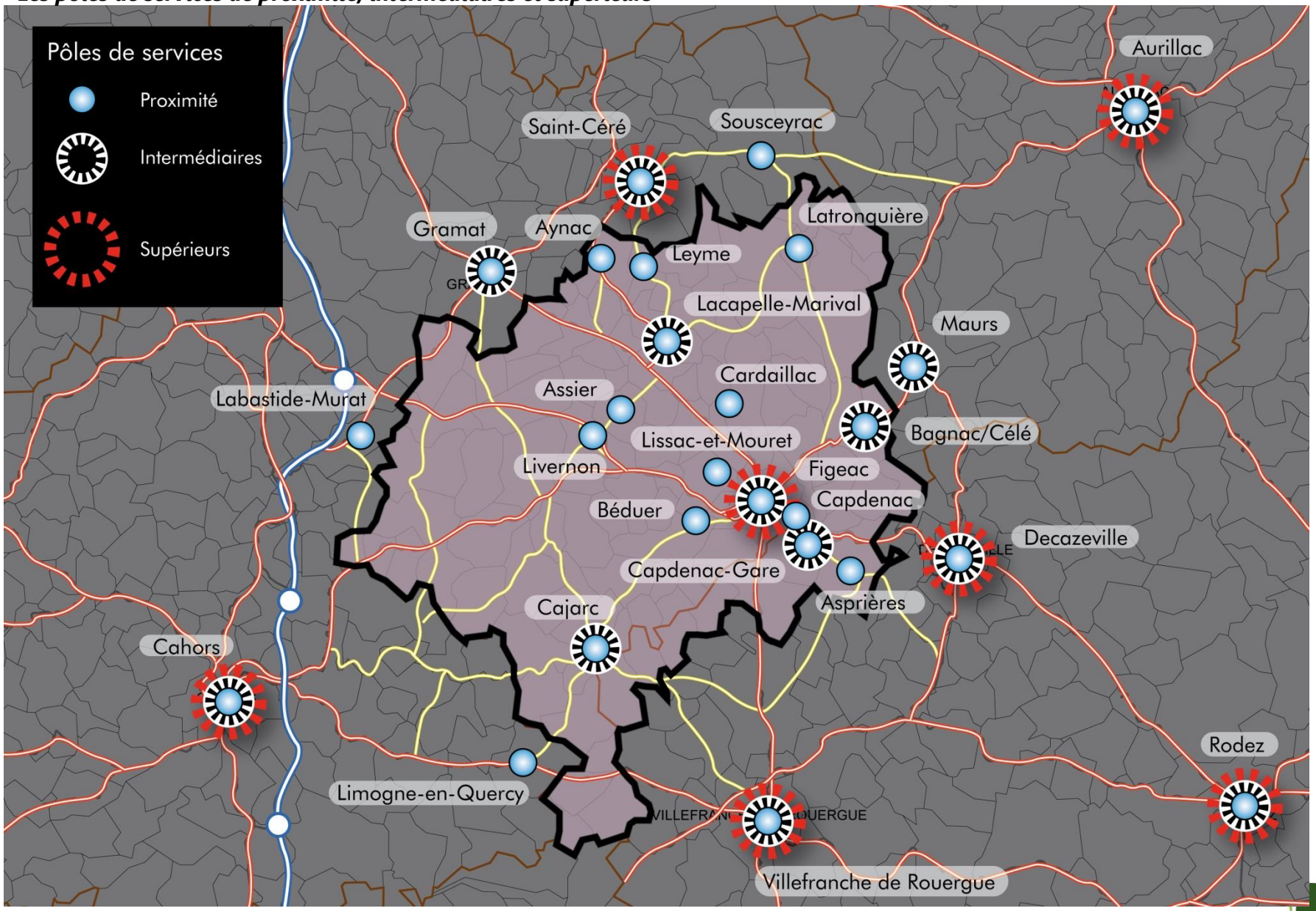

Source : Citadia d'après données INSEE et questionnaires

4.4 ANALYSE DES BOURGS DU FIGEACOIS

4.4.1 Rappel de la structuration des pôles de services du territoire

L'analyse de la Base Permanente des Equipements de l'INSEE et des questionnaires envoyés à chaque commune *(voir chapitre dédié aux équipements)* a permis d'identifier les polarités de services à l'échelle du périmètre d'études.

- Pôles de services supérieurs : Figeac
- Pôles de services intermédiaires : Capdenac-Gare, Cajarc, Lacapelle-Marivale et Bagnac-sur-Célé
- Pôles de servies de proximité : Aynac, Leyme, Latronquière, Cardaillac, Assier, Livernon, Lissac-et-Mouret, Béduer, Capdenac, Asprières.

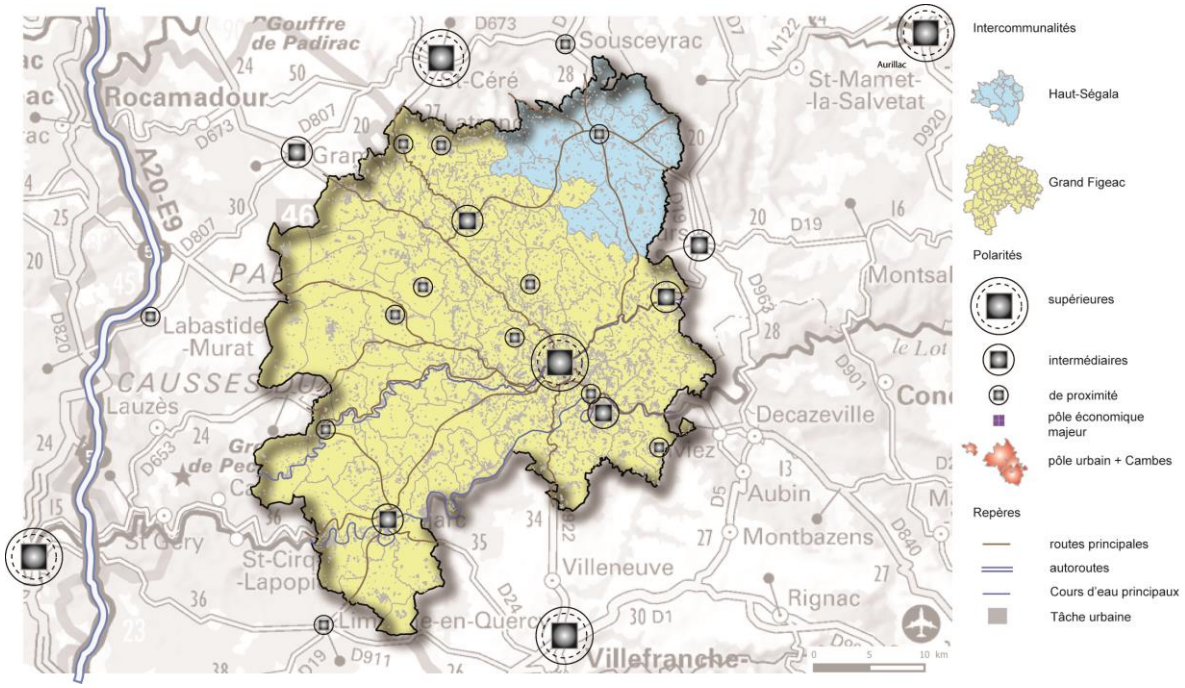

SCoT Pays DE FIGEAC

Nb : en complément des éléments présentés précédemment, les éléments présentés dans ce paragraphe, issus de l'étude « Les bourgs du Figeacois » réalisée par la Direction Départementale des Territoires du Lot, permettent de mieux comprendre le fonctionnement des bourgs principaux du territoire : Assier, Aynac, Bagnac-sur-Célé, Cajarc, Latronquière, Leyme, Livernon.

4.4.2 Des relations entre les bourgs tissent des systèmes plus ou moins en réseaux

Les mobilités des individus créent des relations entre les bourgs, mais aussi entre bourgs et villes. L'intensité de ces relations est fonction des conditions d'accessibilité, des liens entre lieux de résidences et d'emplois, des niveaux de services …

Les relations figurées sur la carte ci-contre sont symbolisées par un segment proportionnel à leur intensité supposée calculée à partir du temps d'accès, du nombre d'actifs migrants et du différentiel de niveau de service.

D'une manière générale, les bourgs tissent des liens avec les autres pôles de leur environnement proche, puis avec les villes petites ou moyennes souvent éloignées.

L'ensemble de ces relations constitue une sorte de réseau territorial dont chaque bourg est un nœud, dont la spécificité ressort de ses multiples appartenances.

Plusieurs figures sont identifiables :

- Les bourgs isolés ; ils sont éloignés des autres pôles, de ce fait leurs relations sont de faible intensité (Cajarc, Latronquière)
- Les bourgs en couronne des villes ; du fait de leur proximité à un pôle urbain, ils ont une relation prépondérante avec lui (Livernon, Assier, Bagnac-sur-Célé avec Figeac, Aynac, Leyme et Sousceyrac avec Saint-Céré).
- Les bourgs multipolarisés ; ils bénéficient d'une situation particulière à l'inter-distance de pôles de taille supérieure et leurs relations se répartissent entre eux (Aynac)
- Les bourgs rayonnants ; relativement éloignés des pôles urbains, mais proches d'autres bourgs de taille plus modeste, ils tissent des relations avec tous les niveaux territoriaux (Lacapelle-Marival).

Du fait de la densité des bourgs et petites villes, le maillage est très fort dans le secteur correspondant au triangle Figeac/Gramat/Saint-Céré ; les réseaux y sont fortement imbriqués. Les bourgs isolés quant à eux sont très peu inscrits dans des réseaux, ils ont chacun leur propre système de relations. Enfin Bagnac-sur-Célé s'inscrit dans un système singulier dans ce territoire puisque commandé par une logique d'axe (Figeac-Bagnac-Maurs-Aurillac).

4.4.3 Des environnements concurrentiels

Au regard de l'armature du territoire, quatre bourgs apparaissent dans une situation de forte concurrence car à moins de dix minutes d'un pôle important :

- Assier et Leyme vis-à-vis de Lacapelle-Marival,
- Bagnac-sur-Célé vis-à-vis de Figeac-et-Maurs.
- Aynac n'est guère plus à l'abri de Lacapelle-Marival, Saint-Céré et Gramat à moins de 15 minutes.

A l'opposé, trois bourgs sont peu exposés aux concurrences car tous situés à plus de 20 minutes d'un pôle de taille supérieure : Cajarc, Lacapelle-Marival et Latronquière.

L'absence de concurrence peut signifier aussi absence d'influence. Ainsi les bourgs les plus indépendants sont aussi ceux qui bénéficient le moins des dynamiques des pôles supérieurs. A contrario les bourgs a priori soumis aux plus fortes concurrences sont aussi des territoires accessibles qui peuvent bénéficier du développement des villes (Assier par exemple).

4.4.4 Potentiel structurant des bourgs

Le potentiel structurant des bourgs a été évalué à partir de trois indicateurs : le nombre d'habitants, le nombre de services et le nombre d'emplois.

Lacapelle-Marival apparaît comme le bourg au potentiel structurant le plus important et le plus équilibré. Néanmoins, sa dynamique démographique est faible et porte exclusivement sur les plus de 45 ans. Par contre, la dynamique de l'emploi est positive.

Trois autres bourgs au fort potentiel structurant se détachent également, mais avec des déséquilibres marqués :

- Bagnac-sur-Célé ressort par son poids démographique alors que son poids économique est en retrait
- Pour Cajarc, le poids des services crée le déséquilibre. Il est vrai que ce bourg rehausse son poids démographique avec les résidences secondaires et l'hébergement de loisir.
- Leyme est clairement un pôle d'emplois alors que le poids démographique et surtout le poids des services sont nettement en retrait.

Pour ces trois bourgs, les dynamiques sont faibles (plus faible que pour Lacapelle-Marival) : faible sur l'emploi, très faible voire nulle sur la démographie avec une tendance générale au vieillissement.

Les quatre autres bourgs (Assier, Aynac, Latronquière et Livernon) ont le plus faible potentiel structurant. Là aussi les dynamiques sont contrastées :

- Assier et Livernon sont, parmi les dix bourgs, ceux qui connaissent les plus fortes dynamiques en matière d'emplois et de population. En particulier, ce sont les deux seules communes à pouvoir afficher une croissance démographique de la population de moins de 45 ans.
- Latronquière connaît des dynamiques atones avec une tendance au vieillissement, mais pas plus marquée que dans la plupart des autres bourgs.
- Aynac est le bourg dont le rythme de diminution des emplois est le plus fort. Le niveau de population est stable. C'est donc un bourg de petite taille qui ne grossit pas.

4.4.5 Attractivité et dépendance sur le plan de l'emploi

L'analyse des mobilités domicile-travail, développé dans un chapitre précédent peut être complétée par les éléments suivants concernant les principaux bourgs du périmètre d'études :

- Cajarc est le bourg qui présente la plus faible dépendance (un maximum des actifs-résidents reste travailler sur la commune). Malgré une attractivité limitée, il s'agit d'un bourg relativement autonome sur le plan de l'emploi, peu inscrit dans des systèmes de mobilité. Une légère augmentation de la dépendance est néanmoins observée.
- Bagnac-sur-Célé et Latronquière ont en commun des faibles niveaux de dépendance et d'attractivité, avec une autonomie théorique des plus élevées. Ce sont des bourgs où les mobilités sont faibles, le nombre d'emplois et le nombre d'actifs résidents sont proches. Par contre, ces bourgs connaissent des dynamiques contrastées : faible augmentation de l'attractivité pour Bagnac et nette augmentation de la dépendance pour Latronquière.
- Le profil de la commune d'Assier se rapproche de celui de ces communes, mais avec des ratios nettement plus élevés que ce soit côté dépendance ou côté attractivité. Dans ce bourg, une majorité des actifs-résidents travaillent à l'extérieur de la commune, mais par ailleurs, une majorité d'emplois sont occupés par des actifs venant de l'extérieur.

- Livernon a un profil proche de celui d'Assier, mais avec un déséquilibre marqué entre attractivité et dépendance : forte dépendance, attractivité moyenne. Néanmoins, les dynamiques tendent à atténuer ce déséquilibre par la très forte croissance de l'attractivité (+ 53 %).

- Lacapelle-Marival présente le profil inverse à celui de Livernon avec une forte attractivité et une dépendance moyenne, voire faible. Ce déséquilibre tend à s'accentuer avec une augmentation plus rapide de l'attractivité que de la dépendance.

- Aynac est une figure singulière dans laquelle domine le facteur dépendance. Attractivité et dépendance croissent selon le même rythme, alors que la perte d'autonomie se poursuit.

- Leyme offre également des particularités en étant la figure inverse de celle d'Aynac puisque dominée par le facteur d'attractivité. A noter quand même que la part des actifs-résidents qui travaillent en dehors de la commune est en forte croissance.

Evolution du fonctionnement de l'agglomération de Figeac

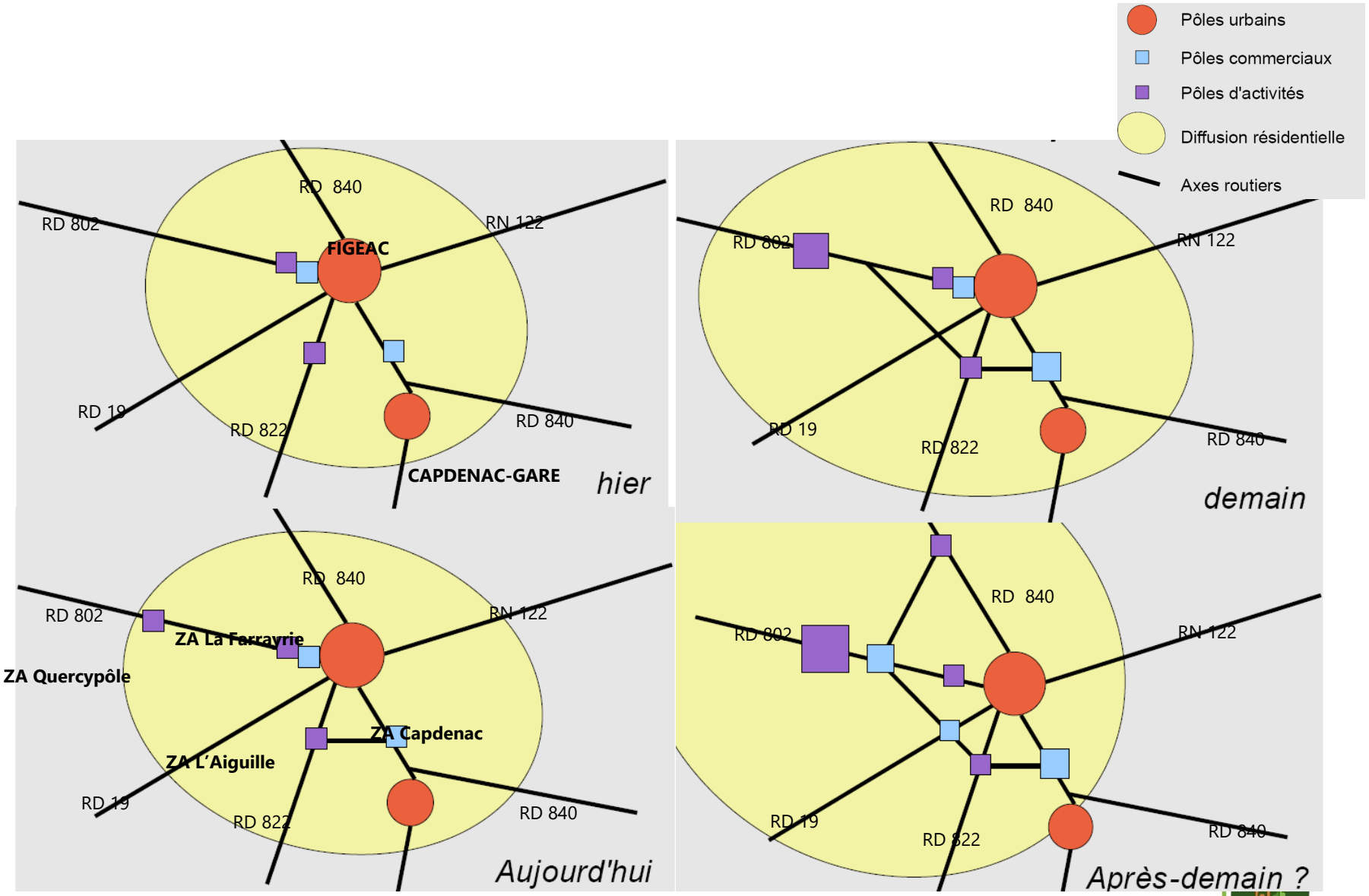

Source : DDT 46

4.4.6 L'impact des infrastructures nouvelles sur le fonctionnement du territoire

a. L'aménagement de la RD802

Afin d'améliorer la desserte de Figeac, deuxième ville du département et principal pôle industriel, l'aménagement de la RD802, en accompagnement de la réalisation de l'autoroute A20, a été une priorité du Conseil Départemental.

Si l'accessibilité du territoire a été renforcée, l'A20 reste relativement éloignée de Figeac et le temps d'accès peu compressible (voir carte page 52) Cette liaison marque un avantage comparatif en termes de confort par rapport aux liaisons traditionnelles (RD840 vers le nord notamment), mais pas un gain de temps significatif (10 minutes environ).

La liaison Figeac-A20 est perçue comme un axe de développement et de desserrement de l'agglomération. Dans cette perspective, la localisation du parc d'activités Quercypôle sur les communes de Cambes et Lissac-et-Mouret est un acte fort.

b. La déviation Sud de Figeac

Rendue nécessaire pour transférer le transit du centre-ville vers la périphérie, ce projet (voir chapitre dédié aux déplacements) va avoir un impact majeur sur le fonctionnement d'agglomération en permettant la connexion routière des lieux de résidences, de lieux de travail et de zones commerciales.

Comme pour des villes de taille plus importante, ce système peut rapidement devenir indépendant du centre-ville traditionnel, voire jouer un rôle « d'aspirateur » en favorisant les délocalisations d'activités, de commerces et de services du centre vers la périphérie. Dans le cas de Figeac, un tel scénario est d'autant plus envisageable que l'axe structurant traverse le territoire du Sud-Est vers le Nord-Ouest en passant par le Sud de la ville, traversant déjà les territoires les plus attractifs sur le plan résidentiel. Il faut s'attendre à une accentuation de la pression urbaine dans cette partie de l'agglomération dont l'accessibilité sera renforcée. L'éventuelle poursuite des améliorations des circulations périphériques (liaison RN122-RD840 et liaison RD840-RD802) pourrait continuer à accentuer ce desserrement urbain vers les extérieurs.

Fonctionnement du Pays de Figeac - synthèse

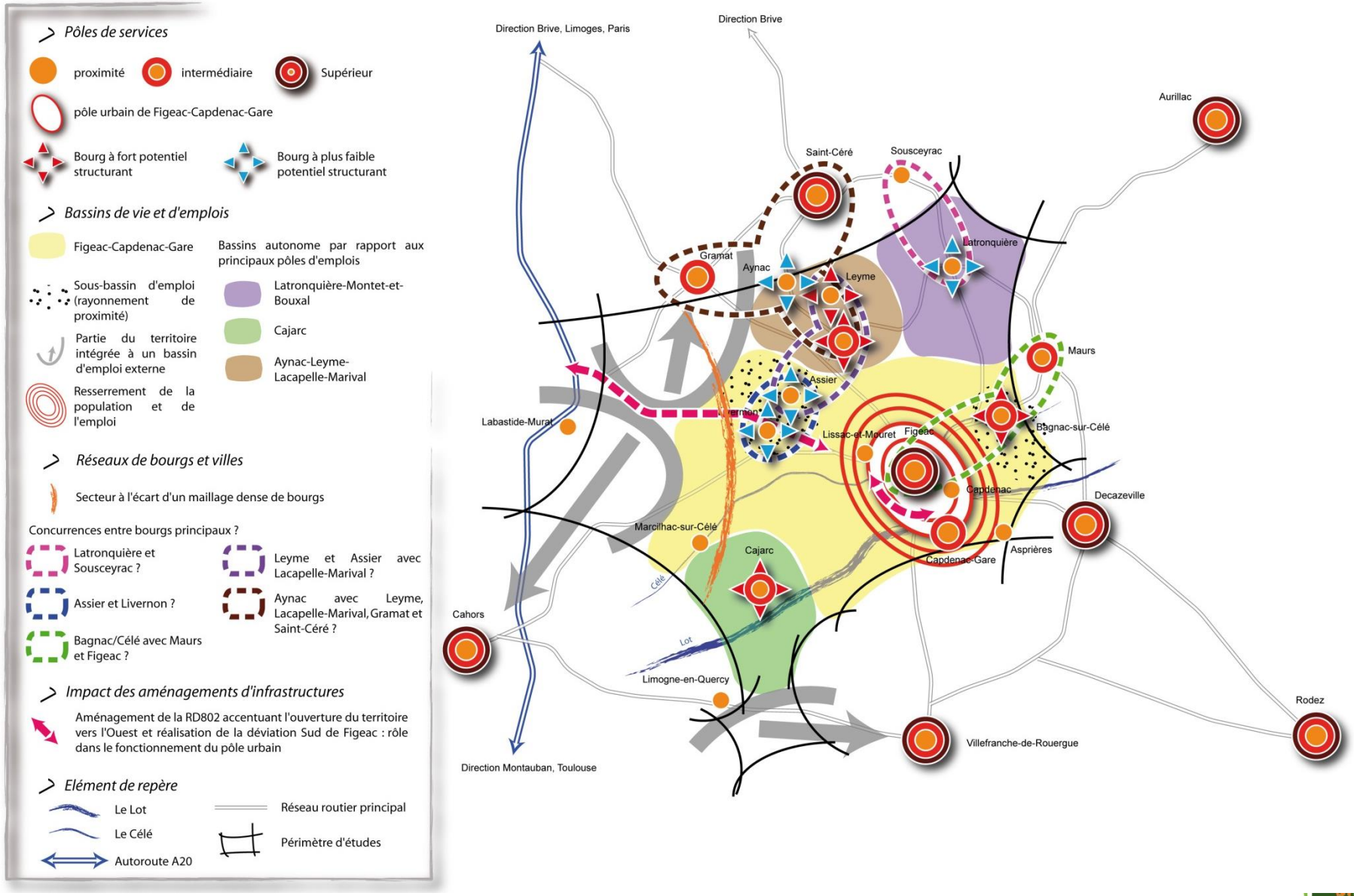

4.5 FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE : SYNTHESE

ATOUTS / OPPORTUNITES	FAIBLESSES / MENACES
⇧ Cohérence entre le périmètre d'études et la zone d'emploi de Figeac ⇧ Une zone d'emploi figeacoise caractérisée par l'importance du tissu industriel (1/4 des emplois) et intégrée à la Mécanic Vallée ⇧ Une aire urbaine dynamique marquée par un resserrement de la population et de l'emploi autour de la ville-centre, soulignant le dynamisme du pôle urbain	⇩ Une aire urbaine dynamique marquée par un resserrement de la population et de l'emploi autour de la ville-centre, soulignant la difficulté de certains territoires ruraux à rester dynamiques et attractifs ⇩ Des améliorations d'infrastructures de communication dont les impacts (délocalisation, évasion …) à moyen ou long terme peuvent poser question
⇧ Une aire d'attraction du pôle d'emploi de Figeac largement ouverte vers l'Ouest ⇧ Des pôles d'emplois secondaires qui exercent un rayonnement localement et qui présentent une certaine autonomie : Aynac, Leyme, Latronquière, Cajarc, Lacapelle-Marival … ⇧ Des bourgs isolés (Cajarc, Latronquière notamment) qui occupent une place stratégique au sein de l'espace rural (structuration des services à l'échelle locale) ⇧ Un maillage de bourgs dense dans le triangle Figeac/Gramat/Saint-Céré	⇩ Une aire d'attraction du pôle d'emploi de Figeac très peu ouverte vers l'Est et le Sud ⇩ Des pôles de services majoritairement concentrés à l'Est du territoire
⇧ Des bourgs présentant un fort potentiel structurant : Lacapelle-Marival, Bagnac-sur-Célé, Cajarc, Leyme ⇧ Des améliorations d'infrastructures de communication (RD802, déviation sud de Figeac) favorables à l'attractivité du territoire et à son dynamisme	⇧ Une concurrence entre des bourgs rapprochés (Assier, Leyme, Aynac par rapport à Lacapelle-Marival ? Aynac et Leyme ? Bagnac-sur-Célé par rapport à Figeac et Maurs ? Assier et Livernon ? ⇧ Des bourgs présentant un faible potentiel structurant : Assier, Livernon, Aynac, Latronquière
Certaines parties du territoire davantage soumises à l'attraction de pôles d'emplois extérieurs : le Sud vis-à-vis de Villefranche-de-Rouergue, l'Ouest vis-à-vis de Cahors et Gramat	

SYNTHESE DES ENJEUX

Durabilité sociale :

- La prise en compte de l'augmentation du vieillissement quel que soit le scénario retenu et la création de conditions nécessaires à l'attractivité de nouvelles populations actives
- Une évolution de l'offre en logements (diversité, formes urbaines…) et la reconquête des logements vacants
- Le maintien du niveau d'équipement et de services et l'amélioration de leur accessibilité.

Durabilité économique :

- Le maintien des emplois et la création des conditions d'une poursuite de la dynamique de l'emploi engagée au profit de l'ensemble des pôles
- Le maintien des piliers (industrie, agriculture) et l'évolution de l'économie présentielle (services, commerces, artisanat…)
- La valorisation d'un atout : le tourisme
- Le développement de nouveaux potentiels : filière bois…
- Le développement de la formation.

Durabilité environnementale et culturelle :

- La préservation et l'amélioration de la qualité des milieux naturels, de la biodiversité, de la ressource en eau et des paysages : des ressources intégrées au projet
- La gestion de la ressource sol
- La diminution de la précarité énergétique des ménages (efficacité et sobriété énergétique), la valorisation des énergies renouvelables, et la mobilisation des ressources naturelles (défis liés à la lutte contre le changement climatique)
- L'intégration des risques naturels.

Durabilité « territoriale » :

- Le positionnement régional : le maintien et le renforcement du pôle urbain figeacois dans son environnement régional
- Le renforcement et le développement des pôles d'emplois « secondaires » et des « sous-bassins » d'emplois
- La recherche et l'organisation de la complémentarité entre les différents pôles.